

Juillet 2021

**Evaluation ex-ante à la
mise en place
d'instruments financiers
dans le cadre du
Programme FEDER-FSE+-FTJ
2021-2027 de la Région
Provence-Alpes-Côte
d'Azur et Massif des Alpes**

Rapport final



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen.





Version 1

Juillet 2021

Evaluation ex-ante à la mise en place d'instruments financiers dans le cadre du Programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes

Rapport final

Francie Sadeski, Mathieu Boulestreau, Lamine Dake

Table des matières

Acronymes	6
Résumé exécutif	8
Introduction	1
1 Analyse de l'offre de financement	3
1.1 Financement des TPE/PME	3
1.1.1 Le financement de la création d'entreprises	4
1.1.2 Le financement du développement	6
1.1.3 Le financement de la transmission	7
1.1.4 Retournement, rebond et difficultés économiques	8
1.1.5 Un plan de relance national qui complète une partie de cette offre de financement sur la période 2021-2027	10
1.1.6 Bilan de l'offre de financement des TPE/PME	11
1.2 Financement de l'innovation	15
1.2.1 Amorçage technologique et non-technologique	16
1.2.2 Innovation dans les entreprises matures	18
1.2.3 Bilan de l'offre de financement de l'innovation	19
1.3 Financement des énergies renouvelables	21
1.3.1 Financement des projets innovants en énergies renouvelables	22
1.3.2 Financement des projets courants	25
1.4 Financement du développement territorial	34
1.4.1 Présentation de l'offre	34
1.4.2 Bilan de l'offre de financement du secteur	35
1.5 Financement de la rénovation énergétique	37
1.5.1 L'offre dédiée au bâti public	37
1.5.2 L'offre dédiée au logement social	44
1.5.3 Bilan de l'offre de financement de l'efficacité énergétique	46
2 Besoins en financement et identifications des défaillances de marché	48
2.1 Besoins et défaillances de financement des projets d'entreprises	48
2.1.1 Les données structurelles de l'économie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur	48
2.1.2 L'impact de la crise du COVID19	53
2.1.3 Besoin de financement et défaillances de marché	54
2.2 Besoins et défaillances de financement de l'innovation	59
2.2.1 Description de l'écosystème de soutien à l'innovation	59
2.2.2 L'activité de R&D dans les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur	60

2.2.3	Les stratégies régionales en soutien à l'innovation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur	61
2.2.4	Besoin de financement et défaillances de marché	64
2.3	Besoins et défaillances de financement des Energies renouvelables	67
2.3.1	Bilan énergétique	67
2.3.2	Les ressources régionales en énergies renouvelables	70
2.3.3	Orientations stratégiques sur les EnR	70
2.3.4	Demande de financement et défaillances de marché en énergies renouvelables	79
2.4	Besoins et défaillances du financement de la rénovation énergétique	86
2.4.1	Les objectifs stratégiques de la Région	86
2.4.2	Bati public	88
2.4.3	Parc social	90
2.4.4	Bilan et défaillances	93
2.5	Besoins et défaillances de financement du Développement territorial	94
2.5.1	Éléments de contexte	94
2.5.2	Les besoins en financement par instruments financiers	95
3	Synthèse des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales	97
4	Stratégie régionale	103
4.1	Les paramètres à prendre en compte pour définir la stratégie d'investissement de la région au travers des instruments financiers	103
4.2	Les paramètres à prendre en compte pour définir l'intervention des FESI sur les instruments financiers régionaux	103
4.3	Stratégie d'intervention régionale pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales	104
4.4	La gouvernance de la politique régionale des instruments financiers recevant du FEDER	113
4.4.1	Modalités de réexamen de l'évaluation ex ante	117
Annexe A	Éléments de contexte	119
Annexe B	Instruments financiers soutenus par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	134
Annexe C	Fiches descriptives par outil financé par la Région	136
Annexe D	Benchmarks	152

Tableaux

Tableau 1	Analyse de la pertinence des thématiques à étudier	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2	Bilan des instruments régionaux abondés par des fonds européens	11
Tableau 3	Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale	13
Tableau 4	AFOM offre de financement des projets d'entreprises	13

Tableau 5 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale _____	20
Tableau 6 AFOM de financement de l'innovation _____	20
Tableau 7 Bilan des outils et sources de financement des projets EnR innovants _____	22
Tableau 8 Bilan des outils et sources de financement des projets EnR courants _____	26
Tableau 9 AFOM offre de financement des EnR _____	33
Tableau 10 AFOM de l'offre de financement du développement territorial _____	36
Tableau 11 Nombre d'entreprise et part des entreprises par niveau de risque de défaillances (Score AFDCC, période 2014-2019) _____	50
Tableau 12 AFOM de l'économie sur le territoire _____	54
Tableau 13 Objectifs SCRAE _____	76
Tableau 14 Objectifs SCRAE par filière _____	76
Tableau 15 Objectifs de mobilisation _____	77
Tableau 16 AFOM des EnR _____	78
Tableau 17 Investissements nécessaires en matière de production énergétique renouvelable _____	79
Tableau 18 Synthèse des défaillances _____	83
Tableau 19 Synthèse des défaillances de marché _____	98
Tableau 20 Périmètre de l'intervention régionale via les instruments financiers avec FESI _____	105
Tableau 21 Présentation des options de gouvernance pour la mobilisation des outils financiers _____	114
Tableau 23 Répartition de l'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par branche (2018) _____	119
Tableau 24 Emploi régional par secteurs _____	120
Tableau 25 Stock d'établissement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____	121
Tableau 26 Part des TPE/PME d'un secteur sur le total (2020) _____	122
Tableau 27 Création nette d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____	122
Tableau 28 Difficultés exprimées par les dirigeants qui songent à transmettre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____	126
Tableau 29 Principales attentes identifiées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (en % de besoins exprimés) _____	126
Tableau 30 Nombre d'entreprise et part des entreprises par niveau de risque de défaillances (Score AFDCC, période 2014-2019) _____	129
Tableau 31 Exportation par secteur en 2017 et 2018 _____	130
Tableau 32 Répartition des entreprises exportatrices par activité _____	131
Tableau 33 Principales zones d'exportation en 2016 _____	132
Tableau 34 Perspective de maintien ou de développement à l'export 2016 _____	132
Tableau 35 Principaux services d'accompagnement cités en 2016 _____	132

Figures

Figure 1 Recensement des outils financiers en soutien de l'économie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____	3
Figure 2 Périmètre de l'offre de financement régionale, par ticket _____	4
Figure 3 Recensement des outils financiers à destination des entreprises innovantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____	15
Figure 4 Articulation des outils financiers pour l'innovation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____	16
Figure 5 Recensement des outils financiers en soutien aux énergies renouvelables en région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____	22
Figure 6 Emploi total moyen (sur 4 trimestres) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en millions _____	48
Figure 7 Création nette d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____	49
Figure 8 Défaillances d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2009-2019) _____	49
Figure 9 Indice base 100 en 2014 : Evolution du chiffre d'affaires moyen (CA), des effectifs moyens et de la valeur ajoutée moyenne (VA) des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____	51
Figure 10 Besoin en fonds de roulement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et France entière _____	51
Figure 11 Ratio dettes sur fonds propres moyens des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la France entière _____	52
Figure 12 Evolution des fonds propres moyens de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et France entière _____	52
Figure 13 Évolution de la dépense totale de R&D (interne) des entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France métropolitaine (base 100 : 2014) _____	61
Figure 14 Tendance production Vs Objectifs 2030 _____	67
Figure 15 objectifs par filière EnR _____	75
Figure 16 Scenari SRADDET _____	78
Figure 17 Emploi total moyen (sur 4 trimestres) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en millions _____	119
Figure 18 Évolution de l'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par branche (base 100 : 2014) _____	120
Figure 19 Création d'entreprises par type d'entreprise en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2010-2019) _____	123
Figure 20 Nombre d'entreprises créées et de défaillances d'entreprises (2017-2018) _____	123
Figure 21 Défaillances d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2009-2019) _____	123
Figure 22 Cédants potentiels ayant songé à la transmission par échéance _____	125
Figure 23 Indice base 100 en 2014 : Evolution du chiffre d'affaires moyen (CA), des effectifs moyens et de la valeur ajoutée moyenne (VA) des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____	127
Figure 24 Besoin en fonds de roulement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et France entière _____	127
Figure 25 Ratio dettes sur fonds propres moyens des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la France entière _____	128
Figure 26 Evolution des fonds propres moyens de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et France entière _____	128

Figure 27 Solde commercial, importations et exportations des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2014-2016) en millions d'euros _____ 130

Acronymes

AAPEL	Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFOM	Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces
ANAH	Agence nationale de l'habitat
BA	Business Angels
BBC	Basse consommation d'énergie
BFR	Besoins en fonds de roulement
CDC	Caisse des Dépôts et Consignation
CEA	Commissariat à l'Énergie Atomique
CGSA	Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation
CITE	Crédit d'impôt pour la transition énergétique
CLCV	Association de consommateur et de protection des usagers
DASESS	Dispositif d'accompagnement pour les structures de l'ESS
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DLA	Dispositif local d'accompagnement
EEA IF	Évaluation Ex-ante des instruments financiers
ÉLAN (loi)	Évolution du logement de l'aménagement et du numérique
ENR	Énergies renouvelables
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ESS	Économie sociale et solidaire
ETP	Équivalent temps plein
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional (FEDER)
FESI	Fonds Européens Structurels et d'Investissement
FIEE	France Investissement Énergie Environnement
FIT	Fonds France Investissement Tourisme
FPCI	Fonds Professionnel de Capital Investissement
FRG	Fonds régional de Garantie
FRI	Fonds Régional d'Innovation
FSI	Fonds Social d'Investissement
FUI	Fonds unique interministériel
HLL	Habitations légères de loisirs
IAA	Industries agro-alimentaires
IFSTARR	L'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
NACRE	Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise
PIA	Programme innovation d'avenir
PLRH	Plateformes locales de rénovation de l'habitat
PLUS	Prêt locatif à usage social
PRDA	Plan Régional pour le Développement Agricole
SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
SCOP	Sociétés coopératives et participatives
SCIC	Sociétés coopératives d'intérêt collectif
SEM	Sociétés d'Économie Mixte
SIAGI	Société de caution mutuelle pour les petites entreprises
SLIME	Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

SPEE	Service public de l'Efficacité Énergétique
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRDTL	Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
S3	Stratégie de spécialisation intelligente

Résumé exécutif

L'évaluation ex-ante des instruments financiers sollicitant un cofinancement des FESI est une obligation préalable à leur programmation par les autorités de gestion. Le présent document est le rapport final de l'évaluation ex-ante des instruments financiers du Programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes. Pour rappel, le champ de l'étude concerne l'ensemble des objectifs stratégiques et priorités du futur Programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes.

Le rapport final d'évaluation ex-ante des instruments financiers définit la stratégie d'ingénierie financière qui pourra être conduite par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la période 2021-2027 en tenant compte des priorités politiques nouvelles, des spécificités du territoire et des possibilités ouvertes par les nouveaux PO.

La Région, en tant qu'Autorité de gestion du PO envisage d'utiliser **plus largement les FESI sous forme d'instruments financiers** tant pour le financement des entreprises (création/reprise, croissance tant pour l'innovation, la compétitivité des entreprises incluant la digitalisation des entreprises¹) que pour le financement de la transition énergétique. **L'exercice d'évaluation ex-ante des instruments financiers a par ailleurs pris en compte le contexte exceptionnel de crise économique liée à la crise sanitaire qui a démarré début 2020 avec la Covid-19** et a considéré les nombreuses mesures transitoires de soutien et de financement de l'économie qui ont été mises en place au niveau européen, national et régional.

En phase de diagnostic initial, des analyses ont été conduites sur bases des documents stratégiques et opérationnels régionaux (dont le suivi des investissements des instruments financiers), sur les statistiques nationales à disposition, puis ce sont 20 entretiens qui ont été conduits sur environ 25 sollicitations de l'écosystème de l'offre et la demande de financement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'ensemble des travaux ont permis d'objectiver et préciser les carences de marché et pistes d'intervention régionale. Par la suite, ce sont 3 ateliers thématiques qui ont été conduits avec les acteurs de l'écosystème afin de valider les diagnostics et les pistes d'intervention régionale à poursuivre autour des thématiques du développement économique et des PME, de l'innovation et de la transition écologique au sens large. Ces pistes ont été approfondies lors d'entretiens avec les intermédiaires financiers régionaux (RSI, Bpifrance, France Active...).

Sur les thématiques économie, innovation, développement des EnR, un besoin d'instruments financiers a été identifié a contrario des thématiques développement urbain, l'efficacité énergétique et la formation professionnelle/apprentissage.

Avant le printemps 2020, l'offre de financement disponible pour les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur était considérée comme **abondante et couvrant la plupart des besoins des entreprises, des thématiques développement urbain, efficacité énergétique et formation professionnelle/apprentissage.**

Les acteurs du financement et partenaires (gestionnaires/prescripteurs) des instruments financiers en région Provence-Alpes-Côte d'Azur expriment unanimement une **grande satisfaction quant à l'intervention régionale, en particulier avec la clarification apportée par la mise en place d'une bannière Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER),**

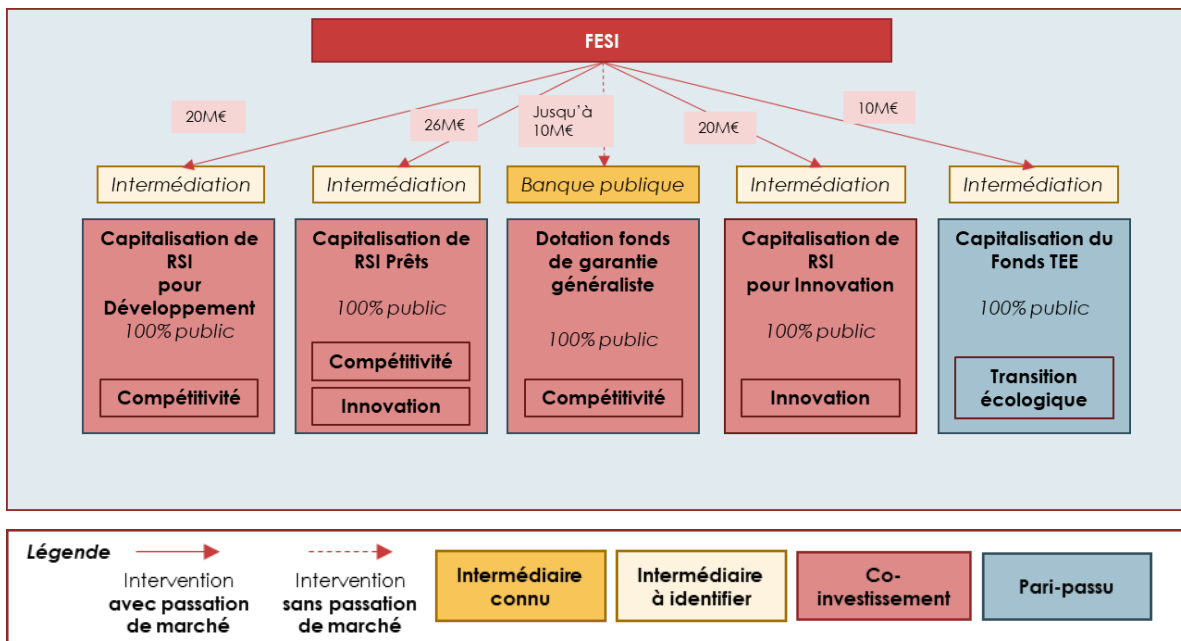
¹ Devenue essentielle depuis la crise COVID-19

et le développement de celle-ci autour de l'ensemble des besoins des entreprises du territoire. **Les instruments à destination des PME et soutenus par la Région (RSI capital, RSI prêt participatif et Sud Garantie) sont à pérenniser dans le temps.**

En ce qui concerne la **reprise et transmission des petites PME, notamment dans les filières peu innovantes** fortement présentes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme le négoce ou le textile, et le rebond, une carence apparaît cependant et il sera nécessaire d'y répondre au cours de la période 2021-2027.

Concernant l'innovation, la région a vu la montée en puissance de nombreux outils sur 2014-2020 (RSI innovation, Bpifrance, PIA, GOCAPITAL, First Santé 1). L'offre est **donc bien complète sur les petits tickets pour les phases de création/amorçage, mais aussi de plus gros tickets en phase de post-amorçage. Les instruments à destination de l'innovation et soutenus par la Région (RSI capital, RSI prêt participatif) sont à pérenniser dans le temps.** Les PME qui souhaitent innover sont quant à elles bien financées à ceci près d'un « trou » sur les tickets entre 2-3M€ et 5M€. Une intervention régionale pourra être construite sur ce segment sur la période 2021-2017.

Compte tenu des pistes d'intervention régionales envisagées et des options de gouvernance proposées par la Commission Européenne pour la gestion des fonds FEDER sur les instruments financiers, et afin d'assurer la pérennisation des outils régionaux ayant fait la preuve de leur pertinence et efficacité sur le territoire, nous proposons une structuration telle que présentée dans le schéma ci-dessous :



Par ailleurs, il est à souligner l'importance pour la Région de mobiliser les ressources nécessaires et dédiées à l'animation et le suivi de l'intervention régionale via ses instruments financiers. Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette mobilisation a été importante au cours de la précédente période de programmation avec le développement du FIER comme une bannière régionale et la création de la société Région Sud Investissement, au sein de laquelle sont intégrés les instruments RSI Capital et RSI Prêts, et devra être approfondie au cours de la prochaine programmation.

L'ensemble des instruments financiers mis en place par la Région dans le cadre du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 feront l'objet d'un suivi annuel sur la base d'un rapport annuel intégrant, outre les indicateurs de performance des fonds et des entreprises définis dans les fiches instruments

élaborées par l'évaluation ex-ante des instruments financiers, des données générales sur le portefeuille d'investissement et les activités des entreprises investies. Un point spécifique dédié aux instruments financiers sera inscrit à l'ordre du jour du Comité de suivi des fonds européens.

Dans le cadre de l'examen de la réserve de performance à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du PO (2025), les instruments financiers co-financés par le PO (dont le fonds de co-investissement) feront l'objet d'un examen spécifique. Cette évaluation devra conclure ou non à la pérennisation des instruments dans les conditions définies à l'origine.

Introduction

L'évaluation ex-ante des instruments financiers sollicitant un cofinancement des FESI est une obligation préalable à leur programmation par les autorités de gestion. Le présent document est le rapport final de l'évaluation ex-ante des instruments financiers du Programme FEDER-FSE+FTJ 2021-2027 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes.

Il définit la stratégie d'ingénierie financière qui pourra être conduite par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la période 2021-2027 en tenant compte des priorités politiques nouvelles, des spécificités du territoire et des possibilités ouvertes par les nouveaux PO.

La Région, en tant qu'Autorité de gestion du PO envisage d'utiliser **plus largement les FESI sous forme d'instruments financiers** tant pour le financement des entreprises (création/reprise, croissance tant pour l'innovation, la compétitivité des entreprises incluant la digitalisation des entreprises²) que pour le financement de la transition énergétique.

Pour rappel, le champ de l'étude concerne l'ensemble des objectifs stratégiques et priorités du futur Programme FEDER-FSE+FTJ 2021-2027 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes.

L'exercice d'évaluation ex-ante des instruments financiers a par ailleurs pris en compte le contexte exceptionnel de crise économique liée à la crise sanitaire qui a démarré début 2020 avec la Covid-19 et a considéré les nombreuses mesures transitoires de soutien et de financement de l'économie qui ont été mises en place au niveau européen, national et régional.

En phase de diagnostic initial, nous avons conduit 20 entretiens sur environ 25 sollicitations de l'écosystème de l'offre et la demande de financement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui nous ont permis d'objectiver et préciser les carences de marché et pistes d'intervention régionale. Par la suite, nous avons mené 3 ateliers thématiques avec les acteurs de l'écosystème afin de valider les diagnostics et les pistes d'intervention régionale à poursuivre autour des thématiques du développement économique et des PME, de l'innovation et de la transition écologique au sens large. Ces pistes ont été opérationnalisées par des entretiens avec les intermédiaires financiers régionaux (RSI, Bpifrance, France Active...).

En conséquence, le présent document présente en détail un diagnostic approfondi des thématiques économie, innovation, développement des EnR et efficacité énergétique pour lesquels un besoin d'instruments financiers est identifié et étudie le développement urbain, pour lequel un financement par l'intermédiaire de FESI en instruments financiers n'a pas été identifié comme prioritaire. En revanche, la mise en place d'outils financiers abondés par les FESI pour soutenir la formation professionnelle et l'apprentissage apparaît faiblement pertinente et ainsi ne fait pas l'objet de sous chapitre dans le rapport.

Ce présent rapport est structuré en quatre grands chapitres, couvrant chacun l'ensemble des thématiques étudiées :

- Un premier chapitre présentant l'offre de financement et le bilan des outils soutenus par la Région (Chapitre 1)

² Devenue essentielle depuis la crise COVID-19

- Un chapitre analysant les besoins en financement au regard des atouts du territoires et de ses stratégies régionales et identifiant les défaillances de marché et/ou situations de financement sous optimales (Chapitre 2)
- Un chapitre de synthèse de l'ensemble des défaillances de marché ou situations de financement sous optimales (Chapitre 3)
- Un dernier chapitre présentant la stratégie proposée à la Région pour la programmation des FESI sur 2021-2027 (Chapitre 4)

Les annexes incluent des éléments de contexte sur la programmation FEDER 2014-2020 et 2021-2027, les benchmarks réalisés ainsi que les fiches descriptives des outils soutenus par la Région.

Un second document présente les outils pour lesquels sont ouvertes la possibilité d'intervention régionale via des fonds FESI.

1 Analyse de l'offre de financement

1.1 Financement des TPE/PME

Points clés à retenir

- L'offre régionale de financement des TPE/PME est **abondante**, clarifiée sous la bannière du FIER.
- Les outils régionaux sont reconnus (**RSI, Sud Garantie**) et leur intervention est appréciée sur **l'ensemble des phases de vie des entreprises**.
- L'offre privée et publique de financement des PME en région Provence-Alpes-Côte d'Azur se concentre sur de **petits tickets** (en dessous de 500k€). Le secteur privé couvre relativement bien les **gros tickets** de développement (supérieurs à 1,5M€).
- Les acteurs régionaux constatent une faible activité en financement pour les **tickets de développement entre 500k€ et 1M€**. En effet le petit capital développement est délaissé par les acteurs privés qui préfèrent investir sur des tickets plus gros en phase de développement. Le segment est **partiellement couvert** par RSI et Sud Garantie.
- La région ne dispose pas d'acteur régional investissant en **reprise et transmission sur des petites PME**.
- Par ailleurs, aucun outil en quasi-fonds propres (QFP), fonds propres (FP), garantie n'interviennent structurellement sur le **rebond**

Figure 1 Recensement des outils financiers en soutien de l'économie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

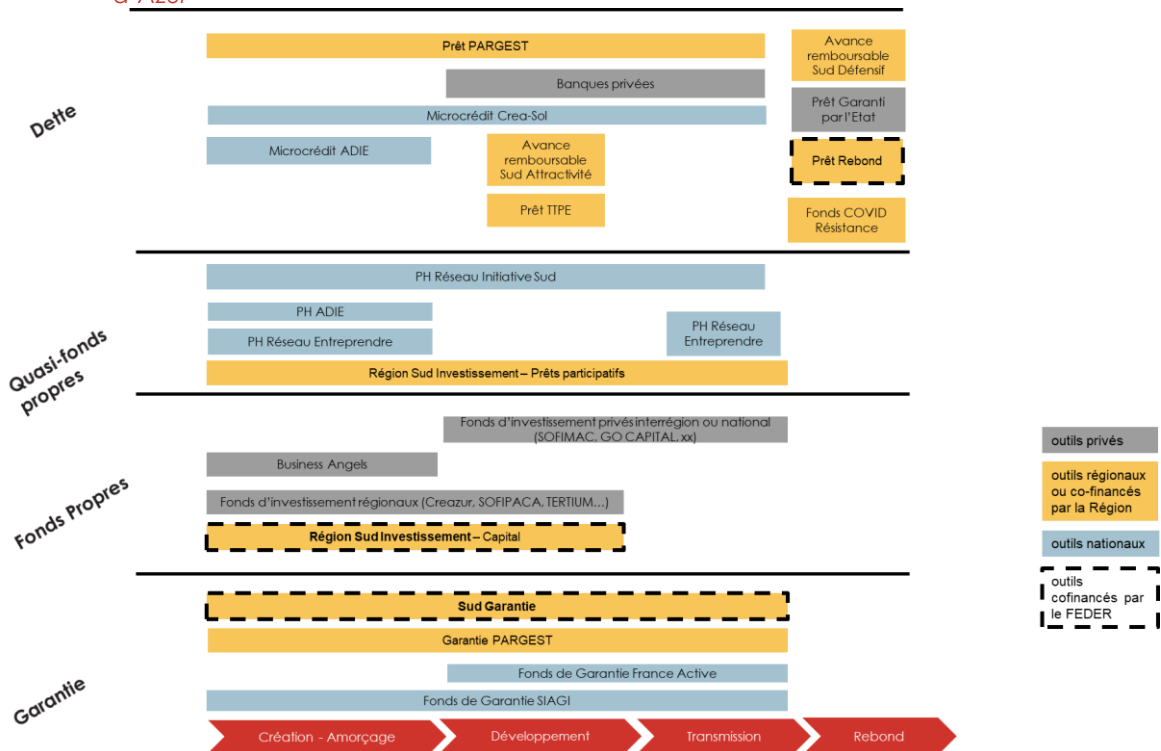
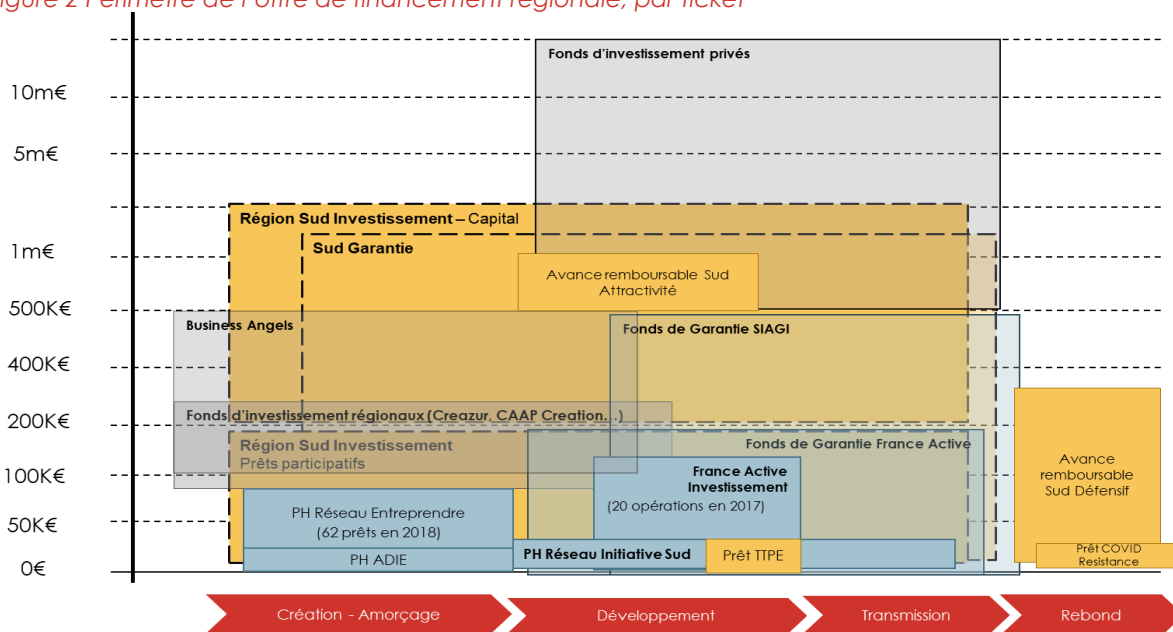


Figure 2 Périmètre de l'offre de financement régionale, par ticket



1.1.1 Le financement de la création d'entreprises

Comme dans d'autres régions françaises, la phase de création des entreprises est difficilement financée par les acteurs bancaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment pour les entreprises non innovantes. Toutefois, l'offre de financement de ce stade de vie des entreprises apparaît bien couverte au niveau régional en raison du grand nombre d'outils portés ou co-portés par différentes structures de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France Active Sud, Réseau Entreprendre, Initiative Sud, ADIE, Bpifrance, Business Angels etc.) qui composent la palette répondant aux besoins des TPE/PME, aux petits commerces, sociétés de service et d'artisanat et de l'ESS. La Région contribue à plusieurs de ces dispositifs en tant que financeur unique ou en tant que co-financeur.

En dette, les instruments principaux consistent en des prêts d'honneurs accordés par le Réseau Entreprendre, le Réseau Initiative ou France Active.

Encadré 1 L'offre en dette en soutien de la création

Plusieurs acteurs, soutenus par la Région, proposent des prêts d'honneurs aux créateurs d'entreprise et permettent de renforcer les fonds propres et de créer des effets de levier sur les financements bancaires. Plusieurs dispositifs sont ainsi à noter :

- Le **Prêt d'honneur du Réseau Entreprendre** est destiné à soutenir la création, croissance ou reprise d'entreprises. Il est sans intérêt, ni garantie, et est remboursable sur 5 ans avec un fort effet de levier (13). Les tickets sont en moyenne de 30k€, avec un minimum de 15k€ et un maximum de 50k€. Pour les projets les plus innovants le montant maximum prêté peut atteindre 90k€. Il vise surtout à accompagner les projets avec un potentiel de création d'emplois : à minima 5 emplois à 3 ans. En 2018, le Réseau Entreprendre PROGRAMME a ainsi financé 62 projets pour un total de 1,7M€ prêtés.
- Le **Prêt d'honneur du Réseau Initiative Sud** (qui regroupe 22 plateformes locales), propose des prêts d'honneur (taux zéro) jusqu'à 15k€ pour de la création (6,2k€ en moyenne en 2019) sur 2 à 5 ans avec ou sans différé. **2 542** entreprises ont bénéficié de PH en 2019 (+42 % par rapport à 2015), pour un montant total de **19M€** de prêts d'honneur engagés. L'effet de levier est très important car 1€ de prêt d'honneur entraîne en moyenne 8€ de financements bancaires. Le Réseau initiative Sud s'insère également dans le dispositif « **Mon Projet d'Entreprise** » qui remplace le dispositif NACRE, présent jusqu'en 2018. Ce dispositif d'accompagnement, opéré par 10 opérateurs pour le compte de la Région, permet aux créateurs de bénéficier d'un accompagnement pour le montage de leur projet et d'un financement initial. 6500 entreprises sont accompagnées annuellement ainsi, au travers de plus de 200 points d'accueil.
- Le Réseau **France Active** offre des prêts d'honneur avec un différé d'amortissement de 12 mois.

- Le **microcrédit ADIE** s'adresse en priorité aux publics les plus éloignés du marché de l'emploi (bénéficiaires des minimas sociaux ; demandeurs d'emploi) et propose deux types de prêts (« microcrédit professionnel » et « microcrédit personnel ») jusqu'à 10k€ remboursables sur 3 ans à un taux fixe de 7,45%. En 2017, l'ADIE PROGRAMME a financé au total 1 051 projets en microcrédit pour un montant total de 4,4M€. Le prêt d'honneur de l'ADIE (jusqu'à 3k€ à taux 0) peut compléter le financement via le micro-crédit.
- L'**Institut CREA-SOL** délivre des micro-crédits pour un montant maximum de 12k€, sur 5 ans avec un taux d'intérêt fixe de 5%, pour des créateurs-repreneurs de micro-entreprises. Cette banque de l'Économie Sociale et Solidaire, créée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2005, a pour objectif de lutter contre l'exclusion bancaire et contribuer au développement et à la redynamisation économique de son territoire.
- Les entreprises coopératives, de type SCIC ou SCOP, adhérentes à l'URSCOP peuvent être financées par des prêts en fonds de roulement offerts par le dispositif **SOCODEN** sur 5 ans sur des petits tickets. Deux taux différents, dont un dit « bonifié », s'applique à ces prêts en fonction des risques de l'investissement.

Une fois l'entreprise créée, les entrepreneurs peuvent faire appel aux quasi-fonds propres et fonds propres, dans des phases toujours très amont de la vie des entreprises. Divers fonds de capital-risque sont actifs sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et interviennent en création, développement et transmission. Les acteurs régionaux du capital-investissement de la région se sont par ailleurs structurés autour de l'association Ambition Capital créée en septembre 2020, avec comme membres fondateurs des acteurs comme CAAP Création, Créazur ou P Factory. L'offre régionale en haut de bilan pour la création est complétée par les dispositifs régionaux, et en particulier par **Région Sud Investissement**, Capital et Prêts Participatifs. Le segment apparaît ainsi bien couvert sur le territoire régional.

Encadré 2 L'offre en fonds-propres et quasi-fonds propres sur la création

France Invest (anciennement AFIC) répertorie ainsi **480M€** investis en capital en 2019 dans **130 entreprises** (soit un ticket moyen d'investissement de 3,7M€), en baisse par rapport à 2017 et 2018 (603M€ et 650M€ investis) en raison de l'absence d'opérations d'envergure mais toujours **supérieur aux observations historiques** (265M€/an investis en moyenne entre 2010 et 2016). Parmi ceux-ci, **32M€** ont été investis en **capital-innovation** dans 55 entreprises (580K€ de ticket moyen).

Les fonds régionaux intervenant sur ce segment de marché sont les suivants :

- **Région Sud Investissement**, est le véhicule de co-investissement de la région offrant des prêts participatifs aux PME et prenant des participations au sein de tout type de PME de moins de 250 salariés et de 50M€ de chiffre d'affaire. Les prêts participatifs offerts par RSI, gérés par ACG Management s'échelonnent de 15 à 200k€ et les prises de participation ou obligations convertibles, gérés par Turenne Capital, couvrent des tickets de 200k€ à 2M€ en création (cf. Tableau 2).
- **Contrat d'apport associatif de France Active**, prêt participatif de 5 à 30k€, remboursable sur 5 ans, pour financer l'investissement et le besoin en fonds de roulement (BFR) ; et le **prêt participatif de France Active**, de 5 à 200k€, d'une durée de 5 à 7 ans, pour financer l'investissement et le besoin en fonds de roulement (BFR). Les deux prêts sont conditionnés en phase de démarrage à la création d'emploi.
- La société de capital-risque **PARGEST**, s'adresse aux SCOP et SCIP adhérentes à l'URSCOP offrant des fonds propres des entreprises coopératives en création, développement ou retournement. Porté par la délégation régionale des SCOP et abondé par la Région, la CDC, l'URSCOP, SOCODEN et des investisseurs privés, il vise à suppléer au manque de capitaux propres des salariés de ce type de structure.

Enfin, la **garantie bancaire** joue un rôle très important pour faire effet levier sur la dette et maximiser les capitaux disponibles lors de la création. Ce segment apparaît également bien couvert par l'offre régionale, et en particulier par **Sud Garantie**.

Encadré 3 Offre régionale en garantie disponible pour de la création

3 fonds interviennent à ce jour en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en garantie :

- **Région Sud Garantie**, opéré par Bpifrance, offre une garantie de 70% sur des prêts de 1 000€ à 1,5M€ à toutes les PME de tout secteur d'activité et à tout stade de vie (y compris création, retournement et transmission). En 2019, 20% des opérations de la garantie Bpifrance financée par le FEDER consistaient en de la création. Fin 2019, 179 prêts avaient été garantis depuis le lancement de Sud Garantie en 2018 pour un montant total de prêts de

46M€, tous stades de vie de l'entreprise confondus. (cf. Tableau 2). Environ 70% des dossiers de Sud Garantie concernent de la création.

- Les Fonds de garantie **France Active Sud**, à destination des TPE et entreprises du secteur de l'ESS en création couvrent jusqu'à 65% d'un concours bancaire (ou 80% pour les publics prioritaires), pour un montant en risque maximum de 30k€.
- La **SOFISCOPE** Sud-Est offre une garantie de 50% des concours bancaires des **SCOP et SCIC** de la région, en partenariat avec le Conseil Régional.

1.1.2 Le financement du développement

A l'instar de ce qu'on observe sur la création, le financement du développement des TPE/PME est assuré par une large palette d'outils privés et publics de haut et de bas de bilan en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec une intervention conjointe forte des financeurs publics et privés et une offre abondante. Toutefois, contrairement à ce qui est observé par la création, ce n'est pas tant le stade de vie de l'entreprise qui apparaît difficile à financer pour les acteurs privés, que les tickets modestes (en dessous d'1,5M€). Sur les petits tickets, l'offre régionale complète bien les acteurs privés mais on observe des difficultés de financement sur les tickets moyens entre 500k€ et 1,5M€.

Les **établissements bancaires** sont les principaux financeurs du développement et de la croissance des entreprises de la région via des prêts directs aux entreprises. L'offre de financement en dette apparaît complète, notamment avec les dispositifs régionaux du Réseau Initiative, du fonds TTPE et des avances remboursables de Provence-Alpes-Côte d'Azur Attractivité.

Encadré 4 Offre en dette pour le développement des TPE/PME

Le secteur bancaire représentait en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 54,8Md€ d'encours de crédits pour les entreprises en 2019, soit environ 23,5Md€ pour les PME, 43% des encours de crédits aux entreprises concernant des PME au niveau national selon la Banque de France en 2019.

Au niveau national, à fin 2019, les encours de crédits aux entreprises étaient de 1060Md€, dont 324Md€ de nouveaux crédits, soit 30,5% (en légère hausse par rapport à 2017), avec une moyenne de 27Md€ de nouveaux crédits par mois.

La crise sanitaire a considérablement bouleversé l'offre de crédit bancaire, au niveau national comme régional. Ainsi, l'encours total de crédit en France a atteint en septembre 2020 1187 Md€, en hausse de 12% depuis fin 2019. Les nouveaux crédits représentent en 2020 près de 40Md€ par mois, soit environ 40% de l'ensemble des encours sur un an.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les encours de **crédits de trésorerie** ont fortement augmenté en 2020, passant de 11,2Md€ en février à 18,8Md€ en septembre, soit une hausse de 68%.

A noter qu'au 26 mars 2021, **72 732 entreprises de la région avaient eu recours au Prêt Garanti par l'Etat**, pour un encours de 11,3Md€ (dont 67 801 TPE/PME pour un encours de 8,6Md€).

Au niveau régional, d'autres acteurs proposent des outils en dette aux PME en développement :

- Les **prêts d'honneur du Réseau Initiative** peuvent monter jusqu'à **30k€ pour des projets de croissance**, ciblant les jeunes entreprises dont le besoin global de financement se situe entre 15k et 500k€. En 2019, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 10% des entreprises soutenues en prêt d'honneur par les plateformes Initiative étaient des entreprises en croissance. Comme en création, le montant moyen des prêts d'honneur est de 6,2k€ pour un effet levier de 8,3 auprès des prêts bancaires.
- Le **Fonds TTPE**, vise à soutenir les très très petites entreprises principalement artisanales et commerciales dans leur financement et leurs demandes de prêt. Il offre des prêts allant jusqu'à 10k€ à des entreprises de moins de 10 salariés de plus de 2 ans d'existence et au moins 2 bilans clôturés. D'un montant total d'1M€ par an, il touche entre 90 et 100 entreprises annuellement avec un effet levier sur les prêts bancaires de 5,6.
- **Région Sud Attractivité**, est une aide de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur visant à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire et à accompagner les entreprises à fort potentiel d'emplois et d'investissement déjà présentes. En sus de subventions de 100 à 500k€, Région Sud Attractivité consiste en une **avance remboursable** de 500k à 1M€.
- Le prêt **SOCODEN** à destination des entreprises coopératives couvre également les besoins de financement de développement consiste en un prêt de l'ordre de 3K€ par salarié, plafonné à 25% du total du plan de

financement. L'encours global des outils financiers ne peuvent pas dépasser 50% des capitaux permanents de la SCOP.

Enfin, en ce qui concerne la **garantie bancaire**, l'offre disponible pour le développement des TPE/PME est similaire à celle de la création, avec en particulier **Sud Garantie, France Active et la SOFISCOPE**, et celle-ci apparaît complète. La **SIAGI** offre également une couverture de crédit bancaire aux **entreprises artisanales**, commerçants, TPE, exploitations agricoles et associations de moins de 50 salariés et au CA inférieur à 10M€, de 20 à 50% pour des prêts à partir de 15k€ jusqu'à 500k€.

Concernant l'apport de capitaux en haut de bilan, par des quasi-fonds propres et des fonds propres, l'offre privée apparaît importante et mobilisable pour les gros tickets de plus de 1,5M€. Les outils régionaux (RSI Prêts participatifs, RSI Capital) se concentrent sur des tickets plus modestes, autour de 200k€ et l'offre apparaît clairsemée pour les tickets moyens entre 500k€ et 1,5M€.

Encadré 5 Offre en haut de bilan pour le développement des PME

Au niveau national, depuis 2014, la tendance est à la croissance des investissements en capital développement. Au niveau régional, France Invest répertorie **151M€ investis en capital développement** dans 53 entreprises (2,8M€ de ticket moyen) en 2019, en baisse par rapport aux 226M€ investis en 2018 dans 94 entreprises et aux 218M€ investis en 2017 dans 92 entreprises (2,4M€ de ticket moyen), mais supérieur aux 140M€ investis en 2016 dans 71 entreprises (2M€ de ticket moyen).

La région héberge ainsi des fonds régionaux de capital développement comme IXO PE, Tertium Management, SOFIPROGRAMME (filiale du Crédit Agricole) ou Smalt Capital (ex ACG). Des acteurs nationaux de ce segment sont également implantés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et y investissent, comme CM-CIC PE, BNP Développement, Go Capital, SOFIMAC ou MAIF Avenir.

Ces fonds investissent essentiellement sur des **tickets moyens et gros**, en particulier au-dessus de 1,5M€

Afin de compléter l'offre de financement, notamment sur les petits tickets, les deux volets de Région Sud Investissement peuvent apporter des quasi-fonds propres et des fonds propres aux entreprises en développement :

- **Région Sud Investissement Prêt Participatif**, géré par ACG Management, a repris les activités de PROGRAMME Émergence. Elle offre des prêts participatifs de 15k€ à 200k€ d'un montant moyen autour de 100k€ pour le développement des PME, en particulier celles concourant à la réalisation des objectifs des accords de Paris sur le climat. Le prêt participatif intervient en co-investissement à minima 1 pour 1, pour 5 ans au taux nominal de 5% et avec une rémunération complémentaire basée sur la rentabilité et plafonnée à 8% de l'encours du prêt ;
- **Région Sud Investissement Capital** intervient en capital développement auprès des PME industrielles ou de services de la région entre 200k€ et 2M€ avec un co-investissement minimum de 50% de la part du secteur privé. 31% des investissements de RSI Capital entre 2011 et 2019 se sont fait sur du développement, autour de deux volets pour des tickets pour la plupart inférieurs à 500k€ :
 - le développement innovant, représentant 2,5M€ d'investissements dans 6 entreprises en 2019 (contre 1,7M€ dans 1 entreprise en 2018) ;
 - le développement d'activités industrielles et de services, représentant 2,5M€ investis dans 2 entreprises en 2019 (contre 2,1 investis dans 4 entreprises en 2018).

En termes de deal flow toutes phases de développement des entreprises confondues (création, développement innovant, développement industriel et service), RSI Capital a reçu en 2018 210 dossiers dont 18 ont été retenus en comité d'engagement pour un financement final de 11 entreprises.

Pour les entreprises coopératives (SCIC, SCOP), la SCR **PARGEST** offre également des fonds propres pour le développement.

1.1.3 Le financement de la transmission

Le financement de la transmission est un sujet de préoccupation grandissant avec des enjeux de valorisation et d'organisation des reprises qui ne semblent pas encore être suffisamment anticipés dans de nombreux cas. Le financement de la transmission est couvert par les outils classiques, à savoir prêts et apports de capital-investissement privé. Plusieurs outils spécifiques existent dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En **dette**, la transmission est peu couverte par les dispositifs régionaux et n'est couverte que par les prêts d'honneur du Réseau Initiative et du Réseau Entreprendre aux mêmes conditions que pour le développement (voir plus haut).

En **fonds propres** en 2019, l'investissement en capital-transmission est en forte augmentation au niveau national avec 13Mds€ investis contre 9,6Md€ en 2018 (+35% sur un an) et 9,9Md€ en 2017.

Au niveau régional, France Invest répertorie **297M€** investis **en capital transmission** dans 22 entreprises (13,5M€ de ticket moyen) en 2019, en recul par rapport aux années 2018 (392M€ investis dans 17 transmissions pour un ticket moyen de 23M€) et 2017 (336M€ investis dans 20 transmissions pour un ticket moyen à 16,8M€ de ticket moyen), tout en restant largement supérieurs aux 109M€ investis en 2016 dans 14 entreprises (7,8M€ de ticket moyen).

Les prêts participatifs de Région Sud Investissement Prêts Participatifs, couvrant des tickets de 15k à 200k€ peuvent financer des PME en transmission.

Pour les salariés souhaitant reprendre l'activité d'une entreprise sous forme d'une SCOP, la SCR **PARGEST** permet de fournir des petits tickets en fonds propres pour racheter l'entreprise et la doter d'un capital social consolidant l'activité.

Enfin, plusieurs outils de **garantie** peuvent être mobilisés pour garantir le financement de la transmission, notamment Sud Garantie qui en tant qu'outil généraliste est également mobilisable sur de la transmission/reprise, mais aussi SOFISCOP, France Active et SIAGI.

Les petites transmissions, et notamment les tickets entre 500k et 1,5M€, pour les petites PME et les filières peu innovantes fortement présentes en région (négoce, textile), ne sont toutefois pas couvertes par l'offre régionale.

1.1.4 *Retournement, rebond et difficultés économiques*

Le segment des entreprises en difficultés économiques, retournement et rebond est difficilement finançable en France. Ainsi, les acteurs nationaux sont peu nombreux avec moins de 200 fonds de retournement au niveau national et un environnement réglementaire contraignant malgré environ 50 000 faillites par mois en 2019. En France, les principaux acteurs de ce segment sont Arcole, Verdosso, Alandia, Perceva ou Aryes.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne disposait pas sur la période 2014-2020 de fonds de retournement à proprement parler. Ces outils posent en effet des difficultés de réputation en raison des décisions économiques et sociales qui accompagnent ces financements impliquant souvent des changements d'équipes de direction, des licenciements et des restructurations lourdes.

Avec la crise COVID-19, la question se pose en termes nouveaux et des fonds « rebonds » (comme par exemple le fonds redéploiement / rebond géré par SIPAREX pour les Pays de la Loire ou le fonds DEFIS géré par UI Investissement en Bourgogne-Franche-Comté) apparaissent comme des solutions en capital intéressantes pour des entreprises reposant sur de bons fondamentaux économiques mais ayant été affectée par la crise.

Les solutions existantes, structurellement présentes sur le territoire ou mises en place suite à l'urgence de la crise sanitaire ont ainsi été des financements sous forme de dette :

- **Région Sud Défensif** est le véhicule d'aides directes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour aider les entreprises touchées par des difficultés conjoncturelles et consistent en des subventions pouvant aller jusqu'à 200k€ maximum et des **avances remboursables**

pouvant aller jusqu'à 350k€. Les entreprises aidées doivent proposer des perspectives de développement significatives à moyen terme, les critères d'éligibilité sont flous, et leur éligibilité n'est pas toujours aisée à justifier.

- Le **Fonds TTPE** peut également s'adresser aux très très petites entreprises en difficultés de financement (accroissement du BFR, investissements importants pesant sur la trésorerie) avec son prêt forfaitaire de 10k€ en complément d'un financement bancaire.

Par ailleurs, suite à la crise sanitaire, de nombreuses mesures transitoires de soutien et de financement de l'économie ont été mises en place sur l'ensemble du territoire national et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment le Prêt Garanti par l'État, le report des avances remboursables régionales et le prêt Rebond. Ces interventions ont permis de soutenir les entreprises via du bas de bilan.

Encadré 6 Principales mesures de soutien aux entreprises prises suite à la crise du Covid-19

Mesures co-financées par l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **Fonds de solidarité national État Région** (volet 1) : fonds en deux volets, dont le premier est opéré par les services de l'État et comprend une aide (subvention) de 1500€ instruit par l'État (mobilisable plusieurs fois) destiné à compenser la perte de chiffre d'affaires subie par les TPE entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2020. Cette subvention peut être mobilisée plusieurs fois.
- **Fonds de solidarité national spécifique aux activités tourisme-CHR**, événementiel, sport et culture : aide en deux volets (volet 1 allant jusqu'à 10K€ défiscalisés dépendant de la perte de CA et volet 2 de 2 000 à 5 000€ d'aide régionale complémentaire pour les entreprises ne pouvant régler leurs dettes exigibles à 30 jours et leurs charges fixes sans prêt de trésorerie) destiné aux personnes physiques et morales à l'effectif inférieur ou égal à 20 salariés, au CA HT inférieur à 2M€, au bénéfice imposable inférieur à 60k€, ayant subi une perte de CA significative évaluée sur 12 mois, dans l'impossibilité de régler leurs créances exigibles à 30 jours et s'étant vues refuser un prêt de trésorerie par leur banque ;
- **Fonds Territorial de solidarité** : aide forfaitaire de 1500€ par la région aux entreprises ayant bénéficié du volet 1 du FNS, sans salariés et jusqu'alors non couvertes par le second volet du FNS, dans l'impossibilité de régler les créances exigibles dans les trente jours et s'étant vues refuser un prêt de trésorerie ainsi que les autoentrepreneurs à partir de 50k€ HT de CA.

Mesures prises par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec ses partenaires :

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris des dispositions propres avec la mobilisation de 1,4Mds€ dans le Plan Régional d'urgence, de solidarité et de relance. Au sein de ce plan on peut noter en particulier la mobilisation directe de 70M€ pour les entreprises :
- l'injection de 35M€ de fonds régionaux au **Fonds National de Solidarité** ;
- la création par la Région et la Banque des Territoire du **fonds Covid Résistance** abondé de 37M€ opéré par le Réseau Initiative offrant aux entreprises de moins de 20 salariés un prêt de 3 à 10k€ à taux 0 avec un différé d'amortissement de 18 mois ;
- 5M€ de dotation Région au sein du **prêt Rebond de Bpifrance** au moment de l'annonce du plan, depuis porté à 10M€ ;
- le fléchage de 10M€ supplémentaire dans l'outil **Région Sud Garantie** ;
- un abondement de 5M€ au dispositif **Région Sud Défensif** de subventions ou avances remboursables à destination des entreprises en difficultés conjoncturelles souhaitant investir ;
- 4M€ de prêts à taux zéro dédiés et 1M€ de subventions directes à destination des **agriculteurs du territoire**.
- Enfin, en mai 2020, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Banque des Territoires et la Caisse d'Epargne ont créé le **fonds ESS'OR** doté d'1M€ et opéré par France Active. Il offre aux structures de l'ESS en difficultés suite à la crise sanitaire des prêts à taux 0 sur 12 à 18 mois sur des tickets entre 10k€ et 100k€.

Mesures co-financées par l'État et Bpifrance :

- **Prêts garantis par l'État** : Garantie de 90% apportée via Bpifrance sur les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises aux entreprises affectées par les conséquences du Coronavirus, destiné à toutes les activités économiques TPE, PME et ETI. Le PGE peut représenter jusqu'à 3 mois de CA 2019 ou 2 fois la masse salariale annuelle 2019 pour les entreprises innovantes. Jusqu'au 31/12/2021
- **Prêt Atout Bpifrance**, prêts sans garantie complémentaire à destination des TPE, PME et ETI disposant d'un 1^{er} bilan minimum sur 12 mois afin d'assurer les besoins de trésorerie exceptionnels dans la limite des fonds propres jusqu'à 5M€ pour les PME, 30M€ pour les ETI et octroyé sur une durée de 3 à 5 ans avec un différé d'amortissement de 12 mois.

- **Prêt garanti par l'État réservé aux clients Bpifrance** d'un montant de 50k€ à 15M€ dans un encours maximum de 25% du dernier CA HT constitué prioritairement par les besoins de trésorerie ponctuels et l'augmentation du BFC, garanti à 90% par l'État et d'une durée de 1 ou 6 ans
- **French Tech Bridge**, mobilisant des montants de 100k€ à 5M€ sous forme d'obligations convertibles ou de bons de souscription d'action au taux de 7% l'an capitalisé d'une durée de 6 à 18 mois à destination des start-up françaises non cotée, non investies par Bpifrance ou l'État en direct, de moins de 8 ans et rencontrant des difficultés conjoncturelles. En place jusqu'au 31/12/2021
- **Prêt tourisme mesures covid-19**, destiné aux TPME et PME du secteur du tourisme avec 24 mois de bilan minimum au montant de 50K€ à 1M€ à taux fixe d'une durée de 2 à 10 ans avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois, garantie à 100% et sans frais de dossier.
- **Prêt Industries Créatives Covid-19**, destiné aux TPME/PME des secteurs des Industries créatives (défini sous conditions) possédant 12 mois de bilan minimum, d'un montant de 50k€ à 2M€ au plus égal au mont des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise à taux fixe et d'une durée de 7 ans dont un différé d'amortissement en capital de 24 mois, sans garantie.
- Bpifrance a initié des mesures complémentaires de soutien de prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement, de réaménagement des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance, d'octroi d'un crédit de trésorerie représentant 30% des volumes mobilisés de l'ensemble des factures des clients de Bpifrance, remboursable en 18 mois dont 6 mois de franchise d'amortissement et d'extension d'un an de la période de prospection couverte par les assurances prospection.
- Par ailleurs, les banques françaises se sont engagées à examiner toutes les demandes de prêt garanti par l'Etat, reporter jusqu'à 6 mois le remboursement de crédits des entreprises sans frais et supprimer les pénalités et coûts additionnels de reports d'échéances et de crédits des entreprises.

1.1.5 Un plan de relance national qui complète une partie de cette offre de financement sur la période 2021-2027

Le 3 septembre 2020 a été annoncé le plan **France Relance** visant à encadrer les actions de l'Etat en soutien à la reprise économique suite à la crise induite par l'épidémie de Covid-19, et à l'issue des mesures d'urgence et aux plans de soutien sectoriels de mai et juin 2020 (plan Culture, plan Tourisme, plan Aéronautique...). Il mobilise 100Md€ de ressources publiques et s'inscrit dans le cadre du plan de relance européen qui le finance à hauteur de 40Md€.

Décrétant porter une attention particulière aux TPE/PME, il s'articule autour de 3 priorités :

- **Écologie**, mobilisant 30Md€ du plan autour d'action de rénovation énergétique, de soutien à la biodiversité, de transition agricole et d'énergies vertes ;
- **Compétitivité**, mobilisant 34Md€ dont 20 Mds € de baisses d'impôts de production et 3Md€ de renforcement des fonds propres des PME et ETI ;
- **Cohésion**, mobilisant 36Md€ du plan autour de mesures de soutien à l'emploi des jeunes, de formation professionnelle et d'investissement dans la Santé.

Parmi les mesures en instruments financiers, 3Md€ seront consacrés au renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI via trois mesures phares :

- La **création d'un label « relance », destiné aux fonds nationaux ou régionaux**. Lancé en octobre 2020, il vise à identifier les fonds s'engageant à mobiliser rapidement des ressources afin d'orienter l'épargne et les investisseurs professionnels vers ces placements, pour renforcer les fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises. Le label peut être utilisé par les fonds investis dans des valeurs cotées (OPCVM par exemple) et les fonds d'investissements. **La souscription de ces produits est encouragée en élargissant aux fonds labellisés l'accès à une garantie de fonds propres de Bpifrance (à hauteur d'1 Md€ d'investissement garantis sur la période) ;**
 - Le label « Relance » identifie les acteurs souscrivant à des instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres émis par des entreprises françaises ou disposant d'un établissement permanent en France. Les labellisations de fonds d'investissement ont

démarré entre octobre et décembre 2020 et les **fonds régionaux peuvent être éligibles au dispositif du label « relance »**.

- La mise en place à partir du troisième trimestre 2021 du **Fonds de fonds France Relance Etat-Régions (FFRER)**, orientant **250M€** de crédits de l'Etat au sein de fonds d'investissements régionaux ou interrégionaux de capital développement/transmission/rebond pour renforcer le capital des PME, et notamment des petites PME de moins de 50 salariés. Géré par Bpifrance, ce FFRER peut investir dans des fonds régionaux à majorité privée (FCPI, SLP, SCR) dans la limite des montants souscrits par les Régions, non cumulables avec des FESI.
- La distribution par les établissements de crédits de **Prêts Participatifs Relance (PPR) et Obligations Relances (OR)**. Ces dispositifs visent à **permettre l'octroi massif de financements longs aux TPE/PME et ETI pour soutenir leur capacité d'investissement**. Il s'agit de prêts de long terme subordonnés ou assimilés à des financements en quasi-fonds propres octroyés, consentis par les banques et partiellement conservés par celles-ci ; ils seront majoritairement refinancés via des fonds par des investisseurs professionnels. Les entreprises éligibles à ce dispositif sont les **PME et ETI au CA supérieur à 2M€, souhaitant se développer**. En cible, de 10 à 20Md € de prêts participatifs pourraient être accordés à 10 à 20 000 PME et petites ETI nécessitant un renforcement de leur bilan en sortie de crise. Ils sont distribués jusqu'à **fin juin 2022**.
 - L'octroi des prêts participatifs est assuré par le réseau bancaire territorial. A noter néanmoins, les autorités françaises sont encore en dialogue avec la Commission européenne pour s'assurer de la conformité du dispositif avec les règles d'aides d'état. Ainsi si les PPR sont déjà disponibles depuis juin 2021, les OR devraient être lancées d'ici à la fin de l'année 2021.

1.1.6 Bilan de l'offre de financement des TPE/PME

Avant le printemps 2020, l'offre de financement disponible pour les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur était considérée comme **abondante et couvrant la plupart des besoins des entreprises**.

Les acteurs du financement et partenaires (gestionnaires/prescripteurs) des instruments financiers en région Provence-Alpes-Côte d'Azur expriment unanimement une grande **satisfaction quant à l'intervention régionale**, en particulier avec la clarification apportée par la mise en place d'une bannière Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER), et le développement de celle-ci autour de l'ensemble des besoins des entreprises du territoire.

Tableau 1 Bilan des instruments régionaux abondés par des fonds européens

Outil régional	Présentation	Montant total	Montant FEDER	Bilan
RSI Capital	Fonds de co-investissement en pari-passu avec des investisseurs régionaux, nationaux, internationaux sur des tickets entre 200K et 2M€ autour de 3 volets : <ul style="list-style-type: none"> • Amorçage/capital risque • Capital développement innovant • Capital développement industriel et service Géré par Turenne Capital	54,2M€ (2017-2022) : 24M€ pour le capital-risque, 30,2M€ pour le capital-développement	50% du fonds, à savoir 27M€ : 12M€ pour le capital-risque, 15M€ pour le capital développement	Consommation de 30M€ dont 15,5M€ de FEDER entre 2017 et fin 2019 Objectif de financement de 95 PME pour 48,5M€ sur 5 ans, en passe d'être atteint Premier fonds de co-investissement régional français en taille et volume d'opération Un réabondement de 10M€ de fonds ReactEU est prévu sur RSI Capital

RSI Prêts	Fonds de co-investissement offrant des prêts participatifs aux entreprises des filières stratégiques définies par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Couvre les sociétés traditionnelles, et innovantes, y compris « vertes » sur tous les segments sauf le rebond Géré par ACG Management	38,8M€ (2019-2023)	Environ 30% du fonds, à savoir 12M€	Volonté de financer 423 PME sur 5 ans 164 prêts accordés entre 2017 et janvier 2020, période de transition entre PROGRAMME Émergence et RSI Prêts soit une moyenne de 60 par an, à renforcer marginalement pour atteindre les objectifs. 40% des projets permettent la réalisation des objectifs de Paris sur le climat
Sud Garantie	Fonds de garantie régional généraliste à destination des PME de toute taille et de tout stade de vie, offrant une garantie à 70% sur des prêts de 1 000€ à 1,5M€, géré par Bpifrance	20M€	50% du fonds, à savoir 10M€	46M€ de prêts dans 179 entreprises à fin décembre 2019 Couverture d'une large part des besoins des entreprises Constat d'une problématique de reporting et d'un besoin d'articulation à trouver entre la Région et Bpifrance sur l'instruction des projets

Ainsi, **RSI Capital** est un outil **puissant, reconnu et apprécié** dont le travail et la qualité des équipes est salué par l'ensemble des interlocuteurs interrogés. Largement abondé par les fonds ReactEU et ayant démontré son effet de levier, il apparaît nécessaire d'interroger sa redotation à horizon 2023, à l'issue de sa période d'investissement, ainsi que son positionnement central au sein des instruments régionaux. A noter par ailleurs que l'on constate **deux pics dans le capital-investissement régional en 2011 et 2017**, années de création de RSI 1 et RSI 2. Toutefois ces pics sont **observés au niveau national** et l'impact de RSI est difficile à estimer.

RSI Prêt Participatif, complète cette intervention en capital notamment sur les petits tickets et son prolongement après 2023 et la fin de sa période d'investissement apparaît pertinent.

L'outil régional de garantie administré par Bpifrance, **Sud Garantie**, est reconnu et **couvre une bonne partie des besoins** des entreprises. L'important effet levier des interventions en garantie et le recyclage des fonds qu'elle permet maximise l'intervention publique et un prolongement de cet outil apparaît également nécessaire sur la programmation 2021-2027. Une problématique de **reporting** notamment concernant la consommation des Fonds Européens et leur effet levier auprès des prêts bancaires empêche de quantifier précisément l'efficacité reconnue de cet instrument. De même, une **articulation** apparaît à trouver entre la Région et Bpifrance sur **l'instruction** des projets, en particulier avec les autres produits de garantie proposés par Bpifrance dont la délégation aux banques pour des montants inférieurs à 200k€ peut rendre plus difficile la mobilisation de Sud Garantie.

L'absence d'acteurs régionaux structurels investissant en **reprise et transmission des petites PME**, notamment dans les **filières peu innovantes** fortement présentes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme le négoce ou le textile, et sur **le rebond** est une problématique importante pour la région, face à des enjeux qui vont croître en importance au cours de la période 2021-2027 (cf section 4.1).

La couverture des besoins par segment de l'offre régionale par les acteurs existants est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Création	Développement	Transmission	Rebond
Dettes	Bien couvert par les acteurs (prêt d'honneur, microcrédit), sous-dimensionnement des petits tickets	Bien couvert par les acteurs, notamment privés	Bien couvert par les acteurs (banques privées, prêts d'honneur)	Peu couvert structurellement (Sud Défensif) Actions liées au COVID-19 (Prêt Rebond, PGE, Fonds ESS'OR...)
Quasi-fonds propres et fonds propres	Bien couvert par les acteurs (BA, RSI, fonds régionaux)	Peu couvert par les acteurs régionaux sur les tickets moyens (RSI seul acteur public)	Non couvert par une offre publique	Non couvert
Garantie	Bien couvert par les acteurs (Sud Garantie, France Active)	Bien couvert par les acteurs (Sud Garantie, France Active, SOFISCOPE)	Bien couvert par les acteurs (Sud Garantie, France Active, SOFISCOPE)	Peu couvert hors conjoncturel (PGE), garantie existante sur le « renforcement »
Niveau global de couverture	Bien couvert, en particulier sur les petits tickets	Bien couvert jusqu'à 500K€ et au-delà de 1,5M€. Sous-dimensionnement sur les tickets moyens	Des acteurs présents, notamment sur des petits et gros tickets, peu portés sur les TPE	Peu de couverture régionale

Tableau 3 AFOM offre de financement des projets d'entreprises

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre abondante et couvrante de l'ensemble des besoins • Complémentarité des différents dispositifs • Clarté de l'intervention régionale, au travers du FIER • Très bonne articulation des acteurs du financement public et privé 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de financement des tickets moyens • Potentiellement un co-investissement difficile sur les secteurs en besoin pour cause de manque d'implication du privé • Forte sélectivité des outils régionaux, pouvant laisser des besoins non couverts • Sous-dimensionnement des fonds disponibles sur les petits tickets
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sortie de crise sanitaire et les besoins marqués de l'ensemble de l'économie imposent le développement d'une réponse diversifiée en matière d'instruments financiers (intensification des fonds propres, quasi-fonds propres, garantie...) • Renforcement d'une dynamique enclenchée au cours de la période 2014-2020 par les outils régionaux réunis au sein du FIER (RSI, Sud Garantie) et extension de l'intervention régionale sur de nouveaux segments (transmission, rebond) • Développement de fonds avec des schémas d'investissement à long terme pour soutenir la structuration de filières 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'endettement des entreprises a augmenté au cours de la crise sanitaires, notamment via l'accès aux prêts de trésorerie (dont PGE), intensifiant le manque de fonds propres des PME en soutien de leur investissement • L'enjeu de la transmission et de son financement, moins couvert au niveau régional, devrait prendre de l'ampleur au cours de la prochaine période

1.2 Financement de l'innovation

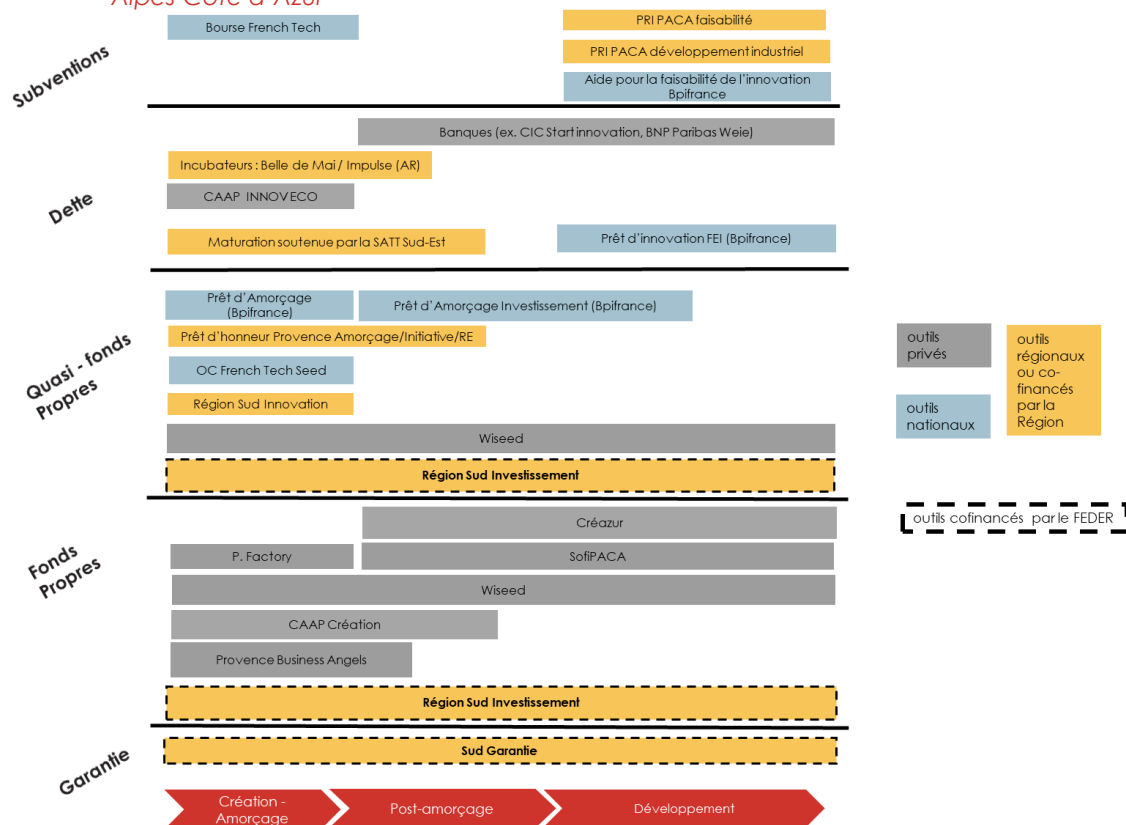
Évolutions depuis 2014

- Entre 2014 et 2017, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a vu le **taux de croissance de ses dépenses internes en R&D augmenter de 7%** pour atteindre 2,1Md€ en 2017.
- Entre 2014 et 2017, les dépenses internes de R&D en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont progressé au même taux de croissance que la moyenne française.
- Le **capital innovation est en progression** en région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2016 : 21M€ y ont été investis en 2016, 48M€ en 2017, 32M€ respectivement en 2018 et 2019.

Points clefs à retenir

- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur pèse **6,4% des dépenses intérieures en R&D des entreprises françaises en 2017³ et 7,1% du PIB français en 2016⁴**
- Les **entreprises innovantes régionales représentent 6,4% du total des entreprises françaises**. En 2015, 8,8% des JEI françaises sont localisées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'innovation est tirée par les petites entreprises des services technologiques, de la métallurgie et des composants informatiques, électroniques et optiques (source : MESRI).
- La région possède un **réseau d'acteur structuré présent sur toutes les phases de l'innovation**.
- Il existe un véritable enjeu concernant le montant des tickets avec une concentration des investissements sur des tickets inférieurs à 2M€ et un manque d'outils d'innovation pour accompagner la phase aval et la mise sur le marché.

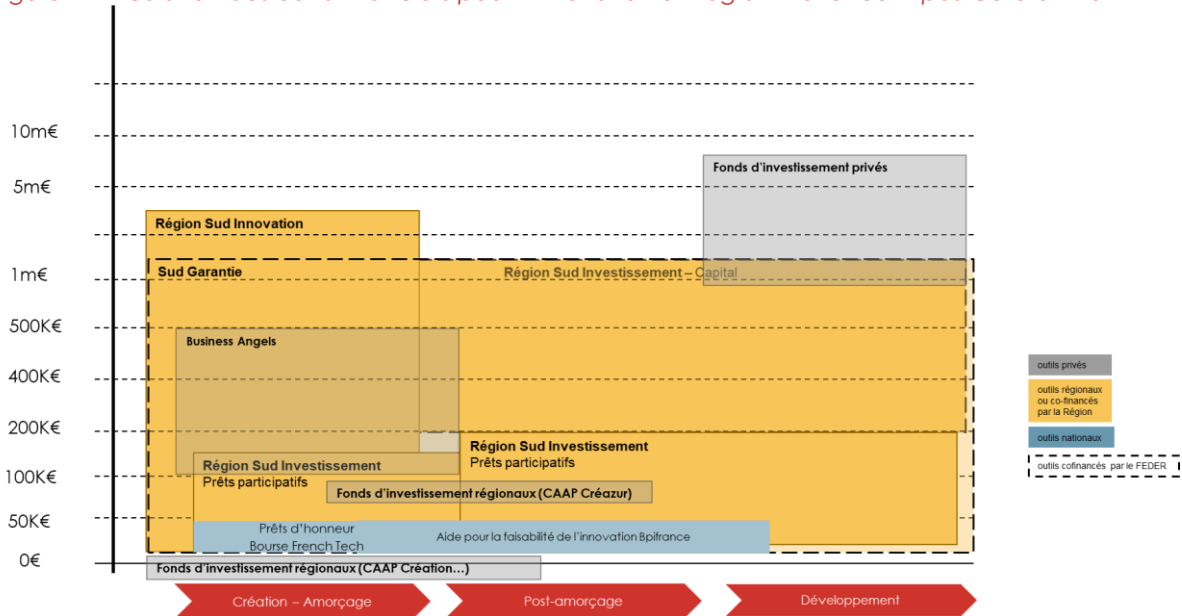
Figure 3 Recensement des outils financiers à destination des entreprises innovantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



³ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/telechar/stat/statc3/reg/reg2.xlsx>

⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2018921>

Figure 4 Articulation des outils financiers pour l'innovation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



1.2.1 Amorçage technologique et non-technologique

Historiquement, l'amorçage technologique et non-technologique sont des phases délaissées par le financement privé, tant elles comportent de risque. Ainsi, sur la période 2014-2020, une offre publique de financement à destination des entreprises innovantes régionales s'est développée pour devenir aujourd'hui abondante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un nombre grandissant d'acteurs privés ont investi le champ du financement des start-ups, tirés par l'investissement public qui vise à partager la prise de risque et faire effet levier sur le privé. Les outils à disposition des start-ups sont alors très variés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et couvrent l'ensemble de leur cycle de vie.

Concernant la dette, et alors que le secteur bancaire déserte toujours ce segment de financement, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est dotée de plusieurs outils **en dette et garantie** afin d'offrir un financement qui permette aux porteurs de projets innovants de passer un premier cap.

Encadré 7 Offre de financement en dette/garantie pour l'amorçage

Les outils en dette et garantie disponibles sur le territoire pour le financement de l'amorçage innovant sont notamment régionaux ou co-financés par la Région :

- Les incubateurs **Belle de Mai** et **Impulse** sont des incubateurs dits « Allègre » qui accompagnent les porteurs de projet de création d'entreprise issue ou en lien avec la recherche publique. Ils proposent des financements jusqu'à 40k€ sous forme d'avances remboursables ;
- La **SATT Sud-Est** finance des activités de maturation sur des technologies issues de la recherche publique. Il peut s'agir de projets associés à une création d'entreprise ou pour lesquels des entreprises ont pris des options de licence (voire participent aux dépenses de maturation). De ce point de vue, la SATT finance l'innovation sous forme d'avances remboursables puisque les investissements en maturation doivent être remboursés par les entreprises qui bénéficient du transfert technologique.
- Le dispositif **Aix-Marseille Provence Amorçage (AMPA)** est un fonds de prêts d'amorçage destiné à financer différentes étapes (étude de marché, études techniques, réalisation d'un prototype, rédaction de brevets, etc.) d'un projet technologique et innovant avant la création d'entreprise. Ce prêt à taux zéro est plafonné à 40k€ remboursable avec un différé. Ce dispositif a permis à date la création de 94 entreprises et 114 projets propulsés créant et pérennisant plus de 551 emplois.

- Le Réseau des Plateformes **Initiative** propose des outils de prêts d'honneurs sur l'ensemble du territoire national, avec des montants et des conditions variables. En région, 22 plateformes proposent des prêts notamment pour la création innovante (cf section 3.1.1 sur les PFIL et leurs outils). Son « Prêt d'honneur Innovation », d'un montant de 1,5k€ à 30k€ en complément d'un Prêt d'Honneur Création, Reprise ou Croissance s'adressent spécifiquement aux projets innovants.
- Le **Réseau Entreprendre** propose également des prêts d'honneur aux entreprises innovantes en création avec son **Parcours Start** (cf section 3.1.1 sur le Réseau Entreprendre et ses outils)
- **Sud Garantie**, généraliste (cf Tableau 2) est disponible pour les entreprises innovantes en phase de création et d'amorçage mais aussi en post-amorçage et en développement, avec un ticket moyen de 290k€.

Cette offre régionale est complétée par des acteurs nationaux, principalement Bpifrance qui déploie les outils suivants :

- Le **Prêt d'amorçage avec le FEI** pour renforcer la trésorerie des entreprises et créer des conditions favorables à la préparation d'une levée de fonds. Ce prêt d'amorçage, plafonné aux fonds propres d'un montant de 50k à 100k€ par intervention, porté à 300k€ dans le cas d'un engagement en garantie de la Région et d'une durée de 8 ans avec 3 ans de différé de remboursement, s'adresse aux entreprises innovantes de tous les types de secteurs.
- Le **Prêt d'amorçage Investissement avec le FEI** intervient pour renforcer la trésorerie d'une entreprise après une levée de fonds réussie et accompagner son développement et sa croissance en lui apportant un financement complémentaire sous forme de prêt de développement. Ce prêt, sans garantie ni caution personnelle, peut aller de 100k€ à 500k€ (au maximum égal à la moitié de la levée de fonds réalisée). La durée de ce financement est de 8 ans avec un différé d'amortissement de 3 ans.
- Depuis mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2021, Bpifrance propose dans le contexte de la crise du Covid-19, le **Prêt Garanti par l'Etat (PGE) Soutien Innovation**. Celui-ci est destiné aux start-up mais également aux PME et ETI innovantes de moins de 5 000 salariés, et consiste en un prêt de trésorerie de 1 à 6 ans avec un différé d'un an plafonné soit à 25% du dernier CA HT soit à deux fois la masse salariale de la dernière année disponible.

Enfin, les acteurs privés contribuent également à l'offre en dette et en garantie à destination de et notamment :

- Le pôle CAPITAL & INNOVATION du Crédit Agricole Alpes-Provence propose l'outil de financement **CAAP INNOV'éco**. Celui-ci est un fonds de dotation soutenant les porteurs de projets innovants en phase d'amorçage par des prêts d'honneurs. Il s'adresse à tout type d'entreprises ou jeunes start-up avec un montant moyen qui s'élève à 10k€ en moyenne.
- D'autres banques proposent également des **programmes d'accompagnement** aux acteurs de l'innovation, comme par exemple la banque CIC avec son programme **Start Innovation CIC** qui par un financement sur-mesure propose des tickets allant de 10k à 500k€, ou encore de la banque BNP Paribas.

Pour l'amorçage, l'offre en **quasi-fonds propres et en fonds propres** est également abondante et diversifiée et se caractérise par l'importante présence des outils privés.

Encadré 8 Offre en fonds propres et quasi-fonds propres pour l'amorçage innovant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour l'amorçage innovant, l'offre en quasi-fonds propres en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'articule autour de trois outils principaux :

- La **French Tech Seed** est un fond dédié aux TPE innovantes en amorçage (entreprises de la DeepTech). L'originalité du fonds repose sur un mécanisme de prescripteurs labellisés : les entreprises dont la technologie est validée par les prescripteurs et qui bénéficient d'investissement privés pourront ainsi se voir accorder un financement en obligations convertibles par Bpifrance. Le montant de l'instrument est plafonné au double du montant de la levée de fonds avec un minimum de 50k et un maximum de 250k€ par intervention sur une durée de 5 ans avec un remboursement en une échéance unique *in fine*.
- **WISEED** est la première plateforme de crowdfunding à s'être lancée dans l'investissement en 2008. Très active dans la région, elle propose des solutions de financement en capital ou sous forme d'emprunts obligataires à des entreprises innovantes dans le secteur de l'immobilier, des start-up /PME ainsi que dans les énergies renouvelables. Elle intervient à tous les stades du cycle de vie des entreprises avec des montants allant de 200k à 5M€. Depuis 2009, la plateforme a financé 456 entreprises et a investi 182M€ au niveau national.
- **Région Sud Investissement Prêts Participatifs**, anciennement PROGRAMME Émergence, offre des prêts participatifs de 15k€ à 200k€ aux entreprises de tous types, y compris innovantes, sous réserve d'un co-financement privé d'un montant équivalent.

Contrairement à d'autres régions, l'offre en fonds propres est très abondante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et recouvre l'ensemble du cycle de vie des entreprises. Elle concentre un grand nombre d'outils privés :

- Le Crédit Agricole PROGRAMME a décidé en 2014 de créer son propre fonds de capital risque : **Créazur**. Ce fonds est un outil de soutien à l'innovation revendiquant un rôle de « capital patient » c'est-à-dire qui laisse le

temps à la création de valeur. Il intervient en phase de post-amorçage et de développement. Ce fonds s'adresse aux start-up innovantes de tous les secteurs, bien que des filières d'excellences soient privilégiées, et de moins de 5 ans. La segmentation des tickets peut aller de 500K à 1M€.

- Le pôle CAPITAL & INNOVATION du Crédit Agricole PROGRAMME propose également l'outil de financement **CAAP Création**. Celui-ci est une filiale de capital risque qui intervient en fonds propres. Il s'adresse à tous les types d'entreprises innovantes et intervient uniquement en phase de création et de post-amorçage.
- L'accélérateur **P.Factory** a été créé en 2015 pour répondre aux besoins des start-up en levée de fonds, plus particulièrement en phase de création et d'amorçage. Ainsi, depuis sa création, P.Factory a investi près d'1M€ dans des start up innovantes.
- **SOFIPROGRAMME**, filiale de la Caisse régionale du Crédit Agricole, accompagne sur le long terme les PME et les ETI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de tous les secteurs dans leurs opérations de capital développement et de capital transmission. Les tickets pouvant aller de 500K à 3M€, et jusqu'à 30M€ en mobilisant les autres entités du groupe CA. Les phases d'intervention sont le post-amorçage et le développement.
- Créée en 2008, **Provence Angels** est une association loi 1901 ayant pour mission de favoriser l'investissement auprès des start-up en fédérant un réseau de Business Angels qui apportent des fonds privés en fonds propres et de compétences. L'offre de financement s'adresse à des start-up en phase d'amorçage, sur des tours de table allant de 200K€ à 2M€, seul ou en co-investissement.
- A cette offre de financements privés s'ajoutent l'outil **Région Sud Investissement (RSI)** co-financé par la Région et le FEDER (cf Tableau 2) et **Région Sud Innovation**, fonds d'amorçage de la Région qui permet une prise de participation au capital des entreprises innovantes en phase d'amorçage, sans chiffre d'affaires et présentant un projet basé sur une rupture technologique jusqu'à 3M€ en plusieurs tours de table.

En fonds propres, il existe donc quatre outils dédiés dont trois privés aux côtés de Bpifrance, ce dernier revendiquant l'entrée au capital de 12 entreprises innovantes à hauteur de 75M€.

Les **gros tickets en phase de développement, en moyenne autour de 5M€, sont bien couverts par le secteur privé** intervenant à partir de 1 à 2M€ notamment SOFIPROGRAMME (1-3M€) et WISEED (200K-5M€).

Cependant, on observe un « trou » sur les tickets dits moyens en phase de développement concernant les quasi-fonds propres et les fonds propres. Les **difficultés de financement** portent surtout sur les tickets de développement se situant entre 2M€ (ticket maximal proposé par Sud Garantie et Région Sud Investissement en un tour de table) et 5M€ où interviennent davantage les fonds privés, délaissant les tickets entre 1-2M€ et 5M€ (à l'exception de SOFIPROGRAMME). Le déficit de financement correspond typiquement aux phases de pré-industrialisation (typiquement les niveaux de TRL entre 7 et 9) là où le crédit d'impôt innovation intervient.

1.2.2 Innovation dans les entreprises matures

Le panel des instruments financiers disponibles en 2020 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est arrivé à un niveau de **complétude qui permet de répondre à l'ensemble des besoins des entreprises innovantes possédant un projet de développement crédible**. De la subvention à la garantie, en passant par la dette et les quasi-fonds propres et fonds propres, une large palette est disponible.

En phase de développement, des aides à l'innovation sous forme de **subventions** (notamment de la Région, PRI PROGRAMME, et de Bpifrance) ou d'**avances remboursables** couvrent une partie des tickets : l'offre de financement est ainsi très abondante. On identifie aussi les financements du FUI jusqu'en 2019 puis les financements du PIA (dont les PSPC) et les différents PIA. 78 entreprises ont reçu 9M€ de financements régionaux du FRI et du PIA 3. 14 PME ont été

accompagnées par Sud Accélérateur. En 2019, pour la thématique « innovation », Bpifrance⁵ indique avoir accompagné 421 entreprises pour un soutien de 92M€ (pour 284M€ de financements accordés).

Bpifrance propose par ailleurs le **Prêt d'innovation FEI** qui a pour but de financer le lancement industriel et commercial d'une innovation. Il s'adresse aux entreprises innovantes de tous types de secteurs et consiste en un prêt sans garantie de 50k à 5M€ (dans la limite du double des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise) et s'étend sur 7 ans avec un différé d'amortissement de 24 mois.

1.2.3 Bilan de l'offre de financement de l'innovation

Depuis 2014, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a connu, tout comme les autres régions françaises, une **formidable accélération du financement des entreprises innovantes**, en création ou matures. Le paysage de l'innovation est globalement bien nourri en 2020 par rapport à 2014, malgré un trou sur certains tickets en phase de développement. En effet, le **soutien à l'innovation est identifié comme priorité politique de la Région** par l'ensemble des acteurs financiers et des structures d'accompagnement à l'innovation qui se développent en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un accroissement important des outils du paysage du financement de l'innovation a été enregistré ces dernières années avec notamment la montée en puissance de Bpifrance en région et le déploiement des différents outils des différents PIA.

De nouveaux acteurs sont également positionnés ou en cours de positionnement sur le développement dans les entreprises, en particulier sur les fonds propres et la dette. GOCAPITAL est présent à Marseille depuis 2020 tandis que le fonds First Santé 1 dédié aux start-up du domaine des sciences de la vie est en cours d'installation dans la région.

L'offre est **très bien couverte sur les petits tickets pour les phases de création/amorçage**, pour laquelle de nombreux outils étatiques ont été mis en place. Si les outils sont désormais en place, il faut du temps pour la maturation d'entreprises solides. Les entreprises technologiques sortent souvent des universités et écoles et sont mieux accompagnées que d'autres nouvelles entreprises. Pour les start-ups, il existe aussi un outil comme la SATT qui intervient comme investisseur sur des projets de transfert technologique. Les petits tickets sont bien couverts par de nombreux acteurs. Les **bons projets arrivent à trouver des financements** et la concurrence est rare sur l'amorçage. Le nombre d'acteurs du financement actifs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur diminuent à partir d'1M€. Quand la notoriété des sociétés augmente, elles commencent à intéresser les fonds parisiens ou lyonnais.

Concernant la phase de post-amorçage celle-ci est soutenue par les outils privés et publics jusque 500K€ et par RSI pour les tickets entre 200k et 2M€.

En phase de développement, l'offre de financement est bien couverte pour les tickets entre 200k et 2M€ également sur les tickets à 5M€ par les entreprises de capital-risque. Cependant, un « trou » apparaît sur les tickets entre 2-3M€ et 5M€ où les capital-risqueurs sont moins enclins à intervenir même si en 2019, le ticket moyen en capital-risque en France est de 7,4M€⁶ et le

⁵ Bpifrance (2020), *Bilan d'activité de Bpifrance en région Provence-Alpes-Côte d'Azur*.

https://www.bpifrance.fr/content/download/114093/966162/file/ACTIVITE%20BPIFRANCE%202019_PROGRAMME%20SUD.pdf

⁶ <https://eldorado.co/blog/2020/02/11/les-10-fonds-les-plus-actifs-en-2019>

ticket médian autour de 2M€. Il semble que ces investissements soient faits d'une certaine manière « par défaut » c'est-à-dire en l'absence de deals plus importants. Aussi, chaque augmentation du nombre de gros tickets se fera nécessairement au détriment des petits tickets.

Tableau 4 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Création/amorçage	Post-amorçage	Développement
Dettes	Bien couvert par les acteurs, notamment privés mais pas seulement (prêts d'honneur)	Bien couvert par les acteurs, notamment privés	De très nombreux outils d'aide à l'innovation (notamment par les outils étatiques : Bpifrance, PIA...) et de la Région
Quasi-fonds propres et fonds propres	Bien couvert par les acteurs (BA, RSI, fonds régionaux)	Bonne couverture du post-amorçage par RSI	Bien couvert par les acteurs privés et publics, néanmoins un trou sur des tickets dits moyens
Garantie	Bien couvert par les acteurs (Sud Garantie)	Bien couvert par les acteurs (Sud Garantie)	Bien couvert par les acteurs (Sud Garantie)
Niveau global de couverture	Bien couvert, en particulier sur les petits tickets	Bien couvert jusqu'à 500K€, puis couverture par RSI pour les tickets entre 200K et 2M€ (dont 100K€ à 1M€ de RSI)	Bien couvert pour les tickets à 5M€ Couverture par RSI pour les tickets entre 200k€ et 2M€ (dont 100K€ à 1M€ de RSI) Moindre couverture entre 2-3M€ et 5M€ (couverture « par défaut » par le capital-risque)

Source : Technopolis 2021

Tableau 5 AFOM de financement de l'innovation

Forces

- Une **offre abondante** destinée aux entreprises innovantes et aux entreprises qui s'engagent dans les processus d'innovation
- Un nombre croissant de nouveaux outils et acteurs impliqués (publics et privés, européens nationaux régionaux)
- Un panel diversifié d'outils : prêts d'honneur, prêts participatifs, prêts d'amorçage, fonds propres, garantie, etc.
- Une **bonne couverture des besoins** notamment des phases ante création et de création (prêts bancaires, Bourse French Tech, etc) mais aussi sur l'amorçage et le post-amorçage. Sur la phase de développement, l'offre est abondante en incluant le FUI jusqu'en 2019, les différents PIA et les acteurs privés sur les gros tickets.
- Un **écosystème régional riche couvrant l'ensemble de la chaîne de l'innovation** : 11 pôles de compétitivité et

Faiblesses

- Un manque sur les gros tickets en phases de création/amorçage.
- Un « trou » sur les tickets dits moyens (entre 2-3M€ et 5M€) en FP/QFP en phase de développement.

⁷ <https://www.maddyness.com/2020/01/03/bilan-maddymoney-2019/>

clusters, 17 fonds d'investissement dont le FRI, 6 agences de développement, etc.

Opportunités

- **De plus en plus d'acteurs privés** mettant en place des outils de financement ou des services d'accompagnement à l'innovation (développement d'incubateurs régionaux privés notamment).
- Des **politiques régionales de soutien à l'innovation** (S3, SREII, O.I.R, etc.) résultat d'une volonté politique de rendre l'écosystème régional plus favorable à l'innovation.
- Un **investissement dans les start-up innovantes potentiellement plus attractif** en raison de la dégradation du bilan des entreprises classiques pour des raisons conjoncturelles (Covid) mais aussi structurelles.

Menaces

- Une **région plus touchée par la crise sanitaire** que d'autres, notamment en raison du poids du tourisme et plus globalement des services. La difficulté de l'amorçage, au-delà de la technologie et de l'équipe, réside dans la rapidité d'accès au marché, le COVID peut donc être pénalisant. De plus, il peut y avoir un retard dans le développement des start-up lié au COVID.
- Un **risque accru de départ des start-up innovantes** en phase aval/accès au marché en raison du manque d'outils d'innovation, les outils se concentrant surtout sur la création/amorçage.
- Un risque de rachat des entreprises innovantes par l'étranger

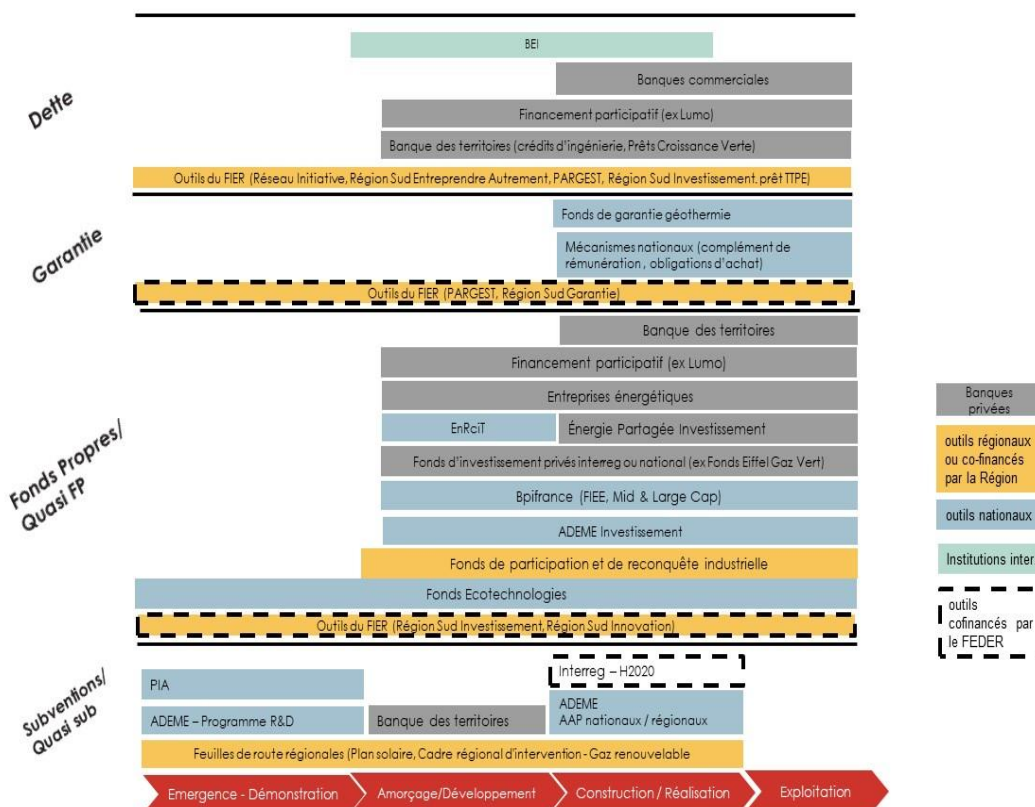
1.3 Financement des énergies renouvelables

Points clefs à retenir :

- Le panorama des financements des projets d'énergies renouvelables est assez dense, qu'il s'agisse de projets innovants ou matures. Les outils de financement sont principalement en subventions, fonds propres, dettes, garantie et couvrent l'ensemble des phases des projets.
- Au-delà des outils nationaux et européens, on voit émerger de plus en plus d'outils citoyens et régionaux, preuve de l'importance qu'accordent les citoyens et collectivités aux problématiques de la transition énergétique.
- Les plans régionaux (Plan solaire, Plan Gaz renouvelable) permettent de financer les démonstrateurs ou les innovations techniques.
- Le FIER mobilise plusieurs dispositifs de financement en fonds propres prêts et garantie au profit des entreprises dont les activités relèvent de la transition énergétique. 20 % du budget régional au sein du FIER sont consacrés au Plan Climat.
- Le Fonds de participation en cours de construction en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur devrait permettre d'investir entre 150 K€ à 7 M€ dans des projets appartenant aux filières stratégiques de la transition énergétique dont la taille varie de 2 M€ à 50 M€. Le fonds devrait être doté de 60 M€ cofinancé par la Région, les banques commerciales, fonds d'investissements et autres acteurs publics (éventuellement).
- Le 3 septembre 2020, le 1^{er} Ministre a annoncé le 4^e Programme d'investissements d'avenir (PIA) sera doté de **20 Md€ sur 5 ans**. L'hydrogène représente un axe stratégique de ce nouveau programme.

Dans le contexte du changement climatique, le développement des énergies renouvelables est l'un des principaux leviers. Malgré l'intensité capitalistique des projets d'EnR, divers outils et méthodes de financement (subventions, fonds propres, dette bancaire, financements, fonds de garantie, etc) permettent de financer aussi bien les projets innovants ou plus courants. Ces outils financiers couvrent l'ensemble des phases des projets. La figure ci-dessous présente en synthèse, les différents outils identifiés en fonction de leurs types et des phases de projets qu'ils permettent de financer.

Figure 5 Recensement des outils financiers en soutien aux énergies renouvelables en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



1.3.1 Financement des projets innovants en énergies renouvelables

Les soutiens à la mise en place et la commercialisation de technologies innovantes ou de modèles économiques innovants existent à la fois au niveau régional, national et européen. Cette gamme d'outils dont certains bénéficient des ressources de l'Union Européenne, tels le PIA et les outils du FIER, permet de couvrir l'ensemble des phases des projets d'innovations. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des outils et sources identifiées. Les paragraphes suivants développent chacun d'eux selon la phase du projet.

Tableau 6 Bilan des outils et sources de financement des projets EnR innovants

Type de projets	Phase des projets	Outils de financement			
		S/QS	FP/QFP	Prêts	Garantie
Innovant	Émergence	Plan solaire, Plan Gaz renouvelable, action « Projets d'innovation » PIA, ADEME, Interreg, FESI, autres aides européennes	Pas d'outil	Pas d'outil	Pas d'outil
	Réalisation	Plan solaire, Plan Gaz renouvelable, action « Projets d'innovation », Fonds de participation (en cours de construction), PIA, ADEME, Interreg, FESI, autres aides européennes, Bpifrance	ADEME Investissement, Région Sud Investissement, Région Sud Innovation, Fonds Ecotechnologies, Banque des Territoires, Bpifrance	Réseau Initiative, France Active, Banque des territoires, Bpifrance,	Fonds Région Sud Garantie France Active

Source : Technopolis 2021

1.3.1.1 Financement de l'émergence

L'émergence des projets d'innovation dans les énergies renouvelables est financée essentiellement par les subventions et quasi-subventions, qui couvrent une grande partie des besoins. Cette phase risquée de l'émergence des projets d'EnR innovants est en effet fortement intensive en capital et difficile à financer par le secteur privé. Il n'existe pas en région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'outil spécifique d'apport en fonds propres pour ce type de projets.

Encadré 9 Outils de subventions et quasi-subventions permettant l'émergence de projets énergétiques innovants

- Les appels à projets du **PIA** : Doté d'une enveloppe de 1 Md€, les appels à projets du PIA3 permettent de soutenir les investissements pour la transition écologique et énergétique. Le nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA4) avec une taille cible 20Md€ sur 2021-2025, vise, entre autres, à soutenir l'innovation au service de la transition écologique : énergies décarbonées, économie circulaire, transports et mobilités durables, agriculture responsable et souverain et alimentaire, villes de demain, etc.
- Action « **Projets d'innovation** » & action « **Amélioration et transformation de filières** » du programme d'investissements d'avenir (PIA) : L'Etat et la Région co-investissent dans des actions en faveur du développement des PME innovantes régionales dont les projets entrent dans le cadre des priorités régionales définies dans le SRDEII. L'action « Projets d'innovation » octroie des subventions allant 100K€ à 200K€ d'aides destinées à financer les études préalables au développement. Le taux de financement est plafonné à 50 % des dépenses éligibles. L'action « Projets d'innovation » vise à accélérer l'émergence d'entreprises leaders dans leur domaine par le soutien des projets les plus innovants (technologie, modèle économique, design, expérience utilisateur...) et les plus ambitieux portés par les PME du territoire régional.
- Le programme Recherche & Développement de l'**ADEME** : L'ADEME dispose de mécanismes d'aide à la connaissance pour financer la recherche, le développement et l'innovation. Le programme Thèses ADEME, par exemple permet de financer des travaux de thèse en énergies renouvelables pendant 3 ans pour un montant pouvant aller 100K€. Les aides attribuées par l'ADEME sont principalement sous la forme de subventions ou d'avances récupérables et les montants varient entre 50 et 300 K€. L'intensité de l'aide est limitée à 70% des coûts admissibles pour les petites entreprises, 60% pour les entreprises moyennes et 50% pour les grandes entreprises. Le programme intervient également en avances remboursables.
- **Plan solaire** : Le plan solaire permet de financer les démonstrateurs ou les innovations techniques, juridique et social sur les filières photovoltaïque et solaire thermique, notamment ceux se couplant à d'autres technologies d'énergies renouvelables (éolien, hydro-électricité, hydrogène, STEP24, solaire hybride, solaire haute température, froid solaire, pompes à chaleurs solaires à très haute performance, etc.). Le taux d'aide maximal est défini au cas par cas. Les types d'opérations accompagnées sont les études de faisabilité technico-économiques des projets ainsi qu'une aide à leur réalisation. Cette aide est destinée aux entreprises, industries, énergéticiens, développeurs de projets, collectivités locales, etc.
- **Cadre régional d'intervention - Gaz renouvelable** : Dans le cadre du plan régional d'intervention sur le gaz renouvelable, la région apporte des soutiens aux projets innovants de production de gaz renouvelables (hydrogène, pyrogazéification, power-to-gas. Il s'agit principalement des démonstrateurs ou projets de la filière biogaz et hydrogène présentant des innovations sur les plans techniques, du portage juridique, social ou un fort caractère structurant, peuvent être soutenus au cas par cas. Vu la structuration en cours au niveau de plusieurs nouvelles filières de production de gaz renouvelable principalement l'hydrogène, la pyrogazéification et le power-to-gas. Les études financées sont les études de faisabilité technico-économiques des projets et soutien financier pour la réalisation des projets. Les aides sont accordées aux consortiums industriels du secteur, énergéticiens et développeurs de projets, détenteurs de biomasse ou déchets ; collectivités locales, etc. **Les taux d'aide sont étudiés au cas par cas.**
- **Dispositif régional du ROAD LAB** : subventions pour accompagner des expérimentations en région sur les thématiques de la mobilité durable (navettes autonomes, technologie d'hybridation supercondensateur – batterie, étude sociologique, etc.)

1.3.1.2 Financement de la réalisation des projets

Les acteurs principaux du financement de la réalisation de projets EnR innovants sont la Région, l'ADEME et le PIA. En effet, ces deux derniers acteurs offrent à la fois des subventions publiques et un apport en fonds propres et quasi-fonds propres pour ce type de projets. La réalisation des projets EnR innovants peut également être financée par les outils en garantie et en dette généralistes du FIER (Sud Garantie, Initiative...).

L'essentiel du financement de ce segment se fait par des subventions, qui apparaissent couvrir la majorité des besoins.

Encadré 10 Subventions et quasi-subventions pour la réalisation des projets EnR innovants

- Les appels à projets du PIA
- Action « Projets d'innovation » & action « Amélioration et transformation de filières » du programme d'investissements d'avenir (PIA). L'action « Projets d'innovation » octroie des aides sous forme d'avances remboursable. Elle est comprise entre 100K€ à 500K€. Le taux de financement est plafonné à 50 % des dépenses éligibles. L'action « Amélioration et transformation de filières » est un dispositif visant à renforcer la compétitivité des filières stratégiques à travers le soutien à leur transformation et leur structuration. Les aides accordées sous forma mixte (subventions et avances remboursables) pour un montant allant de 500 K€ à 2 M€. Le dispositif soutient des projets visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques françaises. Les projets soutenus doivent notamment bénéficier à plusieurs PME issues de la filière. Il s'agit par exemple de création d'unités industrielles partagées, mise en commun de compétences techniques permettant à des entreprises de mutualiser leurs travaux de R&D, mise en place d'outils collaboratifs à vocation non technologique, mise en place de plates-formes technologiques mutualisées et de démonstrateurs. Les projets peuvent bénéficier d'une aide au titre de l'investissement ou de soutien au fonctionnement. Cette aide pouvant s'élever jusqu'à 50 % maximum des dépenses éligibles.
- Plan solaire : cf. 1.3.1.1
- Cadre régional d'intervention - Gaz renouvelable : cf. 1.3.1.1
- **Bpifrance** accompagne l'innovation dans la transition énergétique en apportant des subventions et avances, remboursables notamment à travers le PIAVE.

Encadré 11 Fonds propres et quasi-fonds propres pour la réalisation des projets EnR innovants

- **Fonds de participation** : Il s'agit d'un fonds de participation directe au capital de sociétés structurées selon le type de financement de projet, le fonds, en cours de construction et d'élaboration, devrait être doté de 60M€ et devrait être cofinancé par la Région, les banques commerciales, fonds d'investissements et autres acteurs publics (éventuellement). Les filières stratégiques qui seront ciblées pour les futurs investissements devraient être la transition écologique et énergétique. La taille des projets ciblés pourra aller de 2 - 3 M€ à 50 M€ en fonction du secteur et de la taille du fonds avec des tickets d'investissement de l'ordre de **150 k€ à 7 M€**.
- **ADEME Investissement** : ADEME Investissement est une société d'État, sans intermédiaire financier, créée dans le cadre du PIA3. Dotée de 400M€ depuis 2018, elle apporte des financements en fonds propres pour les projets de production, développement et stockage des énergies renouvelables à travers des prises de participation directes (dans des SPV) ou indirectes (holding de projets, fonds d'investissement) en tant qu'actionnaire minoritaire au condition pari-passu à celles de ses co-investisseurs. Les tickets d'investissement varient entre 3-5 M€ à 40 M€.
- Les outils du **FIER (cf sections précédentes)** : Au nombre des dispositifs de financement des entreprises de la région, certains sont spécifiquement destinés au financement de l'innovation. C'est le cas de Région Sud Investissement (cf. Encadré 2) et de Région Sud Innovation. Les interventions de Région Sud Innovation, se font en phase d'amorçage, par la prise de participation au capital des petites entreprises développant une innovation en rupture. Les prises de participations peuvent atteindre 3M€. 30% du budget de **Région Sud Investissement Capital** est consacré à des investissements en fonds propres correspondants au plan « Une COP d'avance ».
- Fonds **Ecotechnologies** : Doté initialement de 150 M€, puis augmentée de 75 M€ en 2018, ce fonds financé à 100% par le programme d'investissements d'avenir (PIA), est géré par Bpifrance Investissement et intervient sur quatre thématiques dont les énergies renouvelables décarbonées. Il s'agit d'un fonds thématique dédié aux entreprises innovantes dans les technologies vertes. Les tickets d'investissement varient de 2 à 10 M€. Il suit une stratégie de co-investissement pari passu avec des acteurs privés, en fonds propres et quasi-fonds propres, avec une logique de prise de prises de participation minoritaires. Les entreprises visées sont les PME françaises, indépendantes non cotées et innovantes de moins de 250 salariés appartenant aux secteurs des énergies renouvelables décarbonées et chimie verte, économie circulaire (valorisation des déchets, éco conception de produits et écologie industrielle), réseaux électriques intelligents ou smart grids, véhicules du futur. Le volume d'investissement sur la période 2020-2022 est estimé à 100 M€.
- **La Banque des Territoires** propose une offre d'investissement dans la production d'énergies renouvelables, sous la forme d'achat d'actions dans les sociétés de projet (entre 30% et 49% en fonction des risques). Elle peut également investir en fonds propres et quasi-fonds propres (entre 23% – 30%) dans les SEM.

A noter que le PIA 3 est un outil généraliste national de soutien à l'innovation. Toutefois, il s'attache particulièrement au **développement durable et à la croissance verte** avec une plus importante place accordée aux instruments financiers.

Encadré 12 PIA III, importance accrue aux instruments financiers

Le troisième volet du programme d'investissements d'avenir (PIA III) est doté de 10 Md€. Un accent particulier est mis sur la contribution au développement durable et la croissance verte à hauteur de 6 Md€. Il est prévu que plus de 60% de crédits octroyés soient affectés à des projets qui contribuent à la croissance verte.

Au niveau de la structure des interventions, les investissements ne sont plus faits par secteur, mais de l'amont vers l'aval (de l'enseignement et la recherche vers l'innovation et le développement des entreprises). Le but recherché étant de pouvoir élargir la dimension des actions. La répartition de l'enveloppe des 10 Md€ se présente comme suit :

- 5,9 Md€ dédiés à l'Enseignement, recherche et la valorisation et financement des territoires d'innovation : Les territoires d'innovation sont définis comme des territoires laboratoires où des expériences audacieuses peuvent être menées.
- 4,1 Md€ pour l'innovation des entreprises. L'objectif poursuivi est d'amplifier l'émergence des techniques de demain, notamment en répondant aux besoins de formations adaptées, dans la continuité de la démarche « Industrie du Futur ».

Les modes d'intervention du PIA3 sont les subventions/avances remboursables, les dotations décennales et les fonds propres. Si les subventions restent privilégiées en phase amont, les instruments financiers en particulier les fonds propres et quasi-fonds propres sont privilégiés en phase aval. Il est notamment recommandé que les avances remboursables soient, chaque fois que possible, substituées par des apports en fonds propres ou quasi-fonds propres.

Afin de favoriser le déploiement massif des technologies financées en démonstration, le PIA 3 priorise des interventions en fonds propres, afin d'accélérer l'industrialisation et leurs développements commerciaux. Il s'agit d'accompagner la première commercialisation des nouveaux équipements qui ont été développés dans le cadre des démonstrateurs, mais également d'autres innovations aussi à travers les concours d'innovation du PIA comme « Initiatives PME ».

Sur les 10 Md€, 4 Md€ sont prévus pour investir en fonds propres répartis comme suit :

- 400 M€ au niveau de la priorité « Soutenir les progrès de l'enseignement et de la recherche » pour la création expérimentale de « sociétés universitaires et de recherche » avec l'objectif de diversifier de nouveaux modes de gestion des universités.
- 1,3 Md€ consacrés à la priorité de « valorisation de la recherche » dont :
- 700 M€ pour promouvoir des territoires d'innovation et des démonstrateurs à travers des Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition.
- 600 M€ pour faciliter l'appropriation de l'innovation
- 2,3 Md€ orientés vers l'accélération de la modernisation des entreprises

Les opérateurs des financements en capital du PIA3 sont principalement :

- Bpifrance qui gère notamment le fonds Ecotechnologies sur la thématique de la transition énergétique. Il existe également d'autres fonds tels que Fonds Build-up International et Frontier venture.
- L'ADEME à travers ADEME Investissement

1.3.2 Financement des projets courants

Il existe une multitude d'outils pour financer les **projets courants** d'énergies renouvelables. En plus des outils traditionnels, on voit de plus en plus émerger des outils nouveaux mis en place par les citoyens et les collectivités pour soutenir les projets territoriaux. Le tableau ci-après présente la synthèse des outils identifiés.

Tableau 7 Bilan des outils et sources de financement des projets EnR courants

Type de projets	Phase des projets	Outils de financement			
		S/QS	FP/QFP	Prêts	Garantie
Courants	Émergence/ Développement	Plan solaire, Plqn Gaz renouvelable, Banque des territoires	EnRciT, Bpifrance, Banque des Territoires, SEM des SDE, entreprises privées	Banque des territoires	Pas d'outil
	Réalisation	Plan solaire, Plqn Gaz renouvelable, Aides de l'Ademe, Fonds Chaleur,	Fonds Eiffel Gaz Vert, Énergie Partagée Investissement, plateformes de financement participatif	Banque des territoires, Bpifrance, BEI, banques privées, Réseau Initiative	Mécanismes nationaux, Fonds Région Sud Garantie, Fonds de garantie géothermie
	Exploitation	Pas d'outil	Investisseurs privés	Banques privées	Mécanismes nationaux

Source : Technopolis 2021

1.3.2.1 Financement de la phase d'amorçage et de développement des projets

La phase de développement des projets EnR est à la fois, la plus risquée et la plus difficile à financer. Les besoins sont principalement couverts par des subventions publiques et fonds propres qui apparaissent nombreux sur la région.

Encadré 13 Outils en subventions et quasi-subventions pour le développement de projets EnR

- **Plan solaire** : Le plan solaire permet de financer l'amorçage des projets à travers des avances remboursables et subventions. Par l'exemple, AMI « foncier dérisqué » a pour but d'aider les acteurs locaux du territoire régional dans l'identification fine de « terrains ou bâtiments jugés favorables à l'accueil d'une installation photovoltaïque, sans risque. Des aides sont également accordées pour réaliser des études de faisabilité. Les projets concernés par ces aides sont notamment les études de 1^{ère} grappe photovoltaïque (50 à 70% du coût total de l'étude, avec un plafond d'assiette de 50 k€ HT), les études de configuration d'autoconsommation complexe (50 à 70%, avec un plafond de 50 k€ HT), les études de faisabilité technico-économique (50 à 70). Il existe également, une aide spécifique aux études structure requises à la réalisation. Les modalités d'accompagnement varient en fonction des études.
- **Cadre régional d'intervention - Gaz renouvelable** : En complémentarité de l'ADEME, la région fournit des soutiens financiers pour répondre aux besoins prioritaires de la filière biogaz tels que l'aide à la décision et à l'amorçage de projets, l'aide à l'investissement. Les axes 3 et 4 concernent les mesures d'accompagnement et de financement des projets de production de gaz renouvelable et font l'objet du présent cadre d'intervention. Au niveau de la phase d'amorçage, il existe une aide indirecte d'accompagnement en phase de réflexion (réalisation gratuite du pré-diagnostic), une subvention pour financer les études de faisabilité technico-économiques (jusqu'à 50% pour un porteur privé, et jusqu'à 70% pour un porteur public, avec un maximum de 15 K€ par projet).
- **Banque des territoires** propose des avances en compte courant proportionnel au pourcentage de participation.

Encadré 14 Outils de fonds propres pour l'amorçage et du développement de projets EnR

- **Fonds France Investissement Énergie Environnement (FIEE)** de Bpifrance : Fonds géré sur fonds propres Bpifrance, il intervient en capital développement et transmission sur la transition énergétique par des prises de participations minoritaires en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les entreprises (PME et ETI) françaises disposant de 3 ans d'ancienneté (exceptionnellement 2 ans) et relevant du secteur de la Transition Énergétique et Écologique, dont les énergies renouvelables. Le montant d'investissement varie entre 0,5 à 6M€. Le fonds est doté de 150M€. Les entreprises soutenues doivent avoir un chiffre d'affaires minimum de 2 M€ (sur le dernier exercice écoulé), être structurellement rentables (minimum de 2 exercices bénéficiaires sur les 3 derniers exercices). Le dispositif sera reconduit après épuisement de la première enveloppe de 150 M€. Le volume d'investissement sur la période 2020-2022 est estimé à 60 M€.
- **Fonds Mid & Large Cap** de Bpifrance : Fonds direct géré par Bpifrance investit dans les Entreprises de Taille Intermédiaire (« ETI »), afin d'accompagner leur développement et leur transmission, ainsi que dans les Grandes Entreprises (« GE ») pour stabiliser leur capital ou conforter leur ancrage français. Le fonds vise à renforcer les fonds propres des PME et petites ETI de la Transition énergétique dont les énergies renouvelables. Il s'agit d'un fonds géré sur fonds propres Bpifrance. Bpifrance mobilisera 360 M€ sur la période 2020-2022, sur les entreprises du secteur de la transition (par exemple, en finançant des développeurs d'énergies renouvelables) que sur les entreprises « en transition » (par exemple, en finançant une entreprise industrielle en transition).
- **Banque des Territoires** propose une offre d'investissement dans la production d'énergies renouvelables, sous la forme d'achat d'actions dans les sociétés de projet (entre 30% et 49% en fonction des risques). Elle peut également investir en fonds propres et quasi-fonds propres (entre 23% – 30%) dans les SEM.
- **EnRciit** : il s'agit d'un dispositif de financement géré par Énergie Partagée. L'outil est doté de 10M€ par la Caisse des Dépôts, l'Ircantec et le Crédit Coopératif et intervient en fonds propres (jusqu'à 49 %) dans les sociétés de projets citoyens en phase de développement. Ce dispositif doit permettre de financer environ 150 projets sur 10 ans. En co-investissant aux côtés de citoyens et/ou de collectivités (au minimum 40% du projet, dont 20% minimum de citoyens) et des autres actionnaires, il vise à apporter des moyens financiers à la sécurisation de la phase de développement de projets notamment éoliens et photovoltaïques (sols et toitures) de minimum 1MW en prenant des participations minoritaires (100-300K€) en phase de développement, cédées ultérieurement au profit de l'écosystème territorial. Les acteurs bretons interrogés dans le cadre de l'étude ont connaissance de ce nouveau dispositif, et bien qu'ils ne le mobilisent pas encore à date, souhaiteraient pouvoir le faire.

Soulignons également le rôle important et grandissant que jouent les **sociétés d'Economie Mixte (SEM)** à vocation énergétique dans le financement des énergies renouvelables. Elles sont généralement détenues par les syndicats départementaux d'énergies, les citoyens et d'autres acteurs (collectivités ou partenaires privés telles que Crédit mutuel, crédit agricole, caisse d'épargne, etc.

Enfin, en **prêts**, la **Banque des territoires** propose des crédits d'ingénierie aux projets citoyens pour cofinancer les études stratégiques ou d'études d'aide à la décision. Le cofinancement peut se faire dans la limite de **50K€** par projet et peut aller jusqu'à 50% du montant du projet. Plus récemment, elle a mis en place une offre de participations en obligations prioritairement destinés aux projets sans risques. Les tickets sont très variables et sont étudiés au fil de l'eau

1.3.2.2 Financement de la phase de réalisation des projets

La phase de réalisation des projets EnR est la plus couverte par les outils nationaux et régionaux, que ce soit en subvention, fonds propres ou dette/garantie. Cette phase apparaît ainsi comme bien couverte par la multiplicité des outils disponibles bien que l'importance de certains tickets puisse justifier le développement de nouveaux outils, notamment en fonds propres.

Encadré 15 Outils en subvention pour la réalisation des projets EnR

- **Plan solaire** : Le plan solaire est un outil fédérant l'ensemble des dispositifs et soutiens mis en œuvre par la Région en faveur de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique). Il permet d'aider à la massification des projets et innover sur les modèles techniques, juridiques et économiques pour gagner en efficacité et compétitivité.
- **Cadre régional d'intervention - Gaz renouvelable** : il s'agit de subventions accordées aux agriculteurs et groupements d'agriculteurs, entreprises, entreprises publiques locales, établissements publics, collectivités territoriales, associations. Les subventions peuvent atteindre 20% des coûts éligibles avec un montant maximum

de **750 k€** par projet. Notons par ailleurs que les projets portés par les collectivités et faisant l'objet d'une programmation dans les Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) seront priorités.

- **Aides de l'Ademe** : le soutien de l'ADEME peut se présenter sous diverses formes. Les soutiens financiers s'inscrivent dans le cadre d'appels à projets nationaux avec des cahiers des charges spécifiques. C'est par exemple le cas de : i) appel à projets (AAP) BCIAT lancé le 20 octobre 2020 dans le cadre du plan de relance. Il s'agit d'une aide à l'investissement (**Fonds Chaleur**) pour financer les installations de production de chaleur supérieures à 12 000 MWh/an à partir de biomasse en substitution à des énergies fossiles (taux d'aide variant entre 45% et 65% en fonction de la taille de l'entreprise) et d'une aide au fonctionnement (Fonds Décarbonation) destinée aux projets biomasse supérieurs à 12 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries manufacturières. li) l'appel à projets DTIGA, entrant dans le cadre de l'action « Démonstrateurs et territoires de grande ambition » du programme des investissements d'avenir, du Programme d'Investissement d'Avenir. Cet AAP vise à soutenir les projets d'un coût total de 2M€ au minimum. Ces projets doivent relever des thématiques de systèmes énergétiques optimisés, EnR, optimisation environnementale aux échelles bâtiment, îlot et territoire. En dehors des AAP, l'Ademe accorde également des aides à l'investissement s'inscrivant dans le cadre du dispositif « gré à gré » dont les critères varient principalement en fonction du type de projet et de l'entité porteuse.
- **Fonds Chaleur** : Géré par l'Ademe, ce dispositif de soutien financier au développement de la production renouvelable de chaleur accorde des aides par le biais de plusieurs mécanismes. Avec les appels à projets régionaux, le Fonds Chaleur apporte des soutiens aux collectivités et entreprises afin de leur permettre de réaliser leur transition énergétique par un recours massif à la chaleur renouvelable. Les secteurs concernés sont les bâtiments publics, l'habitat collectif, du tertiaire, l'industrie et l'agriculture. Il apporte des aides au financement des installations ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) telles que la biomasse (y compris le biogaz), l'énergie solaire thermique (surface inférieure à 1500 m²), la géothermie et l'énergie de l'eau de mer (valorisée directement ou par l'intermédiaire de pompes à chaleur), la chaleur de récupération (chaleur « fatale » issue des UIOM, de process industriels, ou des eaux usées) ainsi que les boucles d'eau tempérée géothermiques et les réseaux de chaleur permettant le transport de ces EnR&R. C'est le cas par exemple de i) AAP Géotherm : vise à aider au financement des installations produisant et distribuant la chaleur renouvelable ou du froid renouvelable. La nouvelle loi de la PPE prévoit un renforcement du budget annuel du fonds chaleur (350M€ en 2020 et 2021 par exemple). Elle prévoit également d'en simplifier l'utilisation. Les AAP nationaux, gérés par l'entité nationale de l'Ademe. On peut citer par exemple, i) AAP « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire » qui soutient les entreprises dans leurs projets de financement des installations de production chaleur, à partir de biomasse, supérieure à 12 000Mwh /an ; ii) AAP « Grandes installations solaire thermique de production d'eau chaude » permettant d'obtenir des aides pour financer les installations de production chaleur, moyenne température (inf 110°C) à partir d'énergie solaire. Il concerne les installations dont la production énergétique est supérieure à 200 MWh/an ou 500 m² de capteurs pour l'industrie, les secteurs tertiaires et agricoles, et 700 MWh/an ou 1500 m² de capteurs pour les installations couplées à un réseau de chaleur avec stockage.

Encadré 16 Outils en fonds propres pour la réalisation des projets EnR

- **Énergie Partagée Investissement** : Société en Commandite par Actions (SCA) composée d'actionnaires citoyens (6200 souscripteurs chiffres de juillet 2020), Énergie Partagée Investissement est un outil de co-investissement en fonds propres, qui finance les projets renouvelables portés par des citoyens et des collectivités locales, au bénéfice de leur territoire et de ses habitants. Les projets financés sont les parcs éoliens, chaufferie-bois, centrales solaires, centrales hydroélectriques, la méthanisation. Selon la technologie, les investissements varient de 20 à 50% du budget total d'un projet de production d'énergie renouvelable et conditionnent l'octroi d'un prêt bancaire. Énergie Partagée Investissement est une société à capital variable. Cette forme juridique lui permet de collecter des capitaux en permanence et de répondre, au fil de l'eau, aux besoins d'investissement dans des projets d'énergie renouvelables et ou d'efficacité énergétique. La société est à capital variable. Ce choix juridique permet de collecter en capital de manière permanente et de répondre, au fil de l'eau, aux besoins d'investissement dans des projets d'énergie renouvelables et ou d'efficacité énergétique. En 2020, le montant des investissements s'élève à **19 M€** (96 investissements ont été réalisés).
- Les plateformes de **financement participatif** au niveau national telles que : i) Lumo, une plateforme d'investissement (depuis 2018 intégrée à Société Générale) comptant plus de 15 000 utilisateurs. Elle a contribué à lever **10 M€** pour 165 installations dans le photovoltaïque, l'hydraulique, l'éolien et la géothermie. La plateforme propose à tout utilisateur d'investir le montant souhaité dans les projets d'installations solaires, hydrauliques, éoliennes, géothermiques et suivant les modalités fixées à l'avance pour chaque projet (Durée, taux, fréquence et forme) ; ii) Lendosphère, plateforme ayant permis de mobiliser près **75 M€ pour 212 projets** dont 199 sont déjà achevés. Les montants investis varient de 50 € à un montant maximum fixé par projet.
- **Fonds Eiffel Gaz Vert** : Doté de plus de 115 M€ (objectif 200 M€) par Eiffel Investment Group, la Banque des Territoires, GRTgaz, Société Générale Assurances et ADEME Investissement, ce fonds a pour objectif de participer activement au développement de la filière du gaz renouvelable en France et en Europe en finançant de 50 à 100 unités de méthanisation via des prises de participation minoritaires et d'autres apports en capital ou quasi-capital. Les tickets d'investissement varient de **100 k€ à 10 M€**.

Encadré 17 Outils en dette pour le financement de la réalisation de projets EnR

- Les banques publiques : la **Banque des territoires** propose le « Prêts Croissance Verte » destiné aux collectivités locales pour le financement des projets citoyens de valorisation des déchets, la biomasse, la Géothermie, l'éolien, le photovoltaïque, etc. Entre 2014 et 2017, 700 Prêts Croissance Verte ont été octroyés pour un montant total de 3 Md€. BpiFrance accorde des prêts à long terme allant jusqu'à 18ans, pour le développement des énergies renouvelables. Sur les énergies marines renouvelables, son positionnement est plus sur l'éolien off-shore avec pour stratégie d'accompagner les PME/ETI qui seront sous-traitant des grands groupes lauréats des appels d'offres. BpiFrance se projette également pour une possibilité d'intervention en dette à l'avenir sur les projets d'éolien off-shore.
- Les banques commerciales : Elles peuvent financer jusqu'à 100 % des investissements en photovoltaïque, au sol ou en toiture (environ 100-300 000 euros). En ce qui concerne le financement des EnR, leur aversion au risque reste forte en raison de la volatilité des investissements en technologies marines qui ne sont pas encore matures. Toutefois des exemples de financement commencent à émerger, à l'image du financement du projet parc éolien offshore de 487 MW au large de la côte belge porté par SeaMade auquel ont participé plusieurs groupes bancaires dont BNP Paribas, Société Générale et Triodos.
- Les institutions multilatérales : la Banque Européenne d'Investissement (**BEI**), banque européenne du climat, finance les infrastructures énergétiques. Sur la période 2015 – 2019, le montant des investissements s'élève à 62 Md€ dont 53 Md€ consacrés à des projets relatifs aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux réseaux électriques en Europe et ailleurs dans le monde. En novembre 2019, la Banque a annoncé qu'elle cesserait progressivement, d'ici la fin 2021, de financer des projets énergétiques recourant aux combustibles fossiles traditionnels (y compris au gaz naturel). En revanche, la banque envisage de prioriser les énergies renouvelables, la production et l'intégration de gaz à faibles émissions de carbone (tels que l'hydrogène) et efficacité énergétique, ainsi que le développement des réseaux électriques.
- Les outils classiques du **FIER** : Réseau Initiative peut accorder un prêt (prêt à taux 0) allant jusqu'à **15 k€**, en complément d'un prêt bancaire)

Encadré 18 Outils en garantie de financement de la réalisation des projets EnR

- Les mécanismes nationaux de soutien aux EnR garantissent aux producteurs un revenu stable. Les appels à projets sont le principal moyen de financement des filières par l'Etat, par l'intermédiaire de l'ADEME. La part du prêt peut aller à 100% pour les projets d'un montant inférieur ou égal à 5 M€ et 50 % pour les projets d'un montant supérieur. Depuis quelques temps, des informations récurrentes font état de « renégociation possible de certaines aides au secteur notamment les obligations d'achat pour la filière PV ».
- Les outils classiques du FIER : **Fonds Région Sud Garantie** doté de 20 M€, dont 10 M€ de fonds FEDER, facilite l'accès aux crédits par une garantie jusqu'à 70 % sur des prêts bancaires entre 1 k€ et 1,5 M€.
- Le **Fonds de garantie** géothermie pour les aquifères profonds, géré par la SAF-Environnement, permet d'assurer les investisseurs contre le risque géologique. Deux formes de garanties sont proposées à savoir *i*) la garantie à court terme (garantie sur la réussite du premier forage effectué) et *ii*) : La garantie à long terme (garantie sur la pérennité de la ressource et les risques de tarissement total ou partiel, et les dommages sur les installations, sur une durée de 20 ans d'exploitation).

1.3.2.3 Financement de la phase d'exploitation

A cette phase les investisseurs parviennent à mobiliser facilement sur le marché les dépôts à terme dédié par partenariat bancaire, la dette bancaire ou encore du financement participatif (prêt). Il convient cependant de mentionner quelques mécanismes qui soutiennent la phase d'exploitation :

- Le complément de rémunération : prime de compensation accordée au producteur pour combler l'écart entre les revenus tirés de cette vente et un niveau de rémunération de référence. Ce niveau de référence est fixé selon le type d'installations par la puissance publique dans le cadre d'un arrêté tarifaire ou par le producteur dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.
- Les obligations d'achat ou appels d'offres de l'ADEME qui garantissent aux producteurs un revenu stable. Les appels à projets sont le principal moyen de financement des filières par l'Etat, par l'intermédiaire de l'ADEME. La part du prêt peut aller à 100% pour les projets d'un montant inférieur ou égal à 5 M€ et 50 % pour les projets d'un montant supérieur.

- Le refinancement des fonds propres investis par l'exploitant ou de la société de projet ou par ouverture du capital

Deux enjeux spécifiques pour la région en matière d'énergies renouvelables sont également approfondis ci-dessous : la **mobilité durable** et les **smart grids**.

1.3.2.4 Financement de la mobilité durable

La mobilité durable, en particulier hydrogène, est un enjeu spécifique de la région, incarné dans le **SRADDET**. Celle-ci est relativement bien financée par des outils de subventions et quelques outils en fonds propres (FPI en cours de construction, Banque des Territoires, Bpifrance).

Encadré 19 Offre de financement de la mobilité durable

Les outils de **subventions** :

- Appels à projets régionaux : une mesure principale du plan climat régional est l'axe 1 « Cap sur l'éco-mobilité », visant à équiper le réseau routier d'une station de recharge publique tous les 100km en 2021. A travers des AAP, la région accompagne le développement de la mobilité électrique en accompagnant les personnes morales publiques ou privées ayant des projets de déploiement des bornes sur les zones blanches non couvertes par un réseau de borne de recharge publique ou sur certaines zones prioritaires (parkings relais, aires de covoiturage, etc.), les projets couplant la recharge des véhicules aux énergies renouvelables, les actions incitatives à la mobilité électrique déployées par des entreprises ou des collectivités, les bornes déployées dans un espace accessible au public pour l'activité des artisans taxis ou des activités logistiques. Ces appels à projet concernent également le déploiement des stations. Les 2 premières éditions de l'AAP ont permis de soutenir le déploiement de plus de 500 bornes publiques et le développement de projets innovants intégrant production d'électricité renouvelable et recharge de véhicules électriques. La 3^{ème} édition intitulée **Zéro Emission en route** a pour objet la poursuite du maillage du territoire par des infrastructures de recharge, prioritairement sur voie publique.
- Dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires propres : En cohérence avec la mesure 11 du Plan climat qui vise à « inciter à l'émergence de nouvelles pratiques au sein des entreprises de transport routier dans une logique de réduction des émissions CO2 », la région offre une aide à l'acquisition de véhicules utilitaires propres. Le taux d'aide varie entre 30 et 50% du montant total du projet. Cette aide est destinée aux auto-entrepreneurs, TPEs, PME ayant un établissement ou une succursale dans la région, mais également les collectivités territoriales, EPCI et autres établissements publics locaux.
- Dispositif régional d'aide à l'acquisition de taxi électrique : le montant de l'aide peut atteindre 5 000€ par taxi électrique
- Dispositif régional d'aide à l'installation de kit bioéthanol : l'aide est fixée à 250 € par véhicule
- AAP MobiGaz : Financé par l'ADEME en complément de l'aide régionale, ce dispositif de soutien à la mobilité au Gaz Naturel Véhicule est destiné à faire émerger de nouvelles stations GNV. Il est destiné à financer des projets permettant d'accélérer le déploiement de solutions d'avitaillement pérennes et économiquement viables dans les zones PPA non encore équipées en stations. Cet AAP est destiné aux projets d'acquisition de véhicules GNV et faisant émerger au moins une station GNV/BioGNV située sur le territoire régional et plus particulièrement dans les zones PPA ou zones blanches non encore équipées. Le montant total de l'aide peut atteindre 15 k€
- **Programme MoëBUS** : dans le but d'accélérer la conversion des flottes de transports collectifs vers des véhicules à faibles émissions par des aides financières accordées aux autorités organisatrices de la mobilité, les opérateurs, les exploitants ou toute entreprise privée souhaitant acquérir les autobus électriques. En parallèle de cette acquisition, le programme propose de prendre en charge les coûts des travaux d'électrification inhérents à cette conversion. L'aide financière est sous la forme de prime incitative versée au moment de la commande. Cette prime couvre une partie du coût d'acquisition des véhicules de transport collectifs fonctionnant à l'énergie électrique chargé de leur pack initial de batteries ainsi qu'une part des coûts des travaux liés à l'installation de bornes électriques ou la modification des ateliers de charge électrique. Les travaux d'infrastructure de recharge comprennent la fourniture des bornes, la mise à niveau de l'installation électrique et le raccordement, les travaux de génie civil et les travaux liés à la sécurité.
- Aides européennes : L'instrument de financement **Blending Facility** permet de financer les projets inscrits dans le réseau central du RTE-T (réseau transeuropéen de transport) ou à une distance maximale de 10 km des trajectoires du réseau central. Notons que les projets de déploiement de carburants alternatifs sont éligibles, s'ils sont utilisés sur le réseau de transport européen. Une enveloppe de 99 M€ a été consacrée au déploiement de ces carburants alternatifs (infrastructures et véhicules). Les candidatures peuvent se faire au « fil de l'eau » avec une date butoir de dépôt auprès de la Commission européenne. L'échéance de candidature est fixée au plus tard au 31 mars 2021 (si l'enveloppe n'a pas été consommée avant) et l'échéance de consommation des

subventions au 31 décembre 2023. La Banque des Territoires est l'opérateur de Blending Facility en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- Les **aides d'Etat** : l'Etat met en œuvre des moyens de financement des projets d'hydrogène. Il s'agit principalement des appels à projets du PIA3. Ce programme permet de soutenir les investissements pour la transition écologique et énergétique. Plus de 100 M€ ont été mobilisés pour soutenir la mise en œuvre de démonstrateurs et la prise de participation dans des entreprises à fort potentiel. Les subventions accordées par l'ADEME sur appels à projets. A travers ce dispositif, l'ADEME soutient Les travaux de recherche et d'innovation dans le domaine de l'hydrogène dans le cadre des appels à projets recherche. Ces projets portent sur les briques technologiques (membranes, plaques bipolaires, réservoirs de stockage, etc.) mais aussi sur des démonstrations en conditions réelles d'usage. Le montant des interventions de l'ADEME a été chiffré à 80M€. L'ADEME prévoit de lancer 2 appels à projets. Un sur les « briques technologiques et démonstrateurs », est doté de 300M€ d'euros sur 3 ans. Il vise à développer des composants pour la production, le transport et la consommation d'hydrogène. Le deuxième appel à projets, doté de 275M€, concernera des « hubs territoriaux », c'est-à-dire le déploiement, par des consortiums réunissant des collectivités et des industriels, d'écosystèmes « de grande envergure regroupant différents usages (industrie et mobilité) pour favoriser au maximum des économies d'échelle ». Enfin, nous pouvons également citer l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui finance des programmes de recherche publique. Entre 2009 et 2020, elle a mobilisé plus de 110 M€.
- En outre, le **plan de relance** prévoit un investissement 7,2Mds d'euros sur 10 ans. L'État incite également le développement du véhicule hydrogène, par la mise en place d'un bonus-malus comme pour les véhicules électriques, et finance plusieurs programmes de recherche avec des industriels.

Les outils de **fonds propres** :

- Banque des Territoires, avec la solution « Investissements pour les Territoires d'industrie » qui dispose de 100 M€ par an, peut intervenir en fonds propres sur les projets d'avitaillement en énergie propre (GNV, hydrogène). Les bénéficiaires visés sont les collectivités locales ou regroupement, Société d'Economie Mixte (SEM), entreprises industrielles. Les tickets d'investissement ne sont pas précisés.
- Bpifrance accompagne beaucoup de projets portant l'hydrogène à travers des appels à projets de démonstration et également des startups ou des PME dans leurs projets d'innovation et de développement technologiques.

Les outils de **dette**

- **Banque des Territoires** : la banque des territoires propose plusieurs instruments de prêts destinés à l'accélération de la transition énergétique :
 - Oblibus : financé par la Banque des Territoires et la Banque Européenne d'Investissement, Oblibus est un instrument permettant de financer jusqu'à 100 % les coûts d'investissement liés à l'achat de bus électriques, des batteries, des infrastructures de recharges. Les bénéficiaires éligibles sont les acteurs publics souhaitant verdir l'offre de mobilité du territoire.
 - Mobi Prêt : il s'agit d'une offre de financement destinée aux projets de modernisation et de développement d'infrastructures de transport pour une mobilité connectée, inclusive, attractive et respectueuse de l'environnement. Le montant du financement peut atteindre 5 M€ sur une durée de remboursement allant de 25 à 50 ans. Cette offre de financement s'inscrit dans le cadre du plan « Accompagner la transformation des modes de transports »
 - Financement des infrastructures d'avitaillement GNV/GNC et/ ou GPL : apport plafonné à 20 % des CAPEX des projets de construction et exploitation de stations GNV et limité à la part de fonds propres apportée par l'opérateur.
 - Prêt Relance Verte : le prêt vise à soutenir les acteurs publics porteurs de projets liés aux énergies renouvelables, à la valorisation des déchets. La durée du prêt est adaptative et peut atteindre 50 ans avec un taux correspondant au taux du livret majoré de 0,60%.

1.3.2.5 Le financement des smart grids

De même, les réseaux intelligents, ou *smart grids*, sont bien financés au niveau de la région notamment par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME via des subventions et le fonds **Ecotechnologies** en fonds propres.

Encadré 20 Offre de financement des smart grids

Les outils de **subventions** :

- La feuille de route **Plan des réseaux électriques intelligents (REI)** ambitionne de soutenir le déploiement à grande échelle des réseaux intelligents, en apportant entre autres un soutien financier dans la durée. Dans ce cadre, le programme FLEXGRID a été lauréat, en 2017, de l'appel à projet national. Ce programme vise à déployer un ensemble d'équipements et de technologies Smart Grids à travers : i) des investissements des gestionnaires de réseau RTE et ENEDIS (socle Smart Grids) ; ii) des initiatives et investissements émanant de collectivités territoriales et d'entreprises ; iii) les soutiens de l'Etat et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une quarantaine de projets sont concernés. Au 3^{ème} trimestre 2020, le montant des investissements s'élève à **340 M€**.
- Programme ADVENIR : Le dispositif ADVENIR offre une aide financière pour le déploiement de points de recharge en voirie (dont les points de recharge dédiés aux 2 roues), en entreprise (parking privé à destination de flottes, parking privé ouvert au public, parking privé ouvert au public jusqu'à 5 points de recharge et 36 kVA hors projet de réseau) et dans les copropriétés (individuel, partagé, infrastructure collective). Doté d'une enveloppe de 100 M€ il vise à financer plus de 45 000 nouveaux points de recharge d'ici à fin 2023. Ce programme finance les projets d'installation de points de recharge desservant une place de stationnement et en recharge simultanée. Les financements couvrent la fourniture et l'installation (raccordement en aval du point de livraison) de points de recharge, maintenance...).
- **L'ADEME** : L'ADEME joue également un rôle important sur le sujet des réseaux intelligents. Elle a déjà publié plusieurs appels à manifestations d'intérêt (AMI) sur cette thématique dans le cadre des Investissements d'Avenir. Les projets soutenus s'adressent aux acteurs de la recherche et de l'industrie. Le but de l'ADEME est de contribuer à améliorer la connaissance sur ces technologies, leur efficacité environnementale et leur acceptabilité, et à structurer les acteurs de cette nouvelle filière industrielle. L'ADEME soutient également la R&D en finançant des thèses et des projets, au travers d'appels à projet de recherche.
- ERA-Net SES focus Smart Grids Plus : L'initiative ERA-Net SES focus Smart Grids Plus (dans le cadre du H2020) promeut et finance des projets communs et des activités d'accompagnement conjointes, les initiatives de R&D et les installations de démonstration prêtes à l'emploi aux niveaux régional, national et européen. Ces financements passent par des appels à proposition dédiés aux réseaux intelligents (smart grids). C'est le cas des appels lancés en 2015 doté d'un budget de **40M€** et en 2016 doté d'un budget d'environ **20M€**. L'objectif poursuivi est de mutualiser les connaissances et d'accélérer l'échange de connaissances entre les projets de démonstration existants et les initiatives de R&D dans le but de leur permettre de développer des solutions à l'échelle européenne.
- Les financements du programme de coopération territoriale européenne Interreg : Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, avec le soutien de l'outil de financement Connecting Europe Facility (CEF) Energy, vise à investir **444 M€** dans des projets énergétiques soutenant l'Union européenne de l'énergie. Les investissements ont pour objectif de connecter les réseaux énergétiques européens, accroître la sécurité de l'approvisionnement énergétique et contribuer au développement durable par l'intégration des sources d'énergie renouvelables.

Les outils de **fonds propres** :

- Fonds **Ecotechnologies** : Doté initialement de **150 M€**, puis augmentée de **75 M€** en 2018, Ecotechnologies est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres et quasi-fonds propres avec une stratégie de capital-risque et capital-développement. Géré par Bpifrance par délégation de la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat, il prend des participations minoritaires, dans des PME innovantes, principalement établies en France et non cotées, relevant de quatre thématiques principales : énergies renouvelables et chimie verte, tri et valorisation des déchets, dépollution, éco-conception de produits, smart-grids (réseaux intelligents), véhicules du futur. Les tickets d'investissement varient de **2 à 10 M€**. En 2020, Gilles Schang, Directeur adjoint du pôle Ecotechnologies de Bpifrance a annoncé que des réflexions étaient en cours pour préparer sa succession, à la suite de la crise sanitaire.
- Enfin notons que la **CRE**, a introduit dans les cinquièmes tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (dits TURPE 5), applicables de 2017 à 2021, un dispositif spécifique afin de s'assurer que les gestionnaires de réseaux disposent des ressources nécessaires pour financer les coûts de recherche & développement et de déploiement des smart grids.

1.3.2.6 Bilan de l'offre de financement des EnR

Le panorama des financements des projets d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse de projets innovants ou courants, montrent une multitude d'outils (subventions, fonds propres, dettes, garantie) couvrant l'ensemble des phases des projets. Au-delà des outils nationaux et européens, on voit émerger de plus en plus d'outils citoyens et régionaux qui démontrent l'importance croissante qu'accordent les citoyens et collectivités aux problématiques de la transition énergétique. Le financement de la phase amont des projets est principalement couvert par des subventions régionales entrant dans le cadre des feuilles de routes, les aides de l'Ademe, les fonds européens ou encore d'autres outils de financement participatifs. En

phase d'exploitation, les dispositifs nationaux tels que les compléments de rémunération et les obligations d'achat jouent un rôle crucial car ils facilitent l'accès au financement privé.

Encadré 21 PIA 4 - innover pour la transition écologique

Le nouveau **programme d'investissements d'avenir (PIA4)** avec une taille cible 20Md€ sur 2021-2025, mobilisera 11Md€ dans le cadre du plan de relance d'ici 2022. Le programme vise, entre autres, à soutenir l'innovation au service de la transition écologique : énergies décarbonées, économie circulaire, transports et mobilités durables, agriculture responsable et souverain et alimentaire, villes de demain, etc.

Le PIA4 accompagnera des **projets innovants** et de **nouveaux modèles d'affaires** liées à la transition écologique et énergétique créant à la fois des externalités positives et une rentabilité économique croissante, sur des marchés existants ou nouveaux. Les soutiens seront orientés vers le développement de la propriété intellectuelle, des savoir-faire, des capacités industrielles, ou de l'export de technologies et de services. Certains secteurs, marchés ou technologies seront priorisés en fonction de leur maturité, de la conception, la démonstration au déploiement en lien avec les territoires. L'objectif est de favoriser une meilleure synergie entre amont et aval des politiques d'aide à l'innovation notamment, les stratégies portant sur l'hydrogène, comme vecteur de décarbonation de certains secteurs de l'économie, de l'industrie, la mobilité, ou les usages du gaz. La France ambitionne devenir un leader mondial de l'hydrogène décarboné par électrolyse.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des Atouts – Faiblesses-Opportunités-Menaces des financements des EnR.

Tableau 8 AFOM offre de financement des EnR

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de développement du solaire PV, solaire thermique, bois-énergie, de la méthanisation et de diversification des sources de production durable • 1^{er} gisement solaire en France avec 300 jours d'ensoleillement par an • 2^{ème} région forestière de France • Importante ressource en eau avec 46 000km de cours d'eau • 1 000 km de côtes • Des facteurs de charge (hydraulique et solaire notamment) au-dessus de la moyenne nationale • Un écosystème de l'innovation dynamique 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forte dépendance énergétique du territoire (jusqu'à 60 % d'importations) • Importance du secteur industriel entraînant un accroissement des besoins • Secteurs résidentiel et tertiaire représentant le tiers des consommations énergétiques • Insécurité électrique de l'Est de la région • Une répartition hétérogène de la consommation sur le territoire • Le département des Bouches-du-Rhône est le plus important consommateur d'énergie, notamment en raison de la grande industrie qui représente 33% de la consommation • Un parc éolien régional en stagnation • Difficultés liées au foncier • Problématiques d'acceptabilité sociale • Une faible valorisation du potentiel du bois-énergie
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique positive des filières renouvelables dans la région à approfondir • 1^{ère} région solaire française pour la puissance installée, 2^{ème} région en termes de puissance raccordée au réseau • 3^{ème} région hydraulique de France en puissance raccordée • Des sources d'ENR à exploiter : thalassothermie, géothermie • Accroître le rythme de déploiement du solaire PV en utilisant comme levier le patrimoine bâti régional 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une faiblesse du portage politique sur certains projets EnR (parcs solaires, éolien...), illustré par la non-concrétisation du projet d'outil de prise de participation EnR en 2016-2017 • La permanence de problématiques spécifiques liées à la mobilité durable : • Une structure polycentrique avec 4 grandes aires urbaines et un enjeu d'accessibilité (congestion régulière des réseaux de transport) • Une prédominance de l'automobile individuelle limitant le recours aux transports en commun et surchargeant les axes de circulation

- Renforcer les critères environnementaux dans la délégation de service public (DSP)

Source : Technopolis 2021

1.4 Financement du développement territorial

Points clés à retenir

- Des financements de l'investissement local en augmentation, par la Région et l'État, essentiellement par subvention
- Une faible utilisation des instruments financiers autour du développement urbain et territorial mais des potentialités régionales : revitalisation de friches, plan Tourisme

1.4.1 Présentation de l'offre

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les problématiques de développement territorial, de mobilité et d'aménagement urbain, sont financées essentiellement par des subventions. Ainsi, depuis 2015, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mené une action volontariste d'aménagement du territoire autour de deux principaux outils de financement des collectivités par subventions :

- Les **Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial** (CRET) visent à financer sur 3 ans les projets structurants et stratégiques pour la région. 27 CRET ont été conclus avec des EPCI lors de la première génération du dispositif pour un montant régional de subventions d'environ 370M€ et des financements globaux de 2Md€. La deuxième génération du dispositif est en cours de déploiement visant à soutenir des projets permettant la mise en œuvre du Plan Climat régional et les priorités du SRADDET. 6 territoires régionaux ont d'ores et déjà été retenus dans le cadre de cette deuxième génération de CRET.
- Le **Fonds Régional d'Aménagement du Territoire** consiste en un dispositif d'accompagnement des EPCI du territoire facilitant l'accès au financement et assistant à la mise en œuvre de projets d'aménagement du territoire à l'échelle de la commune et de la collectivité locale. Ce fonds doit également permettre la mise en cohérence des investissements régionaux dans l'aménagement territorial communal et l'équipement.

Les dispositifs étatiques de soutien aux collectivités locales sont également importants et permettent de financer les projets d'aménagement du territoire. Ainsi, en 2020, l'État aura consacré près de 2Md€ au niveau national aux projets d'investissement portés par les collectivités territoriales.

- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dont le montant régional en représente 37,4M€ et qui avait financé au 29 septembre 160 projets d'aménagement du territoire (mise aux normes des bâtiments publics, rénovation thermique, infrastructures de logement et de mobilité...)
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), visant à soutenir les projets d'investissements des collectivités spécifiquement rurales par appel à projet annuel. Elle a représenté en 2019 des engagements à hauteur de 42M€ dans les territoires régionaux.
- La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), remplaçant depuis 2019 la dotation globale d'équipement (DGE) des départements, et visant à financer par subventions des projets d'investissement portés par les départements, dans un objectif de cohésion des territoires. Elle a représenté sur la région 9,3M€ de subventions en 2019.
- Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), doté d'environ 150M€ de subventions au niveau national.

Concernant la réhabilitation de l'urbain dégradé et en particulier des friches industrielles, au niveau national, **l'ADEME dispose de deux dispositifs complémentaires** spécifiques :

- Un **accompagnement des études préalables** à la reconversion des friches urbaines afin d'effectuer des investigations sur site permettant de comparer les solutions de dépollution et leurs coûts ;
- Une **aide aux travaux de dépollution**, initiée en 2009 et attribuée chaque année via un appel à projet national instruit conjointement par les directions régionales de l'ADEME et le niveau national. Les travaux éligibles aux subventions sont plafonnés à 1,5M€ hors études et un taux de subvention de 40 à 55% variable entre les années est versé en fonction de l'avancement des travaux de dépollution.

La taxe spéciale d'équipement et l'emprunt finance les projets des **établissements publics fonciers** pour la réhabilitation de friches au niveau de l'acquisition et du proto-aménagement (démolition, dépollution, plateformage).

Au niveau national pour la prochaine période de programmation 2021-2027, **la Banque des Territoires a préparé une offre spécifique sur la réhabilitation de friches, garantie par le dispositif InvestEU**. Cette offre consisterait en un investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des sociétés ad hoc (de type SEM) pouvant racheter et aménager des friches industrielles, avec obligation de trouver des co-financements. Le dispositif, en cours de présentation à des investisseurs et aux Régions, planifie a priori une enveloppe de 200M€ au niveau national, avec un effet levier de 3.

Le plan France Relance prévoit le déploiement d'un **fonds « friches » de 300M€** au niveau national pour aider au recyclage foncier. Il financera sous forme de subventions des projets de recyclage de friche ou de transformation de foncier déjà artificialisé, dont l'instruction technique sera assurée par les Préfets. **Ce fonds alimentera des AMIs nationaux et des fonds régionaux contractualisés entre Etat et Région dans le cadre du CPER 2021-2027** : 700K€ seront consacré à l'appui aux outils d'accompagnement développés par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) : Cartofriche, UrbanVitaliz.

La **Banque des Territoires** intervient en propre dans des **projets de revitalisation immobilière**, en co-financement avec les SEM régionales au travers de **foncières de revitalisation**. Ainsi, on peut citer dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur une opération en cours rue des Arts à Toulon dans le cadre de la SEM VAD ou une revitalisation artisanale et commerciale à Draguignan.

Au niveau régional, le **plan tourisme**, mis en place par Bpifrance et la Banque des Territoires couvrira **1,6 Md€ d'investissements** en prêts, QFP et FP à la fois auprès des entreprises et des porteurs de projets immobiliers d'aménagement et de modernisation de l'infrastructure touristique régionale.

1.4.2 Bilan de l'offre de financement du secteur

L'offre de financement du développement urbain et territorial de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaît complète, essentiellement sous forme de subventions régionales ou nationales et par l'intermédiaires d'acteurs spécifiques comme l'ADEME ou la Banque des Territoires.

Les instruments financiers sont ainsi peu développés sur ce segment, hormis dans le cadre des foncières de revitalisation de la Banque des Territoires, et la région offre ainsi des potentialités de développement pour ceux-ci au cours de la prochaine programmation, notamment dans le cadre du Plan Tourisme en cours de déploiement.

Tableau 9 AFOM de l'offre de financement du développement territorial

Forces <ul style="list-style-type: none">• Une dynamique régionale affirmée notamment via les CRET 2^{ème} génération• Des budgets nationaux importants et en hausse destinés au développement territorial• Des acteurs reconnus du développement territorial présents via instruments financiers sur le territoire (Banque des Territoires, ADEME)	Faiblesses <ul style="list-style-type: none">• Une dépendance des collectivités aux subventions et une potentielle méconnaissance des opportunités offertes par les instruments financiers• Peu de dispositifs d'ingénierie financière disponibles sur le territoire permettant de développer ce type d'instruments sur ce créneau
Opportunités <ul style="list-style-type: none">• La mise en œuvre des plans sectoriels (Plan Tourisme, France Relance) pourrait permettre d'identifier des opportunités de déploiement d'ingénierie financière	Menaces <ul style="list-style-type: none">• Une possible baisse à moyen terme des crédits alloués au développement territorial au niveau national en raison de la dégradation des finances publiques suite aux plans de relance

Source : Technopolis 2021

1.5 Financement de la rénovation énergétique

Évolution depuis 2014 :

- Un engagement fort du gouvernement notamment à travers le plan de relance sur la rénovation énergétique, qui abonde des dispositifs à destination du bâti résidentiel privé et du bâti public.
- La Région a mis en place un dispositif RHEA (Réhabilitation Habitat Énergie Amélioration) à partir de 2010 jusqu'en 2016. Ce dispositif a permis une accélération importante des rénovations du parc social et une montée en compétence des bailleurs sur le sujet de la rénovation énergétique. Depuis la fin du dispositif le nombre de logements rénovés a diminué.
- L'offre de financement à destination du parc public s'est étoffée au cours des dernières années et semble complète. L'offre manque parfois de lisibilité étant portée par des acteurs différents (Caisse des Dépôts, ADEME, État, Région).

Points clés à retenir :

- L'offre de financement pour la rénovation énergétique du parc social et du bâti tertiaire s'appuie essentiellement sur les subventions nationales, régionales et européennes. Il existe également une offre de prêt surtout mobilisé par les bailleurs via l'Eco-PTZ.
- La rénovation des bâtiments tertiaires publics est financée par des **dotations publiques spécifiques** et un accès facilité au **prêt bancaire**. Des innovations sont en cours de développement autour de l'*intracting*⁸, notamment par la Banque des Territoires.

De nombreux mécanismes de financement existent et sont présentés ci-dessous selon les types de projets soutenus.

1.5.1 L'offre dédiée au bâti public

Dans le cadre de la rénovation de leurs bâtiments, les collectivités disposent de diverses solutions de financement. Elles peuvent faire appel aux subventions de l'État, de la Région et du Département ainsi que des EPCI, mais aussi de prêts bonifiés ou de montages auprès des banques.

Un certain nombre de **mécanismes d'accompagnement** sont mis à la disposition des acteurs publics :

- **La convention du programme d'Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE 2)** : en juillet 2020, le gouvernement a lancé un nouveau plan de rénovation énergétique des bâtiments publics doté d'une enveloppe de 100M€. Financé par les CEE, ce plan est à destination des collectivités locales et a une action assez large, avec des dispositifs de sensibilisation (cellule de soutien « hotline » pour répondre aux questions des collectivités), formation (guides, cours en ligne, « boîte à outils »), diagnostics, conseils techniques ou financiers (financement de postes d'experts EE mutualisés à l'échelle locale) ou encore solutions de mutualisation de travaux (via des appels à manifestation d'intérêt). Le programme associe à sa gouvernance les associations de collectivités ainsi que l'ADEME, le Cerema et la Banque des territoires. Le dernier appel à Manifestations d'Intérêt du programme, nommé SEQUOIA ciblait par exemple spécifiquement les bâtiments communaux. Aucun lauréat du premier appel à projet était en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Caisse des Dépôts, la Région et l'ADEME ont sollicité les porteurs de projets publics pour le second appel à projets et 2 projets ont été lauréats. Dans le cadre de ce programme, les collectivités peuvent bénéficier d'un accompagnement mutualisé. Le programme accompagne des groupements de

⁸ L'*intracting* consiste à réaliser des travaux généraux d'économies d'énergie permettant un retour sur investissement inférieur à 10 ans, affecté au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires par un Contrat de Performance Énergétique (CPE).

collectivités à travers par exemple le financement d'un ETP mutualisé entre plusieurs communes qui est en charge du pilotage des opérations de rénovation. Cette offre répond à un besoin important des collectivités en amont des projets pour porter et piloter les projets de rénovation. C'est la véritable originalité du dispositif qui permet de grouper des communes qui ont peu d'ingénierie pour les faire monter en compétences. Provence-Alpes Agglomération a par exemple sollicité ce dispositif.

L'ADEME propose plusieurs dispositifs pour les bâtiments publics :

- **Le Service Conseil en Énergie Partagée (CEP)** qui consiste à mobiliser un service technicien spécialisé pour un groupe de communes de moins de 10 000 habitants. L'ADEME finance également des audits énergétiques certifiés, en partenariat avec la Banque des Territoires.
- En partenariat avec le Ministère de la Transition écologique, et le ministère de la Cohésion des territoires, l'ADEME propose un **service public d'information et de conseil spécialisé, Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique (FAIRE)**. Il a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs publics et privés de la rénovation énergétique, élargie de la production d'énergie renouvelable à petite échelle, et rendre l'information plus lisible pour tous. Le site internet permet aussi de réaliser des pré-audits énergétiques autonomes (Simul'Aid€s), d'accéder à la liste des artisans Reconnus Garants de l'Environnement (RGE), de proposer des formations et certifications adaptées aux entreprises, et d'aiguiller les collectivités ainsi que les particuliers sur les différentes aides auxquels ils sont éligibles. Depuis septembre 2018, le réseau des espaces info-énergie (EIE) a intégré le réseau FAIRE.

Concernant le financement des travaux via les subventions, de nombreuses aides, plus ou moins ciblées sur la rénovation énergétique, existent et peuvent être sollicitées par les porteurs de projets publics dans le cadre de projets d'expérimentation, de conception pré-opérationnelle, ou encore de réalisation des travaux :

- L'ADEME propose des subventions aux porteurs de projets publics et privés d'expérimentation et démonstrateurs : i) Réseaux communicants et interfaces utilisateurs (Smartgrids, instrumentation des bâtiments) (Budget de 300k€/ financement à max 50% des coûts de travaux) ; ii) Programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT) (critères définis dans l'appel à projet) ; iii) Précarité énergétique (2 projets de maximum 100k€).
- **La Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL)** : Il s'agit d'une aide d'État instaurée en 2016 visant à aider les collectivités dans la réalisation de travaux et de projets liés à la qualité des services et la tenue des équipements et bâtiments publics. La dotation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est de 44,6 M€. Dans le cadre du plan de relance, les DSIL verront leur dotation augmenter de 1Md€ en 2021 et 2022 sur l'ensemble du pays.
Les opérations de rénovation énergétique bénéficiant de la DSIL sont en baisse. 14 opérations de rénovation énergétique portées par les communes et groupements de communes de la région ont bénéficié d'une dotation DSIL en 2020. À titre de comparaison, 25 opérations de rénovation énergétique dotées d'une DSIL ont été comptabilisées en 2019, et 48 en 2018. Pour autant, ces opérations représentaient 6% des dotations globales en 2018, contre 9% en 2020, témoignant d'un recentrage de ces financements vers des opérations d'économie d'énergie. Ces 14 opérations ont obtenu au

global 2,4 M€ de subventions en 2020 (contre 2,8 M€ en 2019 et 3,4 M€ en 2018), représentant 6,9 M€ de travaux (contre 10,3 M€ en 2019 et 10,5 M€ en 2018)⁹.

- **La Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)** est une aide d'État destinée aux communes et EPCI en milieu rural pour le financement de projets d'investissements. Les opérations éligibles peuvent relever de la construction neuve ou la rénovation de bâtiments publics et de logements, mais aussi de projets EnR ou de mobilité, et sont subventionnées à hauteur de 20% à 80% si le coût total prévisionnel est d'au moins 8 000€.
- Dans un contexte de réaction à la situation sanitaire en 2020, l'Anah développe Action Cœur de Ville, un groupe de nouveaux dispositifs à destination des logements privés : la vente d'immeuble à rénover (VIR) et le dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) qui ont pour but d'aider les opérateurs institutionnels et parapublics à réhabiliter le parc de logements en mauvais état dans les centres-villes puis à céder ces logements sous forme de revente ou de location conventionnée. Ces dispositifs permettent aux futurs propriétaires et locataires de profiter indirectement de l'aide.
- Des **subventions FEDER** au titre de la mise en œuvre de la Priorité d'Investissement 4c de l'Objectif Thématique 4 du Programme Opérationnel FEDER- FSE 2014-2020 : « Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ». Les subventions du FEDER ont été peu mobilisées par les acteurs publics. Les collectivités ont fait part de leur difficulté à mobiliser le FEDER, qui demande des compétences et un investissement en temps assez important surtout pour les petites collectivités. De plus, les appels à projets pour mobiliser le FEDER ont des délais de réponse assez court qui ne correspondent pas aux projets de rénovation.
- Des subventions régionales dans le cadre du programme « Chèque Énergie Durable », du programme Bâtiments Durables, des **Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial (CRET)** et des Projets de Rénovation urbaine d'Intérêt Régional (PRIR).

Encadré 22 Le chèque "Énergie Durable"

Le chèque Énergie Durable est un dispositif d'aide qui permet de réduire les coûts grâce à l'achat d'un volume important de matériaux en achat groupé ; à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) déduits de la facture ; à la participation financière de la Région pour les travaux les plus ambitieux ; à l'utilisation d'éco-matériaux. Pour créer un groupement de commande, les collectivités doivent se regrouper par territoires (échelle EPCI ou plus large) et définir laquelle en sera coordinatrice. Le coordinateur a la charge de coordonner les démarches de création du groupement (signature de la convention par les membres, récupération des délibérations) et de passer les marchés correspondant à l'objet du groupement. Il assure un suivi de l'avancement de l'exécution des marchés.

Cependant, cet outil est peu utilisé par les collectivités territoriales. Le principal frein semble être le portage du groupement nécessaire par une collectivité.

Encadré 23 Le programme Bâtiments Durables : soutien aux projets de construction et de réhabilitation innovants et exemplaires de la région

L'objectif est de soutenir la programmation d'opération de réhabilitation performantes par la réalisation d'audits énergétiques, architecturaux et financiers sur des parcs bâtiments. Les bénéficiaires sont les maîtres d'ouvrages publics ou privés. Les dépenses éligibles sont :

- les études de conception et travaux d'opérations de travaux innovants et exemplaires
- les expérimentations ou innovations technologiques (y compris solutions industrialisées pour baisser les coûts et accélérer les travaux) et comportementales

⁹ CERC PROGRAMME, Mars 2021, Rénovation énergétique et bâtiment durable : Note d'actualité trimestrielle

- les audits patrimoniaux sur parcs bâtis.

Les montants des aides dépendent du type de porteurs de projets (collectivités, entreprises ...).

Encadré 24 Les Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial

Les projets de rénovation énergétique du parc public peuvent bénéficier de subventions de la Région au titre des programmations du CRET (Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial) et PRIR (Projets de Rénovation urbaine d'Intérêt Régional). Les Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial (CRET) sont un outil privilégié pour mettre en œuvre les priorités régionales définies dans le plan climat régional.

La Région propose des subventions pour les opérations d'aménagement et de rénovations si ces opérations permettent aux bâtiments d'atteindre le niveau BBC Rénovation¹⁰. Le taux d'intervention maximum est de 20 % du montant subventionnable. Les bénéficiaires sont les communes, établissements publics de coopération Intercommunale (EPCI) et syndicats mixtes ; Sociétés d'Économie Mixte et Sociétés Publiques Locales, uniquement dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Enfin certains Départements du territoire proposent des aides spécifiques pour les projets de rénovation (voir encadré 25)

Encadré 25 Aides des Départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets de rénovation énergétique

- **Département des Hautes-Alpes** : le Département dispose d'aides à l'investissement qui peuvent être mobilisées pour les opérations de rénovation des bâtiments publics : aides à l'ingénierie pour les collectivités adhérentes via l'agence IT05 créée à l'initiative du Département (assistance technique, administrative, financière...) et des subventions d'investissement. Le taux de la subvention départementale ne peut être supérieur à 30% de la dépense subventionnable (travaux d'amélioration énergétique).
- **Département des Alpes de Haute-Provence** : le Fonds départemental d'aide aux communes (FODAC) a pour objectif de faciliter la réalisation de projets d'intérêt communal ne relevant pas d'un enjeu intercommunal ou départemental. Le taux maximal d'intervention est inversement proportionnel à la population DGF appréciée par tranches (de 25% pour les communes supérieures à 1 000 habitants à 70% pour les communes inférieures à 200 habitants). Le plafond de subvention par commune est constitué d'une subvention de base (10 000€) multipliée par le coefficient de solidarité communal, révisé annuellement.
- **Département du Vaucluse** : le Département consacre une enveloppe de 20 M€ sur 3 ans dédiée au Contrat de Solidarité Territoriale et de 2,5 M€ par an pour les contrats de transition qui ont pour objectif d'aider les communes dans leurs projets de développement des territoires avec une aide à l'investissement (contrats de transition) ainsi qu'une aide aux études d'opportunité. 10% de l'enveloppe concerne les travaux du patrimoine (dont la rénovation énergétique). Les contrats de solidarité territoriale financent entre 50 et 80% des dépenses des communes de moins de 5 000 habitants et pour les communes de plus de 5 000 habitants le financement via les contrats de transition est composé d'une part fixe de 70 000 € et d'une part variable à partir de 2 €/habitant en fonction du nombre d'habitants.
- **Département du Var** : le Département ne propose pas d'aide spécifique à la rénovation énergétique mais des aides globales concernant les bâtiments publics regroupant l'ensemble des travaux. L'enveloppe prévue était de 30 M€ en 2018 pour l'aide aux communes dans divers projets d'investissement.
- **Département des Bouches-du-Rhône** : Le Département soutient les projets des communes avec une politique d'aide à l'ingénierie (Aide Technique Départementale 13 – ATD13) ainsi qu'une aide à l'investissement dans le cadre du fonds « Climat-air-énergie-territorial » qui finance des études et des travaux pour l'installation d'énergies renouvelables ou de rénovation. Le fonds subventionne les travaux et les études : financement de 20 à 60% coordonné avec la Région, l'ADEME, le FEDER.
- **Département des Alpes-Maritimes** : le Département peut soutenir des dépenses d'équipements de production pour les énergies renouvelables, des actions de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine des collectivités, des projets de rénovation intégrant des critères élevés de performance énergétique.

Les Conseils départementaux peuvent mettre à disposition des communes ou EPCI une assistance technique qu'à un syndicat mixte dont il est membre. Certains Départements ont créé des syndicats mixtes (Hautes Alpes,

¹⁰ Le label BBC Rénovation propose des objectifs de basse consommation énergétique à atteindre lors de travaux de rénovation. Les seuils de consommation requis s'approchent des exigences de performance des constructions neuves.

Bouches-du-Rhône) à qui ils ont délégué cette compétence maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat (entre autres compétences) formalisée dans une convention.

Concernant les dispositifs en **avance remboursable et en dette**, les collectivités ont généralement peu de difficultés à accéder à des prêts bancaires à des taux avantageux, dans le secteur privé comme à la Banque des Territoires :

- Le Certificat d'Économie d'énergie (CEE) : mis en place en 2005 en France, ce dispositif a pour but de réaliser des économies d'énergie dans les secteurs économiques du bâtiment, de l'industrie, des transports et de l'agriculture. Avec les CEE, les fournisseurs d'énergie sont financièrement obligés de remplir des objectifs à l'échelle de leur entreprise au prorata de leurs ventes, sous peine de pénalités par les pouvoirs publics (le montant de la sanction en cas de non-respect est actuellement de 0,02€ par kilowatt/h11), et incitent donc leurs clients (les propriétaires de bâtiments consommateurs) à réaliser des investissements pour réduire leurs consommations. Par ailleurs, les éligibles au mécanisme CEE, comme les collectivités locales, peuvent mener des actions d'économie d'énergie certifiées pour les échanger contre rémunération des obligés, à savoir les fournisseurs. Le dispositif de CEE n'est pas compatible avec les aides de financement de l'ADEME, mais peut être combiné avec celles de la Région, ou bien les crédits d'impôt, l'éco-PTZ ou les aides de l'ANAH.
- Les acteurs publics peuvent également faire appel à une offre d'**Avance Remboursable Intracting** (ARI)¹² proposée par la Banque des Territoires. L'intracting consiste à réaliser des travaux généraux d'économies d'énergie permettant un retour sur investissement inférieur à 10 ans, affecté au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires par un Contrat de Performance Énergétique. Les avances remboursables sont proposées à un taux de 0,25% pour l'Intracting classique, et à taux zéro dans le cadre de la réalisation de travaux via un CPE (Contrat de Performance énergétique, voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). L'apport peut aller jusqu'à 100% du besoin du financement de la ligne budgétaire pour un maximum de 5M€. Il est également prévu la possibilité de retarder les remboursements dans le cas où les économies attendues ne sont pas réalisées. Cette avance permet de consolider le financement initial de la ligne budgétaire. Les crédits de fonctionnement non dépensés, c'est-à-dire les économies réalisées suite et grâce aux actions engagées, sont « transformés » en crédits d'investissement. Il s'agit donc d'un cycle en 3 étapes ayant vocation à se répéter « à l'infini », les économies générées permettant alors de garantir la pérennité du budget dédié aux actions de performance énergétique. La modalité d'avances remboursables a déjà été mise en œuvre dans le cadre de rénovations énergétiques des Universités Blaise Pascal (Clermont-Ferrand) et Paris-Nanterre, et un premier contrat a été signé dans la région Grand Est. Dans ce cadre, la Banque des Territoires offre un accompagnement au financement des études nécessaires à la définition du plan d'actions et dans le financement des travaux. Les acteurs publics bénéficient également d'un appui du Cerema dans la mise en place du dispositif. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur ce dispositif d'Intracting a par exemple été mobilisé par la ville de Grasse. La Banque des Territoires propose également un dispositif d'Intracting mutualisé pour les petites collectivités. Ce dispositif n'a cependant pas encore été mobilisé pour le moment. Le portage par une collectivité, chef de file semble être un frein. De plus,

¹¹ Calculeo, *Principe, montant, bénéficiaires, travaux éligibles...* La prime énergie n'aura plus de secrets pour vous, n.d. URL : <https://www.calculeo.fr/Subventions/Prime-energie>

¹² CEREMA, *L'intracting : une démarche pour financer la rénovation énergétique des bâtiments*, Octobre 2018. URL : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/intracting-demarche-financer-renovation-energetique>

cette offre de financement innovante est relativement récente et encore peu connue des collectivités.

Encadré 26 Le Contrat de Performance Énergétique

Le Contrat de Performance Énergétique (CPE) est passé entre le maître d'ouvrage (privé ou public) et les opérateurs qui réalisent le projet, afin d'améliorer la performance énergétique d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments. Les objectifs à atteindre sont établis dans le cadre du contrat et des mesures sont régulièrement effectuées par la suite pour vérifier l'efficacité des travaux menés par l'opérateur. En cas de non-respect de ces engagements, l'opérateur pourra faire l'objet de sanctions financières.

Le CPE peut porter sur des travaux sur l'intérieur ou l'extérieur du bâti. Le CPE s'applique en particulier pour les cas suivants :

- Fournitures et services : travaux concernant la gestion et les équipements des bâtiments (chaudières, pompes à chaleur, détection de présence pour le système d'éclairage...) ;
- Travaux et services : travaux de conception, d'exploitation et de maintenance des bâtiments, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (étanchéité, isolation, imperméabilisation...) ;
- Globaux : ensemble mentionné ci-dessus ;
- Missions de sensibilisation.

Les maîtrises d'ouvrage publics peuvent conclure des CPE sous la forme d'un marché global de performance énergétique ou d'un marché de partenariat de performance énergétique.

Source : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

- Le **Prêts au secteur public local (PSPL)** : pour financer les investissements qui nécessitent des investissements long terme, la Banque des Territoires propose des PSPL qui sont particulièrement adaptés aux projets de constructions neuves et de rénovation lourde de bâtiments publics. Sur la période 2013-2017, la Banque des Territoires a accordé des prêts sur fonds d'épargne de 2Md€, pour financer jusqu'à 100% des besoins d'emprunt des projets.
- Le Grand Plan d'Investissement 2018-2022¹³ de l'État prévoit 4,8 Md€ pour la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics, dont 3 milliards pour ceux appartenant aux collectivités (y compris les écoles et établissements scolaires). Dans ce cadre, le **prêt Grand Plan d'Investissement Ambition rénovation énergétique (GPI AmbRE)**, administré par la Banque des Territoires¹⁴, dispose d'une enveloppe de 2 Md€ pour financer les travaux de rénovation énergétique menant à un minimum de 30% d'économies vérifiées par une méthode de comptage a posteriori. Accordé aux collectivités territoriales et aux sociétés dans le cadre de PPP ou de DSP¹⁵, ce prêt peut couvrir 100% des coûts si la somme est inférieure à 5 M€, ou 50% si la somme est supérieure, et être remboursé sur une période de 20 à 40 ans. Ce prêt est cependant peu compétitif comparé aux offres des banques privées, car il est adossé au taux du livret A. Ce produit a donc été peu mobilisé.

A la suite de la crise sanitaire du premier semestre 2020, le gouvernement a annoncé le lancement d'un « grand programme » de rénovation des bâtiments publics, en particulier les écoles et les Ephaad. Dans le plan de relance, 6,7 Md€ sont ainsi réservés à la rénovation énergétique, dont 4 Md€ pour la rénovation énergétique des bâtiments publics incluant 300 M€ délégués aux Régions.

Dans ce cadre, deux appels à projets ont été lancés en septembre 2020 :

¹³ Banque des Territoires, *Grand plan d'investissement : 10 milliards d'euros pour les collectivités*, Septembre 2017. URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/grand-plan-dinvestissement-10-milliards-deuros-pour-les-collectivites>

¹⁴ Banque des Territoires, *Prêt GPI-AmbRE*, n.d. URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/pre-gpi-ambre>

¹⁵ Partenariat Public-Privé ou Délégation de Service Public

- Pour les bâtiments des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et au réseau des œuvres universitaires sociales ;
- Pour les autres bâtiments publics de l'État (hors Ehpad et hôpitaux, qui bénéficient d'une mesure et d'une enveloppe dédiée du Ségur de la santé)¹⁶.

Trois types d'opération seront favorisées :

- Projets à fort retour sur investissement (dites « à gains rapides ») : contrôle, pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, etc.
- Travaux de rénovation énergétique qui relèvent du gros entretien ou du renouvellement des systèmes : isolation du bâti, changement des équipements, etc.
- Opérations immobilières de réhabilitation lourde, qui incluent de la rénovation énergétique parmi d'autres travaux : mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, confort, etc.¹⁷

L'objectif du plan de relance, soutenu par la Banque des Territoires, est, ainsi, de rénover 15 millions de m², en ce qui concerne le bâti public.

Dans le cadre de l'appel à projet en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **452 projets dans 57 communes ont été retenus pour un montant de 282,9 M€**. Ils concernent un large panel de bâti : bâtiments de bureaux des services de l'État (préfectures, directions départementales, directions régionales ...), des bâtiments accueillant du public (commissariats, gendarmeries, centres des finances publiques...) des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche (universités, organismes de recherches...), des bâtiments du CROUS ou encore des casernes, des locaux techniques. Les projets retenus couvrent l'ensemble des départements mais se concentrent dans les Bouches du Rhône et dans les Alpes Maritimes.

Suite à cette sélection, les services de l'État et les établissements publics vont devoir très rapidement mettre en œuvre les chantiers de rénovation, pour une notification au plus tard des marchés fin 2021 et avec une date limite de livraison des chantiers en 2023. Pour accélérer la relance, l'État a pris des mesures de simplification : le relèvement temporaire du seuil de la commande publique à 100 000 euros de travaux dans la loi ASAP ou la facilitation de la réalisation de marchés de conception-réalisation dans le PLF pour 2021.

La Région a également mis en place un fonds pour les communes du territoire le **Fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT)**. Le fonds s'adresse à toutes les communes pour des projets de construction, d'extension, de réhabilitation et de mise aux normes d'équipements ou de bâtiments communaux, sportifs, touristiques, culturels et de loisirs appartenant à la commune. Toutes les communes sont éligibles au fonds à hauteur de 30 % maximum de la dépense avec un plafond de 200 000€. Les communes de moins de 1 250 habitants peuvent souscrire à 70 % d'aide maximum du coût HT du projet avec un plafond de 12 000€.

De plus, la **SPL AREA PROGRAMME**, qui a été désigné opérateur régional Énergétique depuis 2014 a pour mission de mettre en œuvre des projets de rénovation énergétique performants sur le patrimoine des collectivités actionnaires (étude de faisabilité, diagnostic

¹⁶ Environnement Magazine, *Rénovation des bâtiments publics : le gouvernement lance deux appels à projets*, Septembre 2020. URL : https://www.environnement-magazine.fr/energie/article/2020/09/07/130059/renovation-des-batiments-publics-gouvernement-lance-deux-appels-projets?inf_contact_key=b27939cab2b6220383122e9a07dcb936680f8914173f9191b1c0223e68310bb1

¹⁷ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, *Rénovation énergétique*, n.a. URL : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/renovation-energetique>

énergétique, recherche de financement...). Dans ce cadre-là, elle permet aux collectivités adhérentes de bénéficier d'une prestation d'ingénierie technique et financière avec une procédure simplifiée notamment pour des prestations de rénovation du patrimoine.

1.5.2 L'offre dédié au logement social

Il existe des dispositifs destinés au logements sociaux notamment :

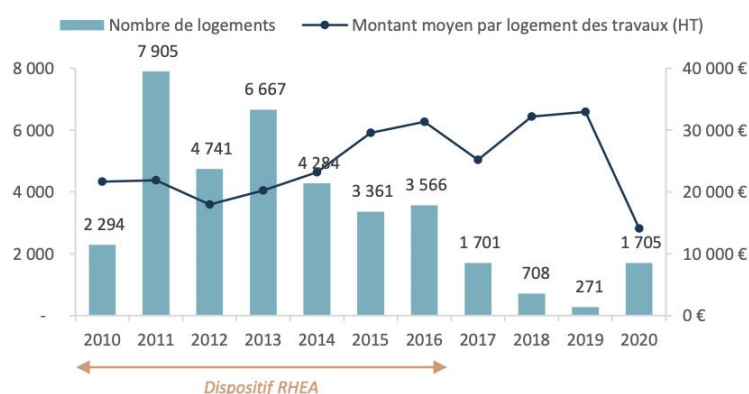
- **L'éco-prêt logement social (PLS)** : destiné aux bailleurs sociaux, ce dispositif propose un prêt d'un montant de 9K à 22K€ par logement pour la réhabilitation des logements sociaux les plus énergivores afin de soulager les locataires de leur charge énergétique. Une majoration de 2K€ par logement est envisageable si les travaux réalisés permettent de justifier d'un label réglementaire de performance énergétique et de 3k€ par logement en cas de présence d'amiante dans le bâtiment. De 2009, année de sa mise en place, à aujourd'hui, trois générations de prêts se sont succédées, avec des conditions d'attribution différentes¹⁸. En 2020, 1 823 logements sociaux ont bénéficié d'un écoPLS. Cela représente 15 opérations, contre seulement 3 en 2019. Malgré la crise sanitaire, le nombre de dossiers écoPLS instruits atteint en 2020 son plus haut niveau depuis la création du dispositif. Depuis 2010, près de 90 opérations de rénovation, concernant plus de 10 000 logements sociaux, ont demandé un écoPLS dans la région. Le montant moyen des travaux engagés dans un écoPLS en 2020 s'élève à près de 40k€ par logement, une somme supérieure à la moyenne longue période¹⁹.
- Les dispositifs de l'ANRU pour les opérations dans le cadre du Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine (NPNRU).
- Les mesure du **plan de relance** : Le plan France Relance subventionne la rénovation des logements locatifs sociaux avec une enveloppe nationale de 500 M€. La mesure finance à hauteur de 500 M€ sur 2 ans la restructuration lourde de logements sociaux (reconfiguration de leur typologie ou encore amélioration de l'accessibilité des logements) couplée à une rénovation thermique globale, avec une ambition renforcée en matière de performance énergétique. Un appel à projet national « **MassiRéno** » doit également permettre de déployer des solutions industrielles innovantes et intégrées pour la rénovation énergétique, afin que les bâtiments parviennent à une consommation nette d'énergie nulle, voire positive. Cette mesure ambitionne de parvenir à une échelle de projets plus significative en France, en massifiant le procédé. Au niveau national, l'enveloppe dédiée à cet appel à projets sera d'un montant de 40 M€, pour rénover jusqu'à 10 000 logements. Les lauréats ont été annoncés en mai 2021, un organisme HLM avait répondu à l'appel à projet mais il n'a pas été retenu.
- **Les dispositifs régionaux** : la Région subventionne directement nombre d'opérations de rénovation de logements sociaux, sur ses fonds propres ou en mobilisant des fonds européens. Entre 2010 à 2016, la Région a mis en place son propre programme de subvention, le dispositif **RHEA (Région Habitat Énergie Amélioration)**. Le programme ne s'est pas poursuivi après 2016 et les subventions se sont intégrées aux dispositifs de CRET. Des appels à projets régionaux, pilotés par la Région en partenariat avec l'ADEME et l'État, permettent également de subventionner les opérations les plus exemplaires. Les aides octroyées par la Région au titre du soutien à la production de logements exemplaires interviennent dans le cadre du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) relatif au

¹⁸ Ministère de la Transition écologique, *L'éco-prêt logement social (PLS)*, Mars 2020. URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/leco-pret-logement-social-eco-pls>

¹⁹ CERC PROGRAMME, Mars 2021, Rénovation énergétique et bâtiment durable : Note d'actualité trimestrielle

logement social défini par l'État. Le chef de file du CRET et les EPCI signataires sont les interlocuteurs privilégiés des organismes de logement social pour inscrire leur opération dans la programmation du CRET. Pour les travaux d'amélioration du confort et de la performance énergétique des logements, il est attendu un niveau BBC Rénovation, la compensation par logement est de 5 000€ avec un plafond de 400 000€ par opération. Pour les travaux d'amélioration ou de bail à réhabilitation, il est attendu un niveau BBC Rénovation. La compensation par logement est de 12 000 € pour un niveau BBC Rénovation et 6 000€ pour un niveau en-dessous. 1 705 logements sociaux ont été rénovés grâce à des financements de la Région en 2020. Cela représente 7 opérations, contre 3 en 2019 (pour 271 logements sociaux rénovés). Depuis 2010, plus de 250 opérations de rénovation, représentant environ 37 200 logements sociaux, ont été financées par des aides régionales, dont 446 (pour 33 370 logements sociaux) via le dispositif RHEA. Depuis 2017, ces rénovations sont financées exclusivement par les fonds de la Région et via les fonds FEDER, distribués aux bailleurs sociaux via des appels à projet. Le montant moyen des travaux engagés en 2020 s'élève à 14 000 € par logement, une somme nettement inférieure à la moyenne longue période. Le graphique ci-contre montre l'évolution du nombre de logements sociaux rénovés par an. On constate une baisse importante depuis la fin du programme RHEA, avec cependant une amélioration importante en 2020.

Figure 6 Nombre de logements sociaux ayant bénéficié d'une subvention régionale pour une opération de rénovation



Source : CERC PROGRAMME, Mars 2021, Rénovation énergétique et bâtiment durable : Note d'actualité trimestrielle

- Les subventions FEDER :** ces subventions sont mobilisables pour des opérations plus ambitieuses qui visent une rénovation exemplaire. Les subventions sont mobilisables au titre de la mise en œuvre de la Priorité d'Investissement 4c de l'Objectif Thématique 4 du Programme Opérationnel FEDER- FSE 2014-2020 : « Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ». En 2019, 29 dossiers avaient été programmés pour un montant de subventions FEDER de 18 M€ pour des coûts de projet totaux de 77,9 M€. Il est à noter que 2 dossiers ont été refusés en 2015, 1 en 2016 et 2 dossiers ont été abandonnés en 2016 du fait du cadre juridique non stabilisé et délais de réalisation incompatibles avec les critères de l'AAP. Les organismes HLM ont parfois eu des difficultés à mobiliser les subventions FEDER car les niveaux d'exigences élevés étaient difficilement atteignables et les subventions ne compensaient pas les surcoûts.

Par ailleurs, la Banque des Territoires a annoncé lancer, en partenariat avec Bpifrance, la « Banque du climat » qui sera dotée de 40 Md€ pour proposer des prêts en faveur de la transition écologique et énergétique²⁰ durant quatre ans. Cette Banque du climat aura trois axes d'intervention : la décarbonation des entreprises et des territoires, le développement des énergies renouvelables, et le financement massif des innovations vertes. Les 20 Md€ dédiés à la décarbonation des outils de production des entreprises et à la transformation des territoires permettront de financer, entre autres, la rénovation énergétique des bâtiments. Une enveloppe de 10 Md€ sera réservée à la rénovation des logements sociaux avec, pour objectif, de rassembler plusieurs bailleurs sociaux autour de projets communs pour réaliser des économies d'échelle²¹.

1.5.3 Bilan de l'offre de financement de l'efficacité énergétique

L'offre de financement de la rénovation énergétique à destination du bâti public est très dense au niveau national et régional. La rénovation énergétique a été affichée comme priorité dans le Plan de relance du gouvernement et les dispositifs financiers ont été largement abondés. De plus les dispositifs locaux ou régionaux viennent compléter l'offre. La Région a mis en place une offre de subventions pour les opérations exemplaires et des aides à travers le FRAT et les CRET.

Concernant le parc public, les collectivités disposent de diverses solutions de financement. Elles peuvent faire appel aux subventions de l'État, de la Région et du Département ainsi que des EPCI, aux dispositifs d'acteurs nationaux comme l'ADEME et la Banque des territoires mais aussi de prêts bonifiés ou de montages auprès des banques. Malgré l'abondance des dispositifs, les réalisations sont peu nombreuses car les petites collectivités manquent souvent d'ingénierie et de ressources pour mobiliser les financements et porter les projets de rénovation. Des solutions innovantes de financement (comme l'Intracting) et d'accompagnement (Programme ACTEE) émergent et entraînent des dynamiques intéressantes. Elles ciblent notamment les petites collectivités et favorisent des approches mutualisées qui nécessitent cependant un portage par une collectivité chef de file.

Concernant le parc social, les bailleurs sociaux bénéficient de subventions FEDER et financent majoritairement leurs opérations sur leurs fonds propres.

En plus de l'offre de financement, les acteurs de l'écosystème ont souligné l'importance de l'accompagnement des ménages et des collectivités dans la rénovation pour leur permettre de réaliser des travaux efficaces. La réalisation d'audit énergétique complet en amont et un accompagnement après les travaux sont apparus comme des éléments essentiels pour que les travaux de rénovation aient l'impact sur la performance énergétique escompté.

Tableau 10 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Parc tertiaire public	Parc social
Subventions	Bonne	Moyenne sous dimensionnée
Dette	Plutôt bonne	Bonne

²⁰ Caisse des dépôts et des consignations, *La Caisse des Dépôts s'investit dans la relance*, Septembre 2020. URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/la-caisse-des-depots-sinvestit-dans-la-relance>

²¹ Novethic, *Banque du climat : 40 milliards pour transformer l'économie en quatre ans*, Septembre 2020. URL : <https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/40-milliards-pour-transformer-l-economie-le-projet-en-quatre-ans-de-la-banque-du-climat-148965.html>

Quasi-fonds propres et fonds propres	Plutôt bonne	Offre peu développée
Garantie	Moyenne (peu demandé)	Offre peu développée / demandée
Niveau global de couverture	Plutôt bonne mais manque de lisibilité et manque d'ingénierie	Moyenne pour attendre les objectifs

Tableau 11 AFOM de financement de l'efficacité énergétique

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses offres de financement pour le bâti public • L'État, moteur sur la filière, qui engage des moyens conséquents • Un engagement de la Région important pour les opérations exemplaires 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de financement pour le bâti public dense mais peu lisible • Conditions d'accès aux financements et délais de paiements parfois rétroactifs (notamment concernant les subventions FEDER) • Une dynamique régionale concernant la rénovation du parc social suspendue depuis 2016-2017 et la fin du programme RHEA qui entraîne une baisse du nombre de rénovation réalisé • Un accompagnement des ménages via des conseillers dédiés inégale en fonction des territoires
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la loi portant Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN) • Plan de relance « France relance » qui dédie 4 milliards d'euros à la rénovation énergétique du bâti public, dont 300 millions délégués aux Régions • De nouveaux dispositifs financiers innovants comme l'Intracting 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des taux d'endettements des bailleurs sociaux très élevés qui pourrait impacter négativement leurs capacités à contracter des prêts pour la rénovation énergétique • La baisse des dotations des collectivités, ce qui amène à réévaluer les projets prioritaires

Source : Technopolis 2021

2 Besoins en financement et identifications des défaillances de marché

2.1 Besoins et défaillances de financement des projets d'entreprises

Points clés à retenir :

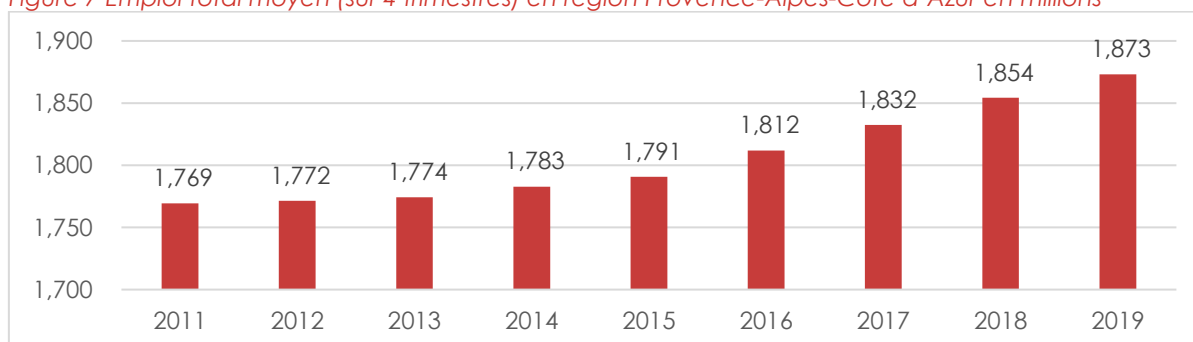
- Des entreprises avec un levier financier (dettes sur fonds propres) en baisse constante depuis 2014, cinq fois plus bas que la moyenne nationale. Les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaissent ainsi moins dépendantes du financement externe.
- Une création nette d'entreprises en hausse depuis 2014, dû à une tendance positive dans la création et un recul des défaillances sur la période 2014-2019
- Un tiers des entreprises concernées par la transmission à moyen terme et un déficit de préparation déclaré par les chefs d'entreprises concernés, avec un besoin remonté par les acteurs entre 500K et 1,5M€, notamment autour des **filières peu innovantes** comme le négoce ou le textile, fortement présentes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Un besoin conjoncturel d'appui au rebond aujourd'hui mais important structurellement aussi pour préserver les outils de production sur le territoire
- 9,7Md€ de PGE contractés par les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à 77% par des PME
- Une hausse des besoins en fonds propres importants sur la période 2021-2027 induits par l'augmentation des dettes des entreprises suite à la crise sanitaire (estimés entre 720M€ et 2,2Mds€ pour les PME en région Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Une sous-dotation des instruments régionaux intervenant sur les petits tickets de création et de développement.
- Une défaillance identifiée dans le financement des tickets de développement entre 500K€ et 1,5M€, délaissés par le secteur privé difficilement solvable par les instruments existants qui interviennent en co-investissement.

2.1.1 Les données structurelles de l'économie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les chiffres clés du territoire et leur évolution sur la période 2014-2020 sont présentés en Annexe A.

Parmi ceux-ci on peut noter en particulier la **hausse continue de l'emploi régional depuis 2011**, légèrement supérieure à la hausse de la population active sur le territoire (passant de 2 129 millions de personnes en 2007 à 2 206 millions en 2017). En conséquence, jusqu'à début 2020, le taux de chômage régional était en baisse et la dynamique régionale positive sur le pan de l'emploi.

Figure 7 Emploi total moyen (sur 4 trimestres) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en millions



Source : DIRECCTE PROGRAMME

Près de la moitié des emplois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont comptés dans le secteur Tertiaire marchand (48%), un tiers dans le tertiaire non marchand et 9% dans l'industrie qui demeure un poids important dans la région.

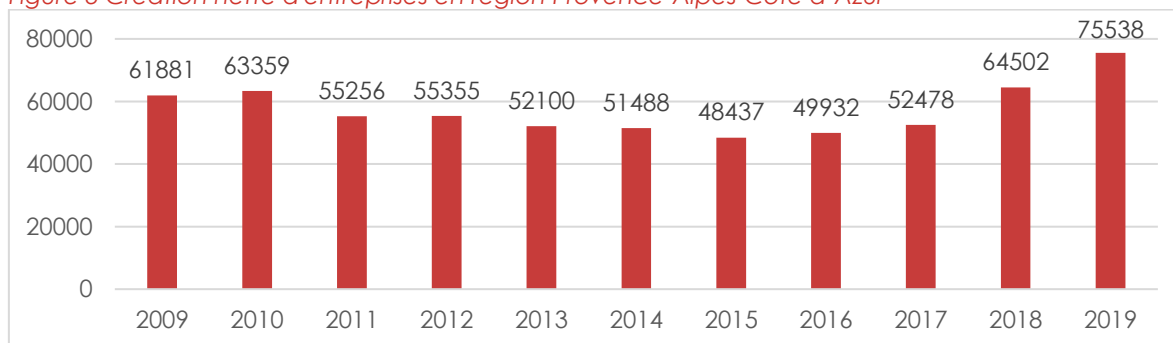
La **métropole d'Aix-Marseille-Provence** représente par ailleurs 50% du PIB et 60% des projets d'implantations internationales.

Concernant le profil des entreprises, la région héberge 435 951 PME. Parmi celles-ci (entreprises de moins de 250 effectifs, avec un bilan de moins de 43 m€ et un CA maximum de 50 m€) près des deux tiers des entreprises (63%) se situent dans 4 secteurs distincts :

- le secteur du **commerce**, de la réparation d'automobiles et de motocycles (1 entreprise sur 4)
- le secteur de la **construction** (16% du total, soit une entreprise sur 7)
- **l'hébergement et restauration** (13%)
- les **activités spécialisées/scientifiques/techniques** (9%).

Sur la période 2014 à 2019, le nombre d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur a augmenté de 57 062 entreprises par an en moyenne (net des défaillances d'entreprise), **illustrant une dynamique entrepreneuriale positive sur la région.**

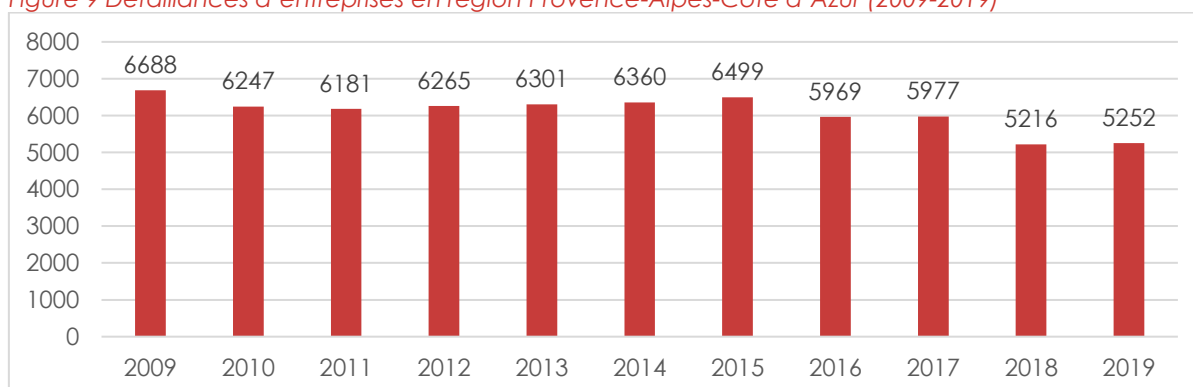
Figure 8 Création nette d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : DIRECCTE PROGRAMME

Les défaillances d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont également en constante baisse depuis 2014 après un léger rebond en 2012-2013. Cette tendance observée depuis 2014 est **plus forte en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** que sur la moyenne de la France entière.

Figure 9 Défaillances d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2009-2019)



Source : Insee, DIRECCTE PROGRAMME

Toutefois, il est à noter que le **risque de défaillances** apparaît comme important en région selon le score AFDCC (Association Française Des Crédit managers et Conseils), qui s'appuie sur 6

indicateurs.²² Selon ce score, si une entreprise sur deux a des risques de défaillance faibles. **42% des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont des risques de défaillances au-delà de la normale** dont 22% ont des risques de défaillance très élevés.

Tableau 12 Nombre d'entreprise et part des entreprises par niveau de risque de défaillances (Score AFDC, période 2014-2019)

	Nombre d'entreprises	Part des entreprises par risque	Part des entreprises par groupe de risques (élevé, normal, faible)
Risque très élevé	15023	22%	42%
Risque élevé	5762	8%	
Risque assez élevé	7675	11%	
Risque normal	5718	8%	8%
Risque assez faible	6056	9%	50%
Risque faible	10065	15%	
Risque très faible	11829	17%	
Risque minimale	6104	9%	
Total de l'échantillon	68232	100%	

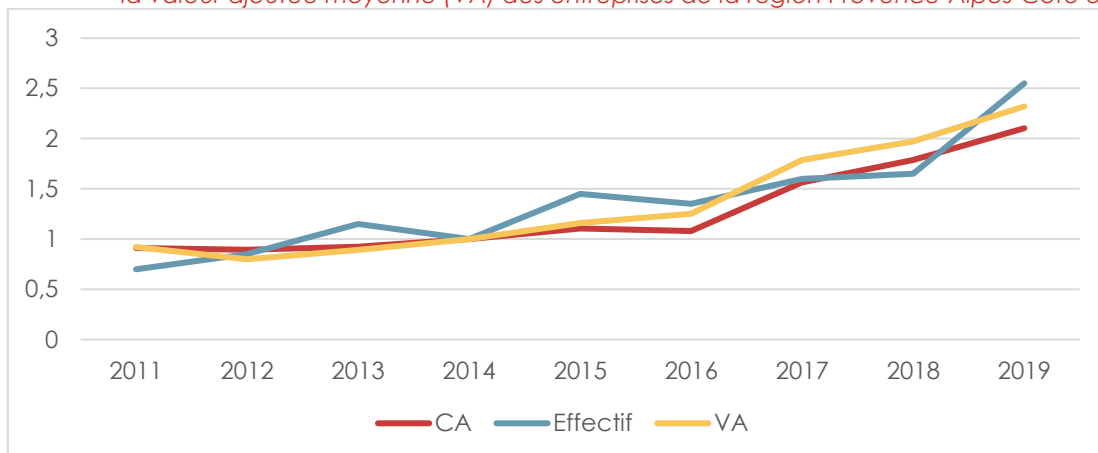
Source : DIANE (BvD)

Concernant le développement des entreprises, il est à noter que le chiffre d'affaires moyen (CA) et les effectifs moyens (effectifs moyens par année) des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont significativement cru entre 2014 et 2019, illustrant également **une dynamique économique positive depuis 2014**.

De même, la valeur ajoutée moyenne générée par les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a également augmenté, bien que cette croissance soit caractérisée par une forte variation au sein des entreprises et donc assujettie à plus de précaution.

²² Les six indicateurs sont la rentabilité opérationnelle (EBIT / CA), l'impact financier (charges financières nettes / EBITDA), le fonds de roulement (en jours de CA), la trésorerie nette (en jours de CA), la capacité de financement et le poids des dettes fiscales et sociales (en% de la VA). Source : <https://www.afdcc.fr/le-score-afdcc-3-un-outil-au-service-des-credit-managers/>

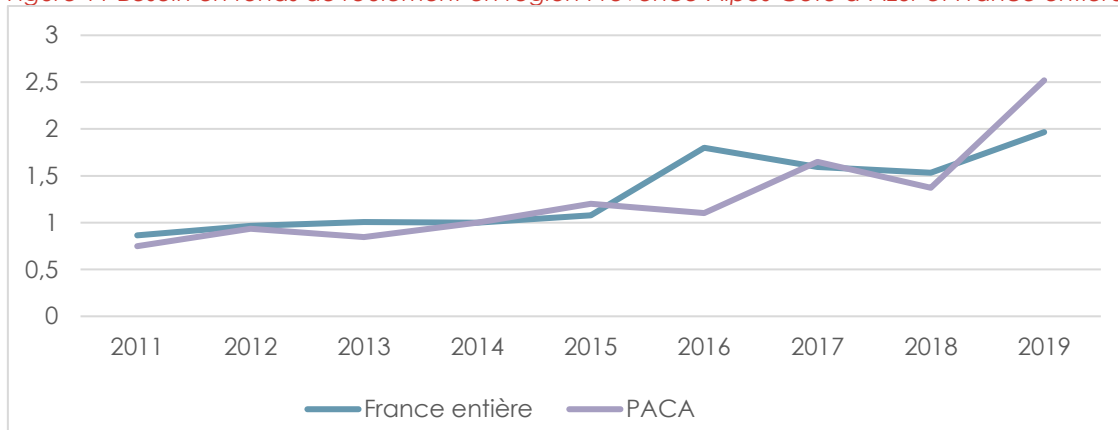
Figure 10 Indice base 100 en 2014 : Evolution du chiffre d'affaires moyen (CA), des effectifs moyens et de la valeur ajoutée moyenne (VA) des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : DIANE (BvD)

Cette dynamique positive se traduit notamment par la hausse des besoins en fonds de roulement des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui comme dans le reste de la France augmentent significativement à partir de 2015 après une période de croissance plus faible mais constante entre 2011 et 2014.

Figure 11 Besoin en fonds de roulement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et France entière

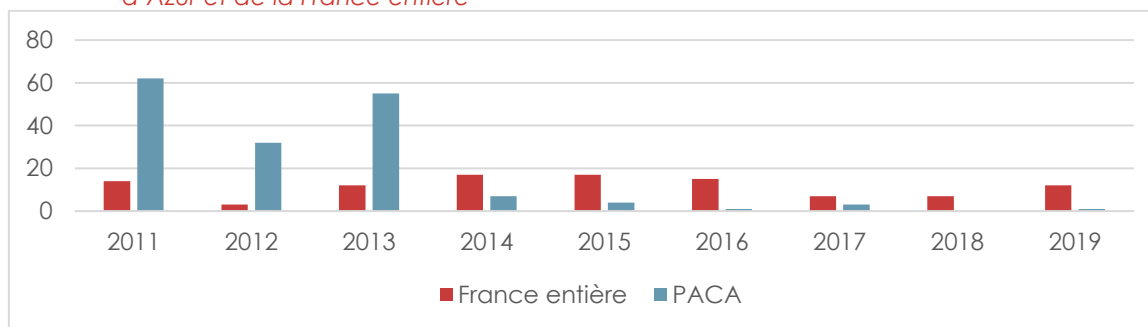


Source : DIANE (BvD)

Le **levier financier** des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est mesuré par le ratio dettes sur fonds propres. Celui-ci, en moyenne pour les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, était sur la période 2011 à 2013 cinq fois le ratio moyen de l'ensemble des entreprises françaises.

Ce ratio s'est ensuite significativement réduit à dater de 2014, devenant cinq fois plus bas que celui des entreprises françaises. Par la suite, **les entreprises de la région semblent alors être moins dépendantes des financements externes que la moyenne française**. Il est toutefois important de noter que la moyenne pré-2014 est caractérisée par une grande volatilité pour les entreprises de la région.

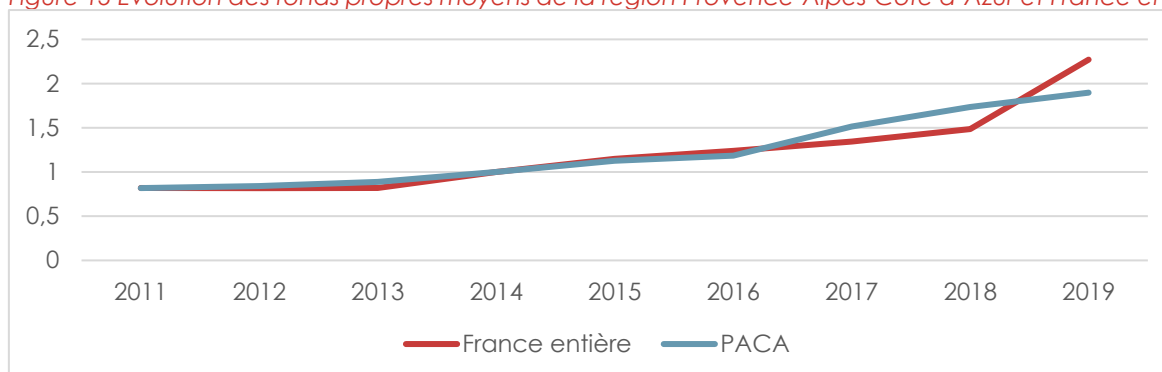
Figure 12 Ratio dettes sur fonds propres moyens des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la France entière



Source : DIANE (BvD)

Selon l'évolution très similaire des fonds propres moyen des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'ensemble des entreprises françaises (voir figure ci-dessous), le ratio dettes sur fonds propres semble chuter pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur post 2014 dû à diminution du recourt à l'endettement des entreprises (en termes de valeurs).

Figure 13 Evolution des fonds propres moyens de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et France entière



Source : DIANE (BvD)

Enfin, l'**enjeu de la transmission** apparaît comme important au niveau régional. Ainsi en 2013, lorsque la CCI a mené une enquête sur le sujet, sur 195 587 entreprises pour lesquelles des données sont disponibles, **28% étaient dirigées par un chef d'entreprise d'au moins 55 ans**, représentant 283 648 emplois. Par rapport à 2011, il s'agissait de 5 % d'entreprises et d'emplois supplémentaires potentiellement concernés en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'enquête notait que parmi ces chefs d'entreprises, 55 % n'avaient pas songé à la transmission de leur entreprise, illustrant un potentiel **manque de préparation et d'accompagnement** face à cette problématique.

Si les données de l'enquête remontent à près de 7 ans, nous n'avons pas identifié de modification structurelle depuis.

La définition des priorités d'investissement de la Région s'inscrit dans une démarche de concertation incarnée dans les documents stratégiques régionaux comme le SRADDET ou le SRDEII qui sera défini d'ici 2021. Les acteurs du financement régional sont fortement impliqués dans la définition de ces orientations et l'identification de thématiques prioritaires.

Les enjeux majeurs du développement économique de la région s'articulent autour du renforcement des équilibres territoriaux et de ses filières stratégiques et segments différenciants, incarnés par les Opérations d'Intérêt Régional (OIR) :

- Thérapies innovantes
- Énergies de demain
- Industries du Futur
- Silver Économie
- Économie de la mer
- Tourisme et industries créatives
- Smart Tech
- Naturalité

La Région soutient à travers ces OIR le développement de projets structurants et coordonne l'investissement régional par des feuilles de routes et plans d'actions partagés.

2.1.2 *L'impact de la crise du COVID19*

Alors que la crise sanitaire est toujours en cours à date de rédaction du présent rapport, il est possible de constater que les mesures d'urgence, visant à contenir le choc provoqué par le premier confinement de mars-mai 2020 ont été efficaces, et ont été prolongées lors du second confinement.

Sur le court terme, toutefois les conséquences du COVID-19 sur l'économie ont été marquées, avec une importante chute du PIB et des annulations et reports d'investissement ainsi qu'une dégradation du bilan des entreprises. 95% du choc économique initial apparaît avoir été absorbé par les mesures d'urgences selon la Banque de France et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, seules 3% des PME considéraient en juillet 2020 leurs difficultés de trésorerie comme insurmontables (47% des PME rencontrant des difficultés surmontables et 10% manquant de visibilité). L'importance du secteur touristique dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a par ailleurs intensifié l'impact des mesures de confinement sur l'économie régionale, qui a été la seconde la plus touchée après l'Île-de-France en termes de contraction sur le chiffre d'affaires des PME après le premier confinement (-17% de chiffre d'affaires annuel en moyenne). En effet, les PME du Tourisme ont été les plus affectées par le confinement et elles anticipaient, après un seul confinement, une contraction de leur chiffre d'affaires de 39% en moyenne.

La crise économique provoquée par le choc de 2020 sera certainement longue et se prolongera sur le moyen et le long terme avec des reports d'investissements et de projets importants. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, seules 42% des PME ayant des projets d'investissement en 2020 comptaient les maintenir après le premier confinement, 42% envisageant un report et 16% une annulation (contre respectivement 41% et 19% au niveau national). Le niveau des fonds propres des PME régionales apparaît également exercer une contrainte importante pour la reprise, très forte pour 15% d'entre elles et modérée pour 52% (contre respectivement 17% et 39% au niveau national).

Si un commencement de rebond a pu être observé lors du déconfinement, celui-ci reste fragile et tributaire de l'évolution encore en cours de l'épidémie et des mesures sanitaire, en particulier à l'issue du second confinement de fin 2020. En l'état, le besoin de recapitalisation des PME et ETI est estimé par la Banque de France à 10Md€ au niveau national, soit environ 720M€ en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, compte-tenu de son poids dans le PIB national.

De nombreuses mesures sont encore en cours de définition et auront un impact sur les besoins effectifs des PME au cours de la période 2021-2027. Ainsi, malgré l'annonce d'un soutien de 3Md€ au niveau national en renforcement des fonds propres des TPE-PME dans le cadre de

France Relance et l'importance du programme ReactEU, les montants alloués spécifiquement à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne sont pas stabilisés²³.

A l'aune de ces constats il apparaît que les entreprises connaîtront au cours des prochaines années un besoin de recapitalisation, dont la part couverte par le marché apparaît difficile à quantifier. Les entreprises ont toutefois accès à un volume important de liquidités.

Les constats ci-dessous s'attachent à traiter plus spécifiquement des problématiques de création, développement et retournement/rebond/mutation.

Nous présentons ci-dessous une analyse AFOM de l'économie des PME sur le territoire :

Tableau 13 AFOM de l'économie sur le territoire

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un écosystème dense de soutien aux entreprises : 8 pôles de compétitivité, OIR • Une création d'entreprises dynamique, marquée depuis 2015, ainsi qu'une chute des défaillances d'entreprises • Des expertises et forces régionales identifiées : tourisme, aéronautique, OIR compris pour les TPE : commerce, construction, hébergement/restauration • Une hausse continue depuis 2012 de l'emploi, du CA et de la valeur ajoutée des entreprises • Des entreprises à date moins dépendantes des financements externes que la moyenne française et des fonds propres moyens en augmentation • Une région exportatrice, notamment de biens industriels, essentiellement en zone euro 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • 42% des entreprises régionales en risques de défaillances au-delà de la normale (score AFDCC) • Un faible nombre d'ETI, notamment par rapport aux régions comparables (1,2 ETI pour 1000 entreprises contre 2,8 au niveau national) • Une forte dépendance sectorielle, en particulier au tourisme, moins résilients que d'autres secteurs • Une augmentation marquée du BFR moyen des entreprises depuis 2015
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une hausse significative de l'emploi dans l'agriculture et le tertiaire marchand au cours des dernières années • La région est l'une des premières régions européennes en investissement cumulé et peut s'appuyer sur son attractivité • Le développement des OIR et le niveau de dépenses de R&D des entreprises sont des opportunités de développement pour le territoire 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une région plus touchée par la crise sanitaire que d'autres, notamment en raison du poids du tourisme • 28% des entreprises concernées par la transmission d'ici 10 ans, avec un manque de préparation • Des entreprises ayant peu recours au financement par fonds propres et fortement à l'endettement • Stagnation des emplois dans l'industrie et le tertiaire non marchand • Un déficit commercial qui se creuse

2.1.3 Besoin de financement et défaillances de marché

2.1.3.1 Création des TPE/PME

Le secteur bancaire est généralement frileux à soutenir les petits commerces, sociétés de service et d'artisanat en création.

²³ A mettre à jour lorsque les éléments seront disponibles

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'analyse des outils existants ne révèle pas de manque sur ce segment et la continuation du soutien existant aux différents dispositifs semble être le plus pertinent. En effet, ceux-ci ont une bonne complémentarité et un effet levier avéré sur les financements privés. Toutefois, la Région peut prévoir une augmentation de l'enveloppe financière à mobiliser pour accompagner le rythme élevé de création d'entreprises sur le territoire, intensifié par la crise sanitaire en cours et la hausse du taux de chômage anticipée. En effet, les outils existants, et en particulier les fonds de prêt des plateformes Initiative, apparaissent sous-dimensionnés pour répondre à la demande actuelle avec un prêt moyen en dessous de la moyenne nationale (6,7K€ pour des besoins estimés à 10K€ par projet). Ceux-ci expérimentent en effet une croissance depuis 5 ans et font face à un double enjeu d'augmentation du nombre d'entrepreneurs et d'un besoin de hausse du prêt moyen à fournir.

En ce qui concerne les structures de l'ESS, l'offre en **quasi-fonds propres** (du Réseau France Active -Contrat d'apport associatif, Prêt participatif...), mobilisable en phase de création, de développement et de consolidation des structures de l'ESS, constitue à ce jour une offre disponible et pertinente pour répondre aux besoins en fonds propres des structures du secteur.

En ce qui concerne la création d'entreprises de production et transformation ayant besoin de consolider leur haut de bilan sur des petits tickets (de 50K à 200K€), il n'est pas remonté de difficultés de financement particulières et les offres régionales apparaissent bien dimensionnées pour répondre aux besoins régionaux.

Le taux de consommation de la dotation de **Sud Garantie**, outil généraliste couvrant la création et le développement des PME, apparaît satisfaisant après une année de fonctionnement. Toutefois, cette dotation apparaît faible au regard des besoins anticipés suite à la crise. En effet, l'OFCE a observé au cours de la crise une multiplication par 2,5 des problèmes de liquidités des entreprises²⁴, qui pourraient se poursuivre au cours des prochaines années en cas de dégradation des bilans bancaires suite aux importants prêts de trésorerie accordés en 2020-2021. Cela **pourrait nécessiter jusqu'à un doublement des outils régionaux en garantie**. A noter que l'encours de crédits de trésorerie et d'équipement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en septembre 2020, sur lesquels porte l'augmentation du risque, est de 55,7Md€, en hausse de 9,7Md€ par rapport à septembre 2019 notamment en raison de la forte hausse des crédits de trésorerie (+7,5Md€).

2.1.3.2 Développement des TPE/PME

Région Sud Investissement (Capital et Prêt Participatif) interviennent sur les petits tickets en capital développement peu attractifs pour les investisseurs privés, car trop petits pour apparaître rentables. L'intervention régionale apparaissait ainsi bien présente sur ce segment présentant une défaillance de marché. Toutefois la forte sélectivité de RSI Capital et la problématique du co-investissement, imposant pour chaque opération de mobiliser des investisseurs privés, induit un besoin de ré-interroger la volumétrie et les modalités d'intervention auprès de ces tickets.

Par ailleurs, la crise sanitaire de 2020 a bouleversé l'état des besoins en financement des PME sur l'ensemble du territoire français.

Ainsi qu'analysé par la chef économiste de DG Trésor, Agnès Bénassy-Quéré : « Durant les mois de mars à juin 2020, les entreprises ont emprunté massivement, en ayant notamment recours aux prêts garantis par l'Etat (plus de 500 000 entreprises y ont eu recours) mais aussi, pour les

²⁴ <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2020/OFCEpbrief73.pdf>

plus grandes d'entre elles, en empruntant sur le marché obligataire. Selon la Banque de France, l'endettement brut des entreprises françaises (hors dettes fiscales et sociales) a augmenté de 152 Md€ durant cette période. En moyenne, les entreprises ont conservé sous forme liquide l'essentiel des sommes empruntées, sans doute en prévision des difficultés à venir : leur trésorerie a augmenté de 142 Md€.

En supposant un choc de 6 mois (confinement strict suivi d'une reprise d'activité progressive sur le reste de l'année 2020), et sans dispositif supplémentaire de soutien, les défaillances d'entreprises pourraient augmenter de l'ordre de 70% par rapport au nombre habituel de défaillances (52 000 en 2019 selon le cabinet Altares). **L'impact du second confinement, moins strict mais impactant disproportionnellement le secteur de l'hébergement-restauration reste difficile à estimer.**

Au-delà des défaillances d'entreprises, l'enjeu pour les mois à venir est celui de l'investissement : sans investissement, l'économie française pourrait entrer dans une spirale anémique par laquelle le faible investissement réduirait progressivement les capacités de production, ce qui pèserait sur l'emploi et les revenus et donc sur la consommation, laquelle à son tour découragerait l'investissement, etc.

La recherche économique²⁵ a montré qu'un taux d'endettement élevé pèse sur la capacité des entreprises à investir parce qu'il leur est difficile de s'endetter davantage et parce que le risque inhérent à l'investissement peut s'avérer létal. Les entreprises très endettées mais viables devront donc être recapitalisées.

Dans la mesure où la crise pourrait éliminer du marché des entreprises pourtant viables en termes de modèles d'affaires, l'intervention publique se justifie car ces entreprises ne seraient pas nécessairement remplacées par des firmes plus productives, comme c'est le cas en principe en temps normal (processus dit de « destruction créatrice »)²⁶.

Nous avons ainsi identifié plusieurs défaillances de marché ou situations de financement sous-optimales non comblées :

- **Les besoins induits par la crise estimés au niveau national par la Banque de France en fonds propres et quasi-fonds propres des PME et ETI sont aujourd'hui entre 10 Md€²⁷ et 30Md€²⁸, l'OFCE penchant pour 15Md€²⁹, ce qui signifierait des besoins estimés entre 720M€ et 2,2Md€ pour les PME en région Provence-Alpes-Côte d'Azur³⁰.** Il apparaît raisonnable d'estimer un besoin de 1Md€ de fonds propres et quasi-fonds propres pour soutenir les PME régionales au cours des prochains mois/années en sortie de crise.

25 Kalemli-Ozcan, S., Laeven, L. and D. Moreno, 2018. Debt overhang, rollover risk, and corporate investment: evidence from the European crisis, NBER Working Paper, No. 24555, November.

26 Blanchard, O., Philippon, Th. et J. Pisani-Ferry (2020), « A new policy toolkit is needed as countries exit Covid-19 lockdowns », Peterson Institute for International Economics, *Policy Brief* 20-8.

27 DG Trésor, Agnès Bénassy-Quéré, 25 août 2020

28 Euler Hermès (date)

29 M. Guerrini et al. Dynamique des défaillances d'entreprises en France et crise de la Covid-19, Policy Brief 73, Science Po OFCE <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2020/OFCEpbrief73.pdf>

30 Calcul au pro-rata du poids de l'économie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le PIB national,

- En effet, 15% des PME de région Provence-Alpes-Côte d'Azur considèrent leurs fonds propres comme une contrainte très forte pour aborder la reprise, et 52% une contrainte modérée, laissant augurer un **besoin accru de fonds propres**. A l'issue de la dernière crise de 2009-2010, une forte augmentation du ratio dette/fonds propres a eu lieu dans la région, illustrant un **recours limité aux fonds propres des entreprises régionales**. En 2019, le rapport européen SAFE était stable en Europe depuis 2017 et faisait le constat d'un recours aux fonds propres dans les 6 derniers mois de 2% en France. Ainsi, alors que 2% des PME ont généralement recours aux fonds propres en période de stabilité, il est possible d'estimer **qu'entre 5 et 10% des PME pourront envisager le recours au fonds propres et quasi-fonds propres dans les prochains mois/années**. Cela représente entre **20 et 40 000 PME régionales**.
- Sur les **petits tickets de création et de développement**, les acteurs sont **sous-dotés**. Afin de répondre à une demande croissante de soutien, les plateformes Initiative ont ainsi augmenté le nombre de prêts d'honneur accordés, faisant baisser le prêt moyen à enveloppe constante. Le besoin mentionné tourne autour de 10K€ quand dans la région le prêt moyen est à 7,2K€ pour du développement.
- Les acteurs constatent des **difficultés de financement pour les tickets de développement entre 500K€ et 1M€ (pouvant aller jusqu'à 1,5M€)**, segment couvert par RSI et Sud Garantie mais délaissé par le secteur privé.
 - Sud Garantie nécessite une instruction du projet, qui n'est pas nécessaire en dessous de 200K€ pour les autres produits Bpifrance, rendant le financement de ces tickets plus complexes. Par ailleurs, si 27% des prêts garanties sont supérieurs à 300K€ depuis 2018, ils représentent 60% des montants engagés et grèvent la capacité du fonds à augmenter son nombre d'intervention. En conséquence Bpifrance fait état d'une volonté de faire baisser le ticket moyen.
 - RSI Capital est un outil très sélectif qui n'a que récemment mis en place un volet « capital développement industriel et services ». Tous volets confondus, au 31/10/2019, RSI Capital avait reçu 132 dossiers pour 2019 (dont 46 refusés), a passé 8 dossiers en comité et financé 3 entreprises. En 2018, ces chiffres étaient de 210 dossiers (104 refusés), 19 passages en comité et 11 entreprises financées. Sur le volet développement industriel et services, selon la documentation fournie, RSI a soutenu en 2019, 9 entreprises pour un montant moyen de 604K€.

2.1.3.3 Reprises et transmissions

Si les grosses transmissions sont bien couvertes par le secteur privé, un important enjeu régional est constaté autour du financement des petites transmissions, avec une problématique de hausse de l'âge moyen des dirigeants d'entreprises en France et des enjeux de valorisation et d'organisation des reprises pas encore suffisamment anticipés dans de nombreux cas. Si la dernière étude sur le sujet, émanant de la CCI remonte à 2013, elle faisait le constat non résolu depuis d'une importante part d'entreprises dirigées par un chef d'entreprise d'au moins 55 ans et d'un manque de préparation et d'accompagnement lié à la problématique.

La forte sollicitation des quelques produits du secteurs privé à destination des petites reprises/transmissions (autour de 200K€), notamment au cours de la crise sanitaire de 2020, illustre ce besoin d'une réflexion régionale autour du sujet alors que la région ne dispose pas d'outil dédié. Les petites transmissions, et notamment les tickets entre 500K et 1,5M€, pour les petites PME et les filières peu innovantes fortement présentes en région (négoce, textile) ne sont en effet pas couverts par l'offre régionale.

Les petites opérations de transmission concernent des tickets trop petits pour intéresser des banquiers en fonds propres et trop importants pour des capitaux risqués. Diverses solutions pourraient être creusées pour répondre à l'enjeu :

- la garantie bancaire est une solution pour soutenir des repreneurs en défaillance d'apport ;
- les prêts d'honneur interviennent sur ce segment et l'accentuation de leur intervention pourrait répondre à une partie de la problématique.

L'intervention publique sur ce segment apparaît pertinente, répondant à une défaillance de marché, et pouvant également apporter un accompagnement dans la couverture a posteriori des coûts non anticipés. Par ailleurs, pour les petites transmissions familiales, l'intervention d'un fonds public est rassurante pour les dirigeants de PME réticents à ouvrir leur capital.

Néanmoins, l'intervention en fonds FEDER apparaît complexe sur des opérations financières d'achat et non d'investissement.

2.1.3.4 Rebond et mutations

Les entreprises en retournement et mutations rencontrent beaucoup de difficultés pour se financer, sauf si elles bénéficient de garanties suffisantes. Elles ne sont en effet pas des cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut niveau de risque.

Les entreprises qui peuvent être sauvées le sont par le secteur bancaire ou par les aides régionales (Région Sud Défensif ou Fonds TTPE). Toutefois, les critères de sélection de Région Sud Défensif apparaissent pouvoir être clarifiés pour les entreprises et ce segment des entreprises en difficultés conjoncturelles et rebond sera en augmentation au terme des mesures d'urgence mises en place (PGE, Prêt Rebond, Fonds COVID Résistance).

A noter également que Sud Garantie n'est pas positionné sur cette défaillance de financement et que les besoins en garantie vont s'intensifier sur le rebond à l'issue de la crise sanitaire, sans qu'il soit encore possible de le quantifier précisément.

2.2 Besoins et défaillances de financement de l'innovation

Points clés à retenir :

- La **S3** précédente soulignait la **faible part d'ETI** qui sont par ailleurs délaissées par l'écosystème et les réseaux d'accompagnement pour leur développement
- D'après une enquête menée par l'INSEE en 2013, entre 2010 et 2012, **les PME de Provence-Alpes-Côte d'Azur se démarquaient par une propension à innover plus forte** que la moyenne des PME françaises de province
- On note la volonté et la nécessité d'intégrer le développement des start-up dans les filières stratégiques de la région (S3). Les **Opérations d'Intérêt Régional (O.I.R)** ont ainsi été pensées pour contribuer à l'objectif régional d'innovation
- Le financement des porteurs de projets ante création est très largement couvert par le marché, le secteur associatif, les acteurs institutionnels et les dispositifs de l'État
- L'amorçage des entreprises technologiques n'ayant pas fait de CA fait face à une offre privée faible. Un fonds dédié à la santé et aux sciences de la vie est en cours de montage. En cas d'échec, la Région pourrait intervenir avec des fonds régionaux.
- Le financement de l'amorçage des entreprises ayant déjà fait du CA sur des tickets de 50 à 250K€ est proposé par les business-angels qui sont en retrait depuis la réforme de l'ISF. La faiblesse de l'offre privée justifie les prêts participatifs d'amorçage de Bpifrance.
- Les entreprises qui souhaitent innover pour améliorer un process, la qualité du produit, ou se transformer ont de très nombreux acteurs et dispositifs pour les accompagner (notamment en avances remboursables et en subventions.
- Plus en aval, une fois les activités de développement terminées, le financement de l'industrialisation et de la commercialisation de l'innovation nécessite des tickets plus gros. L'intervention de Région Sud Investissement avec du FEDER est justifiée pour combler la faiblesse de l'offre sur les tickets entre 2 et 5M€

2.2.1 Description de l'écosystème de soutien à l'innovation

L'écosystème de l'innovation et de la recherche est riche. Dans un contexte où l'innovation contribue de façon importante au développement économique régional et en particulier au renforcement des filières stratégiques, la valorisation de ce potentiel représente un enjeu important pour la création de valeur et d'emplois sur le territoire, même si les effets attendus ne seront, en partie, mesurables qu'à moyen et long terme.

La région compte de nombreux **organismes d'accompagnement à l'innovation** :

- **Huit pôles de compétitivité** sont implantés sur le territoire dont certains à vocation mondiale ainsi que plusieurs clusters,
- **Trois incubateurs labellisés** par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (Belle de Mai, Impulse, Programme-Est) auxquels s'ajoutent des **incubateurs privés plus récents** tels que Occitanie Innovation Lab, One Life ou encore ImmaTerra,
- Des pépinières couvrant l'ensemble du territoire,
- 17 fonds d'investissement,
- **Quatre technopôles** dont Sophia-Antipolis, première technopole d'Europe,
- La **Société d'Accélération du Transfert de Technologie Sud-Est** (SATT-SE), en plus de la sélection de filières spécifiques dans le cadre des investissements d'avenir, s'est associée à deux incubateurs de la région : l'incubateur Programme-Est pour accélérer la création d'entreprises innovantes et l'incubateur Belle de Mai pour favoriser la création d'entreprises numériques issues de la recherche publique,
- Six agences de développement,
- Quatre French Tech travaillant en réseau,
- Quatre Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI),

- Des lieux totems emblématiques : Cité de l'Innovation à Marseille, The Camp à Aix-en-Provence, Quartier de la créativité et de la Connaissance à Toulon, Institut Méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable, 27 Delvalle à Nice, etc.,
- Etc.

La région accueille également un **réseau dense et structuré d'acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation.**

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des principales régions françaises d'enseignement supérieur et recherche et se situe au 4^{ème} rang national pour le nombre de chercheurs. Elle emploie 29 000 employés dans la R&D, dont 19 000 chercheurs, et possède le plus grand parc technologique d'Europe, Sophia-Antipolis, la plus vieille technopole de France, regroupant plus de 1 400 entreprises de plus de 70 nationalités différentes et un tissu d'écoles et de grandes entreprises très importantes. La Métropole Aix-Marseille bénéficie, elle, de deux technopôles, plus spécialisées, sur l'environnement à Arbois (Aix) et sur le secteur de la santé à Marseille.

La recherche régionale est dynamisée par la mise en œuvre de projets structurants tels que le projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) représentant à la fois une expérience scientifique à très grande échelle et un projet industriel de grande envergure. Des centres de transferts de technologie sont également présents comme le CEA Tech de Cadarache, INRIA Tech, SATT-SE, etc. En outre, la région favorise l'accueil de congrès scientifiques internationaux de grande envergure à travers le programme Attract Congresses and Events (ACE), inscrit au Plan de croissance de l'économie touristique. Enfin, la **région est au 3^{ème} rang national pour le dépôt de brevets** avec une concentration de 6,5% des brevets déposés.

Le **dynamisme entrepreneurial dans la région s'appuie sur** un vivier important de start-up et d'entreprises innovantes. Du numérique à l'immunologie en passant par les technologies énergétiques et environnementales, la région recense la création d'une centaine de start-ups chaque année. De plus, les PME du territoire sont en moyenne plus innovantes que les PME dans le reste de la France, hors Ile-de-France. Il s'agit de l'une des principales caractéristiques du tissu économique régional. D'après une enquête menée par l'INSEE en 2013, entre 2010 et 2012, les PME de Provence-Alpes-Côte d'Azur se démarquaient par une propension à innover plus forte que la moyenne des PME françaises de province. Cependant, la capacité des PME à se positionner et peser face aux grands groupes présents sur le territoire, constitue encore un enjeu important. Ainsi, ce dynamisme entrepreneurial est favorisé par l'existence d'outils et de dispositifs spécifiques. Par exemple, la Région accompagne la structuration de projets de plateformes régionales d'accélération vers l'industrie du futur qui visent à favoriser la diffusion de technologies et de méthodes « industrie du futur » dans l'écosystème des PME régionales. La Région a également mis en place le Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER) pour soutenir plus de 15 000 entreprises (300 M€ sur la période 2017-2021). Le FIER est construit comme une boîte à outils et propose des solutions de financement aux entreprises quel que soit leur statut et à chaque étape du cycle de vie de leur projet.

2.2.2 L'activité de R&D dans les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les dépenses internes en R&D des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avoisinent au total 2 124 Mrd d'euros en 2017, soit un taux de croissance de 7% entre 2014 et 2017 et une part de 6,4% du total des entreprises françaises.

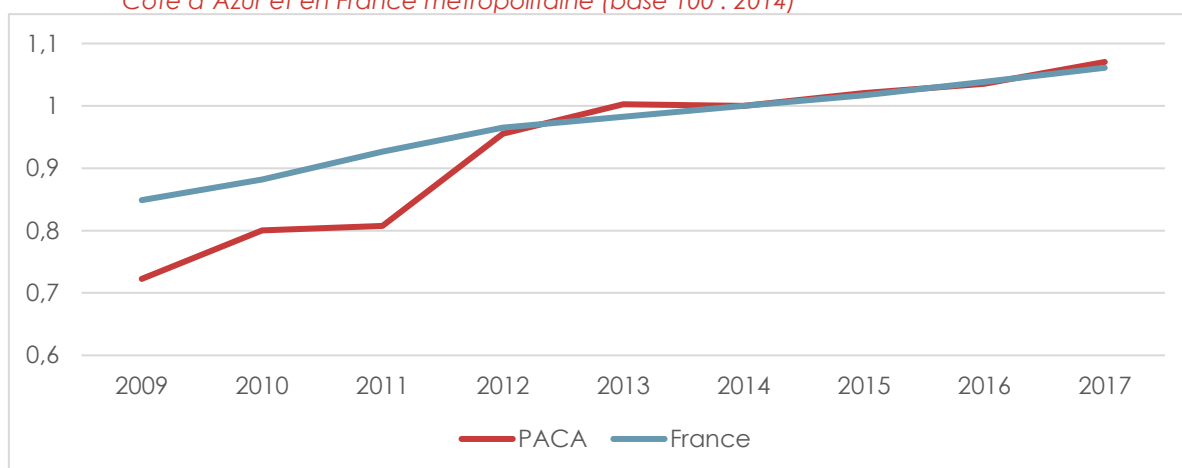
DIRDE (en million d'euros)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
----------------------------	----------------------------	--------

2009	1 434	26 426
2010	1 588	27 455
2011	1 602	28 851
2012	1 895	30 041
2013	1 989	30 590
2014	1 985	31 133
2015	2 026	31 665
2016	2 055	32 326
2017	2 124	33 034

Source : MESRI-SIES

La dépense interne de R&D des entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (courbe rouge) a progressé plus rapidement que la moyenne française (courbe bleue) entre 2009 et 2014 pour ensuite adopter le même taux de croissance entre 2014 et 2017 (dernière date à laquelle des données sur les dépenses R&D sont disponibles).

Figure 14 Évolution de la dépense totale de R&D (interne) des entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France métropolitaine (base 100 : 2014)



Source : MESRI-SIES

2.2.3 Les stratégies régionales en soutien à l'innovation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La **Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3)** pour 2021-2027 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans le cadre régional de politique stratégique en faveur de la recherche et de l'innovation (R&I). Validée en juin 2018, la feuille de route de l'innovation constitue une étape importante dans la mise en œuvre de la politique régionale d'innovation. Ainsi, cette stratégie a identifié sept filières prioritaires, à savoir :

- Les **énergies de demain et écotecnologies** (énergie bas carbone, eau et déchets),
- **L'aéronautique** spatial, naval et la **défense**,
- **L'industrie maritime, portuaire et logistique** : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'infrastructures portuaires de renommée internationale (par exemple le port de Marseille-Fos, premier port français / port de Toulon, premier port militaire d'Europe et de

Méditerranée). Le poids économique des activités industrielles de la filière dans plusieurs grandes villes du littoral régional, incluant la métropole de Toulon, en fait un des moteurs principaux de leur développement. D'après une étude de l'INSEE en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2019), 124 000 emplois toutes filières confondues sont liés à la mer et au littoral, ce qui en fait la première région maritime française. Avec l'O.I.R Économie de la mer, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mène une politique volontariste pour soutenir des secteurs d'activités, historiquement ancrés territorialement, vers plus de croissance, de compétitivité et d'innovation.

- **L'agriculture, l'agroalimentaire et les cosmétiques.** La filière regroupe les activités de productions animales et végétales, l'ensemble des activités de transformation et le commerce en gros de ces produits, ainsi que les activités dédiées à la conception et à la formulation de parfums et produits cosmétiques. Secteur d'activité dynamique, aménageur du territoire et créateur d'emplois, l'industrie agroalimentaire est le deuxième employeur industriel de la région. En 2017, selon le SRDEII, la filière regroupe près de 27 000 établissements pour environ 80 000 emplois. Par ailleurs, la filière TERRALIA et PASS a donné naissance à une filière complète avec la création d'un écosystème unique en France et en Europe sur la filière Alimentation (agriculture et agroalimentaire), Bien-Être (nutraceutique, cosmétique et parfums), Naturalité.
- Le secteur de la **santé** représente 170 000 employés et 41 000 établissements en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi eux, beaucoup d'entreprises dont certaines de renommée mondiale, des start-ups à la pointe technologique et 170 laboratoires. **La filière représente 18Md€ de chiffre d'affaire annuel** pour la région. La région s'est engagée dans 36 projets de recherche (H2020), soit 7,2% du total des projets H2020 recensés au niveau régional, impliquant un total de 579 organisations. Elle se distingue notamment dans les projets H2020 liés aux maladies infectieuses et tropicales avec la présence de l'IRD, dans la télémédecine avec les projets Homes4life, GATEKEEPER, etc., dans la médecine de précision et de l'intégration de la santé et du digital avec l'AMU. De plus, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède un avantage comparatif révélé (ACR) important qui s'est renforcé sur la période 2013-2018 par rapport aux autres régions européennes sur de nombreuses classes de brevets liés à la santé. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'une chaîne de valeur complète de l'innovation, qui va de la recherche jusqu'aux essais cliniques et d'une taille critique significative en termes de recherche. Le développement de la filière en région s'appuie sur un écosystème structuré autour de plusieurs domaines de spécialisation régionale.
- Le secteur de la **silver économie** est une filière au service des seniors et du vieillissement de la population. Elle s'appuie sur un écosystème constitué de start-up innovantes développant des solutions digitales sur près de 4 000 entreprises de services à la personne représentant 60 000 emplois. Portée par un taux de croissance annuel de 5%, la silver économie est attendue à un niveau de 5 700 milliards d'euros au niveau mondial d'ici 2025.
- Le tourisme, la culture, les arts de vivre et le sport.

En ce sens, dans un écosystème économique toujours plus dense et concurrentiel, les **Opérations d'Intérêt Régional (O.I.R)** ont ainsi été pensées pour contribuer à l'objectif régional d'innovation. En associant l'ensemble des acteurs économiques régionaux, privés et publics, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé une politique de spécialisation pour accompagner les entreprises et les territoires dans leur croissance.

Les **O.I.R**, focalisées sur les filières d'avenir pour lesquelles la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'avantages compétitifs, **sont axées sur l'innovation, la croissance et l'emploi**. Elles visent à accélérer et à concrétiser les projets économiques structurants et aussi à catalyser les

grands atouts régionaux pour l'attractivité et le rayonnement international du territoire. Les domaines choisis correspondent aux filières stratégiques de la S3 auxquelles s'ajoutent les **trois technologies clés** suivantes : le numérique, l'optique-photonique, la chimie-matériaux. Les O.I.R portent sur les domaines suivants :

- Smart Tech
- Énergies de demain
- Industries du futur
- Thérapies innovantes
- Silver Économie
- Économie de la mer
- Tourisme et industries créatives
- Naturalité



Ces O.I.R sont également repris dans le **SRDEII** qui a vocation à mettre en place des outils et des services permettant de renforcer la compétitivité des entreprises régionales et créer les conditions d'un environnement économique de qualité. La stratégie régionale présentée dans le SRDEII repose ainsi sur 2 axes majeurs :

- Concentration des moyens sur les filières stratégiques et segments différenciants, avec une traduction opérationnelle : les Opérations d'intérêt régional (énoncés ci-dessus) ;
- Renforcer les équilibres territoriaux.

En cohérence avec ce schéma, la Région a développé un **SRESRI** dont l'objectif majeur est de contribuer au développement de la croissance économique régionale et à la création d'emplois sur le territoire. Ainsi, le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation doit s'inscrire en cohérence avec les priorités du SRDEII.

Ce schéma est construit autour de 3 grandes ambitions déclinées en objectifs dont la première se concentre sur le soutien à l'innovation :

- Soutenir l'innovation et la compétitivité par la formation et la recherche ;
 - Augmenter le niveau de qualification de la population
 - Adapter et renforcer l'offre de formation pour répondre aux besoins du monde socio-économique
 - Accélérer les retombées économiques de la R&D
- Développer l'excellence, le rayonnement et l'attractivité des établissements régionaux d'enseignement supérieur et recherche ;

- Favoriser la réussite des étudiants.

2.2.4 Besoin de financement et défaillances de marché

Concernant le développement et le potentiel de projets innovants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il apparaît que malgré la crise sanitaire, aucun tarissement du flux de projets n'a été observé et que les banques continuent de financer l'innovation.

Ainsi, les entreprises classiques, financées par des outils généralistes, ont développé des projets innovants lors du confinement : transition énergétique, digitalisation... Il est important de prendre en compte ses tendances et de penser le soutien aux entreprises et à l'innovation de manière cohérente et coordonnée.

Différents sujets sont particulièrement porteurs en matière d'innovation et devraient soutenir le développement de projets dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- dans le domaine de la santé, des start-up françaises annoncent des développements cliniques pour des pathologies importantes. L'innovation est également présente sur la production de médicaments. Des besoins de solutions innovantes dans les EHPAD devraient aussi pouvoir générer des projets. En téléconsultation, il y a également énormément de besoins en services innovants. Certains projets en incubation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur portent sur la santé avec le soutien de gros laboratoires en santé.
- l'hybridation autour des technologies numériques est un sujet qui devrait générer des projets. Toutefois, si l'intelligence artificielle permet à des projets d'être plus innovants, elle génère une complexité dans le montage des projets qui doivent associer deux briques (IA et santé par exemple).
- dans le domaine du tourisme, on voit de plus en plus d'intégration de technologies ou de services innovants. Certaines sociétés proposent des choses très différentes par rapport à l'offre actuelle. Cela signifie à la fois une adaptation de technologies et une grosse évolution de la culture de ces entreprises. Aussi, certains hôteliers arrivent maintenant avec une volonté de changer radicalement sur la question de la digitalisation. Cela génère de nouveaux projets.
- sur la transition énergétique, de nombreuses entreprises ont profité de la période du confinement pour prendre le temps de mettre des idées au point. Elles ont pris l'opportunité de réfléchir à leurs idées prometteuses et de les pousser.

L'analyse des défaillances de marché autour de l'innovation doit tenir compte de la typologie des projets et des entreprises : certains projets sont complexes en raison du secteur, du montage, de l'entreprise, etc. Un des enjeux pour cette thématique est de réduire le risque afin d'attirer les investisseurs privés, sur lequel le co-investissement et RSI ont un effet levier sur cette dimension avec 90 conventions avec des co-investisseurs.

Le financement des porteurs de projets ante création est très largement couvert par le marché (les banques avec les prêts bancaires), le secteur associatif (comme par exemple les prêts d'honneur du Réseau Entreprendre), les acteurs institutionnels comme les incubateurs (qui délivrent des avances remboursables) et les dispositifs de l'État comme les bourses French Tech (sous forme de subvention). Il n'y a donc pas de besoins non couverts sur ce segment.

L'amorçage des entreprises technologiques n'ayant pas fait de CA fait face à une offre privée faible sur des tickets de 250K€ à 1,5M€ sur le 1^{er} tour de table. Une offre est proposée par des fonds d'investissement ou des sociétés de capital investissement comme le FNA, Go Capital ou SOFIMAC. Par ailleurs, selon les secteurs, on constate un manque d'acteurs présents pour

des tours A ou B d'entreprises à forte intensité technologique entre 5 et 20M€ avec un besoin d'investisseur leader pour entraîner les acteurs locaux et nationaux. La santé et la clean tech sont ainsi peu couverts pour l'instant. Sur la biotech, il n'y a pas d'acteur régional.

Autour de la santé, si un fond est en cours de montage sur la santé et les sciences de la vie (First Santé 1), et que GoCapital a déclaré envisager une intervention régionale, la défaillance n'est donc pas encore couverte tant que le fonds n'est pas effectif et opérationnel. En cas d'échec, la Région pourrait intervenir avec des fonds régionaux sans possibilité de mobiliser le FEDER sur le FNA qui est inter-régional.

Le type d'intervention en fonds propres et quasi-fonds propres peut permettre une intervention pari passu avec du FEDER mais les besoins sont suffisamment couverts.

Le financement de l'amorçage des entreprises ayant déjà fait du CA sur des tickets de 50 à 250K€ est proposé par les business-angels qui sont en retrait depuis la réforme de l'ISF. La faiblesse de l'offre privée justifie les prêts participatifs d'amorçage de Bpifrance.

Une difficulté de financement est identifiée sur **le post-amorçage d'entreprises à faible intensité technologique mais innovantes** (en tour B et C). Il est difficile de trouver des cofinancements privés sur les **tickets d'1M€-3M€** dans des entreprises technologiques. Ce point est moins vrai pour les projets non-technologiques.

Les entreprises qui souhaitent innover pour améliorer un process, la qualité du produit, ou se transformer peuvent se tourner vers les banques, le PRI ou les programmes de financement de l'innovation, notamment ceux proposés par Bpifrance ou le PIA 3 dont certains ont Bpifrance comme opérateurs. Sont également disponibles les dispositifs de soutien aux projets des pôles de compétitivité (le FUI puis le PSPC), les programmes de maturation de la SATT Sud-Est ou les programmes de l'Union européenne (notamment H2020 ou COSME). Il s'agit essentiellement d'avances remboursables voire de subventions. Toutefois, les tickets proposés sont souvent en dizaines de milliers d'euros voire en quelques centaines. Nous identifions un besoin mal couvert pour les tickets de 300K€ à 3M€ pour la conception et la définition d'un projet d'innovation et notamment pour les phases plus aval qui ont de gros besoins d'investissements comme la réalisation de prototypes (c'est-à-dire à partir de TRL 5). En effet, la Région a constaté dans le cadre de l'élaboration de la S3 que la disponibilité et l'accès au financement étaient un frein majeur à l'innovation pour les entreprises en amorçage au CA entre 1 et 3M€. **Un besoin de financement est ainsi identifié sur les premiers cycles, aux TRL 5 à 9 avant l'accès au marché.**

Encore plus en aval, une fois les activités de développement terminées, le financement de l'industrialisation et de la commercialisation de l'innovation nécessite des tickets plus gros. Les gros tickets en phase de développement, en moyenne autour de 5M€, sont bien couverts par le secteur privé (qui interviennent à partir de 1-2M€) : SOFIPROGRAMME (1-3M€) et Wised (200K-5M€). Les difficultés de financement portent sur les tickets de développement entre 2M€ proposés par Région Sud Investissement et 5M€ où interviennent davantage les fonds privés (délaissant les tickets entre 1-2M€ et 5M€ à l'exception de quelques acteurs comme SOFIPROGRAMME). Ainsi, **sur le capital expansion, la principale défaillance de marché est identifiée entre 1-1,5M€ et 3M€**. Cela justifie donc l'intervention de Région Sud Investissement avec du FEDER.

Sur **le capital-développement**, 90% des investissements dans la région **sont inférieurs à 5M€**. Ces projets arrivent en général à trouver des investisseurs. Dès qu'une société est rentable, le domaine bancaire la regarde de manière bienveillante et devient plus enclin à intervenir. Les tickets intermédiaires sont plus compliqués.

2.3 Besoins et défaillances de financement des Energies renouvelables

Points clés à retenir :

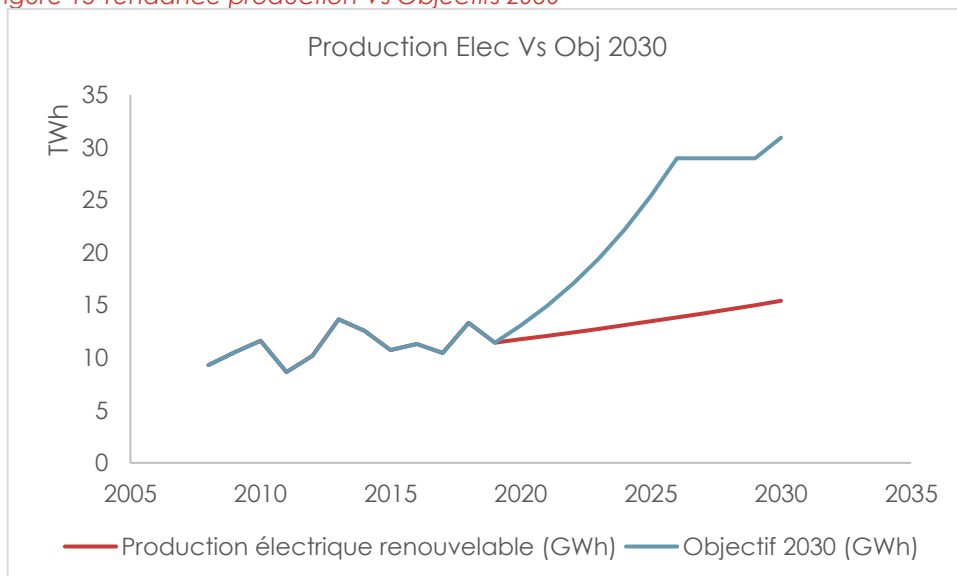
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'atouts multiples et des potentialités énergétiques renouvelables considérables et diversifiées mais les objectifs à atteindre d'ici à 2050 sont particulièrement ambitieux et se basent sur la mobilisation à **100%** du potentiel régional.
- Malgré une dynamique positive que connaissent les filières renouvelables notamment le solaire, les évolutions actuelles de la production d'énergies **ne permettent pas d'atteindre les objectifs** ambitieux régionaux à l'horizon 2030
- Afin d'atteindre les objectifs en matière de production énergétique, des investissements importants devront être réalisés. Ces investissements sont estimés à 38,6 Mds€ d'ici 2030 (soit 2,1 Mds€/an) et 124,1 Mds€ à l'horizon 2050 (soit 3,2 Mds€/an).
- Le développement de certaines filières renouvelables stratégiques pour l'atteinte des objectifs, stagne en raison des difficultés liées à l'**acceptabilité sociale**.
- Les **défaillances identifiées** portent sur des instruments :
 - en **fonds propres ou quasi-fonds propres** pour la filière méthanisation de l'ordre de 750 k€ /projet, pour les projets de grandes centrales thermiques de l'ordre de 200 k€ /projet, et pour les projets de financements des équipements de mobilité durables (estimation 500K€/ticket).
 - en garantie de prêts pour les infrastructures d'avitaillement GNV (1,5 M€/projet pour 20 stations soit 30 M€), bornes de recharge rapide (80 k€/borne pour 1000 bornes soit 80 M€).

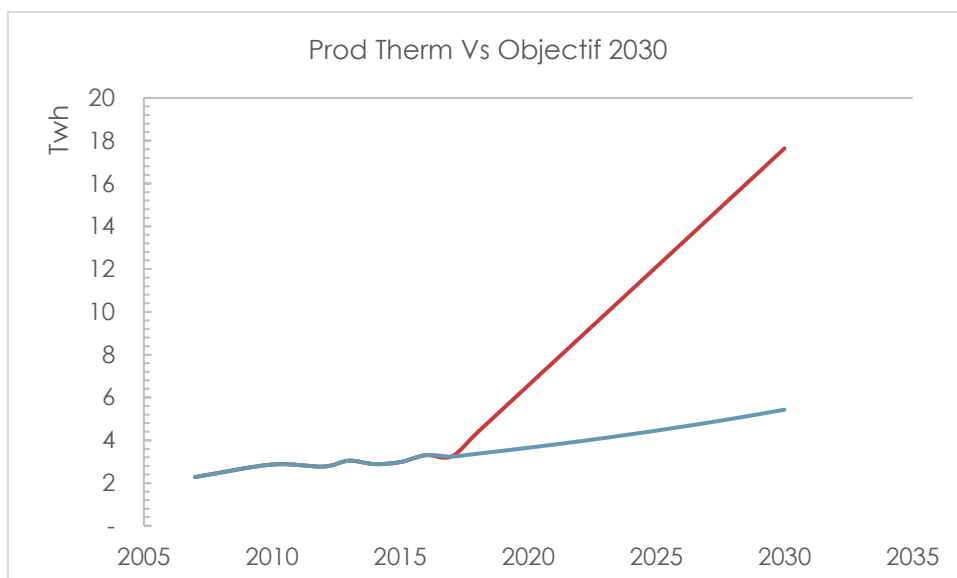
2.3.1 Bilan énergétique

En matière de production, les évolutions actuelles de la production d'énergies renouvelables électrique et thermique ne permettent pas d'atteindre les objectifs ambitieux régionaux à l'horizon 2030. Néanmoins, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région disposant d'atouts multiples et des potentialités énergétiques renouvelables considérables et diversifiées, grâce à sa situation géographique et climatique :

- 1^{er} gisement solaire en France avec 300 jours d'ensoleillement par an,
- 2^e région forestière de France,
- 3^e région hydraulique de France en matière de puissance raccordée
- Ressource abondante en eau : 46 000 km de cours d'eau
- 1 000 kilomètres de côtes : le littoral se compose notamment de rivages bas (la Camargue et la Crau) et de hautes falaises caractéristiques, les Calanques.

Figure 15 Tendance production Vs Objectifs 2030





Source Données historiques ORECA – Projection Technopolis

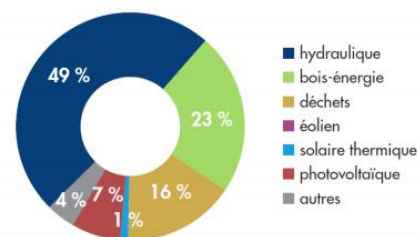
Les énergies renouvelables représentent la principale source de production régionale, grâce notamment à l'**hydraulique** et au développement de la **filière solaire**. En 2019, la production d'origine solaire a représenté 16% de la production solaire nationale. Ce constat met en exergue la dynamique positive que connaissent les filières renouvelables. Les chiffres ci-dessous illustrent la place qu'occupe la région dans la production nationale d'énergies renouvelables.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est notamment i) le **3^{ème}** plus grand producteur d'énergie **hydroélectrique** au niveau national : la production d'hydroélectricité reste la source de production d'énergie primaire de la 1^{ère} source de production électrique régionale, grâce, notamment, aux grandes installations de la Durance et du Rhône ; et ii) la **1^{ère}** région **solaire** de France : l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) s'y étant fortement développée depuis 2009.

La filière **bois-énergie** est la **2^{ème}** source de production énergétique régionale, cependant la valorisation du potentiel est encore assez limitée en raison des problèmes de structuration

- D'autres sources d'énergies renouvelables se développent comme le bois-énergie, la méthanisation, le solaire thermique, la thalassothermie, la géothermie et le réseau de chaleur.

Le parc de production en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de 8,2 GW de puissance installée en 2019 principalement grâce l'énergie photovoltaïque. A contrario, d'autres filières **stagnent** comme l'**éolien**, en raison notamment des difficultés liées à l'acceptabilité sociale.



Production régionale d'énergie primaire par filière en 2018.
Source : ORECA

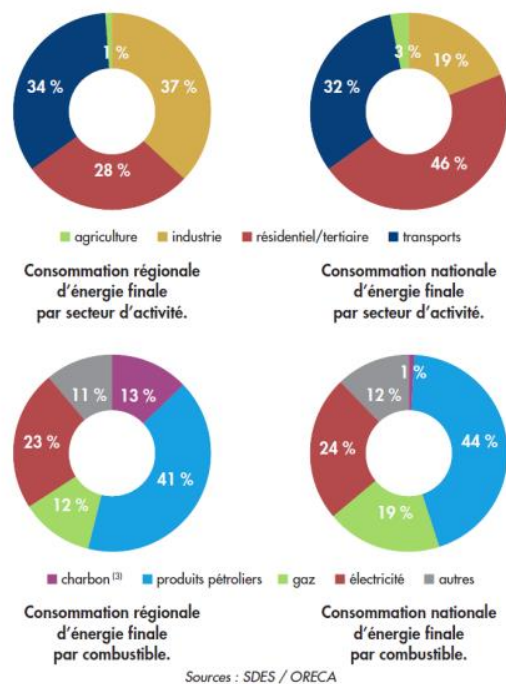
Au niveau de la consommation, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au 3^{ème} rang des régions françaises les plus consommatrices en énergie (8 à 10 % de la consommation nationale selon les années). Le secteur industriel est très important et représente un tiers des consommations régionales, de même que le secteur de l'Habitat-Tertiaire, avec la prépondérance du chauffage électrique. La production EnR ne couvre que 10% des besoins

du territoire. Il en résulte donc une forte dépendance énergétique des importations pouvant atteindre 60%, malgré l'orientation à la baisse de la consommation sur les dix dernières années. En effet, la consommation énergétique de la région est caractérisée par une prépondérance du secteur industriel (principalement le secteur de la chimie et de la parachimie) dont les activités entraînent un accroissement des besoins. Le secteur industriel régional consomme 37% de l'énergie en raison notamment de la présence des grandes infrastructures autour de l'Étang de Berre (métallurgie, pétrochimie, sidérurgie...).

En 2019, la consommation électrique finale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'établit à **37 TWh**, soit 8,4% de la consommation d'électricité française dont 18% de la consommation finale de l'industrie. Le profil de consommation est hétérogène en fonction des départements. Le département des **Bouches-du-Rhône est le plus important consommateur** en raison de la grande industrie qui représente 33% de la consommation totale du département. À l'opposé, les Alpes-de Haute-Provence produisent plus d'électricité, qu'il n'en consomme, grâce à une production hydraulique très importante.

En matière de mobilité, la région est structurée par plusieurs centres urbains dont 4 grandes aires urbaines relativement autonomes qui concentrent l'essentiel des flux et de la mobilité du territoire. Les plus grandes métropoles régionales Nice Côte d'Azur et Aix-Marseille-Provence se caractérisent par des flux de mobilité très dispersés. Cette structure polycentrique conduit à une congestion régulière des réseaux de transport, en raison des flux de déplacement. Cette spécificité régionale place **la question de la mobilité au cœur des principaux enjeux**. Ces enjeux se trouvent à différents échelons :

- L'enjeu de la synergie des réseaux de transport multimodaux permettant une bonne accessibilité régionale à travers une offre de transport multimodale régionale de qualité. (196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28parking-relais)
- L'enjeu du développement de la mobilité en transport en commun à la place de mobilité automobile notamment dans les villes principales : En effet le recours au mode de transport en commun est limité. La mobilité est marquée par une forte prédominance de l'automobile individuelle avec pour conséquence une surcharge des axes et nœuds de la circulation.
- Frange littorale fortement urbanisée et des territoires de dépendances, périurbains et ruraux.



Par ailleurs, l'énergie est une filière stratégique au sein de la région. La dynamique de l'innovation est une des forces régionales y compris dans les technologies énergétiques et environnementales. Ces innovations sont portées par des start-up et entreprises innovantes, appuyées par un écosystème dynamique, notamment les pôles de compétitivité, les acteurs académiques.

2.3.2 Les ressources régionales en énergies renouvelables

Avec plus de 8 GW installés, le parc d'énergies renouvelables représente la majeure partie des capacités installées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les facteurs de charge (hydraulique et solaire notamment) sont au-dessus de la moyenne nationale. Notons également, que la région détient le parc thermique le plus important de France et représente près de 40% des capacités installées. Au niveau de la filière solaire, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est aujourd'hui la **2^{ème} région solaire française** en termes de puissance raccordée au réseau. En 2019, la production solaire régionale, à elle seule, a permis de couvrir près de 5% de la consommation de la région, très largement au-dessus de la moyenne nationale. En ce qui concerne le solaire thermique, la région était en 2017, la 1^{ère} région solaire thermique française pour la puissance installée. Le parc régional d'éolien est d'une puissance de 48 MW, toutefois ce niveau stagne depuis plusieurs années. La biomasse est une filière très active au niveau régional et connaît une croissance régulière des installations mises en service. En 2016, on comptait 296 installations mise en service pour une puissance installée de plus de 120 MW. Concernant l'hydroélectricité, on distingue 2 principales formes de production à savoir les centrales gravitaires et les stations de transfert d'énergie par pompage. Selon les données RTE, on comptait en 2017, 21 grands barrages et 143 petites centrales pour une puissance installée de plus de 3 GW. Toutefois, en raison des préoccupations environnementales, cette énergie fait l'objet de contestations.

2.3.3 Orientations stratégiques sur les EnR

A travers la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (**LTECV**), la France ambitionne, à l'horizon 2030, d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la

consommation finale brute d'énergie à 32 %, atteindre 40 % de production d'électricité d'origine renouvelable et 38 % de la consommation finale de chaleur d'origine renouvelable. Depuis 2019, la nouvelle ambition poursuivie à l'horizon 2050 est la **neutralité carbone**. Elle se décline en 69 articles et porte sur quatre axes principaux à savoir i) la sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables ; ii) la lutte contre les passoires thermiques ; iii) l'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique ; iv) la régulation du secteur de l'électricité et du gaz.

Afin de matérialiser cette ambition, l'outil opérationnel utilisé est la programmation pluriannuelle de l'énergie (**PPE**). Elle permet de définir, par les filières, des objectifs cibles à atteindre. La nouvelle PPE, prévoit un renforcement des objectifs. A titre d'exemple, les objectifs de chaleur renouvelable fixés par la PPE à l'horizon 2023 sont respectivement de 200TWh pour l'objectif bas et 221TWh pour l'objectif haut. A l'horizon 2028, les nouveaux objectifs fixés sont de 218 TWh pour l'objectif bas et 247 TWh pour l'objectif haut. D'autre part, le plan de relance positionne la transition écologique comme objectif stratégique. Un montant de 30 Md€ est destiné au financement de la transition écologique. Il vise à accompagner la transition vers une économie plus verte et durable, la compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et la cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

La région a pour ambition de devenir territoire exemplaire en matière d'environnement et la première région française neutre en carbone à l'horizon 2050. L'objectif du **Plan climat « Provence – Alpes Côte d'Azur : une COP d'avance »**, est de faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le moteur des accords sur le climat, de la transition énergétique, du développement et de l'accélération des énergies renouvelables, de la protection de la biodiversité et des espaces naturels, de la réduction de la consommation et de l'amélioration de la qualité de l'air. Le plan fixe des actions concrètes visant à encourager de nouvelles formes de mobilité, développer massivement les énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique. Les objectifs fixés se résument comme suit :

- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et « 100% énergies renouvelables » en i) mobilisant 100% du potentiel identifié pour chaque source d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 afin de couvrir la moitié de la consommation énergétique actuelle de la région ; et ii) réduisant de 50% des consommations de la région entre 2012 et 2050 pour atteindre une équivalence entre consommation et production renouvelable.
- Réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre issus des transports d'ici 2021
- Investir massivement dans les énergies renouvelables
- Mener une grande politique de croissance verte, permettant de créer des emplois durables et non-délocalisables
- Développer les circuits courts, afin d'offrir une alimentation de qualité à nos enfants et assurer des revenus plus confortables aux agriculteurs

À fin 2019, 91 actions sur 100 réalisées ou engagées et les résultats atteints se présentent comme suit :

- 450 M€ de budget en 2019
- 25 % d'émissions de gaz à effet de serre issus des transports d'ici 2021
- 30 M€ pour l'électrification et l'accompagnement à l'équipement des paquebots de croisière dans le cadre du plan « Escalé Zéro fumée »
- 8 M€ pour la biodiversité à travers notamment les 9 parcs naturels régionaux

- + de 30 % des financements du Fonds d'investissement pour les entreprises de la région pour les entreprises « vertes ».

D'autres documents stratégiques fondent l'action de la Région en matière de développement des énergies renouvelables : il s'agit des documents tels que le SRDEII, le SRADDET, SRCAE et autres plans et schémas.

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) est le document stratégique du territoire régional qui oriente la politique de développement économique régionale. Les orientations stratégiques se basent sur 7 filières stratégiques à savoir (1) Energies de demain et écotecnologies : énergie bas carbone, eau et déchets ; (2) Aéronautique, spatial, naval et défense ; (3) Industrie maritime, portuaire et logistique ; (4) Agriculture, Agro-Alimentaire et Cosmétiques ; (5) Santé ; (6) Silver économie et (7) Tourisme – culture - art de vivre – sports. L'ambition est de saisir l'opportunité de la transition énergétique et écologique pour créer de la valeur ajoutée et des emplois. Le développement des énergies renouvelables, l'optimisation énergétique par le développement des réseaux intelligents et la rénovation des bâtiments représentent donc des enjeux importants pour le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur. La filière énergie de demain, écotecnologies est subdivisée en 3 volets à savoir i) le volet « énergie » regroupant l'ensemble des activités dédiées à la production, l'acheminement et la distribution d'énergie ainsi que les activités liées à l'amélioration énergétique des bâtiments ; 2) le volet « eau » couvre l'étude, la conception, la construction des installations et ouvrages (avec des laboratoires de recherche dans le domaine), la gestion des services d'eau et d'assainissement, l'exploitation des ressources ainsi que celle du génie écologique et de la métrologie de l'eau et des milieux aquatiques et iii) Le volet gestion de déchets (collecte, tri, recyclage).

Elle se base sur des segments de spécialisation bien identifiés au nombre desquels :

- La production d'énergie renouvelable (solaire, éolien offshore flottant) et le stockage ;
- Les réseaux électriques intelligents (« smartgrids ») ;
- L'amélioration énergétique des bâtiments (et notamment l'utilisation des matériaux biosourcés et du bois).

Les principaux objectifs que poursuit le SRDEII en matière d'énergie sont :

- Une meilleure exploitation du potentiel des énergies renouvelables (solaire, bois énergie, méthanisation, etc.) ;
- Le soutien aux filières telles que les éoliennes offshore flottantes, la thalassothermie et l'encouragement des expérimentations sur les territoires.
- Le développement des « Smart Grids » ;
- L'accompagnement des entreprises régionales sur les projets d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de récupération.

Le bilan en 2019 des actions entreprises dans le cadre de cette politique révèle que 80% des actions prévues durant les 2 premières années ont été réalisées.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été adopté et approuvé en 2019. Il permet d'organiser la stratégie régionale à moyen et long terme (2030 et 2050) en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation et intègre des schémas sectoriels. Les objectifs énergétiques du SRADDET dans le cadre de sa « Trajectoire neutralité carbone » sont la **neutralité carbone et le 100% énergies renouvelables à l'horizon 2050**, en cohérence avec l'accord de Paris sur le climat. **L'économie d'énergie et l'accroissement des énergies renouvelables**, constituent les 2 piliers sur lesquels se fondent la stratégie. Le SRADDET s'articule avec les documents de planification

régionaux et infrarégionaux ((Schéma de cohérence territoriale, Plan de déplacements urbains, Plan climat-air-énergie territorial, etc.). Le SRADDET est le document régional qui fixe les objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Il s'agit de onze domaines thématiques dont :

- La lutte contre le changement climatique en relevant les enjeux de maîtrise de la consommation d'énergie dans les secteurs de l'habitat (en utilisant des leviers tels que la rénovation énergétique des bâtiments, lutte contre l'étalement urbain), du tertiaire, des transports, de l'industrie et de l'agriculture, le développement des énergies renouvelables et de récupération (en intégrant des activités productives liées à la mer, lutte contre la pollution atmosphérique)
- L'objectif lié à l'Intermodalité et développement des transports avec comme enjeu principal l'amélioration des liaisons internes en prenant en compte la problématique de la transition environnementale et énergétique
- La préservation et à la remise en état des continuités écologiques qui permettent de déterminer les objectifs de protection et de restauration de la biodiversité
- La valorisation et la maîtrise des déchets dans un contexte où la production des déchets par habitant reste élevée. Cet objectif consiste à réduire fortement la production de déchets et augmenter la valorisation et le recyclage des déchets ; réduire fortement la production de déchets à la source ; et améliorer la collecte et le traitement des déchets valorisables.

Le SRADDET de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur repose sur 3 lignes directrices. Son but est de mieux exploiter de ses atouts et répondre aux défis régionaux qui ont été identifiés.

Les 3 lignes directrices sont :

(1) Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional afin de rendre la région plus attractive pour les entreprises et la population. Il s'agit de répondre à l'enjeu de conciliation des attractivités économiques et résidentielle du territoire.

(2) Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau afin de rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles. L'objectif est d'améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité. Les objectifs visés sont en termes de mobilités et de gestion économe de l'espace. En matière de mobilité il s'agit d'atteindre un report modal de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables de 15% à l'horizon 2030.

(3) Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants afin d'atténuer les logiques de concurrence territoriale. L'enjeu est de conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré du territoire. Le SRADDET se décline en axes stratégiques, orientations et 68 objectifs (objectifs qualitatifs ou quantitatifs pour 2030 et 2050).

L'axe 2 de la première ligne directrice affirme la volonté régionale de « concilier attractivité et aménagement durable du territoire ». A travers le Plan Climat et le SRADDET, l'ambition est d'améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, multiplier les opérations exemplaires en matière énergétique, intégrer la biodiversité et les ressources naturelles dans les actions. Les priorités d'actions portent sur l'urbanisme et la mobilité durable, la préservation des ressources, la réduction des consommations énergétiques et de la préservation de la qualité de l'air. Cette volonté se transcrit par **des objectifs importants tels que :**

- **L'objectif 12** concernant l'efficacité énergétique vise la réduction de la consommation totale d'énergie primaire de 27 % en 2030 et de 50 % en 2050 par rapport à 2012 (-15% de réduction d'énergie finale en 2030 soit 127900GWh, -30% en 2050 soit 104650 GWh). Les réductions les plus importantes devront être réalisées dans les secteurs résidentiel-tertiaire, transports (promotion des transports collectifs et leur accessibilité, les solutions de mobilités alternatives et innovantes, et la généralisation des modes actifs, pour viser la réduction de la place de la voiture individuelle) et agriculture.

DECLINAISONS

- | | |
|---|--|
| → Valoriser les opérations d'aménagement exemplaires: OIN, écoquartiers, démarches expérimentales (smart grids, boucles de chaleur, thalasso-thermie...), etc. | → Développer les grands projets d'installations solaires photovoltaïques en sites déjà anthropisés (toitures, friches industrielles, parkings, etc.). |
| → Valoriser les opérations inscrites dans les programmes et démarches de labellisation de type Écocité, Écoquartier, HQE Environnement, Bâtiment Durable Méditerranéen et Quartier Durable Méditerranéen, qui limitent l'imperméabilisation des sols. | → Développer le solaire thermique notamment sur les bâtiments urbains et collectifs. |
| → Développer les démarches d'éco construction et d'écorénoation en particulier pour les équipements sous maîtrise d'ouvrage publique. | → Développer la récupération de chaleur et de froid notamment dans les zones urbaines à forte densité où il est possible d'installer des réseaux de chaleur et en remplacement des chauffages fossiles ou électriques. |
| → Intégrer la problématique de l'accueil et du maintien de la biodiversité dans les bâtiments et les aménagements urbains: favoriser les surfaces végétalisées, y compris toitures, murs, terrasses, etc., limiter les surfaces imperméabilisées. | → Soutenir la substitution des sources fossiles pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire vers des sources renouvelables, notamment dans les programmes de rénovation des bâtiments. |

L'axe 3 de la première ligne directrice est l'axe central de la stratégie régionale qui vise à conjuguer ambition économique et transition écologique et énergétique. En matière d'EnR, il s'agit :

- L'objectif **19** concernant les énergies renouvelables vise à augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050. **Les filières prioritaires** sont le solaire photovoltaïque (autoconsommation et solaire thermique), éolien terrestre, éolien flottant (ambition importante), Bois- énergie, méthanisation, hydraulique (optimisation des centrales hydrauliques existantes, développement de la micro et pico hydraulique), smart grids hydrogène, etc. Le tableau ci-dessous présente la déclinaison des objectifs par filière aux horizons 2030 et 2050.

Figure 16 objectifs par filière EnR

- DÉCLINAISONS -							
PUISSANCE (MW)		2012	2021*	2023*	2026*	2030*	2050*
ELECTRICITÉ	Hydroélectricité	3073	3756	3908	3929	3956	4100
	Éolien terrestre	45	321	382	474	597	1305
	Éolien flottant	0	236	289	594	1000	2000
	PV-Particuliers (<3kW)	65	334	394	448	520	2934
	PV-Parcs au sol			2684	2755	2850	12778
	PV-Grandes toitures (>3kW)	531	6578	5238	6576	8360	31140
	Grandes centrales biomasse	0	141	172	172	172	172
	Récupération de chaleur	1199	2749	3094	3611	4300	6546
	Solaire thermique collectif	20	509	618	781	998	2065
	Bois énergie collectif	80	177	198	242	300	544
THERMIQUE	Méthanisation	14	71	84	162	267	570
	Gazéification	0	55	67	153	267	586
	Biomasse agricole (hors méthanisation)	0	175	214	272	350	739
	TOTAL général	5027	15103	17342	20168	23937	65479
	TOTAL électrique	3714	11366	13067	14948	17455	54429
	TOTAL thermique	1313	3736	4275	5221	6482	11050

* L'article R4251-5 du CGCT indique : « Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air sont fixés par le schéma à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D du code de l'environnement et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie » : soit 2021 (Budget carbone 2019-2023), 2026 (Budget carbone 2024-2028) et 2030/2050 (Art. L100-4).

- DÉCLINAISONS -							
PRODUCTION (GWh) †		2012*	2021*	2023*	2026*	2030*	2050*
ELECTRICITÉ	Hydroélectricité	9070	9070	9070	9070	9070	9209
	Éolien terrestre	116	829	988	1228	1547	3000
	Éolien flottant	0	952	1163	2379	4000	8000
	PV-Particuliers (<3kW)			419	500	568	3756
	PV-Parcs au sol	674		3442	3532	3651	16372
	PV-Grandes toitures (>3kW)		8340	6709	8423	10709	39895
	Grandes centrales biomasse	0	1056	1291	1291	1291	1291
	Récupération de chaleur	3105	7120	8012	9333	11140	20058
	Solaire thermique collectif	81	538	640	804	1023	2070
	Bois énergie collectif	209	457	512	626	779	1419
THERMIQUE	Méthanisation	105	533	628	1216	2000	4105
	Gazéification	0	409	500	1143	2000	4221
	Biomasse agricole (hors méthanisation)	0	352	430	545	698	1477
	TOTAL	13360	30075	33884	40177	48570	115372
	TOTAL électrique	9860	20666	23163	26490	30931	82023
	TOTAL thermique	3500	9409	10722	13687	17640	33350
	Taux de couverture	6%	17%	19%	25%	32%	110%
	Objectif UE (Paquet Hiver 2016)	-	-	-	-	27%	-

† Passage du ktep en GWh: division des objectifs en ktep par 0,086 car 1 GWh=0,086 ktep

* L'article R4251-5 du CGCT indique : « Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air sont fixés par le schéma à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D du code de l'environnement et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie » : soit 2021 (Budget carbone 2019-2023), 2026 (Budget carbone 2024-2028) et 2030/2050 (Art. L100-4).

Source SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Les objectifs **22 et 23** concernant les transports prévoient :
 - D'une part, le développement d'une offre de transports propres et l'accompagnement au déploiement des nouvelles mobilités (favoriser le développement des véhicules décarbonés à motorisation électrique, accélérer la mise en place de solutions mutualisées d'avitaillement pour des transports en commun urbains et interurbains à faibles émissions, dans les pôles d'échanges multimodaux présentant les qualités requises)
 - D'autre part, accélérer la mise en place de solutions mutualisées d'avitaillement pour des transports en commun urbains et interurbains à faibles émissions, dans les pôles d'échanges multimodaux présentant les qualités requises

Le SRCAE, est le cadre stratégique qui définit les objectifs et les orientations régionales aux horizons 2020 - 2030 - 2050 en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de baisses des émissions de gaz à effet de serre et de polluants, et d'adaptation au changement climatique. Les objectifs stratégiques du SRCAE définis aux horizons 2020, 2030 et 2050 se présentent comme suit :

Tableau 14 Objectifs SCRAE

Objectifs du SCRAE	Référence (2007)	2020	2030
Consommation finale d'énergie	13.8 Mtep	-13%	- 25%
Consommation d'énergie par habitant	2.7 tep	-20%	-33%
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	10%	20%	20%

Source SCRAE

Les objectifs de production d'énergie d'origine renouvelable fixés à l'horizon 2020, par filière sont :

Tableau 15 Objectifs SCRAE par filière

Type de production renouvelable	Objectifs SCRAE
Éolien terrestre	545 MW
Éolien offshore	100 MW
Photovoltaïque (PV) au sol 1 150 MW Photovoltaïque sur bâti	1 150 MW
Hydraulique	+ 55 MW
Biogaz-méthanisation	95 MW

Source SCRAE

Huit (8) orientations portent sur le développement des énergies renouvelables, à savoir :

- Développer l'ensemble des énergies renouvelables et optimiser au maximum chaque filière, en conciliant la limitation des impacts environnementaux et paysagers et le développement de l'emploi local
- Développer la filière éolienne
- Développer les filières géothermie et thalassothermie
- Conforter la dynamique de développement de l'énergie solaire en privilégiant les installations sur toiture, le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage, ainsi que les centrales au sol en préservant les espaces naturels et agricoles
- Développer des réseaux de chaleur privilégiant les énergies renouvelables et de récupération
- Développer et améliorer les conditions d'utilisation du bois énergie dans l'habitat et le tertiaire
- Préserver et optimiser le productible hydroélectrique régional tout en prenant en compte les impacts environnementaux (milieux, populations, ...)
- Améliorer l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables

Au nombre des plans et schémas, on peut citer :

- **Plan solaire** : Le plan solaire est un outil opérationnel de mise en œuvre au niveau régional de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et du Plan Climat régional. Il définit un ensemble de plans d'actions au niveau régional et fédère tous les dispositifs et soutiens mis en œuvre par la Région en faveur de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique). Le plan permet de préciser les actions et modalités d'intervention de la Région sur le développement d'installations photovoltaïques et solaires thermiques, en répondant à l'ensemble des enjeux précédemment évoqués et en visant prioritairement le développement du photovoltaïque de grande capacité sur toitures et sur zones anthropisées.
- **Schéma régional biomasse (SRB)** : Conformément à l'obligation réglementaire instituée par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, la Région a adopté le 15 mars 2019, le schéma régional biomasse. Il détermine les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infrarégionale pour impulser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse, dans le respect des espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans le cadre de ce schéma, 4 grandes catégories sont considérées :
 - La biomasse forestière
 - La biomasse agricole et forestière valorisable en éco-matériaux
 - La biomasse agricole et issue de déchets valorisable en combustion
 - La biomasse agricole et issue de déchets méthanisables

Les objectifs sont fixés à 2 horizons, 2023 et 2030 et se présentent comme suit :

Tableau 16 Objectifs de mobilisation

Source à mobiliser	Objectifs de mobilisation pour 2023	Objectifs de mobilisation pour 2030
Bois d'œuvre	100 000 m ³	150 000 m ³
Biomasse forestière	3 547 GWh	4 005 GWh
Liège	+ 700 t (par rapport à 2016)	+ 1 960 t (par rapport à 2016)
Pailles de céréales et de riz	+ 6 570 t MB (par rapport à 2016)	+ 21 800 t MB (par rapport à 2016)
Chanvre	+ 450 t MB	+ 1 630 t MB
Biomasse agricole solide	+ 427 GWh	+ 619 GWh
Biomasse solide issue de déchets	+ 721 GWh	+ 1 003 GWh
Biomasse agricole pour la méthanisation	+ 144 GWh	+ 594 GWh
Déchets et coproduits IAA méthanisables	+ 349 GWh	+ 1 269 GWh

Source Schéma Régional Biomasse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

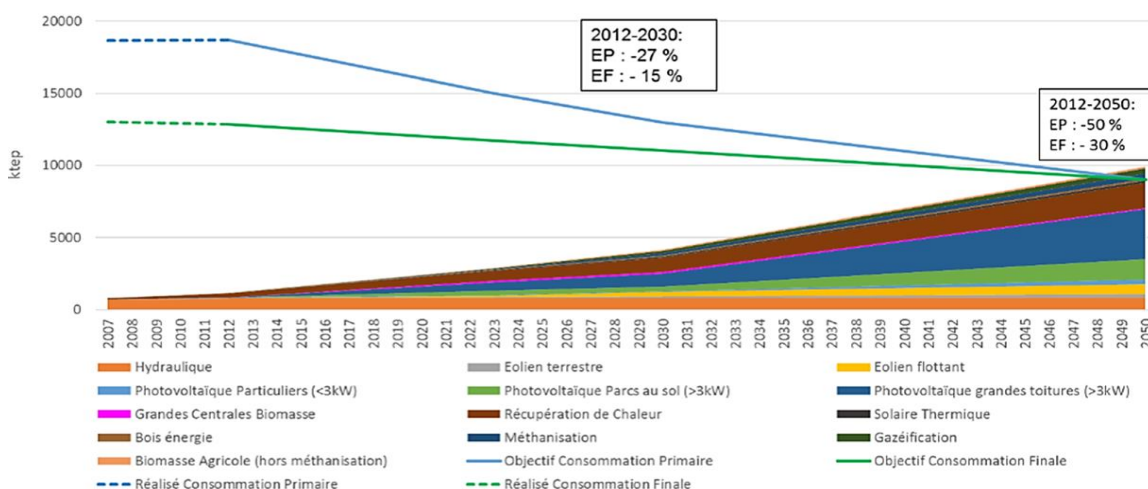
Tableau 17 AFOM des EnR

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de développement du solaire PV, solaire thermique, bois-énergie, de la méthanisation et de diversification des sources de production durable • Compétitivité au niveau national pour certaines filières telles que le solaire PV et l'éolien offshore • Emergence de filières innovantes telles que la géothermie et la thalassothermie • Volonté politique de soutenir le développement des projets EnR • Existence de feuilles de routes régionales 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Freins non financiers : technologiques (ex. : stockage), sociaux (ex. : acceptabilité, recours),
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication des collectivités et des citoyens : enjeu d'introduction du financement participatif • Augmentation du coût des énergies fossiles (ex. : CCE) 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incertitudes sur le modèle économique des filières matures liées à l'évolution du cadre réglementaire (ex. : complément de rémunération, procédures d'appels d'offres) • Nécessité d'ingénierie pour accompagner la sortie des projets

Source : Technopolis 2020

Les objectifs à atteindre d'ici à 2050, afin que se réalise l'ambition de « neutralité carbone », sont particulièrement ambitieux (cf figure ci-dessous) et se basent sur la mobilisation à 100% du potentiel régional. Cependant, certains potentiels en EnR semblent difficilement atteignables. A titre d'exemple i) le facteur de charge considéré pour l'éolienne flottante est 89%, contre le taux de 38% (taux communément utilisé) ; ii) les surfaces de toiture nécessaire pour le PV grand toiture (>3kW) sont de 113 Mm² soit environ la moitié des surfaces de toit disponible en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; iii) les surfaces nécessaires pour le PV au sol semblent compliquées à trouver dans une région où le foncier est déjà en tension (12 778 ha soit 13ha par commune) ; iv) le nombre d'éoliennes terrestres devant être installées (170) semble très important au regard des difficultés présentes sur le territoire.

Figure 17 Scenario SRADDET



Source SRADDET

2.3.4 Demande de financement et défaillances de marché en énergies renouvelables

Afin d'atteindre les objectifs en matière de production énergétique, des investissements importants devront être réalisés. Ces investissements sont estimés à 38,6 Mds€ d'ici 2030 (soit 2,1 Mds€/an) et 124,1 Mds€ à l'horizon 2050 (soit 3,2 Mds€/an). Le tableau ci-dessous présente la répartition par filière des investissements anticipés.

Tableau 18 Investissements nécessaires en matière de production énergétique renouvelable

	Objectif 2030 (MW)	Investissements 2030 (Mds€)	2012-2030	Objectif 2050 (MW)	Investissements 2012-2050 (Mds€)
Photovoltaïque (particuliers)	520		1,5	2 934	8,8
Photovoltaïque (grandes toitures)	8 360		19,5	31 140	73
Photovoltaïque (parcs au sol)	2 850		5,5	12 778	20,7
Éolien terrestre	597		0,8	1 305	1,8
Éolien flottant	1 000		1,9	2 000	4
Récupération de chaleur	4 300		6,5	6 546	9,8
Solaire thermique collectif	998		0,6	2 065	1,2
Chaufferies bois	300		0,3	544	0,6
Méthanisation	267		2	570	4,2
TOTAL	-		38,6	-	124,1
Montant annuel	-		2,1	-	3,2

Source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2020 (hypothèses issues de l'étude « coût des ENR en France » ADEME, 2016.

- **Filière Eolienne** : la filière est mature, qu'il s'agisse de l'éolienne terrestre ou de l'éolienne en mer. Seulement, le développement de la filière au régional stagne en raison notamment des difficultés liées à l'acceptabilité sociale. Il est important d'accompagner les acteurs de la filière dans la formation de personnel qualifié, l'obtention de certifications. Le besoin principal est donc au niveau de l'**animation de la filière**.

Encadré 27 Analyse des besoins de financement de la filière éolienne

- **Eolien terrestre** : l'énergie éolienne connaît un essor mondial et la technologie est aujourd'hui parvenue à maturité. Les modèles économiques s'autofinancent et sont communément basés sur les tarifs de rachat. La région a pour ambition d'atteindre 597MW de puissance installée à l'horizon 2030.
- **Eoliennes en mer posées et flottantes** : L'éolien en mer posé est la technologie la plus mature, mais les éoliennes flottantes sont également à un stade très avancé. Ces projets nécessitent des investissements très lourds et se développent souvent par le biais de grands groupes et des consortiums. L'État affiche une ambition forte sur l'éolienne en mer. Dans le projet de révision de la PPE, il prévoit, à compter de 2024, l'installation d'1GW par an, posé et/ou flottant. Au niveau régional, les ambitions ne portent que sur l'éolien flottant avec 1GW puissance installée à l'horizon 2030.

- **Filière solaire** : Les deux formes du solaire, le solaire photovoltaïque et le solaire thermique (petites centrales) parviennent à se faire financer. Les projets de centrale solaire thermique collective pour les logements collectifs, le secteur tertiaire, industriel et les activités agricoles, ayant une production solaire utile minimale d'au moins 350 kWh utile par mètre² (production minimum variable selon la zone du territoire métropolitain), bénéficient des subventions de l'ADEME et/ou régionales à hauteur de 60% des coûts d'investissements. Récemment, des exemples de mobilisation de prêts bancaires ont émergé. Pour accélérer

le développement de la filière, la Région peut mettre en place un véhicule d'investissement en fonds propres de l'ordre 200 k€ sur 1 ou 2 projets de 5 M€.

Encadré 28 Analyse des besoins de financement de la filière solaire

- **Solaire photovoltaïque** : La technologie est mature et les projets parviennent suffisamment à se faire financer. Les grands projets sont soumis aux appels à projets de la CRE et la Région intervient sur les projets de taille plus faible de toiture photovoltaïque. Les projets soumis aux AAP du type réalisation de centrale photovoltaïque au sol font face à des défis de compétitivité. Cette difficulté n'est néanmoins pas liée à une défaillance de financement. Cependant notons que les acteurs craignent l'adoption de nouvelles règles interdisant le cumul d'aides qui pourrait entraîner un défaut de rentabilité de certaines centrales.
- **Solaire thermique** : Les installations solaires thermiques sur réseau de chaleur offrent l'avantage de produire de la chaleur renouvelable à un coût compétitif grâce aux possibilités d'économies d'échelles. Selon l'ADEME, le coût de production varie entre 50 €/MWh solaire utile pour les plus grandes centrales (> 10 000 m²) à 80 €/MWh pour les centrales les plus petites (< 2 000 m²). Il existe au niveau national des dispositifs d'aides à l'investissement dans les centrales, petites ou grandes (Crédit d'impôt, Fonds Chaleur). La Région accorde également des subventions. La combinaison des aides à l'investissement dans les grandes centrales permet de couvrir en subventions jusqu'à 60% des investissements. Les récentes réussites enregistrées en matière de financement bancaire de grandes centrales thermiques (exemple Newheat) prouvent que ces projets sont bancables. L'intervention régionale en fonds propres peut être un moyen efficace d'accélérer le développement de la filière. L'estimation des tickets donne un ordre de grandeur de 4% du montant total des investissements soit 200 k€ par projet nécessitant des investissements de 5 M€.

- **Filière biomasse** : la filière biomasse concerne le bois énergie et la méthanisation. Sur le **bois énergie**, le potentiel régional n'est pas suffisamment valorisé, mais les ambitions sur cette source d'énergie renouvelable ne sont pas très grandes. Les informations traitées ne font pas état de besoins non couverts, ni de défaillance de marché. Au niveau de la **méthanisation** (Biogaz), les besoins identifiés sont en fonds propres pour les modèles collectifs et modèles individuels à la ferme.

Encadré 29 Analyse des besoins de financement de la filière biomasse

On distingue approximativement 3 modèles de projets de méthanisation :

- Le modèle industriel : De dimension grande, ces projets sont souvent portés par les grands groupes. On ne note pas de défaillance.
- Le modèle collectif : portés par des collectifs agricoles ou des collectivités, leurs coûts varient entre 5 et 6M€. Les porteurs de ces projets font face à des besoins en ressources financières. Les outils de financement peuvent être en fonds propres ou quasi-fonds propres. On évalue à 6, le nombre de projets concernés dont 5 projets agricoles et 1 projet territorial.
- Le modèle individuel à la ferme : il s'agit de projets coûtant entre 1 et 1,5M€. La principale source de subvention reste l'ADEME mais dont le budget est resté constant ces dernières années. Le prêt sans garanti précédemment proposé par la BPI n'était pas adapté. Cependant, certains projets se développent sans subventions avec des co-actionnaires. Le financement bancaire est entre 75 et 80 % de dette, avec une demande d'apports en fonds propres de 20 - 25%. Les porteurs de projets font face à des besoins de financement en fonds propres de l'ordre de 10%. On ne dispose pas de données globales sur le nombre de projets concernés.

- **Géothermie/thalassothermie** : Geothermal conduit actuellement des recherches de gisement favorables à des installations de géothermie profonde. Ces installations permettront d'aller puiser directement la chaleur dans les couches géologiques aquifères profondes. Le coût total du projet est estimé **25 M€** Le coût total du projet sera (probablement) subventionné à hauteur de 50% par l'Etat à travers l'ADEME. Le modèle économique à ce stade permet de produire de la chaleur à un tarif compétitif et durable. Aucune défaillance en instrument financier n'est identifiée.
- **Mobilité durable** : cette thématique concerne aussi bien la réalisation d'infrastructures d'avitaillement, que la conversion des flottes. S'il existe des dispositifs au niveau européen,

national et régional, ces dispositifs ne couvrent pas l'ensemble des besoins. On note des défaillances aussi bien au niveau de la production et la distribution (déploiement des infrastructures) qu'au niveau de la consommation (acquisition de véhicules au BioGNV).

- Pour répondre aux besoins liés aux infrastructures, 2 solutions sont possibles :
 - o Développer le maillage de stations en accès au public. Le dimensionnement de ces stations devra être en remplissage rapide. Suivant cette approche, la défaillance identifiée est une garantie de prêts pour les infrastructures d'avitaillement BioGNV (1,5 M€/projet pour 20 stations soit 30 M€), bornes de recharge rapide (80 k€/borne pour 1000 bornes soit 80 M€). En raison de l'exclusion du financement de stations BioGNV dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027, seule ce dernier besoin pourra être financé par des FESI.
 - o Développer le maillage des stations en accès privé pour accélérer la conversion des flottes captives (transporteurs). Le dimensionnement de ces stations est en remplissage à la place. Ces stations impliquent des investissements plus modérés (environ 200 k€/station). Les besoins de financements sont ici uniquement en subventions.
- Fonds propres ou quasi-fonds propres pour les projets d'acquisition des équipements de mobilité durables (estimation 500K€/ticket), ne pouvant pas être financés par des FESI sur la période 2021-2027³¹

Encadré 30 Analyse des besoins de financement de la filière mobilité durable

Au niveau des infrastructures, on distingue 3 technologies :

- **Hydrogène** : L'hydrogène est un vecteur énergétique pouvant jouer à l'avenir un rôle essentiel dans la transition énergétique en permettant de réguler la production d'électricité produite par les énergies renouvelables intermittentes grâce à sa capacité à stocker de l'énergie en grande quantité puis de la redistribuer sous forme d'électricité. Aujourd'hui, 95 % du dihydrogène est produit à partir de combustibles fossiles (production à partir d'hydrocarbures). Mais cette méthode a l'inconvénient de produire du dioxyde de carbone. La production d'hydrogène par électrolyse grâce à l'action d'un courant électrique peut ainsi permettre d'utiliser l'électricité d'origine nucléaire ou renouvelable. Le rendement énergétique de la chaîne hydrogène est faible et soulève des questions au niveau de son efficacité comme moyen de mobilité à la place de l'électricité. Les technologies de l'hydrogène décarboné nécessitent encore des investissements élevés et les investissements sont très risqués. Le coût d'un électrolyseur de 3 MW est de l'ordre de 10M€ et demande une mobilisation en fonds propres de 20 à 30 %. Les projets d'infrastructures sont principalement portés par les grands groupes. Au niveau régional, les entreprises locales qui pourraient être confrontées à des difficultés de financement ne sont pas encore en phase d'investissement. Notons cependant que dans le cadre de son plan hydrogène, la région projette investir entre 40M€ et 80M€ en subventions. Les besoins d'investissements anticipés à l'horizon 2027, sont estimés à 1Md€. La complémentarité entre les dispositifs nationaux, régionaux et européens devrait permettre de répondre aux besoins en infrastructures. Les sources de financements existantes notamment européennes seront mobilisées pour répondre à ces besoins.
- **BioGNV** : Produit à partir du biogaz, le bioGNV est une filière en voie de maturation. A l'inverse du GNV d'origine fossile, il présente l'avantage d'être renouvelable et produit localement. Néanmoins, les coûts de production de BioGNV sont 4x plus élevés que ceux du GNV et l'Etat garantissait un tarif d'achat aux producteurs de 100€/ MWh. Les infrastructures se financent par subventions mais également par des acteurs privés. Pour les stations en accès au public, les acteurs interrogés estiment que les frais pour les garanties actuellement proposés sont assez élevés. Le besoin exprimé est donc en garantie de prêts bancaires à faible coûts pour un montant estimé à 1,5 M€/projet pour 20 stations soit 30 M€. Pour les stations en accès privé, les besoins recueillis sont en subventions. Par ailleurs, il est à noter que contrairement au prix garanti par l'Etat d'environ 100€/MWh par le passé, la nouvelle PPE prévoit une réduction des tarifs d'achat de biométhane et la mise en place d'un système d'appel d'offres afin d'obliger les producteurs de biométhane à réduire leurs coûts de production. La PPE ambitionne ainsi réduire le coût de production du biométhane à une moyenne de 75€/MWh PCS en 2023 et à 60€/MWh en 2030. Cette évolution pourrait renforcer les besoins en subventions ou en fonds propres à l'avenir.

³¹ Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

- **Electrique** : La technologie est mature et les dispositifs de financement existent. Les bornes de recharge arrivent à se faire financer dans le cadre d'un package global de déploiement de station. Des dispositifs tels que le programme « ADVENIR » permettent d'accorder des subventions aux coûts de fourniture et d'installation de points de recharge. Cependant, il existe un fort besoin en maillage du territoire de bornes ultra-rapides. On estime le besoin à 1000 bornes pour un coût unitaire d'environ 100 k€. Le financement bancaire est difficilement mobilisable en raison de la complexité du modèle économique. Selon les acteurs, la solution est la mise en place de garantie couvrant 80% des prêts bancaires ou une opération de joint-venture entre la région (financeur) et un exploitant privé. Aussi, les transporteurs doivent être accompagner dans le verdissement de leurs flottes à travers l'aide à la conversion des dépôts. Les besoins sont en subventions. La puissance à installer reste à préciser.

Au niveau des équipements :

En général, il existe des mécanismes nationaux d'aides en faveur de la mobilité propre. C'est notamment le cas du bonus écologique destiné aux particuliers et aux professionnels et qui varie de 3K€ à 6 K€ pour les véhicules légers, 30 k€ pour les autocars, et de la prime à la conversion, mobilisable en cas de mise au rebut d'un vieux véhicule. Pour les projets d'équipement de plus grande envergure, le financement passe par des crédits -bail directement proposés par les banques privées. Du côté de la région, 2 approches sont possibles à ce jour, à savoir les subventions, les outils du FIER.

- **Hydrogène** : le coût des équipements reste très élevé par rapport aux autres technologies. Le coût unitaire d'un bus hydrogène est estimé à 650 k€ (hors maintenance), Aux coût des véhicules, il faut, en outre, inclure l'investissement dans une station d'hydrogène nécessaire au rechargement en gaz des véhicules La mobilisation d'instruments financiers n'est pas envisageable.
- **BioGnv** : le coût des matériels GNV reste supérieur aux matériels fonctionnant à base d'énergies fossiles, mais ce surcoût est amortissable. Les acquisitions de matériels se font par investissements directs ou par crédits-bails. Il existe des dispositifs d'aide à l'acquisition du matériel au niveau régional et national notamment avec le dispositif MobiGAZ. Si ces aides peuvent répondre aux besoins identifiés, les acteurs soulèvent les questions spécifiques sur les bénéficiaires finaux des aides. En effet, les mécanismes actuels ne permettraient pas d'accompagner l'utilisateur final (l'exploitant) dans le cadre d'un crédit-bail mais uniquement le propriétaire.
- **Electrique** : On répertorie plusieurs dispositifs d'aides à l'acquisition de matériels mais ces aides sont insuffisantes sur les matériels lourds. Les besoins sont en subventions de l'ordre 50 k€/matériel lourd.

Tableau 19 Synthèse des défaillances

Filière		Défaillances de marché			Type d'instruments financiers	Intervention possible Feder	Autres défaillances	Type d'intervention
		Phase amont	Phase aval	Montant				
Général		NA	NA	NA	NA		<ul style="list-style-type: none"> Incertitudes au niveau des évolutions futures des dispositifs nationaux de soutien aux énergies renouvelables Problématiques foncières régionales 	NA
Eolien	Terrestre	Pas de défaillance	Pas de défaillance	0	Pas d'IF	Non	Difficultés liées à l'acceptabilité sociale	Animation filière
	Flottant				Pas d'IF	Non		
Solaire	Photovoltaïque	Pas de défaillance	Pas de défaillance	0	Pas d'IF	Non	NA	NA
	Thermique	Pas de défaillance	Défaillance en fonds propres pour la réalisation de centrale de grande taille	Entre 160 et 200 k€/projet	FP/QFP	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'intervention régionale en fonds propres pour dynamiser la filière 	NA
Biomasse	Bois énergie	Pas de défaillance	Pas de défaillance	0	Pas d'IF	Non	NA	NA
	Méthanisation	Pas de défaillance	Défaillances en fonds propres pour la réalisation des projets de méthanisation collectifs et projets individuels à la ferme	Entre 700k€ et 750k€ par projet soit 7,5M€	FP/QFP	Oui sauf pour les projets agricoles	NA	NA

Géothermie/ thalassotermie		Pas de défaillance	Pas de défaillance	0	Pas d'IF	Pas d'IF	NA	NA
Mobilité durable – Infrastructures en accès au public	Hydrogène	Pas de défaillance	Défaillance probable en AR ou PTZ pour les projets non financés par les fonds européens (nombre inconnu)	NA	AR ou PTZ à investiguer	Oui mais AR n'est pas un instrument financier	NA	NA
	BioGNV		Défaillance en garantie pour la réalisation des projets d'Infrastructures GNV	1,5 M€/ticket	Garantie	Non	NA	NA
	Electrique		Défaillance en garantie pour la réalisation des bornes électriques de recharge rapide	80 k€/ticket	Garantie	Oui	NA	NA
Mobilité durable – Infrastructures privées	Hydrogène	Pas de défaillance	Pas de défaillance	0	Pas d'IF	Pas d'IF	NA	NA
	BioGNV		Défaillance en subventions pour accélérer la conversion des flottes captives (transporteurs)	200 k€/projet	Subventions (pas d'IF)	Oui mais subvention n'est pas un instrument financier	NA	NA
	Electrique		Défaillance en subventions pour	NA	NA	NA	NA	NA

			la conversion des dépôts					
Mobilité durable Equipements	Pas de défaillance	Défaillances en fonds propres	500K€ par ticket	FP/QFP	Oui mais très contraignant au regard de l'Accord de partenariat	NA	NA	
		Défaillance en financement des autocars	170k€/autocars	Subventions	Oui mais subvention n'est pas un instrument financier	NA	NA	
Smarts Grids	Pas de défaillance	Pas de défaillance	NA	Pas de défaillance	NA	NA	NA	

Source Technopolis

2.4 Besoins et défaillances du financement de la rénovation énergétique

2.4.1 Les objectifs stratégiques de la Région

Le parc bâti en Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 277 millions de m² qui représentait 30 % des consommations d'énergie finale régionales en 2014 et 10 % des émissions de GES liées à la consommation finale d'énergie (hors production d'électricité). Ce parc est caractérisé par une prédominance des consommations liées au chauffage (60% pour le parc résidentiel) ainsi que par une surreprésentation du chauffage électrique (44% des logements), par des pics de consommation électrique en hiver en constante augmentation, par un développement de la climatisation et un accroissement des pics de consommation en été et enfin par des bâtiments concentrés sur la bande littorale³². Plus de la moitié du parc de logements a été construit avant 1975 et près de 31% du parc total de logements affiche des étiquettes de performance énergétique E, F ou G (20% du parc de logement public ou social). Cette part est certes plus faible qu'au niveau national (près de 50% des logements en étiquette E, F, G) mais certaines spécificités dues au climat de la région comme le confort d'été sont à prendre en compte. Les logements représentent en Provence-Alpes-Côte d'Azur 78% des surfaces pour 70% des consommations énergétiques. Le tertiaire représente 22 % des surfaces pour 30% des consommations.

Plusieurs documents stratégiques cadrent l'action de la Région en matière de rénovation énergétique il s'agit principalement du Plan Climat et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le SRADDET adopté en octobre 2018 fixe des objectifs ambitieux à l'échelle régionale :

- Objectif 11B : définir pour les opérations de rénovation du bâti des critères de performance énergétique atteignant le niveau réglementaire BBC ou le niveau passif ;
- Objectif 12C : prévoir et assurer la **réhabilitation énergétique de 50 % du parc de logements anciens, à l'horizon 2050** ;
- Objectif 60 : rénover le parc de logement existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés.

La Région a adopté son nouveau Plan Climat « Gardons une COP d'avance » en avril 2021 faisant suite au précédent plan Climat de 2017-2020 avec pour ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Décliné en 6 axes, ce plan fixe également des objectifs ambitieux concernant la rénovation notamment :

- l'objectif 75 : mettre fin à la précarité énergétique : 50 000 logements réhabilités sur le territoire et 100 équipements exemplaires en 5 ans ;
- l'objectif 118 : créer des « Contrats de territoire climat » avec les partenaires institutionnel publics et les préparer au changement climatique grâce aux démarches d'aménagement intégré.

Le précédemment Plan Climat a été décliné en plan d'action opérationnel dont un dédié à la rénovation « Rénover plus et mieux » structurer en 3 axes :

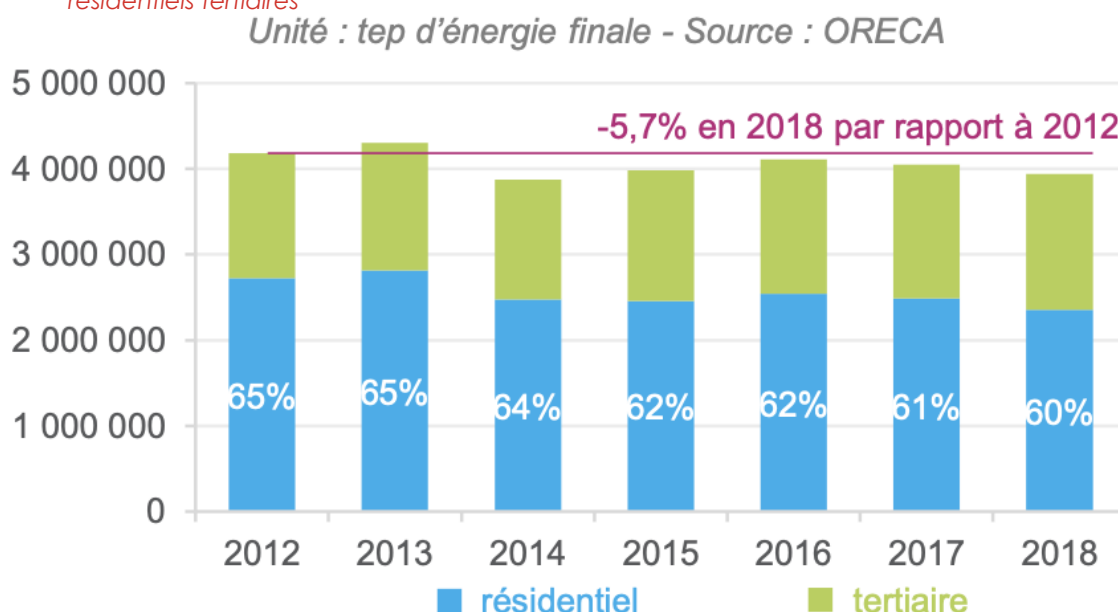
1. Inciter à la généralisation de bâtiments tertiaires vertueux
2. Accompagner les maîtres d'ouvrages dans leurs opérations ou dispositifs de réhabilitation énergétique et de constructions performantes de logements

³² Site web de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.maregionsud.fr/la-region-en-action/transition-energetique/batiments-durables>

3. Préparer le secteur du bâtiment aux défis technologiques et réglementaires des prochaines années.

La consommation du parc bâti enregistre une dynamique un peu lente mais qui va dans le sens des objectifs de réduction de consommation. La consommation a diminué de -5,7% entre 2012 et 2018 (2012, comme 2013, était une année relativement froide et de consommation élevée). La dynamique est particulièrement marquée sur le parc résidentiel qui atteint déjà en 2018 une diminution de -13,7%. Cette diminution est en partie contrebalancée par une hausse de la consommation sur le parc tertiaire de +9,3%. Les nombreux efforts engagés sur le parc résidentiel ces dernières années doivent se poursuivre et être élargis au parc tertiaire.

Figure 18 Évolution de la consommation énergétique régionale entre 2012 et 2018 dans les bâtiments résidentiels tertiaires

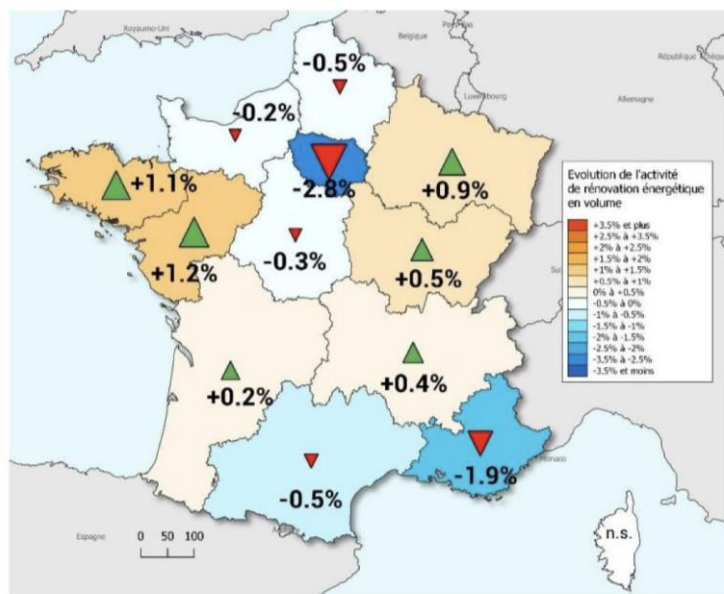


Source : ORECA

En 2020, la crise sanitaire du Covid-19 et le confinement strict du printemps ont provoqué une forte baisse de l'activité rénovation énergétique, atteignant -10,9% au 2ème trimestre 2020 par rapport au 2ème trimestre 2019. Toutefois cette baisse d'activité rénovation énergétique est nettement moins marquée que pour l'ensemble de l'activité entretien rénovation, qui atteint -17,5% sur le même 2ème trimestre 2020 par rapport au 2ème trimestre 2019³³. La rénovation énergétique a donc limité les dégâts sur les 3 premiers trimestres de l'année 2020, soutenus par les nombreux dispositifs incitatifs. Au niveau national, le constat est le même : le recul de l'activité de rénovation énergétique demeure plus contenu que celui de l'activité entretien-rénovation dans son ensemble : - 0,6% en volume de travaux facturés au 3ème trimestre 2020 par rapport au 3ème trimestre 2019 pour l'activité de rénovation énergétique, contre -2,6% pour l'activité entretien-rénovation dans son ensemble. Les régions Provence-Alpes-Côte-D'azur (-1,9%) et Ile-de-France (-2,8%) sont les plus en difficulté sur ce pan d'activité. Par contraste, 6 régions progressent positivement sur la même période malgré le contexte.

³³ CERC PROGRAMME, Mars 2021, Rénovation énergétique et bâtiment durable : Note d'actualité trimestrielle

Figure 19 Evolution de l'activité rénovation énergétique au 3ème trimestre 2020 par région (par rapport au 3ème trimestre 2019)



Source : Réseau des CERC / Unité : % d'évolution en volume du montant HT facturé

Source : CERC PROGRAMME, Mars 2021, Rénovation énergétique et bâtiment durable : Note d'actualité trimestrielle

2.4.2 Bati public

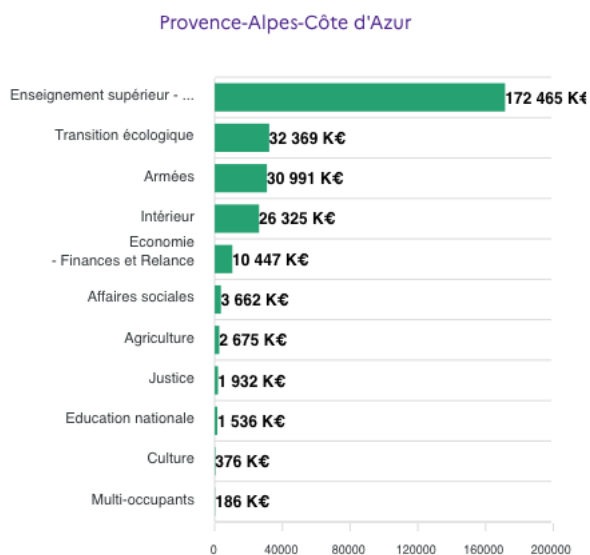
Le tertiaire public se caractérise par l'importance des bâtiments d'enseignements (écoles, collèges, lycées) et des bâtiments à usage sportif et socioculturel. Pour les communes par exemple, le tertiaire public représente 76% de la facture énergétique³⁴.

Les résultats de l'appel à projets « Rénovation énergétique des bâtiments de l'État » donne un aperçu de la demande de financement pour le parc public. **452 bâtiments dans 57 communes ont été lauréat pour un montant de 282,9 M€.** 308 concernent des travaux d'amélioration énergétique (isolation, changement d'équipement ou rénovation globale). Elles sont localisées dans 49 communes de la région et dépendent de divers ministères, même si 81% des projets proviennent du Ministère des Armées, de l'enseignement Supérieur et de la Recherche, ou de l'Intérieur.

La figure ci-dessous présente le montant des travaux par occupant ministériel et montre la prédominance de l'enseignement supérieur (écoles primaires, collèges, lycées ...).

³⁴ Site web de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.maregionsud.fr/la-region-en-action/transition-energetique/batiments-durables>

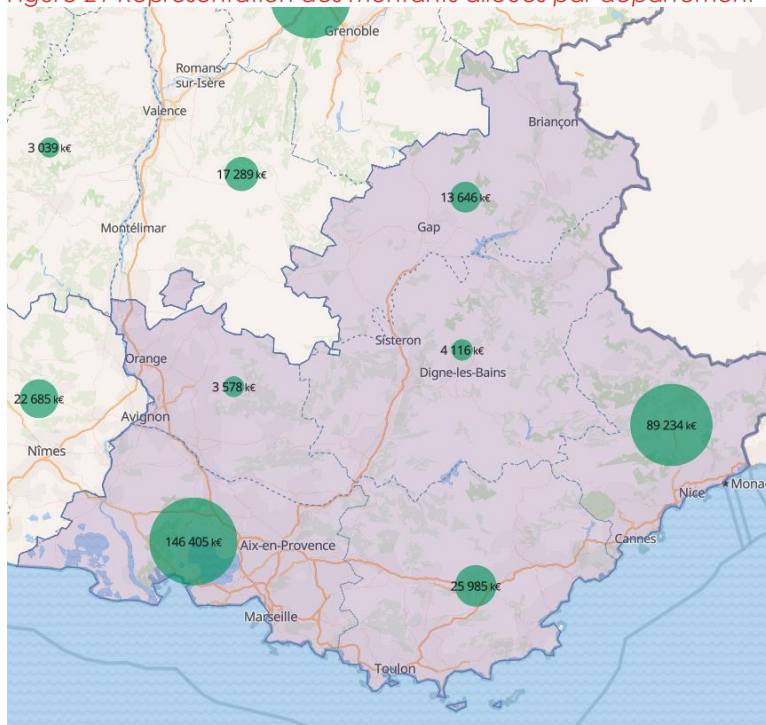
Figure 20 Représentation des montants alloués aux lauréats par occupant ministériel en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Ministère de la Transition Écologique

La carte ci-dessous présente la répartition géographique des montants alloués par département et montre que les projets lauréats se concentrent dans les départements les plus denses : les Bouches du Rhône et les Alpes Maritimes.

Figure 21 Représentation des montants alloués par département



Source : Ministère de la Transition Écologique

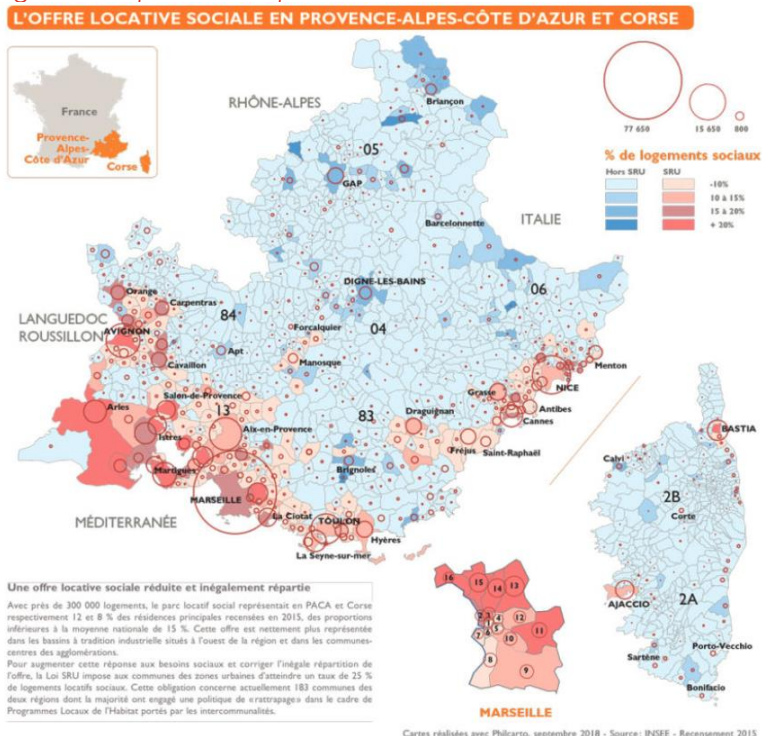
Les acteurs nous ont fait part d'une **méconnaissance de la part des collectivités de leur parc**. En effet de nombreuses communes ne connaissent pas le nombre de bâtiments dont elles disposent ni les consommations énergétiques qui y sont associées. C'est le cas en particulier pour les grandes collectivités. La Caisse des Dépôts a tenté de pallier ce manque de données en développant un outil : Prio Réno qui croise les données patrimoniales (de Bercy), les données ADEME (sur les étiquettes énergétiques) et les données de consommation (via un partenariat avec Enedis et GRDF). Cet outil est au stade d'expérimentation et a pour objectif de permettre une meilleure connaissance du parc public et donc une priorisation des opérations de rénovation énergétique les plus urgente/pertinente.

2.4.3 Parc social

Au 1er janvier 2020, avec presque **320 650 logements**, l'offre locative sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur reste encore faible (13,2%) comparée au territoire national métropolitain (17,3%). La région reste encore dans son ensemble, éloignée des objectifs de la loi SRU et de la loi Duflot. Cependant, le taux d'évolution régional s'est montré plus important au cours des 5 dernières années que la moyenne nationale³⁵.

La part des logements individuels est nettement moins élevée qu'au niveau national (6,5% vs 15,2%), reflet d'une implantation métropolitaine assez forte où l'habitat collectif l'emporte. En réponse à la forte demande sur les petites typologies, la part de petits logements (T2 essentiellement) est en forte hausse depuis 5 ans au détriment des grands logements (T4 et plus). Les logements sociaux sont répartis de manière inégale sur le territoire, avec une forte concentration dans les communes-centre des grandes agglomérations et les communes du pourtour de l'étang de Berre. La carte ci-dessous présente la répartition spatiale du parc social.

Figure 22 Répartition du parc social sur le territoire



³⁵ Pole Statistique DREAL PROGRAMME, Le parc locatif social en Provence-Alpes-Côte-D'azur, Novembre 2020

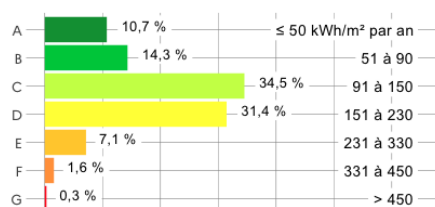
Source : AR HLM PROGRAMME Corse

Les logements du parc social **sont moins anciens et, de ce fait, globalement moins énergivores**. Au 1er janvier 2020, l'ancienneté moyenne du parc de logements sociaux dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 36,8 ans, contre 39,4 ans en France métropolitaine. L'ancienneté des constructions influe sur le diagnostic de performance énergétique des logements (DPE). En 2020, 77,2 % des logements du parc locatif social de la région ont fait l'objet d'un DPE. Les logements classés en A et B, considérés comme peu énergivores, représentent 25,0 % du parc social disposant d'un DPE renseigné, contre 13,7 % en France métropolitaine. **Les logements classés en F et G, qualifiés de « passoires thermiques » et considérés comme très énergivores, en représentent 1,9 % (4,4 % au niveau national)³⁶.**

Figure 23 Répartition des logements sociaux selon leur classe de consommation d'énergie

Répartition des logements selon leur classe de consommation d'énergie au 1er janvier 2020

Unité : %



Champ : logements ayant un DPE renseigné

Source : AR HLM PROGRAMME Corse

Les enjeux de rénovation énergétique du parc social sont également liés à la vulnérabilité énergétique. En 2015, 162 000 ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en situation de vulnérabilité énergétique : ils vivent dans un logement qui, pour être chauffé convenablement, leur impose d'y consacrer plus de 8,2 % de leur revenu. Ces ménages se caractérisent par des revenus faibles et occupent plus souvent de grandes maisons anciennes chauffées au fioul. Comme l'ensemble de la population, une grande part d'entre eux vit dans la partie méridionale urbanisée de la région, mais ils sont nettement surreprésentés dans le nord. Sur la façade méditerranéenne, avantagée par un climat doux, la vulnérabilité énergétique est avant tout une question de revenu. Au contraire, dans les zones alpines, la vulnérabilité résulte plutôt de dépenses élevées, liées à la rudesse du climat et aux performances énergétiques insuffisantes de l'habitat. En simulant les effets d'une rénovation thermique des logements les plus énergivores, 57 000 ménages pourraient sortir de la vulnérabilité énergétique³⁷.

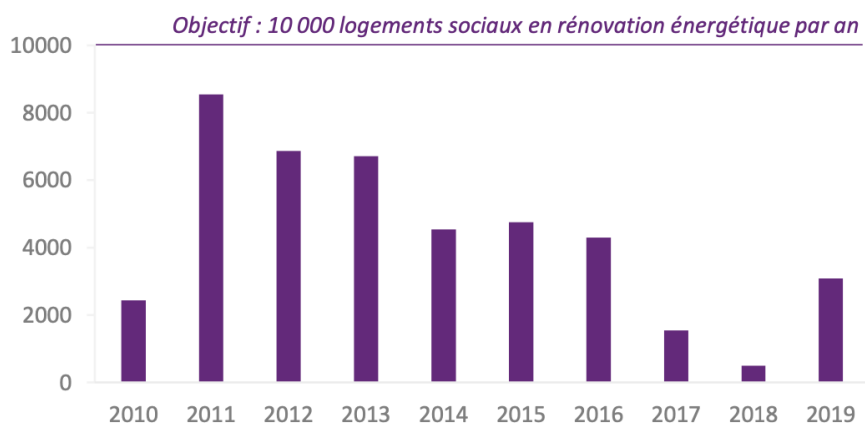
Les besoins de rénovation du parc social sont importants pour atteindre l'objectif de 10 000 logements sociaux en rénovation par an. On observe une baisse des rénovations depuis la fin du dispositif RHEA en 2016 avec cependant une reprise à partir de 2019.

³⁶ Pole Statistique DREAL PROGRAMME, Le parc locatif social en Provence-Alpes-Côte-D'azur, Novembre 2020

³⁷ INSEE, Vulnérabilité énergétique liée aux logements, Mars 2019

Nombre de logements sociaux faisant l'objet d'une rénovation énergétique par année d'engagement dans un des dispositifs incitatifs

Sources : Estimation CERC - à partir des données de la Banque des Territoires et de la Région



Source : CERC PROGRAMME, Mars 2021, Rénovation énergétique et bâtiment durable : Note d'actualité trimestrielle

L'association régionale HLM a mené une enquête auprès des organismes HLM à l'été 2020 pour estimer les besoins de financements pour des opérations de restructuration lourde (RS) et/ou rénovation énergétique (RN) qui pourraient bénéficier d'un financement du plan de relance. Les réponses concernaient **9 543 logements (6064 en RN seule et 3 479 pour RS + RN) pour un montant de travaux de 274 M€** et une moyenne au logement de 28,7 k€.

Dans cet ensemble, seuls 1 300 logements étaient en étiquettes E, F ou G (et 1 367 en non renseigné). Cette enquête permet d'avoir une estimation des besoins qu'il soit important de garder en tête qu'il s'agit d'une enquête partielle très conjoncturelle et qui sélectionnait seulement des opérations à engager rapidement et non finançables par ailleurs (NPNRU, FEDER etc...)

Pour ce segment (passoires thermiques) l'investissement moyen variait de 22.114 €/logement (en RN seule) à 66.617 € en RS+RN

Du fait d'un taux d'endettement important, les organismes HLM doivent faire des arbitrages concernant leurs dépenses entre la construction de nouveaux logements pour atteindre les objectifs de la loi SRU et les opérations de rénovations énergétiques.

De plus, **le besoin de subventions pour les opérations de rénovation est important** puisque les surcoûts liés aux travaux de rénovation ne peuvent pas être répercuté sur les loyers des logements. Le renoncement aux subventions pour favoriser une offre d'instrument comme le prêt peut également entraîner des disparités territoriales. En effet, dans le cadre de subventions il y a une équité de traitement entre les différents bailleurs alors qu'un prêt peut être refusé à un bailleur qui aurait une situation financière moins bonne. Cela peut entraîner des disparités territoriales importantes avec des bailleurs trop endettés qui conserveraient leur parc social dégradé et peu performant énergétiquement.

Les bailleurs semblent intéressés par les programmes innovants **Énergie Sprong**³⁸ par exemple. L'association régionale HLM PROGRAMME a lancé un programme de sensibilisation en 2020, qui doit être poursuivi. Cependant, la démarche Énergie Sprong nécessite des conditions techniques et architecturales particulière (isolation extérieure possible, accessibilité) qui n'est pas le cas pour l'ensemble du parc social.

2.4.4 Bilan et défaillances

De manière générale et au regard des évolutions règlementaires récentes concernant la performance énergétique des bâtiments, **les besoins de financements pour la rénovation énergétique sont importants et amenés à augmenter dans les années à venir.**

Concernant le parc social, il est globalement plus performant que dans d'autres régions. Le nombre d'opérations de rénovation a diminué depuis 2016 alors que les besoins sont importants pour atteindre les objectifs régionaux. **Les subventions sont essentielles pour équilibrer les opérations de rénovation énergétique du parc social et les acteurs ont montré peu d'appétence pour des instruments financiers.** Les acteurs ont exprimé un besoin d'accompagnement fort des ménages à la suite de la réalisation des travaux pour que l'investissement réalisé dans les travaux se traduise réellement par une baisse des consommations énergétiques et ainsi éviter l'effet rebond.

Les opérations très ambitieuses en matière de qualité environnementale allant au-delà de la labélisation BBC Réno, avec par exemple l'implantation d'énergies renouvelables ou d'éco-matériaux sont difficilement finançable.

Concernant le bâti public, les besoins sont considérables, particulièrement pour les petites communes qui ont moins d'ingénierie en interne pour porter les projets de rénovation. **Les dispositifs financiers existent mais sont peu mobilisés du fait d'un manque de ressources des collectivités et d'un manque de lisibilité de l'offre.** Malgré des subventions et des aides, les collectivités doivent engager des fonds propres dont elle ne dispose pas toujours. Des instruments innovants ont été mis en place (*Intracting* par exemple) mais sont peu connus des collectivités.

Cependant, les montants disponibles et l'accompagnement pour la mobilisation des financements ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins et d'atteindre les objectifs fixés par la région.

³⁸ La démarche Énergie Spong se caractérise par elle se caractérise par une consommation zéro énergie garantie sur 30 ans ; un surinvestissement financé par les économies énergétiques réalisées une rénovation sur une courte période grâce à des éléments préfabriqués (façades isolantes,...).

2.5 Besoins et défaillances de financement du Développement territorial

2.5.1 Éléments de contexte

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée de territoires aux caractéristiques démographiques, économiques et géographiques hétérogènes. Ainsi, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes concentrent 62% de la population régionale. Cette dernière est par ailleurs particulièrement urbaine (80%) et les **métropoles** Aix-Marseille Provence et Nice-Côte d'Azur concentrent à elles seules 47% de la population régionale. A l'inverse, les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes sont majoritairement ruraux et faiblement densément peuplés.

Par ailleurs, notamment grâce à environnement naturel exceptionnel, un climat et un patrimoine riche, le poids du **tourisme** est prépondérant dans la région avec 30 millions de visiteurs par an estimés et 18Md€ de chiffre d'affaire (soit 13% du PIB régional). Les problématiques de valorisation du territoire et d'accessibilité sont très importantes dans la région.

Les grands enjeux du territoire en matière d'aménagement et de développement territorial s'axent notamment autour du **foncier** et de la **mobilité**, avec un besoin de réponse aux problématiques suivantes :

- la concurrence et la cherté du foncier ;
- les difficultés d'accès au logement ;
- l'éloignement des pôles urbains et d'emploi amenant à une congestion des infrastructures routières ;
- une importante concentration dans les pôles urbains et une forte pollution.

En effet, avec un parc de logements marqué par l'importance des résidences secondaires (25% du nombre de résidences principales sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) et l'inflation des prix du foncier, le **logement**, concentré autour des métropoles, est un enjeu majeur du développement territorial régional.

Concernant la **mobilité**, la région dispose d'atouts importants :

- 2 aéroports majeurs : Nice Côte d'Azur (13,8M de passagers en 2018) et Marseille Provence (9,4M) ;
- le port de Marseille-Fos, plus important port de France avec 1,7M de passagers croisières et 81 mégatonnes de fret en 2018 ;
- Les gares de Marseille Saint Charles et Nice Ville fréquentées respectivement par 10,9M et 8,2M de passagers en 2018.

Toutefois, avec un allongement des temps de trajets régionaux, 7 millions de déplacements par jour et un réseau ferroviaire est saturé avec 2,5km de voie ferrée pour 10 000 habitants, des besoins importants sont identifiés sur le territoire.

La stratégie régionale de développement territoriale, incarnée par le **SRADDET** s'axe autour des lignes directrices suivantes :

- *Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional* : la Région souhaite agir sur le rayonnement du territoire, son attractivité et son aménagement durable et en particulier vers la transition environnementale
- *Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau* : la Région vise à structurer le territoire en confortant les centralités existantes, mettre en cohérence l'offre de mobilité et la stratégie urbaine et reconquérir la maîtrise du foncier

- *Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants* : la Région souhaite soutenir le potentiel économique et humain des territoires et la qualité de vie des habitants par le logement, la cohésion sociale et les échanges et réciprocitys entre territoire.

Au niveau national, le plan **Action Cœur de Ville** a été lancé en décembre 2017 pour revitaliser les villes moyennes dans tout le territoire métropolitain par des actions concrètes autour de cinq axes et une mobilisation de 5Md€ sur cinq ans :

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- le développement économique et commercial ;
- l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- l'accès aux équipements et services publics.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **13 villes sont concernées** (dont Avignon, Draguignan, Grasse, Gap, Arles...)

En complément, a été lancé en 2020 le programme « **Petites villes de demain** » devant mobiliser un budget de 3Md€ jusqu'en 2026 et qui doit permettre aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'Etat et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation autour de 3 piliers structurants :

- le soutien en ingénierie ;
- des mesures thématiques ciblées ;
- la mise en réseau au sein d'un Club Petites villes de demain

Des mesures concrètes pourront bénéficier à ces villes notamment le financement de postes de chef de projet, de « manager de centre-ville », de la prise en charge d'une partie du déficit d'opération pour les projets de reconversion de friches urbaines, le déploiement de points France Services facilitant l'accès aux démarches quotidiennes etc.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **50 villes sont concernées par ce plan.**

2.5.2 Les besoins en financement par instruments financiers

Si les besoins de développement territorial sont importants sur la région, ceux pouvant être couverts spécifiquement par des **instruments financiers** sont limités et peu identifiés par les acteurs.

En effet, les acteurs font remonter des besoins de soutien à la **cohésion des territoires**, identifiés dans le SRADDET, et notamment de **petits investissements de centre-ville**, de réhabilitation de commerce pour des **tickets moyen de 130K€** (2500€ le m² réhabilité, environ 55m² par commerce réhabilité), dans 60 à 70 villes petites et moyennes en cohérence avec les plans Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demains sur le territoire. **Une défaillance de marché est identifiée sur ce pan** et pourrait donner lieu à une intervention régionale.

Les autres thématiques relatives au développement territorial nécessitant un soutien accru au cours de la prochaine programmation sont couvertes par d'autres sources de financements :

- Les problématiques de **transport** (TGV, hydrogène) sont un enjeu fortement identifié mais **seront couvertes** par l'Etat et le déploiement potentiel du futur Fonds de Participation (en cours de construction) ;
- Un besoin de **modernisation de l'infrastructure touristique** remonte également et devrait être **couvert** par le Plan Tourisme.

A noter que pour les projets de développement territorial, comme pour les projets de réindustrialisation et d'économie circulaire, le **tarif du foncier** apparaît être une problématique majeure nécessitant un soutien spécifique via des mesures incitatives. En effet, dans le cas des crédits-bails immobiliers, le surcoût du terrain est marqué en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et impose des montages que l'on ne voit pas dans d'autres régions.

3 Synthèse des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales identifiées en novembre 2020. En vert sont identifiées les carences pour lesquelles l'évaluation ex-ante ouvre la possibilité d'une intervention régionale via les instruments financiers et en bleu, les carences pour lesquelles le FEDER peut être mobilisé dans le cadre de cette intervention régionale. Les carences de marché restées en blanc ne demandent pas d'intervention régionale via des instruments financiers.

Tableau 20 Synthèse des défaillances de marché

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI via les instruments financiers au titre du PO	Aides d'État ³⁹
Economie	Création des commerces, sociétés de services, artisanat	Offre privée faible (BA, banques, crowdfunding)	Réseaux	Prêts d'honneur, Prêts participatifs, Garantie	Soutien à la création d'entreprise	Ouverte, mais précautions à prendre dans mise en œuvre (centralisation de la gestion du FEDER par une tête de réseau)	De minimis
Economie	Création pour des entrepreneurs plus éloignés du marché de l'emploi	Offre privée faible (BA, banques, crowdfunding)	France Active, ADIES	Microcrédit	Soutien à la création d'entreprise	Non préconisée par l'EEA IF, carence comblée par les acteurs publics/réseaux	De minimis
Economie	Création des entreprises de production ou transformation	Offre privée faible sur les petits tickets (50-200K€)	France Active, Réseau Entreprendre	Quasi-fonds propres	Soutien à la création d'entreprise	Non préconisée par l'EEA IF, carence comblée par les acteurs publics/réseaux	Pari passu ou RGEC ou de minimis ou Jeunes pousses
Economie	Financement du développement de TPE/PME	Offre privée faible sur les tickets de petit capital développement (300-800K€)	RSI Capital	Fonds propres	Soutien au développement des entreprises régionales	Préconisée par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ou de minimis
Economie	Financement des investissements à mettre en place	Offre privée faible pour les transmissions de PME	Garantie France Active Sud Garantie	Fonds propres	Maintien des entreprises sur le territoire	Préconisée par l'EEA IF	-

³⁹ Éléments concernant le Règlement général d'exemption par catégories (RGEC) et Lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques.

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI via les instruments financiers au titre du PO	Aides d'État ³⁹
	suite à des transmissions						
Economie	Entreprises en rebond TPE/PME	Recourt aux FP pour 5-10% des PME (contre 2% ante COVID)= 20-40K€ entreprises Difficulté anticipée d'accès à la dette	Non, pas structurellement	Dette de court terme, garantie, quasi-fonds propres, fonds propres	Consolidation des entreprises	Préconisée par l'EEA IF	Non, régime notifié
Innovation	Financement des porteurs de projets ante-crédation	Tickets inférieurs à 50K€ apportés par le secteur privé (y compris bancaire), les acteurs associatifs (Réseau Entreprendre par exemple) ou institutionnels (Bourse French Tech) cependant peu de financement au-dessus de 50K€	Outils des réseaux Bpifrance	Prêts d'honneur	Création d'entreprises innovantes	Non préconisé par l'EEA en tant que cible spécifique (couvert par les PH création de PME)	Non applicable pour le non-public De minimis pour les bourses French Tech
Innovation	Entreprises qui souhaitent innover pour améliorer un process, la qualité du produit ou se transformer	Coût important du financement de la conception et définition du projet, études de faisabilité technique et commerciale, mise au point de l'innovation par le personnel de R&D, prestations et conseils extérieurs, réalisation de prototypes, de maquettes, dépôt et extension de brevets. Tickets nécessaires de 300K€ à 3M€	PRI PIA 3	Prêt à taux zéro innovation Avance remboursable	Soutien à l'innovation et la transformation des entreprises du territoire	Préconisé par l'EEA IF	ESB du PTZI ou de minimis ou jeunes pousses

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI via les instruments financiers au titre du PO	Aides d'État ³⁹
Innovation	Financement de l'amorçage des entreprises technologiques n'ayant pas fait de CA	Offre privée faible, tickets de 250K€ à 1,5M€ sur le 1 ^{er} tour de table	FNA, SOFIMAC, Go Capital	Fonds propres et quasi-fonds propres	Amorçage technologique	Non préconisée par l'EEA IF, car difficilement finançable par des FESI en interrégional (FNA)	Pari-passu
Innovation	Financement de l'amorçage des entreprises ayant déjà fait du CA	Offre privée faible (BA en retrait du fait de la réforme de l'ISF) sur les petits tickets (50-250K€)	RSI, PPA	Quasi-fonds propres, garantie du PPA	Amorçage-création	Préconisée par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ou de minimis ou Jeunes pousses
Innovation	Financement de l'industrialisation et de la commercialisation de l'innovation	Offre privée faible entre 150 et 500K€ sur le premier tour et jusque 1,5M€ en cumulé sur plusieurs tours de table (nombre d'entreprises par an à déterminer)	RSI	Fonds propres	Post amorçage	Préconisée par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ou de minimis ou Jeunes pousses
EnR	Financement de la phase de réalisation d'une centrale solaire thermique collectif	Offre privée faible entre 160 et 200K€ sur les coûts d'investissements pour une grande centrale de 4 à 5M€	Fonds chaleur, Plan solaire	Fonds propres et quasi-fonds propres ou dette	Plan climat « 100% énergie renouvelable » en 2050	Préconisée par l'EEA IF – notamment dans le cadre d'une volonté de dynamisation de la filière	Pari passu ou RGEC ⁴⁰ ou de minimis ou Jeunes pousses

⁴⁰ A noter qu'un nouveau RGEC sera adopté d'ici 2024 et intégrera notamment les Lignes directrices « Environnement » qui entreront en vigueur en 2022. A ce stade, leur version n'est pas définitive mais celles-ci introduisent de nouvelles catégories d'aides et notamment « 4.1 les aides à la réduction et à la suppression des émissions de gaz à effet de serre notamment en soutenant les énergies renouvelables ; 4.3 les aides en faveur d'une mobilité propre ; 4.4 les aides à l'utilisation efficace des ressources et au soutien à la transition vers une économie circulaire »

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI via les instruments financiers au titre du PO	Aides d'État ³⁹
EnR	Financement de la phase de réalisation des projets méthanisation (modèles collectifs et projets individuels)	Offre faible en fonds propres (entre 700K€ et 750K€ par projet soit environ 7,5M€)	ADEME Investissement, Région Sud Investissement, Région Sud Innovation, Fonds Ecotechnologies	Fonds propres Quasi-fonds propres	Plan climat « 100% énergie renouvelable » en 2050 Objectif SRADDET 2030 – méthanisation : 267 MW de puissance installée	Non préconisée par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ³⁹ ou de minimis ou Jeunes pousses
EnR	Financement de la phase de réalisation des projets d'infrastructures GNV	Coûts relativement élevés de la garantie privée pour des tickets de 80K€ à 1,5M€ soit au global respectivement 30M€ et 80M€	Pas d'outils	Garantie	Plan climat « 100% énergie renouvelable » en 2050	Non préconisée par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ³⁹ ou de minimis
EnR	Financement de la phase de réalisation des projets d'infrastructures de bornes électriques de recharge rapide	Coûts relativement élevés de la garantie privée pour des tickets de 80K€ à 1,5M€ soit au global respectivement 30M€ et 80M€	Pas d'outils	Garantie	Plan climat « 100% énergie renouvelable » en 2050	Préconisée par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ³⁹ ou de minimis
EnR	Financement des projets de conversion des flottes	Défaillance en financement des projets de conversion des flottes – 500K€ par ticket	Bonus écologique Prime conversion MobiGAZ, FIER	Fonds propres Quasi-fonds propres	Plan climat « 100% énergie renouvelable » en 2050	Préconisée par l'EEA IF (mais intervention contraignante au regard des exigences de l'Accord de partenariat)	Pari passu ou RGEC ³⁹ ou de minimis ou Jeunes pousses
EE	Bâti résidentiel public	Coût important du financement de l'ingénierie technique et financière. Enjeu de massification.	Dispositif ACTEE	Subventions audit énergétique, étude de faisabilité, et subventions d'investissement	Décret tertiaire – Réduction des consommations d'énergie 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050	Non préconisée par l'EEA IF	De minimis ou SIEG

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI via les instruments financiers au titre du PO	Aides d'État ³⁹
EE	Parc social	Coût important du financement des projets exemplaires incluant en plus de la rénovation : des EnR, éco-matériaux. Enjeu de massification.	Subventions régionales et FEDER	Subvention pour combler le surcout induits	Plan Climat : Réaliser des opérations de rénovation exemplaire et ambitieuse	Non préconisée par l'EEA IF	De minimis ou SIEG

4 Stratégie régionale

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite apporter une réponse aux défaillances de marché ou situation de financement sous-optimales constatées, si et seulement si elle s'inscrit dans la mise en œuvre de ses ambitions de développement économique et de transition énergétique telles qu'énoncées dans son SRADETT, et en respect d'un certain nombre de critères développés dans ce chapitre. L'investissement régional se fera sur fonds propres de la Région, sur les fonds d'autres acteurs publics dont les collectivités locales, et parfois via des ressources FESI lorsque leur additionnalité est démontrée.

4.1 Les paramètres à prendre en compte pour définir la stratégie d'investissement de la région au travers des instruments financiers

Au-delà de la réponse aux défaillances de marché constatées, quelques principes directeurs et paramètres méritent d'être pris en compte pour dessiner la stratégie d'investissement qu'entend poursuivre la Région en matière d'ingénierie financière :

- Le premier principe est celui de la cohérence des instruments avec les priorités fixées **dans les documents stratégiques ayant fait l'objet d'une validation politique par la Région (SRDEII, SRDTL, S3, PDRA, SCRAE, SRADETT)**. **Les concertations en fondement de ces documents pour la prochaine période budgétaire n'ont pour la plupart pas encore été lancées sinon pour le SRADETT, dont les principes directeurs seront pris en compte.**
- Le deuxième principe est celui de la complémentarité de **la stratégie d'investissement de la Région avec les outils de financement existants au plan national** (non-duplication), à savoir les actions de la Banque des Territoires (ex-CdC), Bpifrance notamment, l'Etat et l'Europe.
- Le troisième principe est celui de **la criticité de l'intervention** pour générer un effet démonstrateur/d'entraînement et/ou de massification en faveur du développement économique ou de la transition énergétique du territoire. Cela rejoint la nécessité d'atteindre une masse critique d'intervention pour assurer un niveau de rentabilité satisfaisant des investissements (diversification du portefeuille de risques) et attirer des intermédiaires financiers.

4.2 Les paramètres à prendre en compte pour définir l'intervention des FESI sur les instruments financiers régionaux

Le premier principe d'intervention des FESI est celui du pragmatisme dans l'usage des fonds FEDER au travers d'instruments financiers, à savoir :

- La Région doit cibler un **nombre limité d'intervention** mais ayant une masse critique, afin de garantir une concentration des interventions et limiter le saupoudrage.
- La Région doit cibler l'intervention des FESI sur des interventions où la **valeur ajoutée des FESI est la plus forte**, et produit le maximum de résultats concrets en faveur du développement économique (dans le cadre de la mise en place de nouveaux instruments ou de la consolidation d'instruments qui ont fait la preuve de leur pertinence et efficacité) ou de la transition énergétique du territoire (dans le cadre de la mise en place de nouveaux instruments). Cela rejoint la nécessité d'atteindre une masse critique d'intervention pour assurer un niveau de rentabilité satisfaisant des investissements (diversification du portefeuille de risques) et attirer des intermédiaires financiers.

- La région bénéficie de la présence sur son territoire d'opérateurs volontaires et expérimentés dans la gestion de fonds FESI (ex : France Active, Invest PME). La Région devrait donc logiquement pouvoir s'appuyer sur ces opérateurs, prêts à mobiliser des crédits FESI, sous réserve d'une définition claire des règles en amont et de la disponibilité au sein des services de la Région d'une assistance technique et juridique solide et fiable en matière d'ingénierie financière sur fonds FESI.
- Le deuxième paramètre à prendre en compte est celui de **la nécessaire conformité de l'intervention régionale à la réglementation relative aux aides d'État** (notamment les lignes directrices sur les investissements en faveur du financement des risques et le RGEC).

Ce sont ces principes qui ont été suivis dans le cadre de nos propositions d'intervention.

4.3 Stratégie d'intervention régionale pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales

En réponse aux défaillances de marché présentées dans le précédent chapitre, un certain nombre de pistes d'interventions régionales ont donc été identifiées et se traduisent par :

- La pérennisation d'instruments existants ;
- L'évolution d'instruments pour couvrir les situations de financement sous-optimales ;
- La création d'outils pour couvrir les carences de marché.

Le scénario se dégageant de ces pistes est ainsi celui d'une utilisation accrue des instruments financiers afin de :

- Soutenir la **compétitivité des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** en sortie de crise dans une optique vertueuse de circuit court et de transition écologique,
 - **En apportant des fonds-propres et quasi-fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation**, notamment via les dotations d'un fonds de capital (RSI Capital Développement) et d'un fonds en prêts participatifs (RSI Prêts). Attention ce volet est dépendant des plans de relance Européen et National (2021-2023) concernant le soutien à la compétitivité des entreprises. Les volumétries proposées posent des hypothèses réalistes à date pouvant être remises en question dans les prochains mois ou années ;
 - **En soutenant l'apport de liquidités et le prêt bancaire** via le maintien d'un fonds de garantie (Sud Garantie) généraliste à destination des PME du territoire.
- Faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur un **territoire plus attractif pour l'innovation**, en intensifiant les fonds de création/amorçage et post-amorçage et renforçant les dispositifs de prêt à taux zéro innovation (RSI Capital Innovation, Prêts d'honneur, PTZI)
- **Accélérer la transition écologique et énergétique du territoire** en apportant des fonds propres aux sociétés portant des projets au travers de fonds dédiés (Fonds de Participation en cours de construction, Fonds EnR, dont les modalités d'utilisation des fonds européens devront être précisées au cours de la programmation 2021-2027)

Les outils sont présentés dans la figure ci-dessous ainsi que dans un Tableau (22) qui explicite les défaillances de marché couverte par ces instruments et le périmètre précis de l'intervention régionale. A noter, ces préconisations sont des pistes à tester dans la deuxième partie de l'étude en cours.

Tableau 21 Périmètre de l'intervention régionale via les instruments financiers avec FESI

Intervention régionale préconisée	Option opérationnelle	Tickets	Cibles	Explications	Volumétrie totale du Fonds	Volumétrie REACT EU 2014-2020	Volumétrie FEDER 2021-2027	Calendrier
<i>Volet 1 : Compétitivité des TPE/PME</i>						10M€	Max 50M€	
1. Intervention en quasi-fonds propres pour les PME	Abondement d'un fonds de prêts participatifs à destination des PME en co-investissement (RSI Prêts)	De 10K€ à 500K€	PME et ETI	<p>Raison d'être : Accroître le volume de financements en quasi-fonds propres en direction des TPE/PME et ETI pour restaurer leur capacité d'investissement, augmenter leurs capacités de production, développer un marché ou un produit, ou renforcer le BFR des sociétés en croissance ou retournement</p> <p>Articulation : post PGE, complémentaire à l'offre de financement en fonds propres et en quasi-fonds propres, en cohérence avec les annonces du Plan France Relance et l'intervention régionale prévue sur financement du Plan de Relance Européen</p> <p>Type d'intervention : co-investissement (FEDER concentré, effet levier sur le secteur privé)</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ; Co-investisseurs : secteur bancaire, BA,</p>	Fonds de 40M€ sur 2021-2027 Hypothèses : besoin estimé de recapitalisation des PME et ETI de 720M€ en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et plan de relance national pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 260M€. Besoin restant : 460M€ Intervention en prêts participatifs pour des PME (non ETI) sur 1/2 du besoin (env. 230€), pouvant être couvert pour tiers (75M€) grâce à l'intervention du secteur public avec un effet	NA	20M€ (50% FEDER)	Fin 2021-Début 2022

				investisseurs en capital régionaux ou nationaux Porteurs : gestionnaire de fonds	levier de 1 pour 1 : 40M€			
2. Intervention en fonds propres pour les PME	Abondement d'un fonds de co-investissement pour intervenir en fonds propres auprès des PME en développement (RSI Capital)	300k-2M€	PME et ETI	<p>Raison d'être : accroître le volume de financements en fonds propres en direction des TPE/PME et ETI pour restaurer leur capacité d'investissement, augmenter leurs capacités de production, permettre l'investissement des PME sur des tickets modestes, développer un marché ou un produit, ou renforcer le BFR de la société en croissance</p> <p>Articulation : post PGE, complémentaire à l'offre de financement en fonds propres et en quasi-fonds propres, en cohérence avec France Relance et l'intervention régionale sur financement Plan de Relance Européen</p> <p>Type d'intervention : pari passu ou co-investissement</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ;</p> <p>Co-investisseurs dans l'outil ou dans les entreprises : secteur bancaire, BA, investisseurs en capital régionaux ou nationaux</p> <p>Porteurs : Gestionnaire de fonds</p>	<p>Fonds de 40M€ sur 2021-2027</p> <p>Hypothèses : besoin estimé de recapitalisation des PME et ETI de 720M€ en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et plan de relance national pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 260M€.</p> <p>Besoin restant : 460M€</p> <p>Intervention en fonds propres pour du petit capital développement à destination des PME (non ETI) sur 1/2 du besoin (env. 230M€), pouvant être couvert pour tiers (75M€) grâce à l'intervention du secteur public avec un effet</p>	10M€	20M€ 50% FEDER	Fin de période d'investissement de RSI Capital (priorité 3d) fin 2023

					levier de 1 pour 1 : 40M€				
3. Intervention en garantie pour soutenir le développement des PME	Abondement d'un fonds de garantie régional à destination des PME (Sud Garantie)	10K-1M€	PME	<p>Raison d'être : Soutenir l'accès des entreprises à la dette en phase de développement et sécuriser les prêts pour les banques afin de conserver leur capacité de fonctionnement et d'investissement. Prise de relai du PGE à l'issue des mesures conjoncturelles.</p> <p>Articulation : en cohérence avec les annonces du Plan France Relance et l'intervention régionale prévue sur financement du Plan de Relance Européen, en complément des financements dont il bénéficie déjà</p> <p>Type d'intervention : Garantie à 70%</p> <p>Investisseurs : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, FEDER, Bpifrance</p> <p>Porteurs : Banque publique sans appel d'offre (pouvant être Bpifrance ou le FEI)</p> <p>FEDER : Volumétrie calculée à date à hauteur de 50% de l'intervention publique</p>	Fonds actuel de 20M€ dont 50% de fonds FEDER, avec des difficultés de liquidités observées autour de 2,5 pendant le confinement. A l'issue du PGE un besoin, à suivre, de garantie pouvant aller jusqu'à +100% par an soit jusqu'à 20M€ sur 7 ans	NA	Jusqu'à 10M€	Fin 2021-2022	
<i>Volet 2 : Innovation</i>								26M€	
4. Intervention sur l'amorçage et le post-amorçage	Montée en puissance du fonds régional	De 150 à 500K€	Start-ups et PME innovantes	Raison d'être : maintenir dans le temps le niveau d'investissement dans les	Le volume d'intervention régionale sur	NA	20M€ (50% FEDER)	Fin de période d'investissement de RSI Capital	

	de co-investissement d'amorçage et post-amorçage (RSI Capital)	Jusque 500K€ à 1,5M€ pour les tours de table suivants		<p>start-ups innovantes régionales dans les phases d'amorçage et post-amorçage et d'accompagner le rythme des créations</p> <p>Articulation : complémentaire à l'offre de financement en fonds propres et en prêt d'honneur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>Type d'intervention : co-investissement pari-passu (FEDER concentré, effet levier sur le secteur privé)</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ;</p> <p>Co-investisseurs dans les entreprises: BA, fonds privés de capital-risque</p> <p>Porteurs : gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : Volumétrie calculée à date à 50%</p>	l'amorçage en co-investissement pour la période 2021-2027 est estimé à 40 M€ (voir fiche instrument jointe à ce rapport)			(priorités 3a et 3d innovant) fin 2023
5. intervention en soutien de la création/amorçage des sociétés innovantes	Pérennisation de l'outil de prêt participatif finançant les entreprises innovantes (RSI Prêts) (cf. cet instrument est le même que celui qui couvre l'intervention 1.)	De 15 à 200K€	Start-ups et PME innovantes	<p>Raison d'être : maintenir l'investissement régional dans les start-ups innovantes dans les phases de création/amorçage</p> <p>Articulation : complémentaire à l'offre de financement en fonds propres et en prêt d'honneur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>	Profondeur du fonds nécessaire pour financer 80 projets par an à hauteur de 100K€ en moyenne : 40M€ (correspondant à l'existant). Taux de défaillance constaté de 15%, soit 6M€ à	NA	6M€	A l'issue de la période d'investissement de RSI Prêts – 2022

				<p>Type d'intervention : co-investissement pari-passu (FEDER concentré, effet levier sur le secteur privé)</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ;</p> <p>Co-investisseurs dans les entreprises: BA</p> <p>Porteurs : gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : Volumétrie calculée à date à 100%</p>	prévoir sur la période 2021-2027 pour couvrir le besoin		
--	--	--	--	--	---	--	--

2 autres instruments ont été approfondis au sein de fiches instruments jointes au présent document, pour lesquels un abondement FEDER est possible théoriquement et compte tenu des défaillances de marché ou situations de financement sous-optimales sur lesquelles ils se positionnent, mais pour lesquels un certain nombre de conditions doivent être remplies avant d'envisager une mise en œuvre (maturité de l'écosystème, additionalité du FEDER, solidité des intermédiaires financiers présents sur le marché, possibilité de calculer le flux de projet et d'anticiper la faisabilité/rentabilité de l'instrument...). Enfin, concernant le dernier instrument figurant dans le tableau ci-dessous, le financement par les fonds européens ne sera pas possible eu égard à la composition de l'actionnariat de la structure prévoyant une participation à 30% d'actionnaires privés ; cet outil a tout de même également fait l'objet d'un approfondissement au sein d'une fiche instrument jointe au présent document, compte tenu des défaillances de marché ou situations de financement sous-optimales sur lesquelles il se positionne.

Intervention régionale à envisager	Option opérationnelle	Tickets	Explications
1. Intervention en prêt à taux zéro pour les entreprises innovantes	Abondement d'un fonds de prêts à taux zéro innovation	Tickets entre 500K€ et 3M€	<p>Raison d'être : Soutenir les investissements en R&D difficiles par le canal classique du prêt et répondre à des besoins de financement « sur projet » d'entreprises innovantes</p> <p>Temporalité de mise en œuvre : à l'arrêt de l'intervention existante de Bpifrance (Prêt Innovation FEI)</p> <p>Articulation : avec les dispositifs de prêt à taux zéro de Bpifrance et les différentes aides régionales à l'innovation</p> <p>Type d'intervention : pari passu ou co-investissement</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ;</p>

			Porteurs : Bpifrance
2. Intervention en prêts d'honneurs à destination des TPE/PME et entreprises pour leur création/développement	Abondement des fonds de prêts d'honneur des plateformes d'initiative locales	0-30K€	<p>Raison d'être : Renforcer les dispositifs de prêts d'honneur existants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soutenir la création/reprise et le développement de PME sur le territoire, permettre l'augmentation du ticket moyen de prêt d'honneur régional</p> <p>Temporalité de mise en œuvre : Dès 2022</p> <p>Articulation : Articulation avec les dispositifs de subventions régionales et les différents fonds de prêts d'honneurs existants</p> <p>Type d'intervention : Prêt d'honneur (prêt à taux zéro en quasi-fonds propres)</p> <p>Investisseurs : Région</p> <p>Porteurs : Gestionnaire de fonds de prêts d'honneurs (Plateformes Initiative après appel d'offre)</p>
3. Intervention en fonds propres à destination des projets d'infrastructures ayant trait à la Transition Energétique et Ecologique	Abondement d'un fonds d'investissement à destination des infrastructures de la TEE	De 500k€ à 10M€	<p>Raison d'être : soutenir l'investissement régional dans les infrastructures permettant la Transition Energétique et Ecologique (énergies renouvelables, mobilité durable...)</p> <p>Articulation : complémentaire à l'offre de financement en fonds propres disponible en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (en particulier Région Sud Innovation et Région Sud Investissement)</p> <p>Type d'intervention : co-investissement</p> <p>Investisseurs : Région ; souscripteurs privés</p> <p>Co-investisseurs dans les entreprises: Fonds privés de capital-investissement</p> <p>Porteurs : gestionnaire de fonds</p>

Enfin, un dernier instrument de garantie n'est pas préconisé à court terme en raison d'un manque d'appétence de l'écosystème interrogé à ce stade mais pourrait être pertinent à mettre en œuvre au cours de la période 2021-2027 eu égard aux défaillances de marché identifiées au cours de l'étude :

Intervention régionale préconisée	Option opérationnelle	Tickets	Cibles	Explications	Volumétrie totale du Fonds	Volumétrie FEDER 2021-2027	Calendrier
<i>Volet 3 : Transition Energétique et Environnementale</i>						10M€	
Intervention garantie en pour	Abondement d'un fonds de garantie	80 k€/ticket	Entreprises	Raison d'être : Faciliter l'accès des entreprises au financement bancaire ;	20M€	10M€ (50% de la	A partir de 2023

<p>développer le maillage de bornes de recharge rapide en accès au public au travers d'intervention en fonds propres</p>	<p>régionale à destination des PME et ETI portant des projets de mobilité durable</p>			<p>en effet, ce dernier est difficilement mobilisable en raison de la complexité du modèle économique</p> <p>Articulation : complémentaire à l'offre de financement en fonds propres disponible en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (en particulier d'éventuels outils existant à destination des infrastructures de la TEE)</p> <p>Type d'intervention : Garantie à 80%</p> <p>Investisseurs : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /FEDER</p> <p>Porteurs : Banque publique sans appel d'offre (pouvant être Bpifrance ou le FEI) ou autre intermédiaire financier via appel d'offre</p> <p>FEDER : Volumétrie calculée à date à hauteur de 50% de l'intervention publique</p>	<p>A raison d'un besoin de 1000 bornes dont le coût unitaire s'élève à 100k€ & en estimant que 4 prêts (80M€) sur 5 (100M€) seront remboursés, une provision d'un montant total de 20M€ au sein du fonds de garantie est nécessaire)</p>	<p>volumétrie totale du fonds de garantie)</p>
--	---	--	--	---	--	--

A noter qu'il n'a pas été identifié à ce stade de besoin de mobilisation du FSE en instruments financiers pour la période 2021-2027.

4.4 La gouvernance de la politique régionale des instruments financiers recevant du FEDER

La gouvernance nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie et son suivi est cruciale pour son succès.

La commission européenne propose quatre options de gouvernance aux Autorités de Gestion :

- Option 1 : Investir au capital de personnes morales existantes (1a) ou nouvellement créées (1b) ;
- Option 2 : Confier des tâches d'exécution à des entités mandatées (potentiellement par le biais d'un Fonds-de-Fonds) ; et
- Option 3 : Mettre directement en œuvre des instruments de prêts ou de garantie par l'Autorité de Gestion ;
- Option 4 : Abonder un compartiment Invest EU afin de débloquer une garantie pour des outils proposés par la Banque des Territoires et Bpifrance.

Ces options peuvent être combinées.

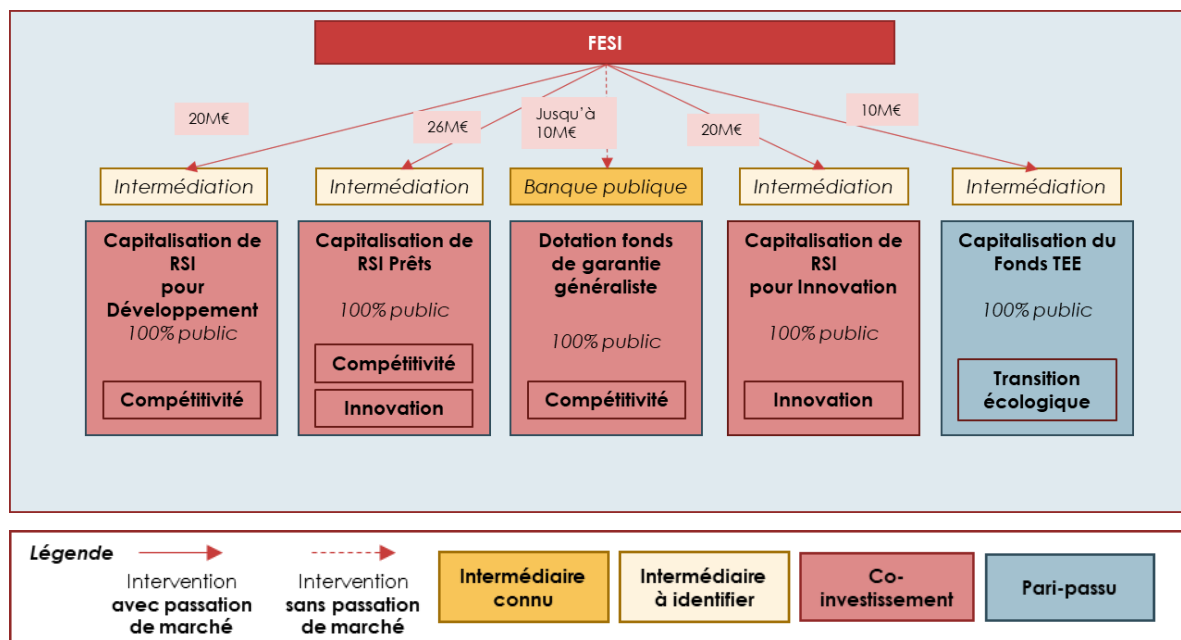
Tableau 22 Présentation des options de gouvernance pour la mobilisation des outils financiers

	Option 1a	Option 1b	Option 2	Option 3	Option 4
Mise en œuvre de la politique régionale	<p>Visibilité de l'AG limitée dans le cas de FCPI et des réseaux bancaires</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région</p>	<p>Création - évolution d'un outil régional sur le modèle de Breiz Up</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région</p>	<p>Création d'une marque régionale sur le modèle de l'Occitanie ou de la Réunion</p> <p>Visibilité de l'AG réduite, nécessitant de prévoir des modalités de communication/coordination dédiée par le gestionnaire</p>	<p>Visibilité de la Région dans les outils</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région</p>	<p>Pas de visibilité des interventions via des outils « sur l'étagère »</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région et les interventions des banques publiques</p>
Mise en œuvre de l'outil	<p>Mise en œuvre rapide</p> <p>Bon contrôle des conditions de mise en œuvre des outils</p> <p>Entité juridique dédiée à la mise en œuvre de l'outil</p> <p>Montants et finalité des investissements directs sont limités aux montants nécessaires à la mise en œuvre de nouveaux investissements</p> <p>Doit être strictement conforme aux constatations et conclusions de l'analyse ex-ante</p> <p>Possible dispersion des outils</p>	<p>Bon contrôle des conditions de mise en œuvre des outils</p> <p>Entité juridique dédiée à la mise en œuvre de l'outil</p> <p>Montants et finalité des investissements directs sont limités aux montants nécessaires à la mise en œuvre de nouveaux investissements</p> <p>Doit être strictement conforme aux constatations et conclusions de l'analyse ex-ante</p> <p>Démarches potentiellement lourdes dans la mise en œuvre de la personne morale</p>	<p>Soutien possible d'une entité expérimentée dans la gestion des fonds structurels en faveur de l'accès au financement des PME (groupe BEI)</p> <p>Contribution possible de l'entité gestionnaire</p> <p>Termes du mandat de gestion à négocier</p> <p>Procédure de sélection des intermédiaires financiers transparente et alignée sur les exigences européennes (concurrentielle)</p> <p>Peu de risque de conflit d'intérêt entre le gestionnaire et les intermédiaires financiers</p> <p>Pas de contrôle de l'AG et peu de risque d'influence politique</p> <p>Synergies possibles entre instruments</p>	<p>Ne nécessite pas un accord de financement, mais exige l'élaboration d'un document de stratégie à présenter au comité de suivi</p> <p>Remboursement ex-post des prêts décaissés ou garanties engagées</p> <p>Mise en œuvre relativement rapide si l'AG a un savoir-faire technique suffisant</p> <p>Contrôle de la Région sur les interventions</p> <p>Risque de conflit d'intérêt, d'influence politique</p>	<p>Ne permet pas un contrôle régional</p>

	Synergies entre outils dépendantes des gestionnaires financiers	Synergies entre outils dépendantes des gestionnaires financiers			
Suivi technique par la Région	Plusieurs interlocuteurs Reporting différencié par outil Consolidation nécessaire avant valorisation Risque d'audit plus élevé et d'inéligibilité des dépenses	Plusieurs interlocuteurs Reporting différencié par outil Consolidation nécessaire avant valorisation Risque d'audit plus élevé et d'inéligibilité des dépenses	Regroupement des instruments financiers sous un fonds de fonds, permettant une vision de l'ensemble des instruments et une consolidation du reporting	Un seul niveau de reporting et de suivi Contrôle direct des conditions de mises en œuvre Risque d'audit plus élevé et d'inéligibilité des dépenses	Reporting réalisé par le groupe BEI
Organisation de la Région	Investissements via la SCI et en direct dans les fonds d'investissement régionaux	Investissements initiaux dans le fonds de co-investissement Exige la création du fonds et la sélection d'une société de gestion	Valable surtout dans des contextes particuliers, à savoir de dispersion des ressources et de multiplication des outils et intermédiaires financiers, et d'existence de Fonds ciblés sur des infra-territoires Exige un ETP auprès du gestionnaire de Fonds de Fonds pour suivre les dossiers	Nécessité d'avoir des compétences légales, techniques et humaines Peut nécessiter la mobilisation d'une équipe dédiée au sein de l'AG Soumise à la législation nationale pour l'autorisation explicite de l'AG à octroyer des prêts et émettre des garanties Synergies limitées avec les outils non gérés directement par l'AG	
Opérateur financier	Opérateurs historiques	Opérateurs historiques et nouveaux	FEI, Bpi France (à tester)	Opérateurs historiques, régie régionale	Bpifrance, Banque des Territoires
Partenaires financiers	Investisseurs privés et publics	Investisseurs privés et publics	Investisseurs privés et publics, BEI	Investisseurs historiques	Bpifrance, Banque des Territoires
Frais de gestion	Jusque 10% des dotations des fonds	Prévoir un maximum de 10%	Deux niveaux de frais de gestion : ceux de l'intermédiaire financier, prévoir 3% du total des sommes versées plus un	Ne sont pas éligibles, mais peuvent être couverts au titre de l'Assistance Technique	Non connu à ce jour mais implique plusieurs intermédiaires à

			bonus à la performance en plus de la rémunération des intermédiaires financiers des fonds eux-mêmes jusque 10% au total		savoir le groupe BEI, la Banque des Territoires, puis la société d'investissement
Coût du changement	Aucun	Nécessité d'avancer des crédits au démarrage de l'instrument avant de récupérer les crédits recyclables des fonds arrivés à extinction Temporalité adéquate de la relance post-Covid	Onéreux à mettre en place : entre 50K€ et 100K€ de conseil juridique initial Chronophage et très complexe à mettre en place, il est important de prévoir de 18 mois à 24 mois avant le début de programmation le montage d'un tel fonds, avec une importante mobilisation des services de la Région. Il faut par ailleurs prévoir le temps de contractualisation de ce Fonds de Fonds avec les intermédiaires financiers des Fonds.	Aucun	Aucun
Utilisation des crédits UE	Complexité de la mise en œuvre d'une passation de marché (sélection d'un opérateur financier) pour la Région Complexité de la mise en œuvre et du suivi pour l'opérateur financier Absence d'un chargé de suivi IF/FESI	Complexité de la mise en œuvre d'une passation de marché (sélection d'un opérateur financier) pour la Région Complexité de la mise en œuvre et du suivi pour l'opérateur financier Absence d'un chargé de suivi IF/FESI	Demandes de décaissement de FEDER se font au niveau du Fonds de Fonds et non au niveau de chaque outil Permet d'attirer des financements mis à disposition par l'ex-plan Junker (aujourd'hui Invest EU)	Aisance de la passation de marché Complexité de la mise en œuvre du suivi pour l'opérateur financier Absence d'un chargé de suivi IF/FESI	Sous la responsabilité du groupe BEI

Compte tenu des pistes d'intervention régionales envisagées et des options de gouvernance proposée par la Commission Européenne pour la gestion des fonds FEDER sur les instruments financiers, et afin d'assurer la pérennisation des outils régionaux ayant fait la preuve de leur pertinence et efficacité sur le territoire, nous proposons une structuration telle que présentée dans le schéma ci-dessous :



Par ailleurs, il est à souligner **l'importance pour la Région de mobiliser les ressources nécessaires et dédiées à l'animation et le suivi de l'intervention régionale via les instruments financiers**. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette mobilisation a été importante au cours de la précédente période de programmation avec le développement du **FIER** comme une bannière régionale et la création de la société **Région Sud Investissement**, au sein de laquelle sont intégrés les instruments **RSI Capital** et **RSI Prêts**, et devra être approfondie au cours de la prochaine programmation.

4.4.1 Modalités de réexamen de l'évaluation ex ante

L'ensemble des instruments financiers mis en place par la Région dans le cadre du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 feront l'objet d'un suivi annuel sur la base d'un rapport annuel intégrant, outre les indicateurs de performance des fonds et des entreprises définis dans les fiches instruments jointes au présent document, des données générales sur le portefeuille d'investissement et les activités des entreprises investies.

Un point spécifique dédié aux instruments financiers sera inscrit à l'ordre du jour du Comité de suivi des fonds européens.

Dans le cadre de l'examen de la réserve de performance à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du PO (2025), les instruments financiers co-financés par le PO (dont le fonds de co-investissement) feront l'objet d'un examen spécifique sous un triple point de vue :

- Réexamen de la stratégie d'intervention et de sa pertinence (évolution des besoins, évolutions des conditions de marché, évolutions des instruments financiers existants dans le paysage du financement ou apparition de nouveaux instruments) ;

- Effectivité de la mise en œuvre (difficultés rencontrées, problèmes à résoudre) ;
- Premiers effets des interventions.

Cette évaluation devra conclure ou non à la pérennisation des instruments dans les conditions définies à l'origine.

Annexe A Eléments de contexte

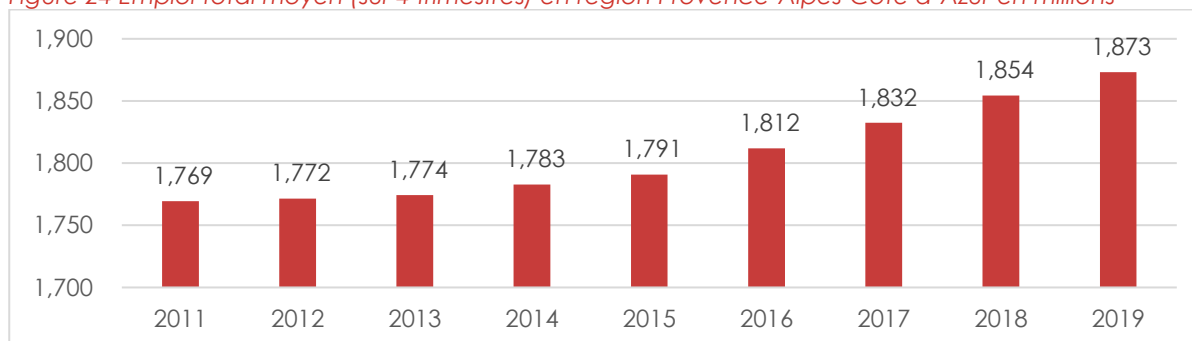
A.1. Les chiffres clefs du territoire

Le tissu économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est caractérisé par un secteur tertiaire marchand et non marchand principal pourvoyeur d'emplois : il représente 83% des 1 819 544 emplois comptabilisés au deuxième trimestre 2020. Porté par le littoral, le climat et le patrimoine local, le territoire est **fortement touristique**. Le poids du tourisme représente ainsi 18Md€ en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 13% du PIB. Le produit intérieur brut en 2015 a été estimé par l'INSEE à 154,8 milliards d'euros.

A.2. L'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le nombre d'emplois dans les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 1,873 million en 2019. L'emploi régional a connu une augmentation significative depuis 2014 après une période de quasi-stagnation entre 2011 et 2013.

Figure 24 Emploi total moyen (sur 4 trimestres) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en millions



Source : DIRECCTE PROGRAMME

La majorité des emplois en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018 se situent dans la branche des services (70,5%), suivi du commerce (14%), de l'industrie (9,10%) et enfin de la construction (6,4%).

Tableau 23 Répartition de l'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par branche (2018)

	Part (en %)	Emploi (en millions)
Industrie	9,10%	170
Construction	6,40%	120
Commerce	14%	262
Services	70,50%	1320

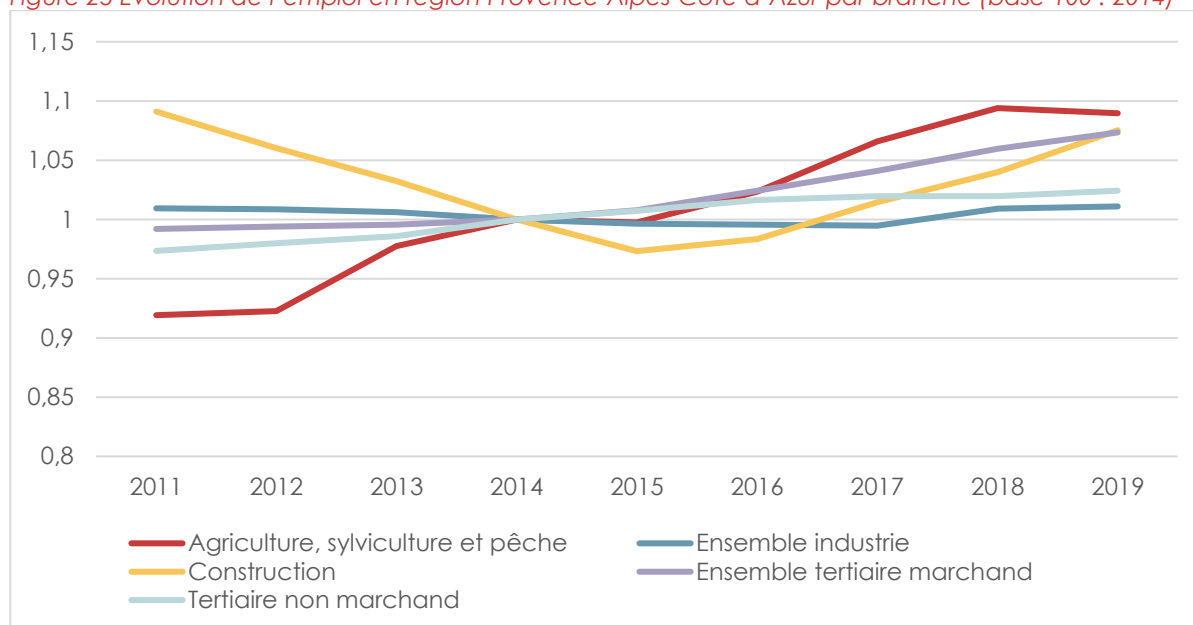
Source : CCI PROGRAMME 2019

Concernant les **embauches par secteurs d'activités** depuis 2014:

- la branche **Agriculture** a connu une hausse significative depuis 2011, avec une augmentation de près de 20% ;
- l'embauche dans le secteur de la **Construction** a subi un fort déclin de 2011 à 2015 suivi par un retour en 2019 à son niveau pré-2011.

- L'Emploi Tertiaire marchand est en hausse depuis 2011, après une phase de stagnation sur la période 2011-2014,
- Enfin on observe une stagnation des embauches dans **l'Industrie** et dans une moindre mesure du tertiaire non marchand.

Figure 25 Évolution de l'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par branche (base 100 : 2014)



Source: INSEE, DIRECCTE PROGRAMME

Ainsi, près de la moitié des emplois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont comptés dans le secteur Tertiaire marchand (48%), un tiers dans le tertiaire non marchand et 9% dans l'industrie.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur demeure également une **région industrielle de poids**. Avec **23 600 entreprises** et 4 Md€ d'investissements en capital fixe par an, l'industrie régionale contribue à 11% de la valeur ajoutée régionale. L'**industrie lourde** et la **chimie** sont au cœur de cette activité industrielle.

La **métropole d'Aix-Marseille-Provence** représente par ailleurs 50% du PIB et 60% des projets d'implantations internationales.

Tableau 24 Emploi régional par secteurs

	Emploi salarié avec intérim réaffecté (en nombre)		
	2020T2	2020T1	2019T2
Agriculture, sylviculture et pêche	22 202	23 432	23 455
Industrie	162 703	161 977	166 906
Construction	116 381	110 061	119 519
Tertiaire marchand	879 769	904 958	917 678
Tertiaire non marchand	638 489	644 460	642 921

Ensemble	1 819 544	1 844 889	1 870 479
----------	-----------	-----------	-----------

Source : Direccte

A.3. Les Entreprises du territoire

La CCI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur recense en 2019 548 547 établissements (comprenant les micro-entreprises et établissements distincts d'entreprises), en augmentation de 4,5% depuis 2018 et de 34% depuis 2014 selon les chiffres de la DIRECCTE).

En moyenne sur la période 2014 à 2017, un établissement français sur dix est localisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,73% en moyenne sur 4 ans).

Tableau 25 Stock d'établissement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

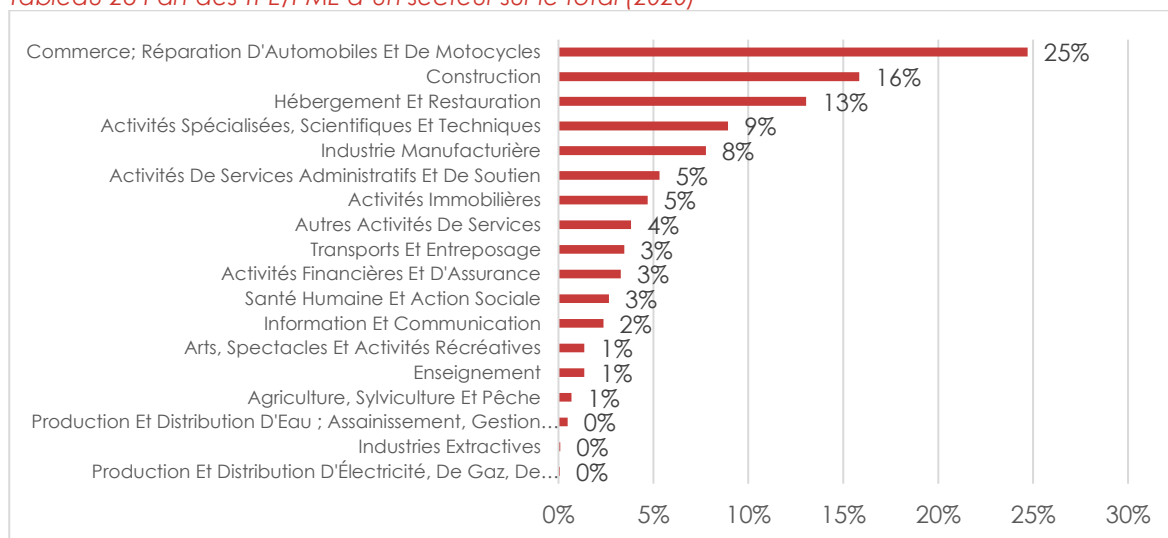
Année	Nombre d'établissement	Part sur le total français
2019	548 547	(manquant)
2018	524 494	(manquant)
2017	486 113	10,70%
2016	452 901	10,75%
2015	438 843	10,73%
2014	408 958	10,76%

Source : Insee, CCI et DIRECCTE. Les chiffres sur le total des établissements français sont manquant sur la période 2018 à 2019. En outre, les auto-entreprises n'ayant pas déclaré de CA ne sont pas comptabilisées.

La région héberge 435 951 PME. Parmi celles-ci (entreprises de moins de 250 effectifs, avec un bilan de moins de 43 m€ et un CA maximum de 50 m€) près des deux tiers des entreprises (63%) se situent dans 4 secteurs distincts :

- le secteur du **commerce**, de la réparation d'automobiles et de motocycles (1 entreprise sur 4)
- le secteur de la **construction** (16% du total, soit une entreprise sur 7)
- **l'hébergement et restauration** (13%)
- les **activités spécialisées**/scientifiques/techniques (9%).

Tableau 26 Part des TPE/PME d'un secteur sur le total (2020)



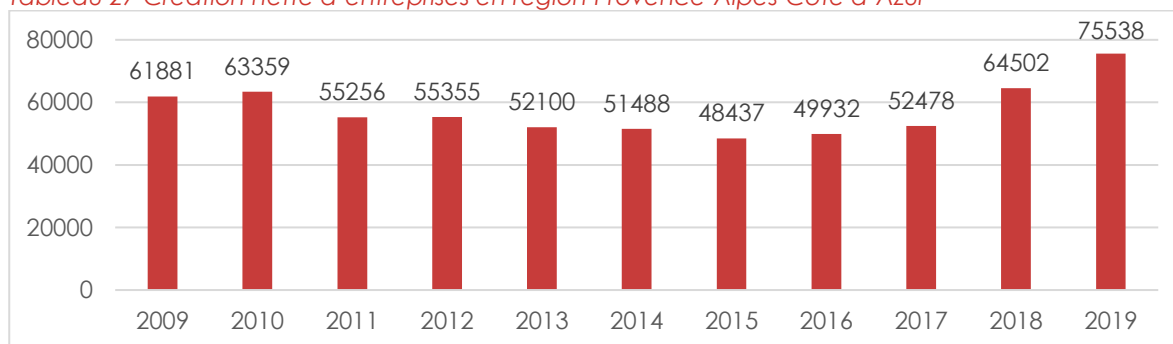
Source : Insee

A.4. Création des TPE et PME

Sur la période 2014 à 2019, le nombre d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur augmente de 57 062 entreprises par an en moyenne (net des défaillances d'entreprise).

La tendance de création nette d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur a subi un déclin sur la période 2010 à 2015 (57 590 créations nettes en moyenne sur cette période) pour ensuite significativement remonter et dépasser le niveau de 2010 en 2019 (75 538 créations nettes en 2019 comparées à 63 359 en 2010).

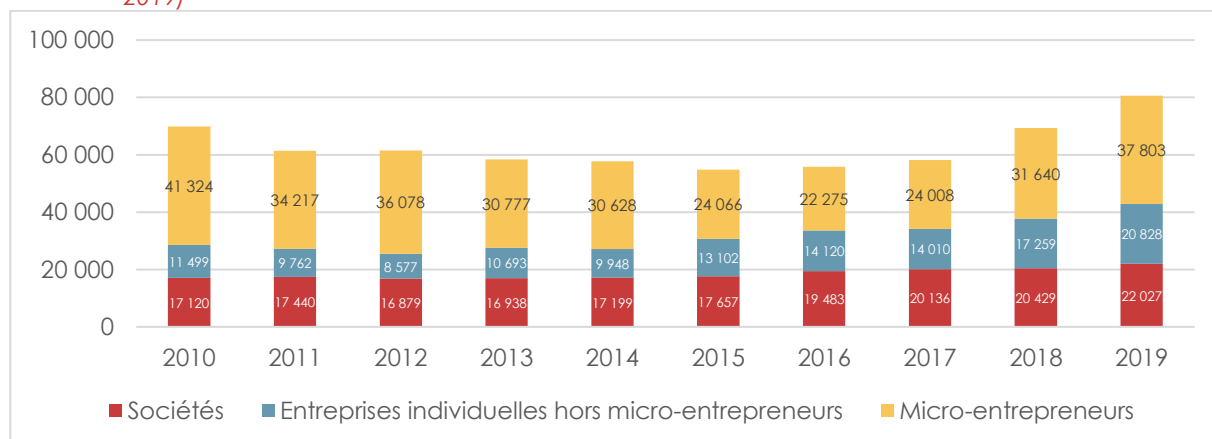
Tableau 27 Création nette d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : DIRECCTE PROGRAMME

La hausse des **créations nettes** d'entreprises dès 2015 s'explique par croissance quasi-constante des créations d'entreprises en région depuis 2015 ainsi que par un déclin du nombre de défaillances d'entreprises (voir section suivante). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît donc une dynamique, un rebond faisant suite à une tendance négative observée depuis 2010.

Figure 26 Création d'entreprises par type d'entreprise en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2010-2019)



Source : Insee, DIRECCTE PROGRAMME, CCI PROGRAMME

A.5. Défaillances

En 2018 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le ratio de création sur la défaillance est de 13,3 entreprises créées pour une entreprise défaillante. Supérieur à la valeur de 2017 (9,7 entreprises créées pour une défaillante), ce ratio était jusqu'en 2020 tendancielle en baisse.

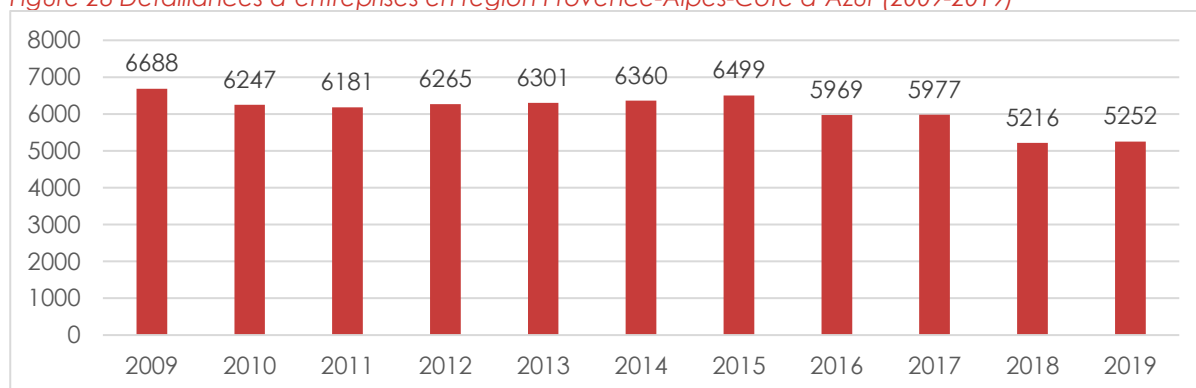
Figure 27 Nombre d'entreprises créées et de défaillances d'entreprises (2017-2018)

Année	Nombre d'entreprises créées	Part défaillances
2018	69 743	5 240
2017	58 455	6 007

Source : Insee

Les défaillances d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en effet en constante baisse depuis 2014 après un léger rebond en 2012-2013. Cette tendance observée depuis 2014 est plus forte en région Provence-Alpes-Côte d'Azur que sur la moyenne de la France entière.

Figure 28 Défaillances d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2009-2019)



Source : Insee, DIRECCTE PROGRAMME

A.6. Transmissions d'entreprises (enquête)

Des données sur les transmissions d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent être inférées à partir de l'Enquête en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la transmission réalisée par la CCI.

En 2013, sur 195 587 entreprises pour lesquelles des données sont disponibles, 28% ont un chef d'entreprise d'au moins 55 ans, soit 55 738. Celles-ci représentent environ 283 648 emplois. Par rapport à 2011, ce sont 5 % d'entreprises et d'emplois supplémentaires potentiellement concernés en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

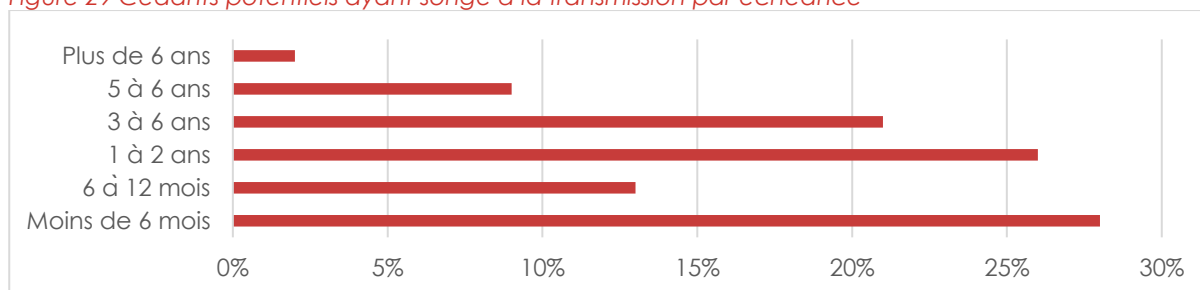
Sur un échantillon de 9 874 répondants, chefs d'entreprises d'au moins 55 ans, 55 % n'ont pas songé à la transmission de leur entreprise. 62% de ces dirigeants considèrent qu'il est trop tôt pour penser à la transmission de leur entreprise, 30 % ont répondu qui souhaitent poursuivre leur activité (sans donner de précision).

37 % des répondants ont songé à la cession de leur entreprise. Les principales attentes exprimées par les cédants potentiels enquêtés (qui songent à la transmission de leur entreprise) sont :

- Être mis en relation avec des repreneurs (48 % des besoins exprimés),
- Être informé et conseillé sur les démarches à réaliser (24 %),
- Être accompagné dans la démarche de transmission (9 %).

Plus d'un chef d'entreprises sur 4 (souhaitant céder son entreprise) a une **échéance de très court terme** (moins de 6 mois).

Figure 29 Cédants potentiels ayant songé à la transmission par échéance



Source: Enquête en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la transmission d'entreprises

Parmi les dirigeants de 55 ans et plus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 37 % déclarent songer à la transmission de leur entreprise. Selon les territoires, cette part varie de 35 % dans les Bouches-du-Rhône et le Var à 45 % dans les Hautes-Alpes. Selon les grands secteurs, elle varie de 35 % dans la construction à 39 % dans l'industrie. Elle atteint 44 % dans l'activité des hôtels-café-restaurants. La retraite est la raison avancée par 91 % des dirigeants ayant songé à la transmission.

71 % des cédants potentiels ayant songé à la transmission pensent transmettre à un tiers et 45 % des cédants potentiels ayant songé à la transmission n'ont pas encore commencé l'opération.

64 % des dirigeants qui songent à la transmission sans la préparer considèrent qu'il est « trop tôt » pour lancer l'opération. En outre, 14 % des dirigeants ayant songé à la transmission ont besoin d'informations supplémentaires avant de commencer l'opération de transmission.

Les CCI recommandent une préparation de 3 à 5 ans avant l'échéance pour une transmission d'entreprise en général, 1 à 3 ans pour un commerce.

Les difficultés exprimées par les cédants potentiels concernent l'identification d'un repreneur adéquat (un entrepreneur sur 4), d'un bon interlocuteur pour accompagner la cession de l'entreprise (24%) et enfin savoir où chercher le repreneur.

Tableau 28 Difficultés exprimées par les dirigeants qui songent à transmettre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Difficulté exprimée	Pourcentage de dirigeants exprimant cette difficulté
Trouver le bon repreneur	26%
Trouver les bons interlocuteurs	24%
Savoir où trouver les repreneurs	22%
Évaluer la valeur de l'entreprise	4%
Présenter l'entreprise à un repreneur	3%
Réaliser un état des lieux	2%
Autres difficultés	19%

La principale attente des repreneurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (sur la base de l'enquête) est sur la mise en relation avec des repreneurs potentiels (près d'un entrepreneur sur deux, 48%).

Tableau 29 Principales attentes identifiées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (en % de besoins exprimés)

Attentes exprimées	48%
Être mis en relation avec des repreneurs	48%
Être informé et conseillé sur les démarches	24%
Être accompagné dans la démarche	9%
Autres	19%

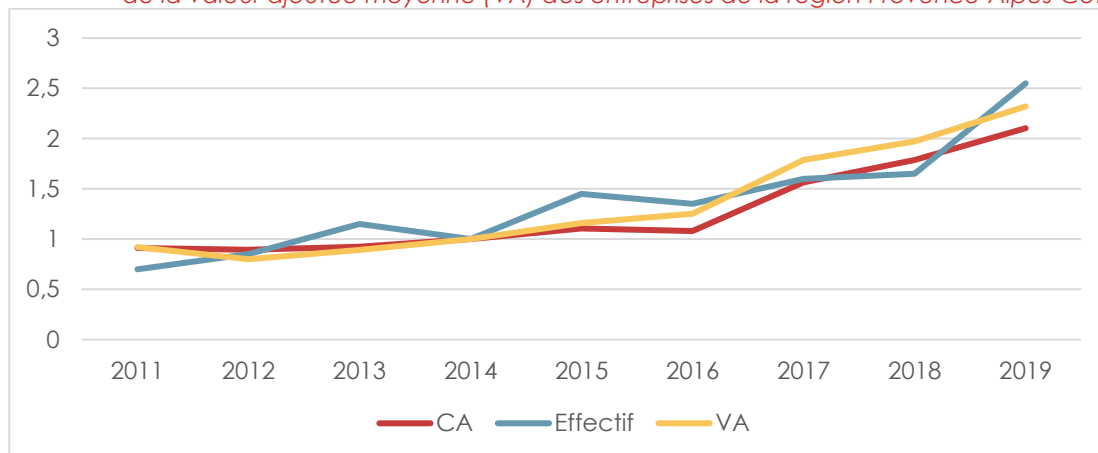
Avec 28 % des entreprises régionales concernées d'ici 10 ans et une préparation tardive, **l'enjeu de la transmission apparaît ainsi comme majeur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

A.7. Développement des TPE/PME

Deux indicateurs d'activité économique d'entreprise ; le chiffre d'affaires moyen (CA) et les effectifs moyen (effectifs moyen par année) des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; ont significativement cru entre 2014 et 2019. Ce résultat prend en compte la variation de ces indicateurs et le nombre d'entreprises pour lesquelles les données sont disponibles à chaque période.

De même, la valeur ajoutée moyenne générée par les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a également augmenté, bien que cette croissance soit caractérisée par une forte variation au sein des entreprises et est donc assujettie à plus de précaution.

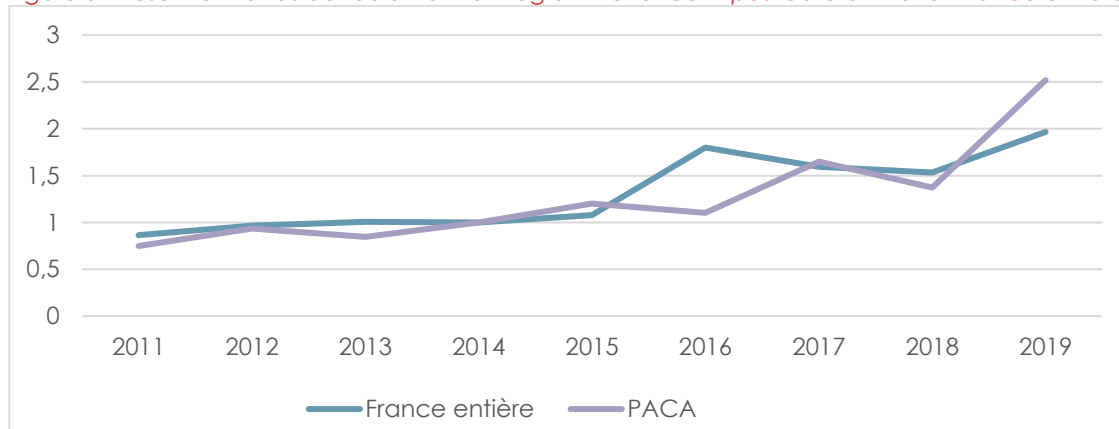
Figure 30 Indice base 100 en 2014 : Evolution du chiffre d'affaires moyen (CA), des effectifs moyens et de la valeur ajoutée moyenne (VA) des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source: DIANE (BvD)

L'évolution des besoins en fonds de roulement des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est comparable à celle de la moyenne française (métropolitaine), à savoir que le taux de croissance de cet indicateur augmente significativement à partir de 2015 après une période de croissance plus faible mais constante entre 2011 et 2014.

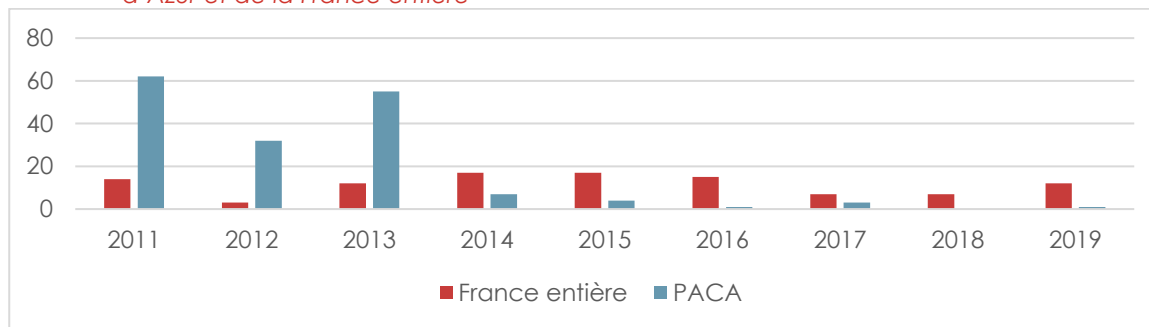
Figure 31 Besoin en fonds de roulement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et France entière



Source : DIANE (BvD)

Le levier financier des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est mesuré par le ratio dettes sur fonds propres. Le ratio dette sur fonds propres moyen des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur était en moyenne sur la période 2011 à 2013 cinq fois le ratio moyen de l'ensemble des entreprises françaises. Ce ratio pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est significativement réduit à dater de 2014, devant cinq fois plus bas que celui des entreprises françaises. Passé cette date, **les entreprises de la région semblent alors être moins dépendantes des financements externes que la moyenne française**. Il est toutefois important de noter que la moyenne pré-2014 est caractérisée par une grande volatilité pour les entreprises de la région.

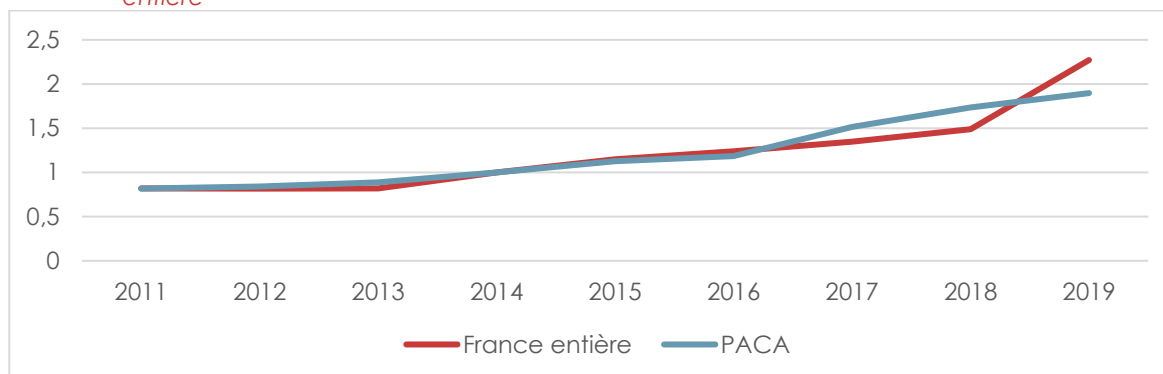
Figure 32 Ratio dettes sur fonds propres moyens des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la France entière



Source : DIANE (BvD)

Selon l'évolution très similaire des fonds propres moyen des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'ensemble des entreprises françaises (voir figure ci-dessous), le ratio dettes sur fonds propres semble chuter pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur post 2014 dû à diminution du recours à l'endettement des entreprises (en termes de valeurs).

Figure 33 Evolution des fonds propres moyens de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et France entière



Source : DIANE (BvD)

A.8. Risque de défaillances des entreprises

Les risques de défaillances des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent être inférés via le score AFDCC (Association Française Des Crédit managers et Conseils), indice composite mesurant les risques de défaillances des entreprises sur la base de 6 indicateurs.⁴¹

Selon ce score, une entreprise sur deux a des risques de défaillance faibles. 42% des entreprises de région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont des risques de défaillances au-delà de la normale dont 22% ont des risques de défaillance très élevés.

41 Les six indicateurs sont la rentabilité opérationnelle (EBIT / CA), l'impact financier (charges financières nettes / EBITDA), le fonds de roulement (en jours de CA), la trésorerie nette (en jours de CA), la capacité de financement et le poids des dettes fiscales et sociales (en% de la VA). Source : <https://www.afdcc.fr/le-score-afdcc-3-un-outil-au-service-des-credit-managers/>

Tableau 30 Nombre d'entreprise et part des entreprises par niveau de risque de défaillances (Score AFDCC, période 2014-2019)

	Nombre d'entreprises	Part des entreprises par risque	Part des entreprises par groupe de risques (élevé, normal, faible)
Risque très élevé	15023	22%	42%
Risque élevé	5762	8%	
Risque assez élevé	7675	11%	
Risque normal	5718	8%	8%
Risque assez faible	6056	9%	50%
Risque faible	10065	15%	
Risque très faible	11829	17%	
Risque minimale	6104	9%	
Total de l'échantillon	68232	100%	

Source : DIANE (BvD)

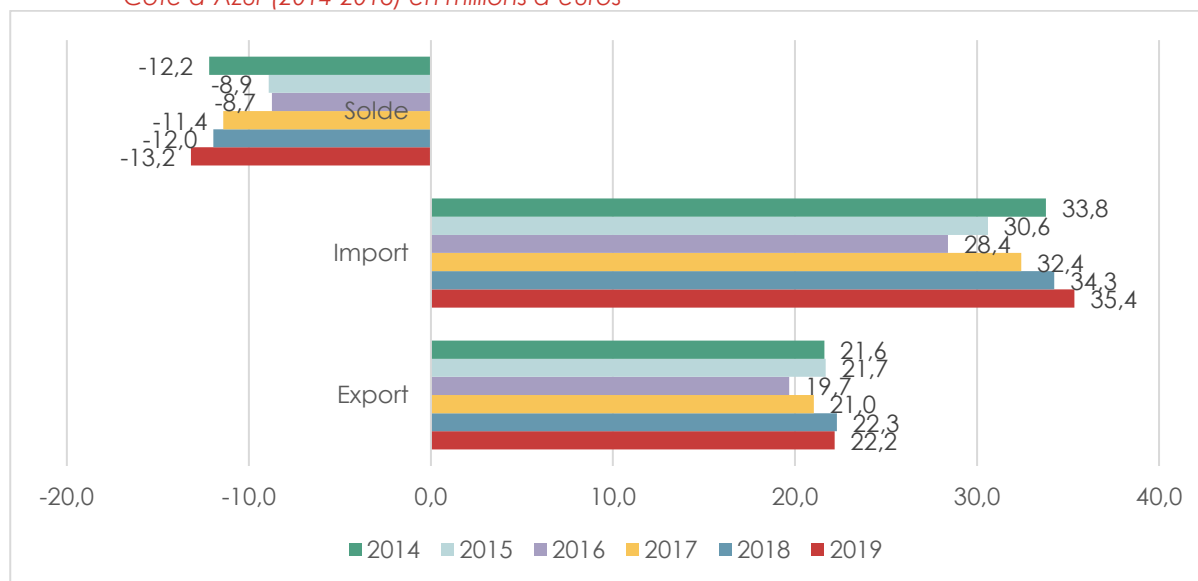
A.9. Commerce extérieur des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec 22Md€ de produits et services exportés en 2019, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se maintient au 7^{ème} rang des régions françaises exportatrices. Après un recul initié en 2014, le déficit commercial (solde négatif) se stabilise à un peu plus de 8,7 milliards d'euros en 2016 avant de se creuser trois ans plus tard au-delà de son niveau de 2014 (déficit de 13,2 milliards d'euros).

Le solde commercial déficitaire de la région se creuse ainsi depuis 2014, passant de -12,2 Md€ à -13,2 Md€.

Le solde commercial de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se réduit entre 2014 et 2016 suite à une réduction des importations plus forte que la réduction des exportations des entreprises de la région (ce solde néanmoins retrouve puis dépasse son niveau de 2014 en 2018 et 2019 respectivement).

Figure 34 Solde commercial, importations et exportations des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2014-2016) en millions d'euros



Source : Douanes, https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/Brochures/Reg_21.pdf

Les secteurs prépondérants dans les exportations des entreprises de la région sont les **produits industriels** (51%), les **équipements mécaniques et matériels électriques/électroniques** (13,4%) suivi des **produits pétroliers raffinés** (10,4%).

Tableau 31 Exportation par secteur en 2017 et 2018

Secteur	Part 2018	Part 2017
Produits agricoles, sylvicoles, pêche et aquaculture	2,9 %	3,5 %
Hydrocarbures, industrie extractive, électricité, déchets	2,4 %	2,2 %
Produits des industries agricoles et alimentaires	8,4 %	8,7 %
Produits pétroliers raffinés et coke	10,4 %	9,1 %
Équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques	13,4 %	12,7 %
Matériels de transport	10,3 %	9,1 %
Autres produits industriels	51,5 %	54,2 %
Produits divers	0,7 %	0,6 %
Produits agricoles, sylvicoles, pêche et aquaculture	2,9 %	3,5 %

Source : CCI, Chiffres clés 2019

A.10. Synthèse des 1 200 réponses à l'enquête export 2016

1 200 entreprises (exportatrices) ont répondu en 2016 à l'enquête réalisée par la CCI sur les exportations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il ressort de cet échantillon que les entreprises de la région réalisent en moyenne 32 % de leur chiffre d'affaires à l'export.

Concernant les branches d'activités : l'agroalimentaire, le BTP et les industries sont les branches d'activités les plus enclines à l'exportation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, suivi de près par la logistique (transport) et les TIC.

Tableau 32 Répartition des entreprises exportatrices par activité

Secteurs	% d'exportations
Agroalimentaire	15%
BTP	15%
Industries – Service à l'industrie	16%
Logistique Transport	9%
TIC	8%
Textile Mode	6%
Loisirs Tourisme	5%
Habitat Décoration	5%
Culture Média	4%
Santé Bio Tech	4%
Mer Nautisme	3%
Senteurs Cosmétiques	3%
Environnement Énergies renouvelables	3%
Chimie - Pétrochimie - Plasturgie	3%
Aéronautique – Spatial	1%
Optique – Photonique	0,5%
Nucléaire	0,2%

Source : Enquête export PROGRAMME 2016

Les répondants à l'enquête se déclarant exportateurs réguliers concentrent 93 % du CA à l'export du total des enquêtés, ils représentent en outre 83 % des entreprises enquêtées ayant une implantation à l'étranger.

35 % de ces exportateurs réguliers utilisent des services d'accompagnement à l'export, 37 % prévoient une augmentation de leur activité à l'export et 58 % un maintien.

Les entreprises exportatrices citent en priorité l'Allemagne comme pays client : en 2016 24 % des exportateurs régionaux échantillonnés déclarent y exporter (contre 19 % en 2014, d'après l'enquête réalisée la même année). Ce pays est suivi par l'Italie, l'Espagne, les États-Unis, la Suisse et le Royaume-Uni.

Parmi les entreprises régionales implantées à l'étranger, 43 % ont choisi les États-Unis ou l'Espagne. Les entreprises enquêtées sont peu internationalisées. Seules 5 % d'entre elles déclarent avoir au moins un quart de leurs capitaux détenus par une société étrangère. Les principaux pays détenteurs des capitaux sont l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Tableau 33 Principales zones d'exportation en 2016

Zones	% d'exportations
Europe zone euro	65%
Europe hors zone euro	32%
Amérique du nord	17%
Asie centrale/méridionale	2%
Proche et moyen orient	8%
Maghreb	16%
Afrique francophone	8%
Afrique non francophone	5%
Asie du Sud-Est	11%
Océanie	2%
Amérique latine	4%

Source : Enquête export PROGRAMME 2016

Le financement de la démarche à l'international arrive en tête des besoins (cité par 43 % des répondants), suivi de la prospection de nouveaux marchés (citée par un tiers) puis, ex æquo l'information sur les pays et marchés et la maîtrise des contraintes juridiques et réglementaires (23 %). On ne distingue pas de besoin spécifique aux filières ou aux profils d'exportateurs. Par rapport à l'enquête 2014, le besoin de financement de la démarche à l'international est deux fois plus cité.

Tableau 34 Perspective de maintien ou de développement à l'export 2016

	% des entreprises
Augmenter	27%
Diminuer	11%
Se maintenir	63%

Les principaux services d'accompagnement dans le financement de l'internationalisation des entreprises en 2016 sont bien sûr Bpifrance, la CCI et Ubifrance (près d'une entreprise sur deux citant Bpifrance comme étant le service primordial).

Tableau 35 Principaux services d'accompagnement cités en 2016

Services d'accompagnements	
BPI-COFACE	46%
CCI	34%
UBIFRANCE	31%
Banques, Consultants, Experts-comptables	5%
Fédérations/Syndicats professionnels	3%
Club d'exportateurs	2%

Réseaux/ Pôles de compétitivité/ PRIDES	2%
CCI françaises à l'étranger	2%

Source : MESRI-SIES

Annexe B Instruments financiers soutenus par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nom	Type d'outil	Typologie de projets ou d'entreprises	Phase de la vie de l'entreprise/du projet	Période d'investissement	Ticket (€)	Ticket moyen	Volume investis	Profondeur du fonds	Dossiers reçus par an	Dossiers financés par an	Effet levier	Montant FESI
Sud Garantie	Garantie bancaire	Toutes PME de tous secteurs	Toutes phases de vie	Depuis 2018	1 000-1,8M€	290K€ de prêt	46,8M€ de prêts	20M€	-	170	14	10M€
Région Sud Investissement Prêts	Prêts participatifs	Entreprise de moins de 50 salariés et CA de moins de 10M€	Toutes phases	2019-2022	15K-200K€	100K€	16,3M€	39M€	-	70	-	12M€
Région Sud Investissement Capital	Prises de participation	PME innovantes, industrielles ou de service	Création, développement	2017-2023	200K€-2M€	600K€	30M€	54M€	200	10	A minima 1 pour 1	27M€
Sud Attractivité	Avance remboursable	Toute entreprise	Développement	-	500K-1M€	570K€	4M€ en avance remboursable	-	-	7	0	-
Sud Défensif	Avance remboursable	Entreprise en difficultés conjoncturelles	Rebond	-	0-350K€	330K€	3,6M€ en avance remboursable	-	-	11	0	-
France Active Garantie	Garantie	Entreprises à impact	Création/développement	-	1 000-200K€	41K€	3,9M€	-	600	200	20	-
France Active apport associatif	Apport associatif - fonds propres	Associations employeuses	Création, développement, rebond	-	1 000-30K€	20K€	-	400M€	600	30	3	-

France Active Investissement	Fonds propres	ESS et entreprises à impact	Emergence, création, développement, rebond	-	1 000-1,5M€	60K€	-	200M€	600	40	3	-
Plateformes Initiative	Prêts d'honneur	Jeunes PME	Création, développement, reprise	-	0-15K€ en création, 0-30K€ en développement et reprise	6,3K€	-	13M€	10 000	2500	8,3	-
Fonds TTPE	Prêt à taux 0	Très petites entreprises	Développement, rebond	-	10K€ forfaitaire	10K€	-	1M€	-	100	5,6	-
Fonds COVID-Résistance	Prêts	TPE impactées par le COVID-19	Rebond	-	3K-10K€	7K€	-	30M€	5 255	-	-	-
Prêt Rebond	Prêts à taux 0	TPE/PME en difficultés suite COVID-19	Rebond	-	10K-200K€	-	-	-	-	-	-	10M€

Annexe C Fiches descriptives par outil financé par la Région

C.1. Sud Garantie

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Garantie bancaire
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2018
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire: EPIC Bpifrance
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument: 20M de dotation dont 10 M de FEDER permettant de garantir une cible de 143M€ de prêts
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les banques, notamment Bpifrance et l'UE
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation)d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> Montant maximum de la garantie : 1,3M€ sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé) Montant maximum du prêt : 1,8M€ Moyenne : 250K en montant de prêt Condition d'intervention: garantie jusqu'à 70%, garantie gratuite Durée d'investissement : moyen ou long terme, maximum 10 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : toutes PME (dont microentreprises) Types de besoins : prêt
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tout secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : tout stade de vie (création, développement, renforcement de trésorerie, reprise, transmission)
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : non
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 168 dossiers accordés en 2019 (année de démarrage du fonds) Fonds débloqués par projet en moyenne: 290K en moyenne soit un total d'environ 40 600K par an, majoritairement garantis à hauteur de 70%
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : remplace le FRG qui avait un périmètre d'intervention et des dotations moins larges
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 10M de la région FEDER : oui, 10M
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, FEDER, Bpifrance
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif: 14 Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND

Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. • Garantir le maximum de projets permettant la réalisation des objectifs des accords de Paris sur le climat • 600 à 700 entreprises accompagnées à 5 ans
--------------------------	--

C.2. RSI Prêts

_Catégorie	• Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de co-investissement (prêts participatifs)
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2019 en tant que RSI Prêts (anciennement PROGRAMME Emergence)
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : ACG Management • ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND • Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 39M • Fonds publics : 29M par la Région • FEDER : oui, 12M
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : créé par la Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (par le biais d'une société dont elle est seule actionnaire), FEDER
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 15K ; • Maximum : 200K • Moyenne : 100K • Condition d'intervention : cofinancement privée d'un montant équivalent nécessaire • Durée d'investissement : en moyenne 5 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : toutes les entreprises de moins de 50 salariés et ayant un CA de 10M max + entreprises concourant à la réalisation des objectifs fixés par les accords de Paris • Types de besoins : prêt, fonds propres
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : tout secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : tout stade de vie
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : non
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : Environ 70 prêts participatifs accordés par an, pour un total de 164 entre 2017 et janvier 2020 • Fonds débloqués par projet en moyenne : 100K soit un total d'environ 16 300K • Délai de réponse : rapide
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : RSI mais en prises de participation au capital
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de co-investissement
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Réseau des CCI, Chambres des Métiers et de l'Artisanat PROGRAMME, Chambre ESS PROGRAMME,

	Réseau Initiative PROGRAMME, Réseau Entreprendre PROGRAMME, Agences de développement
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. • Garantir le maximum de projets permettant la réalisation des objectifs des accords de Paris sur le climat • 423 entreprises financées sur 5 ans

C.3. RSI Capital

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de co-investissement (capital investissement)
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2019
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Turenne Capital • ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND • Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 54M
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : créé par la Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (par le biais d'une société dont elle est seule actionnaire), FEDER
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 200K • Maximum : 2M • Moyenne : 600K€ • Condition d'intervention : prise de participation au sein des PME, co-financement privée nécessaire
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : PME • Types de besoins : capitalisation
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : innovation, industrie et service
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : amorçage, création (innovation), développement (innovation, industrie et service)
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : non
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 200 dossiers reçu par an, une vingtaine en comité d'engagement • Fonds débloqués par projet en moyenne : 376K pour un total d'environ 30 900K par an • Délai de réponse : rapide
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : RSI mais pour des prêts participatifs

Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 27M de la Région FEDER : oui, 27M
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Réseau des CCI, Chambres des Métiers et de l'Artisanat PROGRAMME, Chambre ESS PROGRAMME, Réseau Initiative PROGRAMME, Réseau Entreprendre PROGRAMME, Agences de développement
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. Garantir le maximum de projets permettant la réalisation des objectifs des accords de Paris sur le climat 95 entreprises à 5ans

C.4. Sud Attractivité

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Subvention et Avance remboursable
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> ND
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 33M
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 100K (subvention), 500K (avance remboursable) Maximum : 500K (subvention), 1M (avance remboursable) Moyenne : 570K€ en avance remboursable Condition d'intervention : plus de 90% du dispositif repose sur des subventions / intervention modulable (taille entreprise, périmètre projet, nb emplois créés ou maintenus, régime d'aide existant) Durée d'investissement : ND
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : toutes les entreprises (PME, TPE, ETI, etc) Types de besoins : fonds propres
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tout secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : développement
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND

Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : ND mais environ 56 dossiers accompagnés par an (49 subventions et 7 avances remboursables) • Fonds débloqués par projet en moyenne : ND • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : ND • FEDER : ND
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. • Garantir le maximum de projets permettant la réalisation des objectifs des accords de Paris sur le climat

C.5. SUD Défensif

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention et Avance remboursable
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • ND
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur • ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND • Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : ND
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : ND
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : ND • Maximum : 200K (subvention), 350K (avance remboursable) • Moyenne : 330K€ en avance remboursable • Condition d'intervention : ND • Durée d'investissement : ND
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : tout type d'entreprises touchées par des difficultés conjoncturelles mais doivent présenter des perspectives de développement à moyen terme • Types de besoins : fonds propres
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : tout secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : difficultés passagères

Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : Environ 13 financements accordés par an (3 subventions et 11 avances remboursables) Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : outils du FIER
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : ND FEDER : ND
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. ND

C.6. France Active Garantie

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> France Active Garantie : mise en place de garanties bancaires
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> Fin 90 / Début 2000
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur (France Active Garantie est la société de garantie) ETP affectés à la gestion de l'instrument : 12 Frais de gestion : commission de 2.5% du montant garanti
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : capacité d'engagement au 30 sept : 3900K€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, Etat, CD13, Caisse des dépôts, France Active , Fonds de cohésion sociale A ce titre la Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR est actionnaire de France Active Garantie
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum : 1 000€ Maximum : 200 000€ Moyenne : 41K Condition d'intervention : garanties pouvant couvrir jusqu'à 80% des prêts bancaires Durée d'investissement : durée maximale de 7 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : différentes gammes de garantie : chômeurs, ou situation de précarité, entrepreneuriat féminin, QPV/ZRR, entrepreneurs

	<p>engagés (dont les pratiques et projets contribuent à une société durable, inclusive) , insertion/handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> • Types de besoins : prêts et garanties de crédits, fonds propres
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : tout type de secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, développement, changement d'échelle, rebond
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : conseil au porteur construction de la stratégie, bouclage du plan de financement, tours de table financier, intermédiation bancaire et connexion avec d'autres acteurs
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 600 demandes de financement • Fonds débloqués par projet en moyenne : 40,6K en moyenne / 200 garanties mises en œuvre en moyenne • Délai de réponse : 2 à 4 semaines pour les TPE / 1 à 4 mois pour les projets en Développement
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : couplage avec les outils de prêt de FRANCE Active / mobilisation de prêts bancaires / en fonction des tours de table mobilisation de partenaires financiers (fonds d'investissement, Urscop...)
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : fonds de garantie est abondé par des collectivités locales et le fonds de cohésion sociale • Reçoit du FEDER : Pas en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais cela est possible
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, partenaires bancaires
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : Par le jeu des Coefficients multiplicateurs, des cofinancements et quotité garantie, pour 1€ mis en œuvre dans France Active Garantie par la collectivité locale, France Active peut mobiliser 20€ de prêt bancaire sur le territoire (effet de levier x20) • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie) : 85% à 90% • Recyclage des fonds : Le fonds de garantie est permanent, lorsque le prêt est remboursé, les fonds de garanties mobilisés sont libérés et affectés à un nouveau prêt.
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. • 400 entreprises par an d'ici 2025

C.7. Contrat d'apport associatif France Active

Catégorie	<ul style="list-style-type: none"> • Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'apport associatif
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2002
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : France Active Provence Alpes Côte d'Azur • ETP affectés à la gestion de l'instrument : 12 • Frais de gestion : taux 0%

Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 400 000K€ de montant à engager actuellement
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : publics et privés : CDC, Cepac, Communauté d'Agglo de Sophia Antipolis ; fonds de revitalisation, CD13, Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum : 1 000€ • Maximum : 30 000€ • Moyenne : 20K • Condition d'intervention : prêts • Durée d'investissement : durée maximale de prêts de 5 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : associations employeuses et développant des activités marchandes • Types de besoins : BFR/ investissements matériels
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : tout type de secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, développement, changement d'échelle, rebond
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : conseil au porteur construction de la stratégie, bouclage du plan de financement, tours de table financier, intermédiation bancaire et connexion avec d'autres acteurs
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 600 demandes de financement • Fonds débloqués par projet en moyenne : 20K€ en moyenne / 20 à 30 prêts mis en place en moyenne • Délai de réponse 1 à 4 mois
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : couplage avec les garanties de FRANCE Active / mobilisation de prêts bancaires / en fonction des tours de table mobilisation de partenaires financiers (fonds d'investissement, Urscop...)
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : oui • Reçoit du FEDER : non • Les fonds publics financent aussi le fonctionnement , c'est-à-dire l'expertise des demandes et la mise en place des financements
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, autres collectivités qui soutiennent FA, partenaires bancaires, partenaires techniques de France Active, projets financés
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 10€ investis permettent le bouclage de plan de financement de 30€ / effet qualitatif : pérennisation d'emplois, soutien à des projets en territoires fragiles, renforcement de l'impact des projets sur le territoire... • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie,) : 85% à 90% • Recyclage des fonds : Les remboursements sont réinvestis dans d'autres projets à impact
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. • 400 entreprises par an d'ici 2025 dont projets associatifs financés par le contrat d'apport associatif

C.8. France Active Investissement

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> France Active Investissement : prêt et interventions en fonds propres et quasi fonds propres
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> Fin 90 / Début 2000
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : France Active Provence Alpes Côte d'Azur (France Active Investissement est la société financière) ETP affectés à la gestion de l'instrument : 12 Frais de gestion : commission de 2% sur les prêts / à négocier sur les interventions en fonds propres
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : capital de 200 millions €
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : fonds de gestion d'épargne solidaire
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum : 1000€ Maximum : 1.5M€ Moyenne : 60K Condition d'intervention : prêts et apports en fonds propres et quasi fonds propres Durée d'investissement : durée maximale de prêts de 7 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : projets d'ESS et entreprises à fort impact social et environnemental Types de besoins : BFR/ investissements matériels
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tout type de secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : émergence, création, développement, changement d'échelle, rebond
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : conseil au porteur construction de la stratégie, bouclage du plan de financement, tours de table financier, intermédiation bancaire et connexion avec d'autres acteurs
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 600 demandes de financement Fonds débloqués par projet en moyenne : 60Ke en moyenne / 40 prêts mis en place en moyenne Délai de réponse 1 à 4 mois
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : couplage avec les garanties de FRANCE Active / mobilisation de prêts bancaires / en fonction des tours de table mobilisation de partenaires financiers (fonds d'investissement, Urscop...)
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : pas de fonds publics Reçoit du FEDER : non Les fonds publics financent le fonctionnement , c'est-à-dire l'expertise des demandes et la mise en place des financements
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, autres collectivités qui soutiennent FA, partenaires bancaires, partenaires techniques de France Active, projets financés
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 10€ investis permettent le bouclage de plan de financement de 30€ / effet qualitatif : pérennisation

	<p>d'emplois, soutien à des projets en territoires fragiles, renforcement de l'impact des projets sur le territoire...</p> <ul style="list-style-type: none"> • • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie,) : 85% à 90% • • Recyclage des fonds : Les remboursements sont réinvestis dans d'autres projets à impact
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. • 400 entreprises par an d'ici 2025 / Développement des interventions en fonds propres, notamment sur la phase émergence pour les projets à fort impact social

C.9. PARGEST

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts et garanties de crédits
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • ND
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : ND • ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND • Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : ND
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : ND
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Prêts</u> : • Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : ND • Maximum : ND • Moyenne : ND • Condition d'intervention : 2 taux différents en fonction des risques pris lors d'engagement financier sur de l'investissement ou des besoins de capitaux • Durée d'investissement : ND • <u>Garantie</u> : • Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : ND • Maximum : ND • Moyenne : ND • Condition d'intervention : la société SOFISCOP Sud Est garantit les prêts bancaires à 50% • Durée d'investissement : ND
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : entreprises coopératives à jour de leurs cotisations au mouvement coopératif • Types de besoins : fonds propres
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : ND

Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, développement, difficultés passagères, reprise/transmission
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : ND mais 69 dossiers accompagnés par an, dont 35 interventions en prêts • Fonds débloqués par projet en moyenne : 69,5K en moyenne soit un total d'environ 4 700K par an • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : ND • Reçoit du FEDER : ND
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. • ND

C.10. Prêts d'honneur Initiative

Catégorie	Explication du contenu
Type instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts d'honneur
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 1989 première plateforme en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : financement des plateformes en direct par la région • ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND • Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 13M€ dont 6,5M d'abondement • La Région abonde en fonds de prêt d'honneur des plateformes locales à hauteur de 1,3 million€/an
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : principalement Conseil Régional et BPI (reprise de créance de la Caisse des dépôts) et en fonction des territoires des EPCI ou ville
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : ND • Maximum : 15K (pour la création) / 30K (pour la reprise ou croissance) • Moyenne (prêt d'honneur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur) : 6 293 € • Condition d'intervention : prêt d'honneur sans intérêts ni garantie en complément d'un prêt bancaire / suivi de l'entreprise sur la durée du prêt • Durée d'investissement : 3 à 5 ans

Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : jeunes entreprises dont le besoin global de financement se situe entre 15K et 500K Types de besoins : fonds propres
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tout secteurs
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, reprise, croissance
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : Permanence d'experts, parrainage...
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an (en 2019): Accueillis 10 696 Montés : 4042 Instruits : 2931 Présentés en comités : 2803 Engagés (accord de financement) : 2542 Fonds débloqués par projet en moyenne : 7,2K de prêt d'honneur + 60k de prêts bancaires soit 67k en moyenne par projet soit un total d'environ 44 600K par an en (2019 : 18 698 290 € de prêt d'honneur + 156 130 290 de prêt bancaires complémentaires) Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : ND FEDER : ND
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : X 8,3 sur les prêts bancaires Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<p>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ?</p> <ul style="list-style-type: none"> 3500 prêts d'ici 2020 10 000 entreprises accompagnées sur 5 ans 15 000 entreprises accompagnées et financées sur 5 ans <p>Soit, par rapport à 2019 une augmentation de 20% de l'activité. Si à cela nous mettons en parallèle des défaillances à venir des entreprises (et donc des remboursements des prêts), l'abondement supplémentaire pourrait s'évaluer à 1,3 millions par an.</p>

C.11. Fonds TTPE

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts à l'entreprise
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2018
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR • ETP affectés à la gestion de l'instrument : 1 • Frais de gestion : subvention de fonctionnement de 66500€ pour un abondement du Fonds de prêt de 1.000.000€
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 1.000.000€ pour 100 prêts
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : Produit Région du FIER
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention : forfaitaire : 10K • Condition d'intervention : prêt à taux zéro avec un différé d'amortissement de 12 mois max, en complément d'un financement bancaire • Durée d'investissement : prêt remboursable sur 5 ans maximum
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : TPE (de moins de 20 salariés et de plus de 2ans d'existence) • Types de besoins : Trésorerie, besoin matériel et immatériel
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : tout secteur, principalement secteur de l'artisanat et du commerce
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : développement, difficultés passagères
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : accompagnement et parrainage
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 90 à 100 dossiers accompagnés par an • Fonds débloqués par projet en moyenne : 10K en moyenne soit un total de 900K à 1000K par an (prêt forfaitaire de 10K) • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : couplage possible avec prêt d'honneur développement et croissance
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : Fonds régional FIER • FEDER : non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 5,6 d'effet levier bancaire • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : non évalué à ce jour • Recyclage des fonds : ND non encore précisé par la région
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. • ND non encore précis par la région

C.12. Fonds COVID Résistance

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à l'entreprise
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2020
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR • ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND • Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 30 millions
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : ND
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum :3000 € • Maximum : 10 000€ • Moyenne : 7000€ • Condition d'intervention : prêt à l'entreprise sans intérêts ni garantie • Durée d'investissement : 3 à 5 ans avec 2 ans max de différé
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : TPE (- de 20 salariés) impactées par la crise COVID • Types de besoins : trésorerie
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : tout secteurs
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : transition
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an (en 2020 : 5255 demandes) • Fonds débloqués par projet en moyenne : 7k • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : Région + Banque des territoires + collectivités locales • FEDER : ND
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR et Banque des Territoires
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.

C.13. Prêt Rebond

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Prêt à Taux Zéro sans garantie
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2020
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Bpifrance
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : ND, 10M€ FEDER
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Bpifrance, Région, FEDER, co-financement de 1 pour 1 recherché non obligatoire
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Prêt sans garantie d'un montant compris entre 10 K€ - 200 K€, d'une durée de 7 ans dont 2 ans de différé
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaires : TPE & PME de plus 1 an et disposant d'1 bilan
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : PME ayant fait la preuve de leur modèle économique rencontrant un besoin de trésorerie lié à une difficulté conjoncturelle liée notamment aux mesures de cantonnement prises dans le cadre du COVID 19
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Finance notamment les besoins de trésorerie des entreprises liés à la situation conjoncturelle et le besoin en fonds de roulement.
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Dans le contexte de crise sanitaire et socio-économique majeure liée au COVID 19, il s'agit de mettre en place un dispositif public d'aide au développement économique, au profit des petites et moyennes entreprises (PME selon la définition européenne en vigueur) situées sur son territoire ou s'y installant, ayant fait la preuve de leur modèle économique mais rencontrant un besoin de trésorerie lié à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire liée notamment aux mesures prises dans le cadre du COVID 19. Le Prêt Participatif de Bpifrance (articles L 313-13 et suivants du Code Monétaire et Financier) intitulé « Prêt Rebond FEDER » permet de répondre à ce besoin.
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : le prêt intervient éventuellement en complément du PGE d'Etat
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Bpifrance
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : Le financement sous forme de prêts d'honneur est particulièrement intéressant pour son effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires. Un effet levier sur les financements bancaires privés de 6 est attendu
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Finance les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle et le BFR

C.14. Prêt Innovation FEI

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Bpifrance
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • N/D
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Bpifrance
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt entre 50K€ et 5M€ dans la limite du double des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise, d'une durée de 7 ans dont 24 mois de différé d'amortissement à taux fixe ou variable selon barème en vigueur. Garantie par Innovfin.
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • PME et ETI créées depuis plus de trois ans, développant ou commercialisant un nouveau produit, procédé ou service et pouvant justifier d'une innovation
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Tout secteur justifiant d'une innovation (obtention d'une aide RDI, CIR, dépôt d'un brevet ou création numérique, dépenses de R&D significative)
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses immatérielles nécessaires à l'industrialisation et à la commercialisation (post-amorçage)
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : Bpifrance, Innovfin
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • N/D
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt garanti par Innovfin (dispositif européen intégré à InvestEU)
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Bpifrance
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • N/D

Annexe D Benchmarks

D.1. Fonds OSER Auvergne Rhône-Alpes

D.1.1 *Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?*

La région Auvergne Rhône-Alpes bénéficie d'un fort potentiel de développement des énergies renouvelables grâce à des ressources naturelles abondantes (biomasse, hydraulique, vent, ensoleillement), mais la dynamique de développement est insuffisante au regard des problématiques et enjeux rencontrés par les porteurs de projet notamment les projets de méthanisation : des enjeux tarifaires (variabilité) et réglementaires ; des enjeux en termes d'acceptabilité des projets par les citoyens ; des enjeux en termes d'accompagnement des porteurs de projet (structuration des projets, ingénierie financière) ; des enjeux en termes de sous-capitalisation des porteurs de projet, couplés à un accès au crédit insuffisant et le défaut d'opérateurs de capital investissement.

Le fonds OSER a été créé en 2013 par l'ancien territoire régional Rhône-Alpes, à la suite d'une mission de préfiguration en partenariat avec la Banque des Territoires et le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des opérateurs énergéticiens et financiers susceptibles de participer au fonds. En 2016, l'outil OSER a été étendu à l'ensemble de la région Auvergne – Rhône Alpes avec la fusion des régions.

D.1.2 *Objectifs du fonds*

Le fonds OSER vise à faciliter le financement des projets de production d'énergie renouvelable. Il soutient l'émergence de centrales de production d'énergie renouvelable décentralisée en investissant dans les sociétés de projets qui les portent, et leur développement en partenariat avec les développeurs et industriels, avec les collectivités et acteurs locaux du monde de l'énergie.

D.1.3 *Présentation du fonds*

Le fonds OSER a pour **forme juridique une Société de Capital Risques (SCR)** dont la 51 % des parts. Il intervient en **fonds propres et quasi-fonds propres** (apport en compte courant d'associé). En 2018, le capital de la société est passé à 19 500 000 euros. Les projets soutenus sont panachés sur les différentes filières d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, petite hydraulique, biomasse, et ciblent prioritairement des filières émergentes sur le territoire (méthanisation par exemple).

La Région est **majoritaire au capital** et s'assure ainsi du respect des objectifs stratégiques et du bon fonctionnement de la société, laquelle est gérée par un conseil d'administration majoritairement privé et présidé par la Banque Populaire des Alpes.

Le fonds intervient sous la forme de **prises de participations minoritaires et de quasi-fonds propres dans des sociétés de projets de la région, dans les phases d'amorçage et de développement des projets**. Le ticket d'investissement dans les projets varie entre 300 000 euros à 500 000 euros avec la possibilité de monter à 1 500 000 euros.

- En nombre, le fonds investit plus dans les projets de méthanisation.
- Les investissements dans les projets d'énergie solaire sont majoritairement des projets de photovoltaïque.
- Les investissements dans les projets éoliens peuvent atteindre 1 500 000 euros.

La durée d'investissement est entre 15 et 20 ans, voire plus.

Le Fonds OSER joue un rôle de tierce confiance auprès des collectivités et co-investit en général avec plusieurs investisseurs. Ses coûts de gestion annuels sont en moyenne de 100 000 euros par an.

D.1.4 Principales actions engagées et résultats

Depuis son lancement en 2013, OSER a financé 26 projets, auxquels s'ajoutent 11 projets actuellement à l'étude. Le fonds avait engagé dès 2018 son enveloppe totale de 9,5 M€ et une nouvelle levée de fonds s'est effectué, avec pour objectif un doublement de l'enveloppe initiale.

Les projets financés sont des projets de solaire photovoltaïque, hydraulique, de méthanisation ou éoliens. Dans les projets mis en place depuis 2018, on peut notamment noter :

- Le projet Lyon Rhône Solaire, visant à implanter des toitures photovoltaïques et des ombrières de parkings sur les sites industriels de la Vallée de la Chimie. D'une puissance de 5,9MWc, il est en exploitation depuis 2020 et réunit Terre et Lac et Corfu Solaire (opérateur et investisseur dans le solaire), la Métropole de Lyon et le fonds OSER.
- le projet hydroélectrique de Saint Bruno d'Arvillard entre la Savoie et l'Isère, développé par la CHCR (opérateur rhônalpin d'hydroélectricité), mis en place avec la commune d'Arvillard et le fonds OSER et s'inscrivant dans la transition énergétique et la réappropriation de l'énergie par les territoire. Projet d'environ 1,7MW, il est en exploitation depuis 2020.

D'autres projets plus anciens peuvent être cités :

- la construction en 2018 d'un projet de méthanisation en voie sèche discontinue en cogénération à Saint Bonner de Salers et Sainte Eulalie
- le démarrage du développement en 2017 des projets éoliens Roannaise des ENR (avec l'agglomération de Roanne), ainsi que de ceux de Charix et Echallon avec la CNR,

D.1.5 Structuration et financement (dont partenaires)

OSER est un fonds à actionariat public et privé, et de gouvernance privée, réunissant des capitaux publics et privés. OSER a le statut d'une société de capital risque (SCR). La Région est majoritaire au capital et s'assure ainsi du respect des objectifs stratégiques et du bon fonctionnement de la société. Les actionnaires principaux sont : La Région Auvergne Rhône-Alpes ; La Banque des Territoires ; La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes ; La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes ; Le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes ; La CNR ; GEG ENR ; La NEF ; Énergie Partagée Investissement ; Enercoop.

Concernant la gouvernance : les dossiers sont soumis au directeur des projets, puis passent en comité de présélection, puis en réunion du comité d'investissement, et enfin en réunion du conseil d'administration (soit 6 semaines).

D.1.6 Enseignements

- Coordonner les acteurs privés/publics autour du Fonds, et de stratégie d'investissement
- S'assurer d'avoir une AMO financière et juridique tôt pour éviter les déconvenues.

D.1.7 Clés de succès

Sur le plan du fonctionnement :

- Le fonds OSER joue un rôle de facilitateur. Au-delà d'apporter des solutions de financement aux ETI, collectivités et agriculteurs qui peuvent avoir des besoins de ressources, le fonds apporte le savoir-faire à la structuration de projets.
- Le fonds permet à la région de monter en compétences dans la gestion des projets, la gouvernance et les discussions avec les opérateurs.

Sur le plan de la forme juridique du fonds :

- Une SCR permet de maîtriser les risques des investissements d'un point de vue technique et économique, et d'associer des acteurs de natures différentes et complémentaires (industriels, financiers, représentants du territoire, épargne citoyenne...)
- Montage juridique et financier qui permet de travailler avec tous types de partenaires ;
- Un instrument financier qui permet de renforcer la gouvernance du territoire et d'attirer de nouveaux investissements.

D.1.8 *Mise en perspective par rapport à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

- Les **dispositifs d'ingénierie financière dans les énergies renouvelables sont rares**. Dans un contexte de baisse des subventions à l'échelon national, il est intéressant pour les collectivités territoriales de prendre le relais en amenant des fonds propres dans les projets, d'accompagner les territoires et d'être proche des porteurs de projets. Beaucoup d'acteurs nationaux ou internationaux développent des projets sans lien avec les territoires. Avec ce type d'instrument, les collectivités territoriales peuvent créer ce lien et jouer le rôle de catalyseur pour conserver une part locale dans les projets et être présents dès le départ pour l'orienter.
- Les filières ENR et agroalimentaires ont du mal à se financer. Ce type de dispositif permet de **débloquer le dossier financier du porteur de projet, le Fonds jouant le rôle de tiers de confiance** vis-à-vis des autres investisseurs, des collectivités et des citoyens.
- Le fonds OSER a déjà travaillé sur le financement de projets dans le domaine de la méthanisation. Le secteur de la biomasse est un secteur dont le modèle économique est similaire à l'agriculture et aux IAA.
- Le montage juridique et financier de la SCR est transposable.

D.1.9 *Contact*

Madame Annaïg Haumont, Responsable Projets et Investissements du Fonds OSER, a été contactée pour réaliser ce benchmark : annaig.haumont@enr-oser.fr

D.1.10 *Autres sources*

- http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5-Fonds_OSER_septembre_2015_v4_Metha_cle2532ab.pdf
- <http://rtes.fr/La-region-Rhone-Alpes-cree-le>
- <https://enr-oser.fr/>
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/fonds-finance-energies-renouvelables-regions-30641.php4>

D.2. Le fonds REV3 Capital (anciennement CAP3RI)

D.2.1 Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?

Le fonds REV3 Capital est le fruit inspiré des travaux de Jeremy Rifkin sur la troisième révolution industrielle en Hauts-de-France et la convergence des résultats de l'évaluation ex ante réalisée par le cabinet Technopolis et l'enquête auprès de 600 entreprises.

En 2013, les travaux de Jeremy Rifkin sur les perspectives à l'horizon 2050 d'une économie prospère en Hauts-de-France fondée sur la transition énergétique et les technologies numériques, ont abouti à un master plan dont la vision dite de la « troisième révolution industrielle en Hauts-de-France », insuffle une vision de transformation de l'économie régionale par la décarbonation, la durabilité et la compétitivité. Un outil de facilitation du financement de haut de bilan a, alors, été pensé dans ce cadre pour soutenir les projets s'inscrivant dans cette vision : le fonds CAP 3RI.

D.2.2 Objectifs du fonds

REV3 Capital, est un fonds d'investissement en fonds propres dans les entreprises régionales porteuses de projets s'inscrivant dans la dynamique la 3^{ème} révolution Industrielle. Le fonds poursuit 5 objectifs :

- Accompagner les entreprises dans leur transition vers une économie verte et mettre en place de nouveaux modèles de développement durable.
- Accélérer la croissance des entreprises en finançant leur développement par un apport en fonds propres.
- Aider en amont au développement de nouveaux projets et de R&D grâce à une enveloppe d'assistance technique.
- Être un actionnaire minoritaire créateur de valeur s'engageant sur le long terme.
- Mettre en place un dialogue constant avec les dirigeants grâce à une équipe dédiée implantée en région Hauts-de-France.

D.2.3 Présentation du fonds

REV3 Capital est une société par actions simplifiée d'investissements (la forme SAS a été préférée aux réflexions initiales de fonds de fonds au regard de la souplesse de fonctionnement qu'offre une SAS). Les associés fondateurs sont la région Hauts-de-France, Nord Capital Partenaires (société de gestion détenue par Turenne Groupe et le Crédit Agricole Nord de France) et la Banque Européenne d'Investissement dont les contributions sont sous forme de prêts participatifs (les règles de BEI ne lui permettent pas de faire des apports en capital).

Le capital de la société est de 40 millions euros (les réflexions sont en cours pour l'augmentation du capital). La société investit sous 2 formes principales :

- Co-investissement en capital fonds propres ou quasi propres allant de 1 à 3 millions euros.
- Assistance technique pour accompagner les porteurs de projets dans la préparation et la qualification de leurs projets conformément aux critères de la 3^{ème} révolution industrielle. Une enveloppe de 2 millions est retenue à ces fins. La valeur du soutien peut atteindre 100 000 euros.

La priorité d'investissement de REV3 Capital est centrée sur les projets de développement d'énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilité intelligente, réseaux intelligents, économie circulaire, et économie de la fonctionnalité. Les bénéficiaires sont les PME, ETI ou grande entreprise, filiale de grand groupe ou société de projet implantée dans la région ou

envisageant s'y installer portant un projet à fort impact pour la région et générateurs d'emplois en région. Les projets doivent être cohérent avec la 3^{ème} révolution industrielle et être centrée sur le capital développement ou investissements structurants. Le fonds adopte une stratégie d'investissement à horizon long terme allant de 7 à 9 ans avec pour ambition de rester le plus longtemps possible dans le capital de la société.

D.2.4 Principales actions engagées et résultats

Le rythme d'investissement annuel du fonds varie de 3 à 4 ans. L'objectif au départ était d'atteindre 6 investissements annuels. Si les résultats sont assez encourageants, ils restent toutefois légèrement en dessous des projections initiales. Les critères de sélectivité du fonds, font qu'il est relativement difficile de trouver des projets de qualité (même si les ressources financières sont disponibles). Le portefeuille actuel est évalué à 17 300 000 euros. Le souhait est d'atteindre 22 000 000 euros en 2020.

De 2016 à juillet 2020, le fonds a reçu 140 sollicitations. En 2018, par suite de travaux de réflexions, il a été décidé de baisser le ticket d'investissement à 800 000 euros afin de pouvoir soutenir plus de projets.

D.2.5 Structuration et financement (dont partenaires)

De 2016 à 2020 (juillet), le fonds REV3 Capital a connu des évolutions dont spécialement l'ouverture du capital à la société Groupama en 2017. La structure fonctionnelle de l'entreprise est en 2 niveaux :

- Le comité d'investissement consultatif analyse la validité des dossiers reçus et formule des propositions au comité d'orientation stratégique. Ce comité est composé entre autres de la région, la BEI, les gestionnaires (Nord Capital, FINORPA), des personnalités qualifiées, la plateforme CEA Tech.
- Le comité d'orientation stratégique, en dernier ressort donne l'accord final des investissements suggérés. Le comité d'orientation stratégique est composé des actionnaires.

D.2.6 Enseignements

Le fonds REV3 Capital a été créé antérieurement à la fusion des deux régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Le fonds ayant mobilisé du FEDER, en étant relié au territoire Nord-Pas-de-Calais, il ne pouvait avoir d'investissements en Picardie. La solution alternative trouvée a été d'utiliser les prêts participatifs de la BEI pour les investissements en Picardie. Les réflexions sont actuellement en cours pour l'ouverture des investissements à d'autres régions.

D.2.7 Mise en perspective par rapport à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le positionnement large de REV3 Capital permet de traiter des finalités larges s'inscrivant dans les objectifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Soutenir la transition énergétique (production d'EnR, décarbonation de l'économie, efficacité énergétique...)
- Favoriser l'économie circulaire (écoconception, recyclage, transformation des modes de production)
- Réindustrialisation bas carbone des territoires : process industriels, relocalisation de production, industrie connectée et décarbonée ...

Toutefois, ces priorités s'inscrivent dans des objectifs spécifiques multiples des PO et l'abondement FEDER peut poser des problématiques de gestion devant être traitées en amont, notamment par la création de « poches » spécifiques d'utilisation des FESI.

D.2.8 Contact

Notre contact au sein de la Région Hauts de France est Virginie DUBART, responsable de la Mission "Hauts-de-France financement" Téléphone : +33 (0)3 74 27 12 52 , email : virginie.dubart@hautsdefrance.fr

A.3 Société Nouvelle Aquitaine Participations (SNAP)

D.3.1 *Éléments de contexte*

Initialement, les trois anciens territoires régionaux qui composent la Nouvelle Aquitaine avaient déjà toutes leurs propres fonds de co-investissement : Aqwi-Invest en Aquitaine doté d'un capital de 7,5 M€, Dynalim en Limousin (19,9 M€), et le fonds de co-investissement de Poitou-Charentes (7,5 M€).

Avant de créer le nouveau fonds commun Nouvelle Aquitaine Participations, la Région Nouvelle Aquitaine s'est appuyée sur les conclusions des "évaluations ex-ante" réalisées par les anciens territoires régionaux, afin d'identifier les défaillances de marché et les situations d'investissement non optimales. Chacune de ces évaluations a conclu que **la dotation d'un fonds de co-investissement était une solution pertinente** pour apporter une réponse aux besoins rencontrés par certaines catégories d'entreprises dans leurs recherches de financements. L'annonce de la création d'un « *fonds d'investissement XXL* » à l'échelle de la grande région » a eu lieu en 2017.

D.3.2 *Objectif du fonds*

L'objectif principal du fonds de fonds est de **mobiliser l'épargne en direction des entreprises** (soutien à l'innovation, renforcer le niveau en fonds propres des entreprises régionales).

D.3.3 *Présentation du fonds*

Le fonds de fonds Aquitaine fournit du capital-risque et du capital investissement. La Région a créé une « une structure de tête » appelée « Nouvelle Aquitaine Participations » qui consolide les 28 sociétés et fonds d'investissements créés ou en cours de constitution dans lesquels la Région est impliquée. Cette société est une société par actions simplifiées à capital variable.

Le capital total du fonds de fonds est de 180 M€ ; la participation de la BEI est de 60 M€, tous les autres fonds proviennent de la Région. Pour l'instant, il n'y a pas de fonds FEDER dans le capital de cette société. Ce n'est pas une option que la Région a choisi d'explorer pour la période de programmation actuelle ni a priori pour la prochaine programmation.

Le fonds intervient en **fonds propres et quasi fonds propres** dans toutes types d'entreprises (notamment innovantes et digitales) situées en région Nouvelle Aquitaine, sur toutes les phases d'existence de l'entreprise, en particulier les **phases d'amorçage et de développement**. Pour ce qui relève de l'amorçage et du capital-risque, l'investissement pourra être compris entre 100 et 300 K€. Les interventions en capital développement le sont sur des tickets compris entre 150 et 500 K€.

L'activité du fonds de co-investissement est d'attirer des investisseurs privés et de maximiser l'effet levier généré par l'utilisation des fonds publics et européens. Ce nouveau fonds interviendra systématiquement en co-investissement avec un ou plusieurs partenaires financiers, en particulier Bpifrance.

D.3.4 *Principales actions engagées et résultats*

Le processus de création du fonds de fonds a été lancé en 2017. L'arbitrage a été long (questionnements sur le choix du statut juridique de la société de gestion, gestion interne à la Région ou externe à une société de gestion, etc.). La mise en place du fonds aura coûté entre 30 et 45 K€ (frais juridiques essentiellement).

Le fonds de fonds a été mis en place en 2020 et il est encore trop tôt pour distinguer des résultats spécifiques par rapport à la politique régionale de participation dans de nombreux fonds d'investissements distincts.

En revanche, le chargé de mission de la Région qui a piloté la mise en place du Fonds de Fonds souligne la difficulté en interne à coordonner en interservices la mise en place d'un tel instrument qui s'adresse à tout secteur d'activité confondu, et donc croise les domaines de compétences et les outils d'appui de différentes directions de la collectivité régionale. La mise en place d'un tel fonds appelle aussi des compétences juridiques (aides d'Etat, règles marchés publics, droit des collectivités locales...).

D.3.5 Structuration et financement (dont partenaires)

« Nouvelle Aquitaine Participations » consolide les 28 sociétés et fonds d'investissements créés ou en cours de constitution dans lesquels la Région est impliquée. Le Président de la Région préside la société. Les décisions ordinaires sont prises par le Président et les décisions extraordinaires en séance plénière, par la Commission permanente.

Le recrutement du directeur de la société est en cours, deux autres ETP devraient être recrutés pour assurer la mise en œuvre effective du fonds.

D.3.6 Enseignements

- Veiller à une bonne coordination en interne (services économiques, juridiques, marchés publics, etc.)
- Bien sélectionner le cabinet juridique, et s'assurer qu'il pourra traiter du droit financier, du droit des contrats, du droit des sociétés, droit européen, des aides d'états, du droit des collectivités locales. Il s'agit d'un sujet très vaste et complexe à traiter.
- Le fonds de fonds se révèle très lourd à porter en interne. Le coût d'entrée est élevé. *« Externaliser aurait été plus simple, mais la Région aurait perdu sa force de décision ».*
- La Région a conservé la responsabilité de la mise en œuvre. Il s'agit d'une manière, pour elle, de ne pas se départir de son pouvoir et de garder sa force de décision sur l'investissement dans la région.
- Il semble qu'il soit encore trop tôt pour parler de succès. La Région est dans les dernières étapes de la mise en œuvre du fonds. *« Ce qui est positif c'est que malgré le coût d'entrée élevé, la Région y soit tout de même parvenue. C'est complexe mais pas impossible ».*

D.3.7 Mise en perspective par rapport à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Des entreprises sur le territoire en besoin de financement dans les stades d'amorçage et de développement.
- Il faut des spécialistes en ingénierie financière et la capacité en interne de bien penser les questions juridiques.
- Ce type de structure lourde et complexe à mettre en œuvre a un intérêt pour la Région surtout si elle souhaite **concentrer ses investissements et ne pas multiplier les outils.**

D.3.8 Contact

Nos contacts au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine sont :

- M. Denis Balmont, chargé de mission ingénierie financière, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Tél. 06 09 50 15 44
- Mme Florence Gonzague



www.technopolis-group.com